



UNIVERSITE Mouloud MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
& SCIENCES DE GESTION



DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Magister en Sciences Economiques,
Option: Economie et Finance Internationale

Thème

Le rôle de l'OPEP dans la régulation du marché mondial :

- La contribution de l'Algérie à ce processus -

Présenté par:

Mr. Akli HANTALA

Dirigé par :

Pr. Djamal SI MOHAMMED

Membres du jury:

- **Président** : Brahim GUENDOUZI, Professeur, UMMTO
- **Rapporteur** : Djamal Si Mohammed, Professeur, UMMTO
- **Examineurs** :
 - Mohamed Oukaci HEBIB, MCA, UMMTO
 - Abdelhamid AIT TALEB, MCA, UMMTO

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude et tous mes remerciements à mon directeur de mémoire, le Professeur Djamel SI MOHAMMED, pour ses conseils et ses directives qui m'ont permis de progresser et d'aller au bout de ce mémoire.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Je tiens aussi à remercier tout le corps enseignant et le personnel administratif de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion de l'Université de Tizi-Ouzou, pour toute l'aide et l'assistance qu'ils m'ont apportées durant ma formation universitaire.

Dédicaces

Je dédie ce travail :

À la mémoire de mon père

À ma mère

À mes frères et sœurs

À toutes mes amies et tous mes amis

À tous ceux qui m'ont soutenu,

Acronymes et abréviations

Liste des abréviations

AAPG: American Association of Petroleum Geologists

ACP : Afrique, Caraïbes et Pacifique

AIE : Agence Internationale de l'Energie

AIEA : Agence Internationale de l'Energie Atomique

Aminoil : American Independant Company

API: American Petroleum Institute

ASPO: Association for the Study of Pick Oil

BA: Banque d'Algérie

BC: Banque Centrale

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

Bl : Baril

Bl/j : baril jour

BM: Banque Mondiale

BP: British Petroleum

Brent: Broom, Rannock, Etive, Ness et Tarbert

BRICs : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique de Sud

BRP : Bureau de Recherches Pétrolières

BTL: Biomass To Liquid

CCG : Conseil de la Coopération du Golfe

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

CEE : Communauté Economique Européenne

CFP : Compagnie Française des Pétroles

CFP-A : Compagnie Françaises des Pétroles /Algérie

CIF: Coast Insurance and Freight

CNUCED: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement

COP : Conférence des Parties

CPDP: Comité Professionnel du Pétrole

CPS : Code Pétrolier Saharien

CREPS : Compagnie de Recherches et d'Exploitation Pétrolières au Sahara

CTL: Coal To Liquid

DGT : Direction Générale du Trésor

ECOSOC : Conseil Economique et Social

ENCE : Emprunt National pour la Croissance Economique

ENI: Ente Internazionale Idrocarburi

EOR: Enhanced Oil Recovery

FED: Fonds Européen du Développement

FED: Federal Reserve

FIE: Forum International de l'Energie

FMI: Fonds Monétaire International

FOB: Fret On Board

FRR : Fonds de Régulation des Recettes

G07 : Groupe des Sept (Allemagne, Canada, France, Italie, Etats Unis d'Amérique, Japon, Royaume Uni)

GATT: General Agreement on Tariffs and Trade

Gbl: Giga Barils (Giga multiple de 10 qui équivaut à 10⁹)

GES : Gaz à Effets de Serre

GIEC : Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

GNL: Gaz Naturel Liquéfié

GPL : Gaz Propane Liquéfié

GPRA : Gouvernement Provisoire de la République Algérienne

GTL: Gaz To Liquid

IDE: Investissements Directs Etrangers

IFRI : Institut Français des Relations Internationales

INSEE : Institut des Statistiques et des Etudes Economiques

IOC: International Oil Companies

IOCC: Interstate Oil Compact Commission

IPE: International Petroleum Exchange.

Kbl : Kilo barils (Kilo multiple de 10 qui équivaut à 10^3)

LF : Loi de Finances

LFC : Loi de Finances Complémentaire

Mbl/j : Millions de barils jour

Mtep: Millions de Tonnes Equivalent pétrole

NOC: National Oil Companies

NYMEX: New York Mercantile Exchange

OCDE : Organisation de Coopération et du Développement Economique

OCRS : Organisation Commune des Régions Saharienne s

OIP : Organisme International du Produit

OMC: Organisation Mondiale du Commerce

ONG: Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OPAEP : Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de pétrole

PAS : Plan d'Ajustement Structurel

PCSC : Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance

PCSCE : Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique

PIB : Produit Intérieur Brut

PIB-H/HC : Produit Intérieur Brut / Hors- Hydrocarbures

PIB-HC : Produit Intérieur Brut-Hydrocarbures

PIE : Programme International de l'Energie

PMA : Pays les Moins Avancés

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PSRE : Plan de Soutien à la Relance de l'Economie

R&D : Recherche et Développement

R/P : Réserves sur Production

RAP : Récupération Assistée du Pétrole

SCEA : Système des Comptes Economiques Algériens

SCNA : Système de la Comptabilité Nationale Algérien

SIMEX: Singapour International Monetary Exchange

SMI : Système Monétaire International

SN-REPAL : Société Nationale de Recherches et d'Exploitation des Pétroles en Algérie

SONATRACH: Société Nationale de Transport et de Commercialisation des Hydrocarbures

SPE: Society of Petroleum Engineers

STABEX : Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation

SYSMIN : Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation des Produits Miniers

Tep : Tonnes Equivalent Pétrole

Tep/h: Tonnes équivalent pétrole par habitant

TIPP : Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers

TNP : Traité de Non Prolifération

TPL : Tonnes de Port en Lourd

UE: Union Européenne

USD/baril: Dollars US par baril

USD: Dollars US

VA: Valeur Ajoutée

VAN : Valeur Actualisée Nette

WPC: World Petroleum Council

WTI: West Texas Intermediate

Sommaire

Sommaire

Introduction Générale.....	02
Chapitre I : Le marché pétrolier est au centre de l'économie mondiale.....	11
Section 01. : Le pétrole une matière pas ordinaire.....	13
Section 02. : La structure du marché pétrolier : acteurs, enjeux et architecture.....	42
Chapitre II : L'OPEP : une structure de régulation d'un marché atypique.....	88
Section 01. : Régulation et stabilisation des cours des matières premières à l'international.....	91
Section 02. : L'OPEP dans la régulation du marché mondial.....	116
Chapitre III : L'Algérie : une économie rentière, dans une OPEP confrontée à une offre énergétique excédentaire	164
Section 01. : Energies renouvelables balbutiantes et l'expansion d'un pétrole non-conventionnel menaçant l'intégrité de l'OPEP.....	167
Section 02. L'Algérie entre son appartenance à l'OPEP et la concurrence sur le marché	214
Conclusion générale.....	254
Bibliographie.....	259
Annexe.....	270
Tableaux et figures.....	281
Table des matières	284

Introduction générale

Introduction générale

Le dynamisme, le fonctionnement et la croissance de l'économie mondiale restent toujours fondamentalement tributaires de l'exploitation, de la commercialisation et de la consommation de trois énergies fossiles. Ainsi, depuis la première révolution industrielle, le charbon, puis le pétrole et le gaz se sont imposés comme étant les principales ressources de l'énergie de par le monde. L'accès aux sources d'énergie est devenu, à ce titre, un enjeu stratégique pour le fonctionnement des économies et un paramètre fondamental dans l'élaboration des politiques énergétiques nationales.

Cependant, face aux autres formes d'énergie, *le poids du pétrole*¹ reste prépondérant dans l'économie mondiale. Sa facilité de production et de transport, grâce à son état liquide, a fait du pétrole le produit du commerce mondial le plus important en volume et en valeur.

Toutefois, la structure du marché du pétrole a été de tout temps qualifiée d'inefficace. Elle était, dès le départ, de type monopolistique lorsque l'industrie pétrolière ne dépassait pas les frontières des Etats-Unis d'Amérique, où il y a eu le forage du premier puits à Titusville en Pennsylvanie par le colonel Drake en 1859.

Si en amont, durant toutes les années qui ont précédé la première guerre mondiale, les multiples producteurs de brut en concurrence foisonnaient, à l'aval, les activités s'organisaient autour de la *Standard Oil*² *Company of Ohio*, de Rockefeller. Cette dernière, tombée sous la coupe de la législation antitrust américaine (*Sherman Act* de 1890), est placée en situation de monopsonne et quasi-monopole sur le marché des produits finis et est démembrée en 1911³.

L'obligation du démembrement de la *Standard Oil Company* a ouvert la voie à l'internationalisation de l'industrie pétrolière au-delà des frontières états-uniennes. Le développement de multinationales à la quête de nouvelles sources d'approvisionnement, notamment au Moyen Orient, a ouvert le marché à la concurrence avec une grande volatilité des cours suivant une tendance baissière. Une situation antinomique par rapport à

¹ « En 2011, les produits pétroliers restent la principale source d'énergie au niveau mondial : 42% de la consommation finale. » dans Repères, Chiffres clés de l'énergie, service de l'observation et des statistiques, Ministère du développement durable, France, Février 2014.

² La *Standard Oil Company* est ainsi appelée en rapport à l'un des objectifs visés de par ses stratégies, à savoir la standardisation du produit pour assurer une qualité constante. Cette stratégie, à côté de celle d'intégration verticale des différents maillons de la chaîne pétrolière, est voulue comme source d'efficacité.

³ Le démembrement de la *Standard Oil Company of Ohio*, fondée par John D Rockefeller et ses associés en 1870, a donné naissance à trente trois sociétés juridiquement indépendantes. On trouve parmi elles trois des « sept Sœurs » : la *Standard Oil of New Jersey* (Exxon), la *Standard Oil of New York* (Mobil) et la *Standard Oil of California* (Chevron).

Introduction générale

la stabilité du prix du pétrole ayant caractérisé l'ère de la domination de Rockefeller sur le marché.

En 1928, la signature de l'Accord d'*Achnacarry* en Ecosse par *les sept plus grandes compagnies pétrolières*¹, parfaitement intégrées verticalement de l'amont à l'aval de la filière, a « ressuscité » la structure oligopolistique, cette fois-ci mondiale, du marché pétrolier. Cet accord de collusion d'intérêts marque, ainsi, la naissance d'un cartel se répartissant le marché mondial, hors Etats-Unis, tout en s'engageant sur des quotas de production.

Sous l'effet de la double concurrence des entreprises publiques des pays consommateurs et des sociétés indépendantes privées, la domination de ce cartel privé sur le marché s'estompe à la fin des années 50. A la même époque, la baisse des coûts de production, conjuguée à l'excès de l'offre sur le marché, comprime les prix et fait basculer le marché dans ce qui peut être qualifié de marasme. Ainsi, les principaux pays détenteurs de ressources voient se contracter leurs recettes fiscales tirées des concessions d'exploitation de gisements accordées sur de très longues périodes (de 50 à parfois 80 ans) aux compagnies étrangères opérant sur leurs territoires.

C'est pour faire face à cette contrainte et afin de négocier un partage plus équitable des rentes liées à l'exploitation des gisements, d'asseoir une politique commune à même de mieux contrôler l'offre pour soutenir les cours et consolider leurs positions d'acteurs face aux compagnies pétrolières, qu'en 1960 est créée l'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole (*OPEP* dans tout ce qui suit).

D'une attitude défensive, née d'un réflexe de défense contre la baisse des prix, l'*OPEP* passe à une stratégie plus offensive. En effet, dès les premières années de son existence, l'*OPEP* cherchait à négocier les niveaux des prix avec les sociétés pétrolières afin d'assurer la consolidation des recettes fiscales de ses pays membres. Par la suite, durant les années 1970, l'*OPEP* adopte une stratégie plus offensive. On assiste alors à une large vague de nationalisations, opérée par plusieurs membres du cartel, de la totalité des avoirs des compagnies étrangères exerçant sur leur sol. D'autres, moins radicaux, pour une implication plus active dans les processus de prise de décisions au sein des sommets

¹ La Standard Oil of New Jersey, la Royal Dutch Shell, la Anglo-Iranian (BP ultérieurement), Texaco, Gulf, Mobil et Socal. Ces dernières sont communément désignées sous les vocables « Les sept sœurs ou les sept majors »

Introduction générale

stratégiques des firmes exploitantes, accroissent d'une manière substantielle leurs parts dans le capital de ces dernières.

L'arrivée de l'*OPEP*, en tant que coalition d'offreurs, a été de nature à réorganiser les rapports de force entre pays producteurs et pays consommateurs des hydrocarbures. Rompant avec la logique dominante d'intégration verticale et générant l'éclatement entre l'amont et l'aval de l'industrie, elle favorise l'émergence d'un véritable marché libre du pétrole, qui jusque là, était dominé par des échanges qui s'effectuaient surtout au sein des compagnies ou entre leurs filiales. En sus, la création de l'*OPEP* marque l'entrée dans une ère jalonnée de fluctuations, une volatilité sans pareille des prix du pétrole et ponctuée d'une panoplie de *chocs* et de *contre-chocs pétroliers*¹.

Aujourd'hui, la prise de conscience affirmée quant au caractère non renouvelable des réserves du pétrole, un court/moyen terme ne présageant pas la possibilité de lui substituer une autre forme d'énergie et les craintes récurrentes de pénuries ont fait du pétrole une source de toutes les tensions pour l'ensemble des acteurs – importateurs/demandeurs et exportateurs/offreurs – du secteur. Une situation qui affecte profondément la psychologie des acteurs et qui prend comme manifestation la multiplication des échanges sur le marché au comptant au détriment des contrats de long terme. La cadence et le nombre substantiels des transactions sur ce marché justifient la formation des prix à des rythmes saccadés dans le court terme et conjecture la tendance lourde des cours à long/moyen terme.

Dans ces conditions, la détermination du prix du pétrole repose dans une grande mesure, sur les mécanismes de l'offre et de la demande, dont les variations sont à considérer à l'échelle mondiale. Toutefois, si la demande mondiale agrégée du pétrole est libre et modestement sensible au déterminisme des différentes politiques énergétiques nationales, l'offre peut, quant à elle, faire l'objet d'une raréfaction artificielle due en partie aux plafonds que les producteurs de l'*OPEP* s'imposent, à côté d'éventuelles restrictions des producteurs non-*OPEP* (Norvège, Mexique...). Le rationnement de l'offre est fonction de l'appréciation de l'évolution de la demande mondiale du pétrole.

¹ Un choc pétrolier peut être défini comme étant un phénomène de hausse brutale du prix du pétrole ayant une incidence négative sur l'économie mondiale. Cette flambée des prix peut être la conséquence d'une augmentation de la consommation et/ou une baisse de la production de brut. A l'inverse, un contre choc pétrolier, survient pour des raisons opposées à celles ayant conduit au choc pétrolier.

Introduction générale

Objet de la recherche

C'est dans le contexte d'une économie mondiale globalisée que s'inscrit notre démarche. Tout en affirmant que la globalisation se pose, aujourd'hui plus que jamais, comme une réalité objective pour l'ensemble de l'activité économique mondiale, nous pouvons avancer qu'elle est, par son essence, un vecteur très puissant pour la génération et la généralisation du modèle du marché en tant qu'*organisation économique conflictuelle*¹, dont l'équilibre spontané entre l'offre et la demande est gouverné par le simple mécanisme des prix.

Cependant, l'équilibre sur certains marchés est, en partie, apparenté à l'action délibérée d'un ou plusieurs centres de décisions, en conciliabule *ex ante* de la production. Le marché mondial du pétrole en est un cas très illustratif, avec l'OPEP en tant qu'acteur de régulation par l'offre, pouvant influencer la formation des cours. Ainsi dit, c'est le rôle de l'OPEP, sous la double contrainte d(e)'(r) affermir durablement les cours du pétrole et l'inhibition de toute forme de concurrence conflictuelle entre les membres de l'organisation, à assurer le fonctionnement régulier de ce marché qui alimente notre curiosité scientifique.

En effet, tout en faisant notre l'un des principes des théories des relations économiques internationales, selon lequel «...*l'Etat est un agent déterminant qui adopte des comportements proches de ceux que la théorie néoclassique attribue à l'individu...*»², nous nous intéressons dans ce travail à qualifier la capacité de l'OPEP en tant qu'organisation téléologique, regroupant un ensemble d'acteurs, dont chacun est doté de sa propre rationalité, à la concrétisation de *l'objectif principal*³ de l'Organisation. Ledit objectif consiste en «...*la coordination et l'unification des politiques pétrolières des pays membres et la détermination des meilleurs moyens de sauvegarder leurs intérêts, individuellement et collectivement*...en affirmant qu'il... *devra toujours être tenu compte*

¹ Maurice Catin, « *effets externes, marché et systèmes de décisions collectives* », Paris, Cujas, 1985.

² Claude Serfati, « *L'économie internationale hétérodoxe : état des lieux et propositions*, in *La question politique en économie internationale* », sous la direction de Pierre Berthaud et Gérard Kébabdjian, Paris, La découverte, 2006, page 77.

³ « **A.** *The principal aim of the Organization shall be the coordination and unification of the petroleum policies of Member Countries and the determination of the best means for safeguarding their interests, individually and collectively.* **B.** *The Organization shall devise ways and means of ensuring the stabilization of prices in international oil markets with a view to eliminating harmful and unnecessary fluctuations.* **C.** *Due regard shall be given at all times to the interests of the producing nations and to the necessity of securing a steady income to the producing countries; an efficient, economic and regular supply of petroleum to consuming nations; and a fair return on their capital to those investing in the petroleum industry.*», Article 01 du Chapitre I: « Organisation et Objectifs », des statuts de l'OPEP.

Introduction générale

*des intérêts des pays producteurs et de la nécessité de leur assurer un revenu stable ...
...l'engagement de trouver...les moyens d'assurer la stabilité des prix sur les marchés
pétroliers internationaux en vue d'éliminer les fluctuations nuisibles et inutiles...et un...
approvisionnement pétrolier efficace, économique et régulier des pays consommateur et
une juste rémunération des capitaux pour ceux qui consacrent des investissements à
l'industrie pétrolière...»*

Un tel objectif, qui se décline en un ensemble de sous objectifs assez disparates, s'apparente d'un point de vue praxéologique à un processus de régulation. Cette recherche a, alors, pour visée l'appréhension de ce processus qui tend à mettre en adéquation l'offre, la demande et les niveaux des prix grandement rémunérateurs pour les producteurs du cartel à travers la résorption de l'excédent et/ou l'excès de capacité de production par une programmation de l'offre par le biais d'un système de quotas (proration).

La problématique :

Le marché pétrolier est de loin le marché le plus mondialisé parmi les autres marchés énergétiques. Echappant jusque là à la notion de la concurrence pure et parfaite, il est désormais susceptible de voir reconfigurés les rapports de force en son sein ainsi que la redéfinition des conditions de détermination des cours du pétrole.

En effet, pour moult raisons, la capacité de l'OPEP à maîtriser le marché du pétrole brut se trouverait singulièrement compromise. Une perte de parts de marché pourrait découler principalement de la mise en exploitation des réserves bitumineuses de schiste, le progrès technologique en cours qui tend à une utilisation plus efficiente des énergies, ainsi que le recours croissant à des sources d'énergie de substitution.

A ce titre, la perspective de maintien des cours du pétrole à des niveau assurant de larges revenus pour les pays de l'OPEP —dont les économies sont majoritairement dépendantes des cours des hydrocarbures— ne peut se faire dans les seules conditions d'équilibre de l'offre et de la demande sur le marché, mais à travers un consensus durable en matière de production, de prix et les stratégies de coopération à mener conjointement par les membres de l'organisation.

Introduction générale

Dans ces conditions, il y'a lieu de poser la problématique suivante :

« Dans quelle mesure l'OPEP, en tant qu'acteur de la régulation du marché pétrolier par l'offre, est-elle capable d'influer sur la détermination, à court et moyen termes, des cours face aux reconfigurations incessantes des contours de ce marché ? ».

En outre, l'OPEP en tant que champs de contrainte et de structuration de l'action collective, dont l'objectif primordial est le maintien à des niveaux soutenables, à travers un effort collectif et coordonné de régulation de la production, peut être mise à rude épreuve par les stratégies individuelles des acteurs. Ces derniers, pouvant être animés par la volonté de maximisation de profit, il y'a lieu de poser la question suivante :

- *Les actions de régulation par l'offre des cours du pétrole sur le marché, menées collectivement au sein de l'OPEP, transcendent-elles les actions menées individuellement par ses membres?*

L'Algérie étant membre de l'OPEP depuis 1969, et dont l'économie peine à se diversifier et à se détacher de la mono-exportation des hydrocarbures, a tout son intérêt dans le maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés. A cet effet, l'expansion ou le rétrécissement de ses recettes en devises, constituées à près de 95% des exportations d'hydrocarbures, étant conditionnées par la capacité de l'OPEP à s'affirmer en tant qu'acteur de régulation par l'offre sur un marché mondial, nous posons cette seconde interrogation :

- *Quelle est la contribution de l'Algérie à ce processus de régulation ?*

Les hypothèses de recherche :

Les hypothèses qui sous tendent notre présent travail de recherche sont :

- *L'OPEP en tant qu'entité disposant de réserves importantes de pétrole conventionnel peut encore jouer le rôle de « cartel » sur le marché pétrolier ;*
- *Le potentiel investissement dans le domaine de la prospection et la mise en exploitation de gisements sur les vastes zones du Sahara dont dispose l'Algérie, est un atout pour une présence plus affirmée au sein de l'OPEP et par ricochet sur le marché mondial du pétrole.*

Démarche méthodologique :

Notre démarche consiste en la formulation d'hypothèses de nature à tenter d'anticiper les conséquences futures à partir d'une lecture critique des événements ayant marqué l'histoire du marché mondial du pétrole et des rapprochements et conflits entre les membres de l'OPEP.

En ce qui concerne nos sources bibliographiques, notre choix s'est orienté vers la lecture d'ouvrages et de publications de référence autour des questions d'équilibre sur les marchés, ainsi que des politiques et processus de régulation, la consultation d'analyses empiriques et rapports d'experts en matière énergétique en général et pétrolière en particulier, de rapports publiés sur les sites de l'OPEP, de l'AIE, de l'OCDE, de la Banque Mondiale... et de tout autre support qui soit de nature à nous fournir davantage d'éléments d'informations sur la problématique que nous posons.

Structure du mémoire :

Afin de pouvoir répondre à la problématique posée, ce présent travail s'articulera autour de trois chapitres.

Le premier chapitre ayant pour titre: « ***Le marché pétrolier au centre de l'économie mondiale*** », est une tentative de mettre en exergue la place centrale qu'occupe le marché pétrolier au sein de l'économie mondiale. Dans ce chapitre, il sera question de mettre en avant le caractère stratégique du pétrole et l'évolution, à travers l'histoire, de la morphologie du marché pétrolier.

Quant au second chapitre intitulé : « ***L'OPEP : une structure de régulation d'un marché atypique*** », il se veut une réflexion sur la régulation d'un marché de matières premières en général et pétrolier en particulier. Il y sera question d'un exercice qui consiste à faire opposer et à articuler des notions d'essence contradictoire (conjoncturel/structurel, l'individuel/le collectif...etc.), afin de pouvoir appréhender toute la complexité inhérente au processus de la régulation du marché pétrolier

Dans un troisième chapitre titré : « ***L'Algérie : une économie rentière, dans une OPEP confrontée à une offre énergétique excédentaire***», nous nous attacherons à mettre en exergue le fait que, face aux mutations du marché énergétique mondial et à la chute des

Introduction générale

cours du pétrole souvent due au recours de plus en plus grand aux sources d'énergie renouvelables et surtout à la mise en l'exploitation des pétroles non-conventionnels, la cohésion de l'*OPEP* en tant qu'acteur régulateur par l'offre est mise à rude épreuve. Dans un tel contexte, nous nous efforcerons de décrire le potentiel de l'Algérie qui est susceptible de lui permettre de pouvoir jouer un rôle important dans le raffermissement des cours.

Chapitre I

Le marché pétrolier est au centre de l'économie mondiale

Introduction

L'activité humaine repose entièrement sur la commercialisation et l'exploitation des énergies présentes dans la nature sous des formes et des degrés d'abondance très variés. Dans le paradigme énergétique mondial du XXI^e siècle, le pétrole, le gaz naturel et le charbon représentent près de 80% de l'énergie commerciale de par le monde. Si ces sources font toutes l'objet de transactions internationales, la structure physico-chimique sous laquelle se présentent ces dernières détermine non seulement les formes structurelles des marchés énergétiques, mais aussi le degré de dépendance et de la sensibilité des agrégats macroéconomiques mondiaux à l'égard des variations des cours de chacune d'elles.

Constituant une contrainte infrastructurelle limitant les échanges à grande échelle, inhibant par ricochet la possibilité de la formation d'un marché mondial unique, les gazoducs font que les transactions portant sur le gaz naturel s'effectuent sur des marchés géographiquement segmentés. L'on assiste alors à l'émergence d'une multitude de marchés régionaux, où chacun d'entre eux se développe progressivement à partir des gisements les plus proches et dont l'étendue physique est subordonnée aux limites de la portée des canalisations d'acheminement.

Le marché international du charbon, encore plus étroit que le marché gazier, puisque la houille est majoritairement consommée dans les pays qui la produisent, est, quant à lui, doublement segmenté. Concrètement, sur le plan produit, il y'a lieu de différencier le charbon vapeur du charbon sidérurgique, qui sont les seuls à faire l'objet de négoce international pour leur pouvoir calorifique. Sur les marchés du charbon vapeur, deux espaces géographiques sont à distinguer : « ...le bassin pacifique qui s'approvisionne auprès de l'Indonésie, de l'Australie et de la Chine, et le bassin atlantique qui s'approvisionne principalement de l'Afrique de Sud, de la Colombie, de la Russie, des Etats Unis et du Venezuela... »¹.

Le coût du transport quasi-prohibitif pour des approvisionnements en gaz et en charbon sur de longues distances ; justifie en partie la segmentation en marchés régionaux des marchés gazier et charbonnier. Géographiquement cloisonnés, ces marchés évoluent

¹ François Kaladjian, Sylvie Cornot-Gandolphe, « *La nouvelle donne du charbon* », Paris, Technip, 2008, page 52.

selon des trajectoires distinctes et les cours qu'on y observe n'ont d'incidence qu'à la marge sur l'économie mondiale.

Le marché du pétrole, comparé aux autres marchés des énergies fossiles, est un marché qui peut être globalement considéré comme unifié au niveau mondial et beaucoup plus vaste. L'état liquide du brut le rend transportable sur de très longues distances et accessible pour la quasi-totalité des opérateurs économiques mondiaux. Sa valeur calorifique et la spécificité de multi-produits de l'industrie pétrolière confèrent au pétrole une place dominante dans la majeure partie des bouquets énergétiques nationaux.

Faisant interagir une multitude d'acteurs (Etats, firmes multinationales, etc.) à travers d'une part, des éléments endogènes qui se manifestent dans les règles d'échanges par le biais de l'offre et de la demande et d'autre part des éléments exogènes liés aux événements géopolitiques, le marché pétrolier débouche sur des cours instantanés du brut.

La structure du prix du pétrole, résultat collectif des décisions individuelles des entités en interaction, est intériorisée à son tour par l'ensemble de ces dernières. Elle oriente et ajuste à l'effet les choix de déploiement des stratégies des acteurs. Ainsi, la boucle de la reproduction du marché pétrolier, en tant que champ d'action global affectant au plus haut point les trajectoires de l'évolution des économies nationales, est indéfiniment renouvelée.

La corrélation entre les grandeurs de l'économie mondiale et les perturbations qui interviennent sur le marché au cours de l'histoire du pétrole est avérée à plus d'un titre. Les événements concourant à la formation des cours, considérés comme étant endogènes au marché pétrolier, constituent des chocs exogènes aux économies nationales. Ils sont de nature à modifier les linéaments des économies locales, prises individuellement et l'économie mondiale, considérée dans son ensemble.

En effet, le surenchérissement des cours du brut, suite au premier choc pétrolier de 1973-1974, est l'une des raisons ayant marqué le début du déclin du *fordisme*¹ qui, en tant

¹ C'est l'ensemble des méthodes mises au point par Henry Ford, permettant, d'un côté, la production de masse par la standardisation des process afin de tirer profit des économies d'échelle et, de l'autre côté, la consommation de masse à travers les mécanismes de négociation sociale qui garantissaient que les gains de productivité étaient redistribués aux salariés.

que *régime d'accumulation*¹, a permis la période de forte croissance qu'on qualifie des Trente Glorieuses (1945-1975 environ), aux Etats Unis au départ et en Europe occidentale par la suite. A ce titre, le marché pétrolier peut être considéré comme étant au centre de l'économie mondiale. La tendance lourde des cours qui s'y dégage génère un pouvoir de nature à recomposer et à remodeler les contours du capitalisme au niveau planétaire.

La centralité du marché pétrolier au sein de l'économie mondiale tient du caractère stratégique du pétrole, à côté des grands enjeux financiers que présente l'industrie pétrolière. A cet effet, il est question dans ce premier chapitre de mettre en exergue le caractère stratégique du pétrole à travers une première section. Dans une seconde section, nous nous attèlerons à mettre en avant le caractère évolutif de la structure concurrentielle du marché pétrolier. Cette évolution découle de l'interaction d'un ensemble d'acteurs y intervenant, dont les stratégies d'exercice d'un pouvoir du marché sont animées par des enjeux à multiples facettes : financiers, géopolitiques, etc. La maturation du marché pétrolier s'est faite à travers les changements dans sa morphologie.

Section 01. Le pétrole une matière pas ordinaire

L'apogée du pétrole, qui a accompagné le développement enregistré courant le XX^{ème} siècle, ne semble pas décliner de sitôt. L'économie mondiale dépendra certainement encore, de moins pour un bon nombre de décennies de ce XXI^e siècle, des avantages incontestables du pétrole dans tous ses usages. Cette dépendance est d'autant plus saisissante que l'augmentation de la population dans le monde, l'élévation de niveau de vie et l'inexistence de *bien économique*² de substitution de court terme au pétrole, qui est à même de répondre globalement aux mêmes besoins, sont des réalités incontournables.

Utilisé directement ou indirectement dans un grand nombre de processus de production industrielle, de transport et de l'agriculture, le pétrole est, à ce juste titre, l'un des moteurs fondamentaux de la croissance économique mondiale. En effet, au-delà d'une

¹ «Ensemble des régularités assurant une progression cohérente de l'accumulation du capital, c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même ». Ces régularités concernent, entre autre, « ...un type d'évolution d'organisation de la production et des rapports des salariés aux moyens de production... » et «...un partage de la valeur permettant la reproduction dynamique des différents groupes sociaux ou classes.... », In Robert Boyer, Théorie de la régulation, 1. Les fondamentaux, Paris, La Découverte, 2004, page 39.

² «...un bien est défini comme ce qui est utile, apte à satisfaire des besoins humains, un bien économique doit en plus être rare (sinon il s'agit d'un bien libre et gratuit) et produit par une activité humaine (sinon il s'agit d'un bien naturel) – l'air atmosphérique constituant un exemple de bien non économique, à la fois libre et naturel...» in Marc PÉNIN, « Bien Economique », *Encyclopædia Universalis* [En Ligne], consulté le 02 Novembre 2014. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopédie/bien/economique/>

combinaison du travail, du capital et de la terre, toute activité de production et/ou de commercialisation incorpore, d'une manière ou d'une autre, une fraction d'un dérivé pétrolier sous une quelconque forme. Il ne saurait être trop dit, à titre illustratif, que le plastique en tant que dérivé du pétrole est présent dans la quasi-totalité des produits manufacturés.

Toutefois, c'est dans le domaine des transports que le pétrole montre ses avantages incomparables à travers sa contribution indéniable dans le raccourcissement du temps et de l'espace. La disponibilité de pétrole à un prix réduit, comparé aux autres formes d'énergies, est une donnée intégrée dans les pratiques économiques. Le faible coût des frets terrestre, maritime et aérien, a favorisé l'impulsion et l'accentuation des processus de délocalisation des entreprises, qui sont à la base de la généralisation de la mondialisation économique amorcée à partir de la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

En prenant un raccourci, nous pouvons avancer que la conjonction du progrès technique et la domestication du pétrole appliqué aux moyens de transport, ouvre les possibilités d'approfondir le caractère inclusif des échanges internationaux et faire progresser le bien être mondial dans son ensemble. La distance constituant de moins en moins un obstacle pour le négoce mondial, tous les pays peuvent faire valoir, pour une insertion effective dans le commerce entre les nations, leurs *avantages comparatifs qui découlent des différences internationales de dotations factorielles*¹.

Ainsi, pour mettre en avant le caractère pas ordinaire du pétrole, nous nous attacherons, dans cette première section, à spécifier le pétrole. Cela consistera à tenter de soulever la nuance parmi quelques une des notions de l'économie politique qui fournissent des définitions aux notions de ressources naturelles et commodités, en passant par matières premières et produits de base. Cela, pour aboutir, enfin, à mettre en avant la dépendance des pays producteurs et les pays consommateurs vis-à-vis du pétrole.

¹ Un postulat relevant de l'approche d'Eli Hecksher (1919), de Bertil Ohlin (1933) et complétée par Paul Samuelson (1948), communément connue sous le « modèle HOS ». Selon cette approche, les fondements des échanges internationaux résident dans la disponibilité des facteurs de production. A ce titre, les pays ont intérêt à se spécialiser sur les productions mobilisant les facteurs de production qu'ils possèdent et importer les productions incorporant les facteurs de productions qui leur manquent.

1. Des généralités pour spécifier le pétrole

« Si les Hommes attachent de la valeur à une chose, c'est en raison de ses usages : ce qui n'est bon à rien, ils n'y mettent aucun prix »¹ : le pétrole en recèle plusieurs. Première source d'énergie, le pétrole pose la problématique de la sécurité d'approvisionnement. A ce titre, le pétrole est le seul secteur à devoir répondre à l'exigence et aux soucis des pouvoirs publics nationaux d'entretenir des stocks de réserve. Cette obligation tient son origine en 1911, lorsque le Premier Lord de l'Amirauté Winston Churchill impose le passage au fioul des navires de la flotte militaire britannique, alors que le sol de l'Angleterre regorge du charbon. En 1917, c'est Georges Clemenceau (1841-1929) qui signifie toute l'importance du pétrole. Cet homme d'Etat français, à la veille de l'issue de la Première Guerre mondiale (1914-1918) déclare dans un télégramme envoyé au président américain Woodrow Wilson pour réclamer d'urgence aux américains un approvisionnement en carburant: « Si les Alliés veulent pas perdre la guerre, il faut que la France combattante, à l'heure du suprême choc germanique, possède l'essence, aussi nécessaire que le sang des batailles de demain »².

Dépassant les aspects d'une simple ressource, le pétrole revêt un caractère stratégique. Les questions pétrolières font irruption dans les domaines de sécurités et relèvent grandement des questions de souverainetés nationales. A ce titre, le contrôle des localisations spatiales des réserves et la maîtrise de l'approvisionnement sont au centre d'un ensemble d'enjeux à moult facettes : économiques, financières et géopolitiques.

1.1. De l'état originel des biens et des services

La satisfaction des besoins de l'Homme, par essence nombreux et incompressibles, est conditionnée par la contrainte de la disponibilité des ressources, par nature, rares et non extensibles.

Le rythme d'exploitation d'une ressource naturelle est subordonné à celui de la croissance économique. Toutefois, vouloir maintenir un taux de croissance toujours positif, en l'absence de possibilités de substitution et/ou de recyclage, débouche nécessairement

¹ Jean-Baptiste Say (1803), « *Traité d'Economie Politique*, Livre I : *De la production des richesses* », collection : Les classiques des sciences sociales, site web : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html , page 38.

² Gérard Vindt, « 1924, la création de la Compagnie Française des Pétroles », revue Alternatives Economiques Poches n°069, Paris, septembre 2014.

sur l'épuisement possible de certaines ressources naturelles et sur des problèmes de nature à altérer leur allocation inter-temporelle. Pour ainsi dire, l'activité humaine prônant une croissance économique positive s'étalant dans un temps qui tend vers l'infini est une utopie, car elle se pose en porte à faux avec les limites physiques qu'impose la nature.

L'épuisement et la disparition des ressources naturelles ont été posés, déjà depuis le XIX^{ème} siècle, comme des contraintes pour la croissance économique. Des économistes classiques, à l'instar de Ricardo, Malthus et Jevons ont dressé ce paradoxe. A travers leurs analyses respectives de développement économique, *«...le premier prévoyait l'évolution de l'économie vers un état stationnaire à cause de la limitation des terres cultivable et de leurs fertilités décroissantes, et le second voyait une contradiction indépassable entre la croissance de la population et cette même limitation des terres, le troisième annonçait la fin de la révolution industrielle en Angleterre à partir de l'observation des limites physiques des gisements de charbon et du rôle de cette énergie pour la croissance économique...»*¹. Au XX^{ème} siècle, c'est le rapport du Club de Rome (ou le rapport Meadows²) qui a soulevé encore de nouveau cette question. Ce rapport, élaboré courant des années 1970, est destiné à éclairer les problèmes qui seraient liés aux risques de pénurie de certaines matières premières, en ce qui est de provoquer la cessation de la croissance, tout en posant la problématique quant à la capacité des économies à opérer les mues adéquates dans un souci d'adaptabilité à de tels contextes de raréfaction, ou d'épuisement de certaines ressources. Ces dernières peuvent faire valoir un ordre d'importance ou d'indispensabilité qui conditionne la continuité et à la longévité de la croissance.

L'ordre d'importance d'une ressource est dicté à la fois par son indispensabilité dans le fonctionnement d'un secteur, lui-même essentiel à l'articulation de l'ensemble économique d'un pays. Cette importance est une fonction d'utilité inversement proportionnelle au nombre de possibilités de substitution, ainsi que du degré de

¹ Gilles Rotillon, « *Economie des ressources naturelles* », Paris, La Découverte, 2005, Page 07.

² Le rapport Meadows « *Les limites de la croissance* » (« *The limits of growth* », en anglais), est un rapport qui a été remis en 1972 à un groupe de réflexion réunissant des scientifiques, des économistes, etc., formant le Club de Rome, prédisant un avenir catastrophique au monde d'ici à 2100 si nous persistions dans le rythme de la croissance actuelle. Ce rapport modélise les 05 tendances majeures dans le monde : industrialisation accélérée, croissance rapide de la population, malnutrition largement répandue, épuisement des ressources non renouvelables et un environnement détérioré.

substituabilité, qui s'offrent aux agents économiques. C'est le pétrole qui pose aujourd'hui, avec l'une des plus grandes acuités, cette problématique.

Dans la littérature consacrée à l'économie politique, ressources naturelles et commodités (en anglais *commodities*), en passant par matières premières et produits de base sont des notions parfois indistinctement utilisées en parfaits synonymes interchangeables. Or, des nuances, même subtiles, existent.

1.1.1. Des ressources aux matières premières

Les matières premières sont les ressources naturelles mises à la disposition de l'Homme par des techniques de domestication en vue de la satisfaction de ses besoins.

Inégalement réparties sur la planète, les ressources naturelles (*minerais, *sol et terre arable, *faune et flore, *ressources d'énergie et *ressources environnementales, etc.) sont l'ensemble des « *...actifs du capital naturel ne découlant pas de l'activité humaine...mais qui, sous l'influence de celle-ci, acquièrent...la qualité et l'aptitude à générer des biens et des services- et, par conséquent, une valeur en tant que facteur de production...* »¹. A cet effet, étant nécessaires aux usages économiques, servant d'intrants ou de matières premières à une activité de production, les ressources naturelles font l'objet de captage, d'extraction, de culture et d'élevage. Selon les stocks disponibles dans la nature et la possibilité de régénérescence suivant des cycles naturels de reconstitution des réserves, une ressource naturelle peut être épuisable ou non épuisable, renouvelable ou non renouvelable.

Une matière première, *stricto sensu*, signifie la forme originelle sous laquelle se présente dans la nature un bien final ou intermédiaire qui résulte de la transformation d'une ressource par le biais d'une activité productive. Cependant, un bien intermédiaire issu d'une filière, constituant un intrant à une autre filière pour une transformation plus élaborée, peut constituer en soi une matière première. Pratiquement, il est désigné par la notion de matière première, tout produit intervenant à l'extrême amont d'une filière pour aboutir en aval à un résultat autre qu'initialement.

¹ OCDE, « *Caractéristiques spécifiques des ressources naturelles* », in « *Ressources naturelles et croissance pro-pauvres – Enjeux économiques et politiques-* », Ed. OCDE, 2009, page 32.

1.1.2. Les commodités

Une commodité, un néologisme par francisation du vocable anglais *commodity*, est le terme générique qui désigne tout élément matériel, destiné à un usage économique et faisant objet de transactions commerciales. En se focalisant uniquement sur le seul aspect physique des objets, cette notion tend à englober l'ensemble des déclinaisons conceptuelles définissant l'ensemble des ressources matérielles et des biens dans les sciences économiques.

Plus prosaïquement, dans un marché mondial, une commodité est une marchandise standardisée, dont la concurrence porte uniquement sur les prix, résultat des règles neutres du marché. Les fournisseurs sont très facilement substituables de fait qu' « *...une commodité est nécessairement un produit standardisé. Les spécificités liées à son origine naturelle (le gisement particulier, la région agricole dont il provient) se sont effacées le rendant comparables à des produits d'origine différentes¹* ».

Par ailleurs, le passage de la notion de matières premières à celle de commodités, tient d'une « *...évolution sémantique concomitante à la naissance des marchés à terme (forward et future)...* »². En effet, l'expression française « matières premières » est traduite en anglais par « *Raw materials* », mais aussi, et surtout, par le vocable « *commodities* ». Ce dernier, chez les Anglo-Saxons, s'applique aux produits dont les marchés sont d'une instabilité, impliquant de tels aléas pour les opérateurs, qu'il est nécessaire de développer des instruments financiers (*Swaps, Options...*) pour couvrir les risques afférents à l'instabilité des cours.

1.1.3. Le pétrole entre les notions de ressource stratégique et de simple commodité

Les fluctuations saccadées des cours du pétrole ne peuvent suffire à elles seules pour conclure hâtivement que le marché mondial du pétrole répond aux mêmes logiques de fonctionnement que tous les autres marchés dits de commodités. Une explication par les seules lois du marché, revient à dire que le pétrole n'en est au final qu'une simple marchandise. Or, le jeu concurrentiel sur le marché pétrolier ne se limite pas à une compétition entre entrepreneurs privés, mais entraîne l'intervention de plus en plus

¹ Pierre-Noël Giraud, « *L'économie mondiale des matières premières* », Paris, La Découverte, 1989, page 7.

² Phillipe Chamlin, « *Le poivre et l'or noir* », Paris, Bourin Editeur, 2007, page 11.

perceptible des Etats. Un fait qui souligne l'imbrication et l'interdépendance du politique et l'économique dans tout ce qui touche au pétrole. En effet, le pétrole fait partie des rares denrées marchandes à jouir d'une double dimension : *«...d'une part, une dimension politique car c'est une ressource territorialisée et donc soumise au contrôle des Etats ; d'autre part, une dimension économique car c'est un bien marchand, soumis à une logique d'offre et de demande... »*¹.

En outre, le concept de commodité, ayant fait irruption dans la littérature de l'industrie pétrolière, suggère le droit et les conditions libérales de la mise en valeur par les opérateurs étrangers des ressources pétrolières dans les pays producteurs. Dans ce même ordre d'idées, avec tout ce qu'il charrie comme connotation concurrentielle, le terme commodité, appliqué au pétrole, semble plaider à la faveur de marché dans sa virulente opposition aux Etats. En effet, dans la dynamique capitaliste, le marché puise sa légitimité du principe de la propriété privée et les lois libérales. A côté et face au marché, dans l'une de ses attributions régaliennes, l'Etat incarne la propriété collective en sa qualité de dépositaire de *« ...la souveraineté des peuples sur leurs richesses et ressources naturelles... »*². A ce titre, la détention du droit exclusif inhérent à la propriété des richesses du sous-sol par les seuls Etats, agissant souverainement sur des territoires physiquement délimités, constitue en soi une barrière à l'entrée et inhibe le caractère de *marchés contestables*³ aux marchés de l'exploration et de l'exploitation minière en général et pétrolière en particulier.

En sus de cela, en tant que matière première stratégique, le pétrole n'est pas un produit standardisé, puisqu'il se présente sous plusieurs variétés. La concentration des réserves dans des espaces géographiques bien définis, réduit le nombre et, par conséquent, la substituabilité des fournisseurs et le prix porte aussi bien sur les quantités offertes et demandées sur le marché que sur la qualité du brut.

1.1.3.1. Des pétroles, pas un pétrole

Le terme pétrole, du latin médiéval « *Petra* » et « *Oléum* » (*huile de pierre*), d'apparence générique, ne doit pas masquer la grande hétérogénéité des caractéristiques

¹ Philippe Copinschi, « *Le pétrole, quel avenir ?* », Paris, De Boeck Supérieur, 2010, page 31.

² Résolution 523.VI, de l'Assemblée Générale des Nations Unies, adoptée le 12 janvier 1952.

³ Un marché contestable désigne un marché sur lequel il est possible à de nouveaux producteurs d'entrer, de fait de l'inexistence de barrières à l'entrée, et à des producteurs actuels de sortir sans subir de coûts irrécupérables.

propres à chaque gisement pétrolifère. En effet, le pétrole est décliné en plusieurs variétés classées suivant deux paramètres essentiels qui expliquent les différentiels de prix et les rentes de qualité liées aux différences de la composition chimiques des bruts extraits. Ainsi un brut est classé selon :

- **La densité** : elle constitue le rapport des poids de volumes égaux de pétrole et d'eau pure, elle est proportionnellement inverse par rapport au degré de la mesure *API* (*American Petroleum Institute*). La densité conditionne les proportions relatives des produits obtenus par raffinage (Propane, butane, kérosène, etc.).
- **La teneur en soufre** : mesurée par un pourcentage de soufre présent dans une quantité donnée de brut, elle conditionne les coûts inhérents aux opérations de traitements et de transformations du pétrole en une multitude de produits à forte valeur commerciale. Ces derniers, doivent répondre aux exigences des normes régissant les externalités négatives (pollutions diverses, émissions de Gaz à Effet de Serre (*GES*), etc.), associées à la consommation du pétrole et de ses produits raffinés dans la plus part des pays consommateurs.

Le tableau n°01 ci-dessous, est une ébauche d'une grille permettant une classification des bruts en fonction de leur teneur en soufre et de leur degré de densité *API*.

Tableau 01. : Grille de classification des pétroles

Densité	Teneur en soufre
Lourd si $API < 22^\circ$ et extra-lourd si $API < 12^\circ - 15^\circ$	Peu soufré avec moins de 0,5% en masse de soufre
Moyen si $22^\circ < API < 32^\circ$	Moyennement soufré avec une teneur de soufre comprise entre 0,5% et 1,5%
Léger si $API > 32^\circ$	Soufré avec une teneur de soufre supérieure à 1,5%

Source : Grille construite par nous même suite à des lectures

Une simple lecture horizontale faite de cette grille ne peut être que tronquée. Pour plus de pertinence et d'exhaustivité, une lecture multidirectionnelle s'impose. En effet, il existe autant de qualités de bruts que de combinaisons par paires (densité, teneur en soufre), prenant des valeurs aussi diverses en fonction de la provenance géographique du brut à considérer. Ainsi, l'on peut distinguer des bruts lourds/soufrés, des bruts légers/peu soufrés, etc.

Le pétrole, quasiment inutilisable à l'état brut, fait valoir à la filière pétrolière le qualificatif d'industrie « multi-produits ». Effectivement, traité par des procédés de distillation et de raffinage, il permet un large éventail de produits pétroliers à forte valeur ajoutée (voir le tableau 02, ci après). Ces derniers, peuvent être des produits énergétiques pour une consommation finale (essence, fioul domestique, gaz, etc.) ou des produits intermédiaires pour d'autres industries (kérosène pour la navigation aérienne, naphta pour la pétrochimie, dissolvants pour les industries des peintures et celle des détergeant, etc.).

Tableau 02. : Structure typique de produits obtenus à partir d'un baril¹ de pétrole brut

Produits	Litres
Gaz Liquéfié (Propane, butane)	15
Supercarburants automobiles	75
Gazole moteur et fioul domestique	35
Carburéacteur (Kérosène pour l'aviation)	15
Fioul lourd (Fret maritime, centrales thermiques, industrie)	10
Autres (Naphta, lubrifiants, cires et paraffines	10
Total	160

Source : Carnot Nicolas et Hagege Catherine, « Le marché pétrolier », *Economie & prévision*, 2004/5 no 166, p. 127-136.

En outre, et plus généralement, la structure de la demande faite sur une qualité de brut est le reflet fidèle de la structure de la demande finale portée sur ses dérivés. Ainsi, d'une demande finale constituée d'une large part de distillas léger (essence) ou moyen (gazole, kérosène), il en découle une forte pression sur les bruts légers. Contrairement, une demande finale comportant davantage de fiouls domestique ou de fiouls lourds s'accommode mieux de bruts plus lourds.

1.1.3.2. Les bruts de référence

Devant la grande diversité de bruts, le marché s'est accommodé d'un certain nombre de bruts de référence par zone géographique, appelés *markers* ou *benchmarks*. Ce sont des bruts standardisés qui servent à déterminer les prix et à comparer les qualités de chacun des autres bruts sur les marchés internationaux, aussi bien sur les marchés physiques (marché « *spot* » et « *forward* ») que sur les marchés financiers (marché « *futures* »).

¹ Le baril du pétrole (symbole « *bl* » ou « *bbl* ») est une unité de mesure employée pour quantifier un volume d'un brut ou l'un de ses dérivés. Il équivaut à 158,9 litres, soit l'équivalent de 42 gallons US (01 Gallon US=3,785 Litres).

Les principaux bruts de référence pour le commerce international du pétrole, dont les flux sont régionalisés autour de trois pôles principaux, sont :

- Le **Brent**, dont la densité est de 38° API et une teneur en soufre de 0,3%, est un mélange de bruts issus de dix neuf champs pétrolifères situés en Mer de Nord dans le large d'Aberdeen en Ecosse. C'est l'acronyme de *Broom, Rannock, Etive, Ness et Tarbert* qui sont cinq de ces champs écossais. C'est un brut qui présente la notoriété d'une référence internationale puisque son cours détermine environ 60% des cours des pétroles bruts dans le monde, et particulièrement pour le pôle euro-africain : Afrique du Nord et Golfe de Guinée / Europe Occidentale,
- Le **West Texas Intermediate (WTI)**, d'une densité API de 39,6° et d'une teneur en soufre de 0,24%, il sert de référence pour les flux pétroliers se situant dans le pôle Amérique du Nord / Amérique Latine,
- Le **Dubai Light**, extrait dans le Golfe Persique, il sert de référence pour ce qui est des flux au sein du pôle Moyen Orient / Extrême Orient. Ce brut présente une densité API de 31° et d'une teneur en soufre de 2%.

Les prix de ces markers sont négociés d'une manière autonome et changent en permanence en fonction de l'offre et de la demande exprimées à leur propos sur le marché. Quant aux prix des autres bruts sur les marchés internationaux, affichés en *FOB*¹ quand le brut est à bord du navire transporteur au terminal du chargement, ou en *CIF*² quand le brut est dans le port de destination, ils sont explicitement indexés à l'un ou à l'autre des bruts référenciés. A titre d'exemple, ces cours sont indexés au prix du *Brent* s'ils sont à destination de l'Europe, ou de *WTI* s'ils vont aux Etats-Unis.

La carte géographique portée sur la page 23 qui suit, met en avant les zones géographiques couvertes par chacun des bruts de référence.

¹ *Fret On Bord (FOB)*, en français Franco à Bord, est un incoterm utilisé lorsque le vendeur/exportateur livre les marchandises à bord d'un navire, désigné par l'acheteur/importateur, au port d'embarquement. Suivant les Incoterms 2010, entrés en vigueur en 1^{er} janvier 2011, les coûts et les risques qui y sont liés sont à la charge de vendeur jusqu'à ce que les marchandises soit à bord du navire au port du départ. Ceci est un changement par rapport aux Incoterms 2000, qui prévoyaient le transfert du risque au passage de bastingage du navire au port de départ.

² *Coast Insurance and Freight (CIF)*, en Coût, Assurance et Fret (*CAF*), est un incoterm applicable qu'aux seuls transports maritimes, sous entend que le vendeur est responsable de la marchandise jusqu'au port de destination.

Figure 01. : Les zones géographiques par brut de référence



Source : CNUCED 2003

1.2. Le pétrole et l'incertitude géologique

L'une des caractéristiques de l'industrie pétrolière est le risque lié à son exploration. En effet, le pétrole étant une matière première extractive, l'accès à son exploitation, en plus qu'elle soit une activité très capitalistique, qui nécessite une mobilisation de fonds importants, est soumis au processus aléatoire de l'exploration. Apporter de l'assurance pour les investisseurs à l'amont de la filière pétrolière, passe par une normalisation de l'information qui y'est produite. Ainsi, en fonction du degré de la pertinence de toutes les informations (géologiques, techniques, etc.), à propos des gisements à développer, les estimations des ressources et des réserves pétrolières sont définies et classées selon diverses catégories.

En outre, l'incertitude géologique qui entoure les disponibilités des stocks du pétrole dans la nature, ne cesse de nourrir des supputations quant à la longévité et à l'ampleur des réserves susceptibles de garantir une offre énergétique, fournie par le pétrole et couvrant la perspective d'une demande mondiale sans cesse renouvelée. La déplétion des réserves pétrolières, signifiant la baisse de la production à l'atteinte du « pic pétrolier », est assimilée par d'aucuns à une crise énergétique majeure.

1.2.1. L'exploration des ressources pétrolières

Le processus d'exploration des ressources pétrolière « ...a pour but la recherche et l'acquisition d'information au sujet des caractéristiques de nouvelles réserves dont l'existence et les caractéristiques sont sujettes à grandes incertitudes, à ajouter à un stock existant de réserves dont les caractéristiques sont connues avec davantage de certitudes... »¹. Il n'en reste pas moins que l'estimation des réserves n'est pas chose aisée et que l'aspect stochastique y est toujours présent, pour prétendre à une mesure réelle des réserves souterraines. Il convient de signaler qu'avec la cohabitation d'une multitude de méthodes de quantification des réserves, les estimations auxquelles elles aboutissent peuvent manifester de sensibles écarts.

Présentant des enjeux économiques incommensurables et étant donné qu'il est « ... très difficile dans les activités amont de trouver une discipline scientifique unificatrice, susceptible d'apporter des fondements scientifiques communs à la notion du paradigme technologique... »², l'exploration fait appel à un nombre de géosciences (géologie, géochimie, géophysique, etc.). L'interdisciplinarité des investigations, vise à repousser les limites de l'incertain par le biais de la mise au point de modèles et de techniques de simulation, chargés de capacités prédictives en exploration des réserves tenant compte de l'ampleur des investissements financiers nécessaires à leur mise en valeur.

1.2.1.1. Classification des ressources et des réserves pétrolières

La classification et la définition des ressources et des réserves en place se fait en fonction de la rentabilité attendue de leur mise en exploitation, tout en tenant compte du degré de la probabilité de leur existence.

Les ressources pétrolières sont toutes les quantités et les volumes de pétrole identifiées ou susceptibles d'être en place dans la croûte terrestre avant tout début d'extraction, sans faire référence aux contraintes d'extraction qu'elles soient technologique et/ou de coût de revient. A cet égard la notion de ressource désigne un concept de nature géologique.

¹ Ph. Crabbé, « L'exploration des ressources extractives non renouvelables : Théorie économique, processus stochastique et vérification », in la revue « L'actualité économique », vol.53. n°04, 1977, pages 559 à 586.

² Bernard Bourgeois, Dominique Firrou, Jean-marie Martinier, « Energie et changement technologique, une approche évolutionniste », Paris : Economica, 2000, page 373.

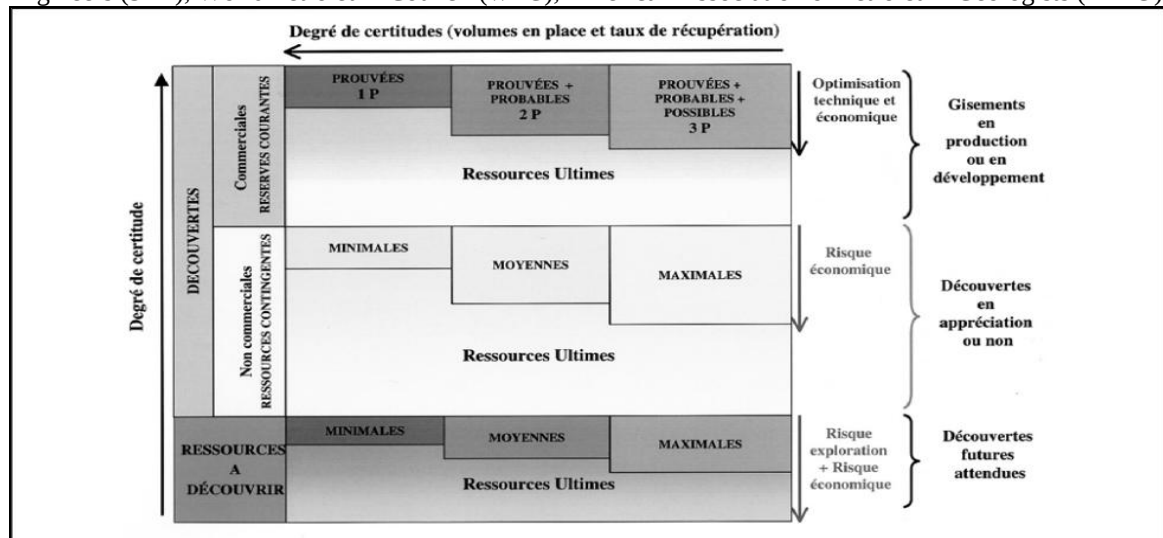
Les réserves, en revanche, sont les volumes du pétrole parmi les quantités totales en place de la ressource, dont la production est commercialisable dans les conditions dominantes actuelles, ou celles qui prévaudront dans un futur anticipé, sur le marché. Lesquelles conditions sont principalement liées aux incertitudes des modifications technologiques et la dynamique de la conjoncture économique. A cet effet, la notion de réserve est un concept qui porte sur une dimension technico-économique. Recouvrant des réalités changeantes (*voir infra les détails sur la notion de réserves*), le concept de réserve est dynamique dans le temps comme dans l'espace. Ainsi, à une époque donnée, des différences de dotations technologiques observables et l'hétérogénéité de l'appareil productif entre espaces géographiques impliquent une disparité dans la classification des réserves en fonction de la rentabilité économique de gisements comparables. Dans le temps, la transmission entre espaces géographiques de la technologie, par une diffusion plus généralisée des techniques et des procédés, permet un rattrapage et rend commercialement soutenable l'exploitation des réserves actuelles, situées dans des pays jusque là à la traîne en termes de techniques.

Au cours de son exploitation, la production issue d'un puits pétrolier décline à cause des arrivées de plus en plus importantes d'eaux souterraines. Condamné à être fermé, elle ne peut être récupérée qu'une partie des accumulations géologiques du pétrole dans le puits. Ainsi, le **taux de récupération** évalue le volume de réserves qui peut être effectivement extrait par rapport au total des ressources supposées être contenues dans un gisement. Le taux de récupération des gisements en production est, en 2014, de l'ordre de «...35% en moyenne mondiale...»¹. Sous la double dimension spatio-temporelle, la variation de cette grandeur est sujette aux contraintes de production liées au rythme du progrès technologique et les cours de pétrole. A ce titre, un tel ratio est une grandeur permettant l'appréciation du passage de la notion de ressources à celles de réserves.

La figure n°02, de la page 26 qui suit, fournie par la *Society of Petroleum Engineers (SPE)*, *World Petroleum Council (WPC)* et *l'American Association of Petroleum Geologists (AAPG)*, donne un aperçu sur les définitions des notions de réserves et ressources pétrolières.

¹ Anne Feitz, « Le pétrole : les compagnies dopent le rendement des gisements », LesEchos.fr, du 10/03/2014.

Figure 02. : Définition des différents types de réserves & ressources. Definitions: Society of Petroleum Engineers (SPE), World Petroleum Council (WPC), American Association of Petroleum Geologists (AAPG).



Source : Yves Mathieu, « Réserves mondiales d'hydrocarbures », in la revue Géologue n°144, Lien web : http://www.geosoc.fr/temoignages/cat_view/1-dossiers/17-energie/51-tensions-energetiques-hydrocarbures-charbon-uranium.html

Ainsi, à travers la matrice de classification des ressources extractives adoptée par la *Society of Petroleum Engineers (SPE)*, *World Petroleum Council (WPC)* et l'*American Association of Petroleum Geologists (AAPG)*, il est distingué entre les ressources découvertes des ressources à découvrir.

Les ressources découvertes se subdivisent en :

- **Réserves commerciales** ou réserves courantes qui jouissent d'une forte probabilité ou d'une quasi-certitude d'existence. Elles assurent une optimisation technique et une grande rentabilité économique dans l'état actuel des techniques de l'exploration, du développement et de la production. Ce sont des réserves situées dans les gisements exploités ou en cours de l'être. En 1997, la *Société of Petroleum Engineers (SPE)* et le *World Petroleum Congress (WPC)* ont retenu d'une manière officielle les définitions suivantes données aux différentes réserves :

- « Les réserves prouvées (dites 1P) sont celles dont la probabilité que les volumes soient produits de façon rentable s'élève à au moins 90% (parfois l'on retient 95%) ;
- Les réserves prouvées plus les réserves probables (dites 2P) sont celles dont la probabilité qu'elles soient extraites s'élève à 50% ;

- Les réserves prouvées plus les réserves probables plus les réserves possibles (dites les 3P) sont celles dont la probabilité qu'elles soient effectivement extraite s'élève à moins de 10% (parfois l'on retient 5%) »¹.

- **Ressources non commerciales** ou **ressources contingentes**, sont les ressources auxquelles est attribuée une probabilité d'existence médiane. Ne présentant pas un niveau d'exploitation économiquement rentable, elles présentent un risque économique et des retours sur investissement hypothéqués. On y dénombre des ressources récupérables et celles qui pourraient l'être à des échéances futures suivant des estimations minimales, moyennes et maximales.

Quant aux **ressources à découvrir** sont celles dont la probabilité d'existence est très médiocre et qui sont potentiellement à découvrir. La rentabilité, liée à leur exploitation, se trouve compromise étant sujette à deux risques : l'un lié à l'exploration et l'autre économique.

1.2.1.2. La situation géographique actuelle des réserves prouvées dans le monde

A l'incertitude exploratoire s'adjoint l'incomplétude de l'information produite autour des réserves pétrolières dans le monde. En effet, les connaissances ayant trait aux réserves prouvées dans le monde sont «...des connaissances très variables d'un pays à l'autre car elles sont fonction non seulement de facteurs économique - politiques mais également et surtout de degré d'exploration de ces pays. Si on peut raisonnablement avancer que les réserves des principaux gisements des pays industrialisés sont relativement bien cernées aujourd'hui, il n'en est sans doute pas de même pour de très nombreuses régions de globe pour lesquelles les conditions d'accès constituent un obstacle majeur à une prospection systématique...»².

Toutefois, toutes les études sont unanimes à affirmer avec une grande certitude que les réserves prouvées du pétrole conventionnel sont géographiquement concentrées et se situent pour l'essentiel dans les pays de l'OPEP et principalement ceux de la région du Moyen- Orient. Une région qui en dépit de la diminution de son poids dans l'offre globale,

¹ Sadek Boussena, Jean-Pierre Pauwels, Catherine Locatelli, Carine Swartenbroekx, « *Le défi pétrolier : questions actuelles du pétrole et du gaz* », Paris, Vuibert, 2006, page 96.

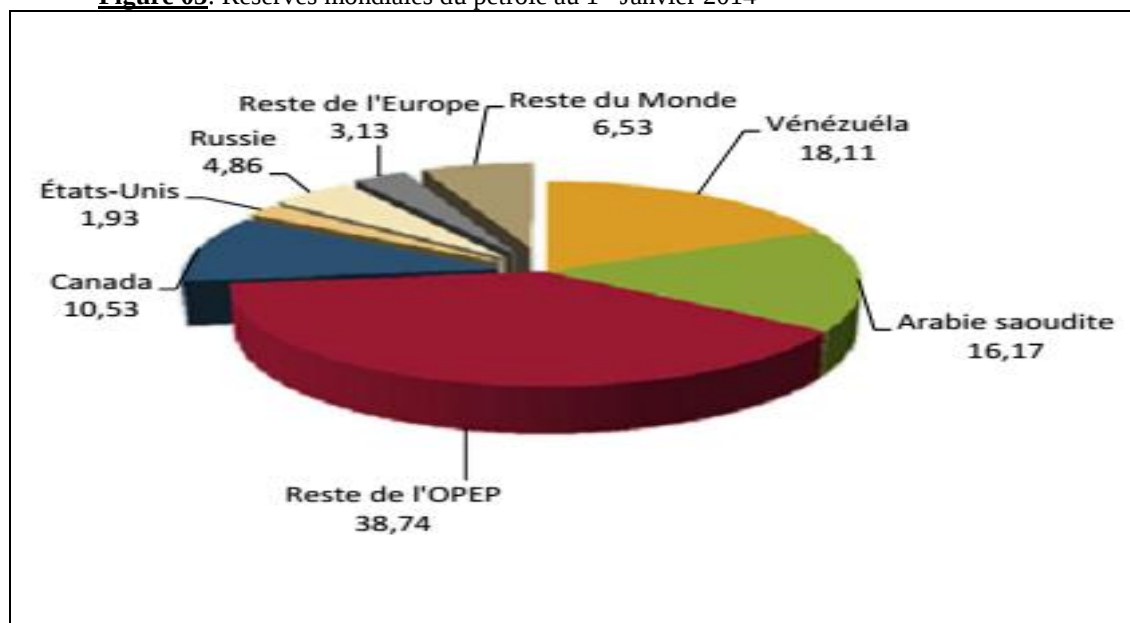
² André Giraud, Xavier Boy la Tour, « *Géopolitique du pétrole et du gaz* », Paris, Technip, 1987, page 36.

après la mise en production des bruts dans d'autres régions du globe, reste prometteuse et constitue la source d'exportation majeure.

En effet, selon les estimations annuelles de la revue hebdomadaire américaine « *Oil and Gas Journal* », rapportées par le Comité Professionnel du Pétrole (CPDP)¹ dans sa note d'information économique, livrée sous le N°727 le 19 décembre 2013, « ...les réserves mondiales prouvées de pétrole brut se sont stabilisées, au 1^{er} Janvier 2014, à 244 milliards de tonnes (+0,3%), ce qui représente environ 60 années, au rythme actuel de la production... ». En incluant les bruts extra lourds, le Venezuela est le premier pays au monde en termes de réserves pétrolières (18,11%), devant l'Arabie Saoudite (16,17%). Les pays de l'OPEP possèdent, à eux seuls, 73% des réserves totales de la planète.

La figure n°03 ci-dessous, suggère la répartition des réserves pétrolières mondiales prouvées, actualisées au 01 janvier 2014.

Figure 03: Réserves mondiales du pétrole au 1^{er} Janvier 2014



Source : Note d'information économique du 19/12/2013 de Comité Professionnel du pétrole. Site web : www.cdpd.org

1.2.2. Le spectre de l'épuisement des ressources pétrolières est bien réel

Un point semble être certain et unanimement partagé au sujet des réserves pétrolières : leur quantité est finie, non illimitée et qu'elles diminuent au rythme qu'on y puise. Cependant, l'importance clé du pétrole dans l'économie mondiale, soulève en

¹ Le Comité Professionnel du Pétrole (CPDP) est une association française sans but lucratif, créée en 1950. Il se donne pour missions, entre autres, la production de l'information économique dans le domaine pétrolier, ainsi que la diffusion de statistiques nationales et internationales.

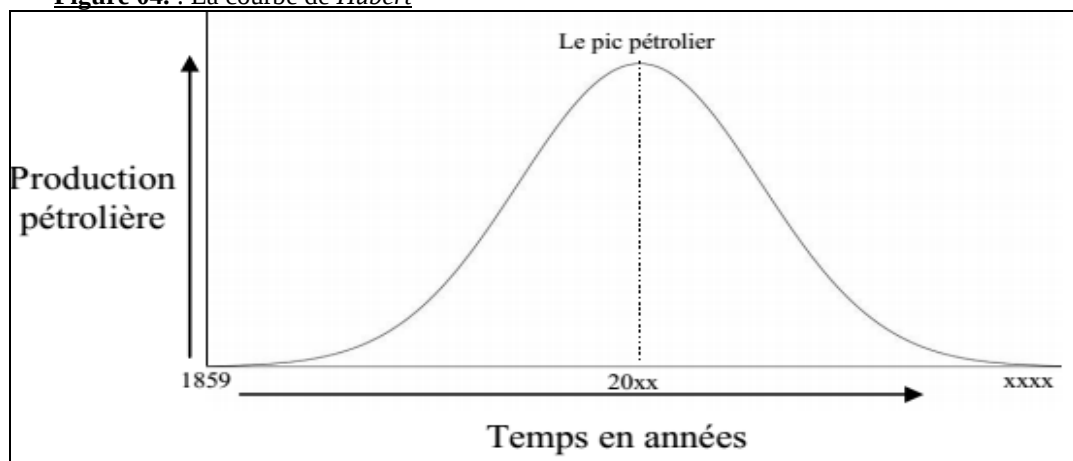
filigrane la lancinante problématique autour de la date de début du compte à rebours, au bout duquel se produira l'inévitable rupture des réserves pétrolières. Cette date coïncide avec ce qui est communément appelé le « pic pétrolier » (*Peak Oil* en anglais). La notion du pic pétrolier a suscité des antagonismes entre des thèses pessimistes et d'autres, par opposition, optimistes, quant à la transition énergétique de l'économie mondiale qui reste encore largement dépendante du pétrole conventionnel.

1.2.2.1. Le pic pétrolier (*the peak oil*)

Le pic pétrolier n'est pas synonyme d'épuisement pétrolier. Cela correspond au moment où la moitié des *réserves ultimes récupérables*¹ du pétrole dans le monde aura été produite. Le concept du pic pétrolier, développé pour la première fois dans les années 1950 par le géophysicien *Marion King Hubert*, suggère que la courbe de production des matières extractives, particulièrement du pétrole, suit une distribution normale et dont la représentation graphique est une courbe en forme de cloche, généralement appelée « Courbe de *Gauss* » (voir la représentation dans la figure n°04 qui suit).

Initialement utilisé pour pronostiquer l'échéance de la rupture des réserves pétrolières conventionnelles états-uniennes, à travers l'observation empirique de profil changeant d'un nombre de forages au rythme de leur exploitation, le concept a été repris ultérieurement par l'ensemble des experts pétroliers comme outil pour anticiper la fin du pétrole à l'échelle planétaire.

Figure 04. : La courbe de *Hubert*



Source : figure réalisée par nous même

¹ Les réserves ultimes récupérables sont la sommes des réserves jusque là produites et utilisées, auxquelles sont rajoutées les réserves prouvées et celles qui restent à découvrir.

1859 est l'année où a lieu un forage mené par Edwin Drake pour le compte de la *Seneca Oil* à Titusville (Pennsylvanie, Etats-Unis). La réussite du forage a eu pour conséquence immédiate une véritable ruée vers le brut aux Etats-Unis (en Ohio, au Texas et en Californie notamment) et ailleurs dans le monde (en Russie, aux Indes Néerlandaises – l'actuelle Indonésie –, au Pérou, etc.). A cet effet, l'année 1859 peut être considérée comme le point de départ d'une croissance ininterrompue de la production du pétrole, marquant la date de naissance de l'industrie pétrolière.

1.2.2.2. C'est pour quand le pic pétrolier ?

Suivant la conjecture de *Hubert*, qui s'apparente à la théorisation d'une évidence physique, tous les experts du domaine pétrolier s'accordent sur le fait qu'une fois la production mondiale du pétrole ait franchi son seuil maximum, la production ne cessera de diminuer. En effet, en présence de réserves limitées dans un stock en exploitation, la production passera par un maximum, marquant le pic pétrolier, puis diminuera inexorablement jusqu'à extinction totale. Ce qui est valable pour un gisement isolé peut valablement être étendu à un champ pétrolifère plus vaste et, par récurrence, extrapolé aux réserves planétaires dans leur totalité.

L'épuisement progressif des réserves pétrolières conjugué à l'augmentation de la consommation, notamment en raison de l'accroissement démographique, fait entrevoir, voire même craindre, une fin brutale et surtout inopinée de l'actuel paradigme énergétique, fondé principalement sur le rôle axial et pas moins stratégique qu'y joue le pétrole. Une telle crainte de pénurie est d'autant plus justifiée par l'inachèvement des actuels processus d'innovation de nature à imposer d'autres sources énergétiques alternatives, plus pérennes et économiquement viables ou, à défaut, permettant la découverte de nouveaux grands gisements de nature à renouveler les réserves déjà épuisées. Ce sont là, quelques unes des thèses **des pessimistes** qui «...*laissent entendre que malgré les avancées technologiques et les progrès de l'exploration, nous nous acheminons vers un troisième et ultime choc des prix...*»¹, entraîné principalement par la raréfaction imminente du pétrole. Sous cette optique, l'inévitable rupture, ainsi supposée, suggère la

¹ Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats », Technip, Paris, 2^{ème} Ed, 2011, page 115.

légitime question à propos de la date de début de retournement et du déclin de la production mondiale du pétrole.

La notion du pic pétrolier est intimement liée à celle de l'amplitude des réserves récupérables du pétrole dans le monde. Or, le caractère probabiliste de la quantification des ressources sous terre nourrit l'ambiguïté autour de l'étendue des réserves existantes : «...les seules réserves que l'on connaisse d'une façon certaine, ou déterministe, sont celles que l'on a déjà produites...»¹. Une ambiguïté accentuée par le fait que l'information produite autour des réserves peut faire l'objet de manipulation. En effet, certains chiffres globaux de réserves sont remis en cause: « ...la plupart des pays OPEP du Moyen Orient ont brutalement multiplié par 02 ou 03 leurs réserves entre 1986 et 1989 pour bénéficier de quotas de productions supérieurs, ces quotas étant liés aux réserves... »².

Le tableau ci-dessous est une illustration de la manipulation et d'une surévaluation de leurs réserves par certains pays producteurs de l'OPEP.

Tableau 03. : Surévaluation des réserves en millions de barils dans certains pays de l'OPEP du Moyen Orient entre 1986 et 1989

Pays	1985	1986	1987	1988	1989	Evolution en % (1985/1989)*
Iran	59,00	92,90	92,90	92,90	92,90	157,46%
Irak	65,00	72,00	100,00	100,00	100,00	153,85%
Arabie Saoudite	171,50	196,70	169,60	255,00	260,00	151,60%
Emirats Arabes Unies	33,00	97,20	98,10	98,10	98,10	297,27%

*Calculs faits par nous-mêmes

Source : Elaboré par nous-mêmes sur la base des données contenues dans le BP Statistical Review of World Energy – June 2014

A tout cela, s'ajoute l'impossibilité d'anticiper sans faillir sur la tendance des mutations structurelles futures de la demande mondiale du pétrole. La certitude est une fonction inverse de l'ambiguïté. De là, la date du pic demeure la plus grande inconnue du jeu pétrolier mondial et fait diverger les opinions. A ce titre, des estimations sont avancées par des acteurs de l'industrie. Cependant, à l'instar de ces quelques dates portées dans le tableau 04 de la page 32, toutes les dates pronostiquées sont, dans leur ensemble, plus probables que certaines.

¹ Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats », Op.cit., page 100.

² Jean-Pierre Favennec (dir), « Géopolitique de l'énergie : besoins, ressources, échanges mondiaux », Paris, Technip, 2009, page 76.

Tableau 04. : Quelques dates prévisionnelles du pic pétrolier

Source	Date estimée	Source	Date estimée
Experts individuels		Gouvernement	
A.Bakhtiari (Iran)	2006-2007	Gouvernement néerlandais	Après 2030
M.Simmons (Texas)	2007-2009	Gouvernement français	2020-2030
Société de conseil	////////////////	Organisation de Conseil en énergie	////////////////
IHS Energy	2011-2020	World Energy Council	Après 2020
Douglas Westwood	2010-2020	ASPO	2010
Compagnie Pétrolières	////////////////	Autres organisations	////////////////
Total	2020-2025	Volvo	2010-2015
Exxon-Mobil	Après 2030	Ford	2005-2010

Source : Site web : <http://oleocene.org/node/5> (consulté le 02/12/2014 à 23h30mn).

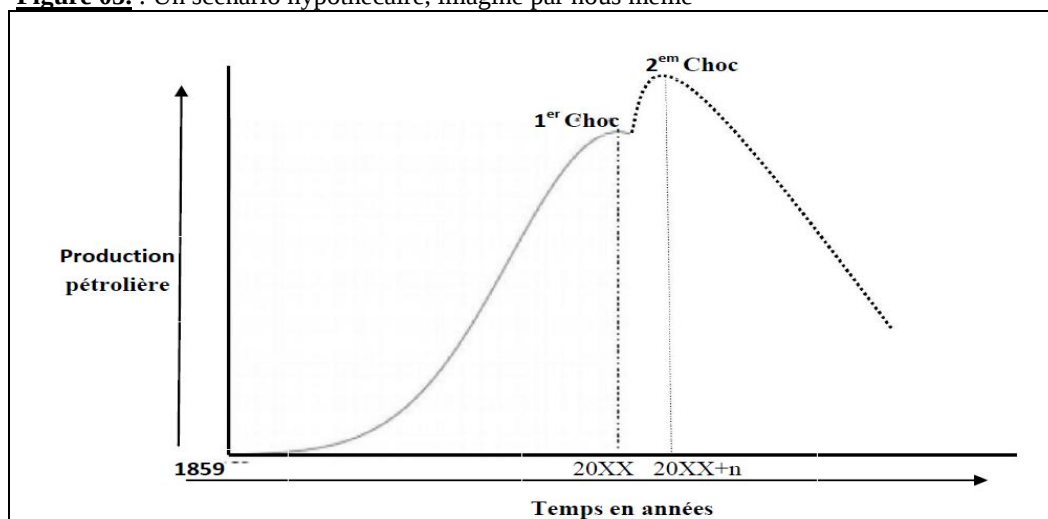
1.2.2.3. La date du pic pétrolier inévitable, mais susceptible d'être différée dans le temps

Sous l'effet de l'incertitude qui entoure la question de la subsistance de nouvelles réserves pétrolières, de grandes quantités souterraines peuvent encore exister en dehors des gisements et d'endroits ayant fait déjà l'objet de prospection et d'exploitation. La technologie et des paramètres économiques, tout singulièrement les prix, sont susceptibles de repousser dans le temps la date du pic pétrolier en permettant l'augmentation des réserves disponibles. Les innovations technologiques et des prix incitatifs déterminant la rentabilité des gisements, font que plusieurs scénarii sont d'autant plus plausibles aussi bien les uns que les autres. En effet, des technologies de plus en plus performantes permettent la découverte et la mise en exploitation de nouveaux gisements, l'amélioration du taux de récupération des réserves à travers la remise en exploitation des gisements abandonnés, ou encore la rentabilisation des ressources non conventionnelles. Des techniques de forage plus pointues ouvrent le champ à la mise en place de puits horizontaux, de puits multi-drains ou multi-branches et au forage dans des structures géologiques complexes ou encore dans des surfaces sous-marines en eau profonde. En sus, des méthodes de raffinage et de distillation, visant à changer les propriétés chimiques des produits en restructurant l'agencement des molécules en faisant appel à des procédés de plus en plus complexes, offrent des perspectives d'augmenter la possibilité d'obtenir de plus grandes quantités de produits à haute valeur commerciale et de moins grandes quantités de produits à moindre valeur. Les paramètres économiques, notamment les prix, déterminent la rentabilité des gisements. Ainsi le pic pétrolier est repoussé dans le temps en fonction de l'augmentation des cours. C'est suivant une mécanique, en somme, assez

simple que cela se produit: chaque franchissement ascendant d'un seuil de prix est une incitation à produire du pétrole. Ainsi, de nouveaux gisements dont l'exploitation jugée à un moment non rentable, pourraient devenir commercialement viables. Il s'agit ici d'un argumentaire avancé par l'école des **optimistes** pour contenir les craintes d'une transition brutale, défendue par les pessimistes, de l'actuel paradigme énergétique. Selon les partisans de l'optimisme, les ressources du pétrole conventionnel sont en concurrence avec d'autres types de ressources non-conventionnelles potentiellement substituables. Cette concurrence est susceptible de retarder la transition, au cours du temps, du pétrole vers de nouvelles sources d'énergie, suivant ce paradoxe : «...les ressources s'épuisent d'un point de vue physique là où les réserves se reproduisent d'un point de vue économique... »¹.

La figure ci-dessous est une représentation d'une trajectoire plausible que pourrait prendre l'exploitation des réserves pétrolières à travers le temps.

Figure 05. : Un scénario hypothécaire, imaginé par nous même



Source : figure réalisée par nous-mêmes.

2. Dépendances des pays producteurs au pétrole

Depuis le premier choc pétrolier de 1973, la majorité des pays producteurs de pétrole, en particulier les membres de l'OPEP, ont tendance à développer une profonde dépendance envers les revenus tirés de l'exportation de leurs ressources pétrolières ou, plus largement, vis-à-vis de leurs exportations d'hydrocarbures. En effet, à l'exception du Koweït, qui a su développer un modèle économique relayant l'industrie pétrolière, les politiques de diversification dans les autres pays membres de l'OPEP, quand elles sont

¹ Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats », Op.cit., page 114.

mis en place ne suffisent pas à créer d'autres secteurs compétitifs dans l'économie. La dépendance de ces économies envers les ressources pétrolières peut être aisément soulevée à travers le poids de leur mise en valeur sur le *PIB* (Produit Intérieur Brut) et la prépondérance des revenus issus de leur exportation dans les comptes courants de la balance commerciale de chacune de ces économies. Ainsi, dans la plupart des cas, ces exportations constituent de loin la principale ressource en devises et la première contribution aux budgets des Etats.

La modification de la structure des dépenses intérieures par un déplacement sectoriel des ressources vers le secteur très capitalistique de l'énergie, qui absorbe une part grandissante des investissements, au détriment de tous les autres secteurs fait peser sur la majeure partie des économies en question le spectre du *Dutch disease*.

2.1. La notion du « *Dutch disease* »

L'expression du « *Dutch disease* » ou du « syndrome hollandais », ou encore le « mal hollandais », dans sa conception originelle, désigne la contraction des secteurs marchands et des phénomènes de désindustrialisation dans les pays disposant et exportant des ressources pétrolières et gazières. La découverte de nouvelles ressources énergétiques ou une hausse des prix des énergies fossiles se traduit par des revenus supplémentaires, d'origine exogène, pour l'économie. L'entrée massive de devises, généralement libellées en dollars -d'où le qualificatif de pétrodollars- tire à la hausse le taux de change réel de la monnaie locale, ce qui tend à rendre non compétitives les autres activités économiques, agricoles ou industrielles, et à les marginaliser voire à les faire disparaître. Cela se produit selon des déformations structurelles de l'économie suivant «... *un processus d'ajustement aux modifications des avantages comparatifs du pays... selon lequel... tout élément perturbant la chaîne des coûts comparés déclenche une restructuration sectorielle de l'économie...*»¹, engendrant « ... *un phénomène plutôt paradoxal par lequel l'expansion brutale et imprévue d'un secteur exposé à la concurrence internationale entraîne le déclin des autres secteurs exposés de l'économie...* »².

¹ Jean-Jacques Nowak, « *Syndrome néerlandais et théorie du commerce international* », Paris, Economica, 1998, page 05.

² Idem, page 6

C'est, vraisemblablement, la revue anglaise « *The Economist* » qui a, pour la première fois, utilisé cette expression « ...afin de rendre compte du caractère euphorisant et anesthésiant de la facilité introduite par une richesse dont l'importance est sans commune mesure avec la somme du travail consenti pour la produire... »¹. Dans l'un de ses articles paru en 1977, ladite revue a essayé de décrire le phénomène de récession auquel est confrontée l'économie hollandaise suite au premier choc pétrolier de 1973, au moment où ont eu lieu les débats relatifs aux problèmes qui risquaient de se poser à la Grande Bretagne, suite à la découverte et la mise en exploitation des tous nouveaux gisements pétroliers de la Mer du Nord. L'article en question met en exergue les difficultés rencontrées par l'économie des Pays Bas à la suite de la mise en exploitation dans les années soixante des réserves de gaz naturel du gisement de *Groningue*. En effet, la production industrielle de la Hollande « ...n'a pas augmenté depuis 1974, l'investissement brut privé a chuté en dessous de 15%, le taux de chômage qui ne s'élevait qu'à 1,1% en 1970 s'est établi... après le boom... à 5,1%... »². Ce sont ici autant de symptômes confirmant la récession sur le plan interne. Par contraste, sur le plan des échanges extérieurs, la Hollande enregistrait de bonnes performances : « ...le compte courant dont le déficit annuel était de 130 millions USD entre 1967 et 1971, s'est sensiblement amélioré après le premier choc pétrolier pour atteindre un solde excédentaire de 2 milliards USD par an entre 1972 et 1976... »³

Parallèlement à la notion de « *Dutch disease* » mise en évidence pour le cas des Pays Bas, naissaient en Australie d'autres modèles dits de « *Booming Sectors* », illustrant les effets adverses qu'exercent les secteurs en boom sur les autres secteurs de l'économie. Selon des conclusions tirées des observations de certains pays pétroliers ou miniers, un boom dans un secteur qui produit une ressource naturelle tendrait spontanément à compromettre tout effort d'industrialisation ou de diversification des exportations. Cependant, ces phénomènes se traduisent par des brusques modifications dans l'attribution des ressources, avec une contraction des biens échangeables et une expansion des secteurs des biens non échangeables par le biais de la dépense publique.

¹ A.Lapointe et H.Tagvaï, « *L'industrie des hydrocarbures, défis et opportunités* », Paris, Technip, 1995, page 38.

² Jean Philippe Koutassila, « *Le syndrome Hollandais: Théorie et vérification empirique au Congo et au Cameroun* », Centre d'économie du développement, Université Montesquieu, Bordeaux IV, France, site web: <http://core.ac.uk/download/pdf/7359033.pdf>.

³ Idem.

2.2. Le poids des combustibles dans les exportations des pays de l'OPEP

Les recettes pétrolières représentent souvent la quasi-totalité des exportations en valeur, plus de 80% des revenus de l'Etat et autant ou davantage par rapport au PIB. Les chiffres restent, cependant, variables en fonction des prix du brut sur le marché mondial.

Afin de pouvoir mettre en avant le degré de dépendance envers les ressources pétrolières nous avons opté pour le ratio des exportations des hydrocarbures sur les exportations totales de marchandises.

Tableau 05. : Exportation de combustibles par les économies de l'OPEP

Année ➡	2011		2012		2013	
↓ Pays	Valeur*	% de Total des Exp° **	Valeur*	% de Total des Exp° **	Valeur*	% de Total des Exp° **
Algérie	72 173	98,20 %	70 716	98,40 %	63 877	98,30 %
Angola	64 220	98,00 %	65 603	97,00 %	67 585	98,20 %
Arabie Saoudite	292 139	80,10 %	324 146	83,50 %	312 731	83,30 %
Emirats Arabes Unis	102 676	36,00 %	129 953	36,00 %	129 176	34,10 %
Equateur	12 912	57,80 %	13 802	57,90 %	14 106	56,50 %
Iran	108 865	85,80 %	77 206	74,20 %	53 101	64,80 %
Irak	82 988	99,40 %	94 025	99,60 %	89 212	99,60 %
Koweït	***	***	112 010	94,50 %	108 498	94,60 %
Libye	11 714	96,90 %	60 114	96,60 %	40 903	94,00 %
Nigéria	101 821	87,80 %	103 387	89,10 %	98 819	95,90 %
Qatar	86 785	75,90 %	113 666	85,50 %	119 957	87,70 %
Venezuela	84 239	91,00 %	93 569	96,10 %	86 958	97,70 %

* Valeur en millions de Dollars

** Part dans les exportations totales des marchandises par pays

*** Données non disponibles.

Source : Organisation Mondiale du Commerce « OMC »

La lecture du tableau ci-dessus nous fait valoir le constat qu'avec ses 34,10% en 2013 du total de ses exportations, en baisse par rapport aux deux années précédentes, les Emirats Arabes Unis font la rare exception comparés aux autres pays de l'OPEP. Avec des parts de total des exportations, pour la seule année 2013, allant de 56% (Equateur) pour frôler les 100% (Irak avec 99,60%) en passant par les 98,30% de l'Algérie et les 98,20% de l'Angola, les autres pays de l'Organisation pétrolière ne sont intégrés dans le commerce mondial que par les seuls hydrocarbures.

2.3. Une dépendance accrue envers l'extérieur en termes d'alimentation

Dans de nombreux pays pétroliers, l'abondance conjoncturelle des ressources financières tirées des hydrocarbures implique des conséquences négatives et des effets

pervers sur le secteur de l'agriculture, tout comme elle implique des contre-performances dans tous les autres secteurs marchands. La rente pétrolière nourrit l'illusion d'un revenu pérenne qui se traduit souvent par une très forte propension à importer.

Malgré les multiples efforts consentis, à travers d'ambitieuses politiques agricoles, les économies des pays pétroliers peinent à assurer leur sécurité alimentaire ni ne parviennent à la consécration d'une autosuffisance en céréales ou en d'autres produits alimentaires de base. Ainsi, comme le suggère le tableau 06 suivant, les pays de l'OPEP consacrent une grande part de leurs revenus à l'importation des produits alimentaires. En effet, exception faite des Emirats Arabes Unis et de l'Equateur dont les parts du total de leurs importations enregistrent une tendance baissière, passant entre 2011 et 2013, respectivement, de 7% à 6,80% et de 9,80% à 7,20%, les autres membres de l'Organisation pétrolière affichent une dépendance importante en matière d'alimentation vis-à-vis de l'extérieur. Pour la seule année 2013, l'importation de produits alimentaires par chacun de ces autres pays a toujours dépassé le 1/10 du total des importations. Dans certains cas, cette part est portée à près de 1/5 (l'Algérie avec 19%) et dépassant les 1/4 (l'Iran avec 26,80%) dans d'autres cas.

Tableau 06. : Importation de produits alimentaires par les économies de l'OPEP

Année ⇌	2011		2012		2013	
↓ Pays	Valeur*	% de Total des Imp° **	Valeur*	% de Total des Imp° **	Valeur*	% de Total des Imp° **
Algérie	11 376	24,10 %	10 755	22,60 %	10 467	19,00 %
Angola	***	***	***	***	***	***
Arabie Saoudite	22 467	17,10 %	29 291	18,80 %	24 118	14,30 %
Emirats Arabes Unis	14 378	7,00 %	16 290	7,10 %	17 012	6,80 %
Equateur	2 374	9,80 %	2 207	8,70 %	1 977	7,20 %
Iran	10 958	17,60 %	13 989	24,50 %	13 140	26,80 %
Irak	***	***	***	***	***	***
Koweït	3 968	15,7 %	3 849	14,90 %	2 497	14,60 %
Libye	***	***	***	***	***	***
Nigéria	8 150	14,80 %	5 628	11,00 %	5 741	10,30 %
Qatar	***	***	***	***	***	***
Venezuela	7 613	16,00 %	8 536	12,00 %	9 639	18,00 %

* Valeur en millions de Dollars

** Part dans les importations totales des marchandises par pays

*** Données non disponibles

Source : Organisation Mondiale du Commerce « OMC »

3. Dépendance des pays consommateurs au pétrole

Le pétrole est d'une importance capitale tant de par son caractère dominant comme source d'énergie incontournable dans le fonctionnement de toutes les industries mécanisées, que de sa nature d'input dans bien de secteurs industriels entraînant à l'instar de la pétrochimie.

Eu égard l'ampleur des gains en matière d'efficacité énergétique réalisés par le biais d'une intégration progressive de progrès technique dans les processus de la formation de capital, d'une plus grande tertiarisation de la structure économique au sein des pays les plus industrialisés, la question de la dépendance à l'égard de pétrole s'y pose d'une façon très perceptible. Or, la perception et l'expression d'une telle dépendance sont mutantes dans l'histoire, même si la question de sécurité d'approvisionnement, quant à elle, reste immuable. Circonscrite, elle a pris d'abord les allures d'une dépendance des approvisionnements lors des grands conflits armés du XX^e Siècle, marqués par le rôle déterminant des armées mécanisées. Ensuite, elle est plus globale, sous l'aspect exacerbé d'une dépendance énergétique. En effet, il existe une corrélation entre les cours de brut et la croissance, la sensibilité des économies à leur égard. Le choc de 1973 a mis en exergue, pour la première fois, la vulnérabilité des économies des pays importateurs nets face à la hausse des cours qui s'en est suivie. Laquelle vulnérabilité est fonction de sa prééminence dans le bouquet énergétique, de l'intensité énergétique et du degré de dépendance aux importations pétrolière.

Pour illustrer nos propos par des cas empiriques, nous nous référons dans ce qui suit, en fonction des données exploitées, tantôt à l'*Union Européenne des 27*¹ (UE), tantôt à l'Organisation de Coopération et du Développement Economique (OCDE)².

3.1. Prééminence dans les bouquets énergétiques

La notion de « bouquet énergétique » ou « mix énergétique » exprime l'ensemble des ressources d'énergie primaires³ consommées, où chacune est exprimée

¹ Les statistiques utilisées pour illustrer la prééminence du pétrole dans les bouquets énergétiques des pays de l'Union Européenne, relèvent de l'année 2007. A cette date, l'UE était constituée de 27 membres. Pour un aperçu sur les mouvements de son élargissement, se référer à l'annexe n°01.

² Les membres de l'OCDE sont au nombre de 35. Ainsi, pour un aperçu sur l'identité de chacun d'eux, sa date d'adhésion et sa situation géographique, se référer à l'annexe n°02.

³ L'énergie primaire est toute forme d'énergie disponible dans la nature avant toute transformation : le pétrole, le charbon, le gaz, l'uranium, mais aussi le vent, l'eau et le soleil.

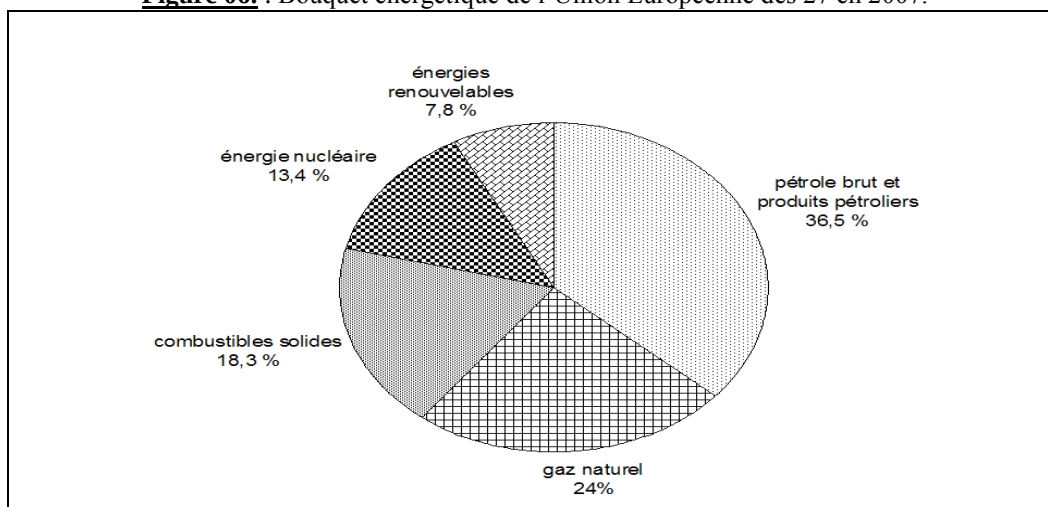
proportionnellement par rapport au total, pour la production des multiples *énergies finales*¹ utilisées dans un pays donné. Les choix énergétiques, faits sous contrainte des quantités et des types de dotations en ressources, relèvent des stratégies de l'Etat. Il existe ainsi autant de « mix » que de souverainetés et donc d'économies nationales. Les disparités sont fonction de plusieurs variables. Il s'agit entre autres de l'accessibilité des ressources, de l'agencement et de l'architecture de système productif territorialement défini, de taux d'accroissement démographiques et des évolutions des modes de consommation, de taux d'intégration de progrès technique en vue de réalisation des économies d'énergie et les politiques de lutte contre le changement climatique, des prix des investissements et des infrastructures afférents à chaque type d'énergie.

A titre illustratif, pour la seule Union Européenne, malgré la réglementation communautaire de plus en plus contraignante en vue de diminuer sa part dans les secteurs où son usage n'est pas nécessaire comme le chauffage et la production de l'électricité, le pétrole continue d'occuper la première place dans le bouquet énergétique européen, suivi du gaz et du charbon. C'est particulièrement dans le secteur des transports que le pétrole reste incontournable.

Comme le laisse apparaître la figure 06 de la page 40, avec 36,5%, le pétrole brut et produits pétroliers dominant le bouquet énergétique de l'Union Européenne des 27 en 2007. Le gaz naturel (24%) vient en seconde position suivi des combustibles solides (18,30%). Contribuant avec 7,80% de la consommation globale, les énergies renouvelables viennent en dernière position, juste après le nucléaire (13,40%). Une telle configuration, dénote de la grande prégnance des énergies fossiles dans le bouquet énergétique de l'Europe des 27.

¹ **L'énergie finale** est le résultat de la transformation d'une forme d'énergie primaire. C'est celle que l'on consomme sous forme d'électricité, de chaleur ou de transport.

Figure 06. : Bouquet énergétique de l'Union Européenne des 27 en 2007.



Source : <http://www.senat.fr/rap/r09-108/r09-1081.html>

3.2. Intensité énergétique

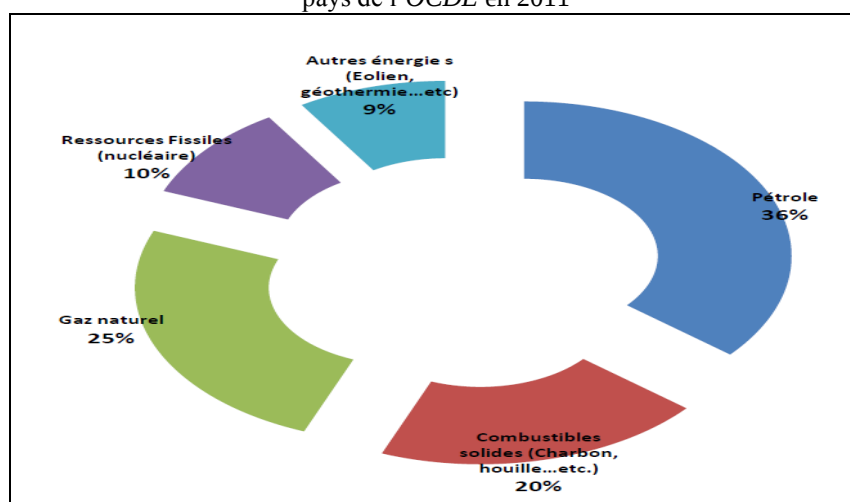
L'intensité énergétique, calculée à travers le ratio « Consommation finale d'énergie / PIB », est un indicateur mesurant le rapport entre la consommation énergétique d'un pays et son PIB. Il s'agit d'un indicateur qui permet d'apprécier le degré d'efficacité énergétique d'une économie aussi bien dans son ensemble que par secteur d'activité : transports, bâtiments, etc. A l'image des bouquets énergétiques, l'intensité énergétique est spécifique pour chaque économie. Afin de rendre comparable les économies en termes des quantités de l'énergie consommée pour la formation d'un point de PIB, l'intensité énergétique est exprimée en Tonne Equivalente Pétrole/\$ (ou autre unité monétaire) (*tep/\$*). La *tep* est une unité de mesure utilisée d'un point de vue économique et industriel pour exprimer quantitativement l'énergie calorifique générée par la combustion d'une *tonne de pétrole*¹.

Depuis le premier choc pétrolier, l'intensité énergétique par unité de PIB a généralement diminué dans les pays de l'OCDE pris dans leur ensemble. Ceci est en partie le résultat des mutations structurelles de l'économie vers une plus grande tertiarisation, des mesures prises pour économiser l'énergie, ainsi que, dans certains pays, à des phases de ralentissement de l'activité économique ou des mouvements de délocalisation d'industries à forte intensité énergétique vers d'autres pays. Ainsi, ces pays ont vu réduite l'incidence des variations des cours de pétrole sur la croissance et l'inflation.

¹ « *tep*, unité mal définie adoptée couramment dans le bilan énergétique...La conversion d'un combustible en *tep* se fait sur la base de son pouvoir calorifique inférieur ou supérieur à la valeur conventionnelle retenue pour le pétrole de référence...Elle s'établit actuellement le plus souvent à 7,33 bbl et un pouvoir calorifique de 42 Giga-joule », in Magdelaine Moureau, « Guide pratique pour le système international d'unité », Paris, Technip, 1996, 2^{ème} Ed., page 29.

La figure n°07, ci-dessous, est une illustration parfaite de la prégnance du rôle que joue le pétrole dans la création de la richesse dans les pays de l'OCDE. En effet, selon les données de l'OCDE¹, les approvisionnements énergétiques pour l'ensemble de ses pays, au titre de l'année 2011, est de 5 305 Millions *tep*, avec une variation de 17% par comparaison à 1990. Quant à l'intensité énergétique par unité de *PIB* (01 *tep*/1000 USD), elle était de l'ordre de 0,14 *tep*/1000 USD pour l'année 2011, réduite de quart (-25%) par rapport à 1990. La structure par source d'énergie de l'intensité énergétique est de 20% pour les combustibles solides (charbon, houille...), de **36% pour le pétrole**, de 25% pour le gaz, 10% pour les ressources fissiles (nucléaire) et enfin de 9% pour les autre formes d'énergie (éolien, solaire, géothermie, etc.). A la lumière de ces données, le pétrole apparait clairement comme la première source d'énergie pour la formation de *PIB* au sein des pays de l'OCDE. Ceci peut être justifié par l'absence à court terme de carburants routiers substituables aux produits pétroliers, à même d'afficher un rapport coût / efficience positif dans le secteur des transports.

Figure 07. : Parts des intensités énergétiques par type d'énergie dans la formation de 1000\$ de PIB dans les pays de l'OCDE en 2011



Source : Construit par nous même sur la base de données de l'OCDE

3.3. La dépendance énergétique

La disponibilité des ressources d'énergie ne coïncide souvent pas avec les centres de consommation. Les disparités en termes de dotations naturelles en ressources d'énergies primaires, l'insuffisance des efforts entrepris pour développer les énergies alternatives (renouvelables ou nucléaires) font que certains pays développent une dépendance

¹ OCDE (2014), « Intensité et mix énergétiques », In « Panorama de l'environnement 2013, les indicateurs de l'OCDE », Editions OCDE.

énergétique synonyme d'un décalage entre une consommation plus importante par rapport à ce que le territoire national peut produire. Assurer une stabilité de la consommation, tant d'un point de vue industriel que résidentiel, exige de recourir aux énergies importées. Ainsi, la dépendance au pétrole, qui peut être mesurée par le rapport des importations nettes de pétrole par unité de *PIB*, est fonction de la place qu'occupe le pétrole dans le mix énergétique, du niveau de production intérieur et de l'intensité pétrolière de la production.

Selon les données rapportées dans « *Portrait énergétique de l'UE* »¹, la consommation énergétique pour l'ensemble des 27 pays formant l'Union Européenne, pour la période allant entre 2000 et 2009, augmente alors que la production de toute forme d'énergie chute de 13,5%.

En 2009, avec une production totale de 812 millions de *tep*, l'Union Européenne ne répond qu'à hauteur de 43% de ses besoins énergétiques, contre 53% en 2000. Ainsi, l'UE importateur net d'énergie, se retrouve contrainte d'importer près de 57% de l'énergie qu'elle consomme. Ce déséquilibre, selon les estimations de l'AIE, pourrait se creuser pour atteindre les 62% dans vingt ans, si des mesures de nature à instituer une autonomie énergétique ne sont pas prises. La structure de cette dépendance repose sur un mix énergétique constitué à près de 80% d'énergie d'origine fossiles (le pétrole, le gaz et le charbon).

Section 02 : La structure du marché pétrolier : acteurs, enjeux et architecture

L'évolution de la structure du marché pétrolier mondial est intimement liée aux diverses reconfigurations concurrentielles ayant empreint l'atypique industrie pétrolière à travers l'histoire. En l'espace de quelques décennies, l'identité des protagonistes sur le marché pétrolier mondial et les rapports de force qu'ils entretiennent entre eux ont considérablement évolué, ainsi que la logique d'accès à la ressource et de partage de la richesse.

Le processus de l'évolution, ayant abouti à la maturation des marchés libres de pétroles structurés autour des marchés *spot* et à terme concernant les bruts de référence, tel que nous les connaissons aujourd'hui, est ponctué d'une rupture qui fait superposer deux périodes distinctes. Une première période caractérisée par une grande stabilité des prix due

¹ Emission diffusée la première fois en novembre 2011 par ARTE, la chaîne de télévision thématique franco-allemande.

à la domination successive d'acteurs pivots pourvus d'un pouvoir de marché assez prépondérant pour peser lourdement sur les rapports de force sur la scène pétrolière. Cette domination finit souvent par se cristalliser en un système de fixation hors marché des prix de bruts. En effet, au système de prix affichés ou de prix postés (*posted price* en anglais), qui a caractérisé la période s'étendant de la concentration de l'industrie pétrolière autour de la *Standard Oil*, au système des quotas gérés par un cartel verticalement intégré des sept soeurs, se substitut le système de prix officiel de l'OPEP. Cette dernière a vu son pouvoir de décision des cours naître à partir du premier choc pétrolier de 1973. La dé-intégration de l'industrie pétrolière vers le début des années 1970, la suspension unilatérale par le président américain Richard Nixon de la convertibilité du dollar en or en 1971 et la déréglementation du secteur raffinage/distribution dans les pays occidentaux vers le milieu des années 1980, affectant aussi bien l'aval que l'amont de la chaîne pétrolière, ont fortement favorisé la consécration des marchés libres de pétrole (marchés *spot*) comme système autonome d'une fixation flottante des prix de bruts. C'est l'annonce d'une nouvelle ère emprunte de toutes les instabilités, prenant des expressions parfois très abruptes à travers des chocs pétroliers et de contre-chocs pétroliers.

Cette nouvelle organisation du marché franchit une autre étape dans sa maturation avec l'apparition des contrats à terme sur le brut, dont le premier a lieu à New York en 1983. Il prend une dimension d'un véritable marché organisé avec l'apparition de bourses pétrolières, sophistiqué par l'ensemble des instruments qu'il mobilise, destinés à faire face à la volatilité des prix.

Dans cette nouvelle configuration du marché, les compagnies internationales, l'OPEP, les Etats consommateurs et l'AIE sont les principaux acteurs traditionnels de l'industrie pétrolière. En concurrence autour du « ...*surplus pétrolier qui recouvre l'ensemble des rentes minières, des rentes de qualité, des rentes de position dont bénéficient les gisements en production ...*»¹, c'est leurs positions conjoncturelles qui sont à l'origine de la formation des prix.

Ainsi, dans cette seconde section nous allons énumérer les acteurs traditionnels qui animent le marché pétrolier mondial, les différentes rentes qui se rattachent à l'industrie pétrolière qui se posent comme enjeu d'exercice d'un pouvoir du marché. Dans ce

¹ Jean Marie-Chevalier, « *Les grandes batailles de l'énergie* », Paris, Gallimard, 2^eéd, 2012, page 43.

contexte, les changements des rapports de force et l'interaction entre ces acteurs ont conduit à ce que le marché opère des mutations successives dans sa morphologie.

1. Les acteurs et les mutations structurelles du marché pétrolier

Le marché mondial du pétrole met en interaction une multitude d'acteurs, qui sont animés par des logiques économiques, financières et, parfois même, politiques.

Constituant un véritable marché stratégique, le marché pétrolier mondial représente un cadre de rivalité entre l'ensemble des acteurs y prenant part. Pour tous ces protagonistes, « ...la maîtrise de ce marché représente un enjeu de puissance... »¹. Ainsi, avoir la capacité d'influencer les mécanismes de la formation des cours et le pouvoir d'orienter les fondamentaux physiques (offre/demande), demeure un vrai gage pour chacun des intervenants sur le marché.

Les principaux acteurs de la scène pétrolière mondiale, agrégés sur la base de l'homogénéité de leurs comportements et de la convergence dans leurs stratégies, sont d'abord les grands pays producteurs, regroupés pour la plupart au sein de l'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole (l'OPEP) ; les grands pays consommateurs, dont les intérêts d'une majorité d'entre eux sont pris en charge collectivement dans le cadre de l'Agence Internationale de l'Energie (l'AIE). Viennent par la suite, les firmes multinationales (en anglais *International Oil Companies (IOC)*) et les sociétés pétrolières nationales (en anglais *National Oil Companies (NOC)*).

1.1. Les pays producteurs

La répartition inégale des réserves pétrolières à travers le globe fait que les sites de production du pétrole soient concentrés dans des espaces géographiquement bien délimités. L'offre du pétrole relève de rôle d'un certain nombre de pays dominant l'amont de la filière pétrolière. La géographie est, à ce titre, un élément concourant à la concentration de la production du pétrole et engendre, par conséquent, une offre très peu éclatée justifiant ainsi la structure oligopolistique de l'amont de l'industrie pétrolière.

¹ Vincent Baudard, Gérard Marie Henry, « *Comprendre la mondialisation* », France, Studyrama, 2006, page 77.

Détenant la majeure partie des réserves pétrolifères dans le monde, les plus grands pays producteurs du pétrole sont ceux regroupés au sein de l'OPEP. D'autres pays, ne faisant pas partie de l'OPEP et adoptant des stratégies individuelles sur l'échiquier pétrolier mondial, produisant en général à pleine capacité, sont à considérer comme des offreurs importants.

1.1.1. Les pays de l'OPEP

L'OPEP en tant qu'organisation, censée défendre les intérêts des pays producteurs du pétrole, est instituée le 14 Septembre 1960 lors de la conférence de Bagdad faite à l'initiative de l'Iran et du Venezuela, pour pallier à la baisse durable des cours du baril de pétrole. Cette création est la concrétisation de l'idée d'une coalition des pays en excédent de production qui surgit au premier Congrès Arabe du Pétrole tenu au Caire le 23 avril 1959.

Le 30 juin 1965, le Conseil Economique et Social (ECOSOC), l'un des organes subsidiaires des Nations Unis, reconnaît le statut d'organisation internationale. Ceci, conformément à une recommandation onusienne, allant dans le sens de reconnaître et d'encourager l'institution des organisations ayant pour raison d'être la défense des intérêts des pays exportateurs des produits naturels non renouvelables.

L'OPEP donne l'aspect d'une association hétéroclite, au point « ...où nombre d'experts ont souvent prédit l'imminente désagrégation de l'OPEP, en arguant notamment de la grande diversité géographique des pays qui la composent et leurs divergences politiques, économiques et sociales... »¹. Regroupant quatorze pays, s'étendant sur trois continents (Afrique, Asie et Amérique), ne partageant pas souvent la même culture ni, d'ailleurs, les mêmes visées stratégiques, l'OPEP se donne comme première mission l'acquisition et l'exercice d'un pouvoir de marché, notamment en jouant sur les quantités produites. A considérer ce pouvoir de marché comme un moyen pour faire aboutir la finalité pour laquelle elle est instituée. Lequel objectif consistant en le fait d'assurer la régularité d'approvisionnement du marché, la stabilité des cours et la sauvegarde des intérêts tant des pays consommateurs, que ceux liés à garantir un revenu stable à chacun de ses Etats membres.

¹ Lioubomir Mihailovitch et Jean-Jacques Pluchart, « L'OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole », 2^e Ed, Paris, PUF, 1985, page 117.

La création de l'OPEP s'est faite sous l'instigation de cinq pays gros producteurs du pétrole: l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Irak, le Koweït et le Venezuela. L'adhésion à l'OPEP est laissée libre à tout pays «...assurant de substantielles exportations nettes de pétrole brut et qui a des intérêts fondamentalement identiques à ceux des pays membres, ... s'il est accepté par une majorité des trois quarts incluant les membres fondateurs... »¹. Sur ce, l'Organisation se voit enregistrer, au cours de son histoire, de multiples mouvements d'entrées/sorties se résumant à des opérations d'adhésion, de désadhésion et de ré-adhésion (voir le tableau n°07, ci-après). En 2016, l'OPEP compte en son sein un total de quatorze membres. Le Gabon est le premier à quitter le groupe en 1995. Ce dernier, à réintroduit une demande de réadmission en juin 2016 pour, enfin, redevenir membre à compter de juillet 2016. L'Equateur suspend son adhésion de décembre 1992 jusqu'à octobre 2007. L'Indonésie rend sa désadhésion effective en janvier 2009 pour réintégrer l'OPEP en janvier 2016.

Tableau 07. : Mouvements d'adhésion/désadhésion au sein de l'OPEP

Pays	Date d'adhésion	Observations
Arabie Saoudite	1960	Membres fondateurs
Iran		
Irak		
Koweït		
Venezuela		
Qatar	1961	
Indonésie	1962	Rend sa désadhésion effective en janvier 2009 et réintègre l'OPEP en janvier 2016.
Libye		
Abou Dhabi²	1967	
Algérie	1969	
Nigéria	1971	
Equateur	1973	Suspend son adhésion de décembre 1992 jusqu'à octobre 2007
Gabon	1975	Met fin à son adhésion en 1995, réintroduit sa demande de réadmission le 02 juin 2016. La Conférence des Etats membres s'engage à appuyer sa demande à compter du 01 juillet 2016.
Angola	2007	

Source : Site web de l'OPEP (<http://www.opec.org>)

¹ « Any other country with a substantial net export of crude petroleum, which has fundamentally similar interests to those of Member Countries, may become a Full Member of the Organization, if accepted by a majority of three-fourths of Full Members, including the concurrent vote of all Founder Members. », paragraphe C, Article 07 du Chapitre II : « Adhésions » des statuts de l'OPEP.

² Abu Dhabi qui avec six de ses voisins, à savoir Ajman, Dubaï, Fujairah, Ras El Khaïmah et Oum Al Qaiwain forment les Emirats Arabes Unies en 1971.

1.1.2. Les pays non-OPEP

La configuration géographique de la production pétrolière de par le monde est profondément sensible aux conjonctures affichant des tendances haussières des cours du brut. En effet, les prix de pétrole permettent l'arbitrage en termes de coûts d'opportunité dans le choix entre la mise en exploitation des réserves domestiques ou de recours à l'importation du pétrole.

La répartition géographique de l'offre du pétrole conventionnel, telle qu'elle se présente à nous actuellement, est en partie subséquente aux deux chocs pétroliers de 1973 et celui de 1979. D'ailleurs, à la suite des hausses brutales du prix (1973, 1979), l'exploitation des ressources situées dans des pays n'appartenant pas à l'OPEP, appelés pays non-OPEP par opposition à cette dernière, est devenue financièrement rentable. En effet, depuis les nationalisations de leurs actifs amont, les compagnies occidentales ont cherché à reconstituer leurs propres réserves pétrolières dans des zones politiquement sûres, mais qui se trouvent présentant des difficultés géologiques des plus contraignantes, à l'instar de l'Alaska, du Golfe de Mexique ou de la Mer du Nord. Dans ces conditions, les firmes multinationales ont besoin de nouvelles technologies pour exploiter ces nouveaux gisements. Un prix très élevé de pétrole offre l'opportunité aux compagnies pétrolières de disposer de ressources financières leur permettant de consolider, malgré la hausse des coûts, leurs budgets de R&D, ainsi que leurs budgets d'investissement dans les opérations d'exploration / production au sein d'environnements naturels plus difficiles que ceux des pays de l'OPEP. L'on assiste alors, à l'éclatement et à une déconcentration relative de la géographie de la production ayant amené à une diversification spatiale de l'offre et à une baisse des parts du marché de l'OPEP : « ...si, en 1979, les pays membres de l'OPEP représentaient 49,6% de la production mondiale, ils ont vu leur part diminuer à 31,4% en 1985... »¹.

Le dénombrement des pays producteurs en dehors de la structure de l'OPEP, nous conduit à distinguer les pays de l'OCDE, eux-mêmes répartis en trois zones géographiques : Amérique, Europe et Asie/Pacifique, des autres pays au sein desquels la Russie et les diverses anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale, ainsi que d'autres

¹ Cédric de Lestrangé, Christophe-Alexandre Paillars, Pierre Zelenko, « Géopolitique du pétrole : un nouveau marché, de nouveaux risques, des nouveaux mondes », Edition Technip, Paris, 2005, page 63.

pays producteurs non négligeables comme le Brésil. Même si l'on peut admettre que nous sommes face à une offre à deux pôles, il y'a lieu d'ajouter la multitude de petits producteurs qui foisonnent au niveau de l'amont de l'industrie pétrolière et qui agissent au sein des interstices du marché de l'offre.

1.1.2.1. Quelques chiffres pour illustration

Le tableau 08, figurant sur la page suivante, est construit sur la base de statistiques fournies par la multinationale pétrolière *British Petroleum (BP)* dans son *BP Statistical Review of World Energy – June 2014*. Ce dernier est publié chaque année, depuis 1952, et qui regroupe des statistiques sur l'ensemble des différentes énergies utilisées dans le monde.

Dans notre démarche, nous y avons rapporté les productions par pays non-OPEP qui dépassent chacune le taux de 2% de la production mondiale globale. Quant aux parts de production, dont les taux sont inférieures à 2%, elles sont regroupées en grandeurs uniques, rangées dans des rubriques « *Autre + Sous région de production* ». Les données, telles qu'elles sont ici fournies par le *BP Statistical Review of World Energy – June 2014*, se rapportent aux productions des hydrocarbures couvrant les bruts conventionnels et les non conventionnels (sables bitumineux et pétroles de schiste), ainsi que le Gaz Naturel Liquéfié (LGN) récupéré séparément des exploitations du gaz naturel. Ils y sont exclus l'ensemble des combustibles liquides provenant d'autres sources telles que la biomasse, les dérivés du charbon et de la transformation du gaz naturel.

Tableau 08. : Production d'hydrocarbures liquides des pays hors OPEP (2013)

Région	Pays	Production en milliers de barils/jour	Production en millions de tonnes/an *	Part dans la production mondiale (%)
Amérique du Nord	Etats-Unis	10 003,00	446,23	10,80%
	Canada	3 948,47	193,01	4,70%
	Mexique	2 874,75	141,85	3,40%
Amérique du Sud et Amérique Centrale	Brésil	2 114,11	109,94	2,66%
	Autres Amérique du Sud et Amérique Centrale	2 028,41	101,16	2,45%
Europe et Eurasie	Russie	10 788,38	531,43	12,90%
	Kazakhstan	1 837,13	83,81	2,03%
	Norvège	1 785,17	83,17	2,01%
	Autre Europe et Eurasie	2 815,64	136,40	3,30%
Moyen Orient	Autre Moyen Orient	1 365,96	66,44	1,61%
Afrique	Autre Afrique	2 132,08	104,66	2,53%
Asie Pacifique	Chine	4 179,69	208,13	5,04%
	Autre Asie Pacifique	4 052,36	183,86	4,45%
Total non-OPEP		49 925,15	2 390,10	57,88%

Source: Elaboré par nous-mêmes sur la base des données contenues dans le BP Statistical Review of World Energy – June 2014

* La production de pétrole est généralement exprimée par deux unités de mesure couramment utilisées. Elle est parfois formulée en volume et exprimée en baril (bl) ou milliers de barils (Kbl) pendant une durée de temps (jours, mois, année). Parfois, elle est annoncée en tonnes ou milliers, voire millions, de tonnes par période (jours, mois, années).

Les valeurs fournies par le passage d'une unité de mesure à une autre, dépend de la densité de brut considéré. Cependant, en moyenne une tonne de brut correspond à 7,33 barils et un baril correspond à 0,1364 tonne.

1.2. Les pays consommateurs

D'une manière générale, la consommation d'énergie est fortement corrélée au niveau de l'activité et de la croissance économiques d'un ensemble territorial donné. Particulièrement, le profil conjoncturel de la demande sur le pétrole se dessine suivant les tendances cycliques, qui alternent dans le temps les phases de ralentissement/reprise de la croissance économique.

En effet, utilisant le PIB de l'OCDE comme une variable statistique explicative, la Direction de la Prévision de l'OCDE, à travers une étude qu'elle a menée en 2001, estime qu'une « ...variation de 1% du taux de croissance entraîne une variation de la demande de pétrole de 0,9% à court terme et 1% à long terme... »¹.

A ce titre, si la production du pétrole est géographiquement concentrée, la demande des bruts semble, quant à elle, être plus éclatée avec, toutefois, une répartition inégale à travers le monde. Cette inégalité en termes de concentration est due, en partie, à la disparité des rythmes des performances et des croissances observables au niveau des

¹ Joël Maurice, « Prix de pétrole » (rapport), La Documentation française, Paris, 2001, page 18.

différents espaces d'accumulation constituant le système économique mondial. Ainsi, la géographie de la demande du pétrole voit alors ses contours se redessiner suivant l'émergence de nouveaux et/ou le recul des anciens pôles de croissance mondiale. De ce fait, des pays émergents, à l'instar des pays de *BRICS*¹, dotés d'un rythme de croissance rapide, voient leur part dans la demande mondiale croître, au moment où celle relative à d'autres espaces se révèle fléchissant.

1.2.1. Le survol d'une géographie reconfigurée

Durant la période s'étalant entre 2000 et 2013, la Chine a enregistré une moyenne de *croissance annuelle de 9,85%*². Selon les données de *BP Statistical Review of World Energy – June 2014*, la consommation de brut par la Chine, évaluée en 2000 à 4 766 kbl/j et représentant une fraction de 6,20% d'un total mondial estimé à 76 868 kbl/j, est passée en 2013 à 10 664 kbl/j, soit une part de 11,69% de la consommation planétaire quantifiée à 91 243 kbl/j. Ainsi, durant ce même laps de temps, en supplantant le Japon, la Chine, se voit se hisser à la deuxième place, après les Etats-Unis, dans le total de la consommation mondiale des hydrocarbures.

Le Japon qui a consommé 5 542 kbl/j, soit une fraction de 7,20% de la consommation planétaire, occupait la seconde place en 2000. En réduisant son intensité pétrolière de 18,43%, le pays du Soleil a consommé 4 521 kbl/j en 2013. Ainsi, avec un pourcentage s'élevant à 5,22% du total des barils consommés par jour de par le monde, le Japon cède sa deuxième place pour se retrouver troisième dans le classement.

Sur la même période, l'Inde, se mettant sur les traces de la Chine, se positionne derrière le Japon et se met à la 4^e place. Sa consommation pétrolière est passée de 2 261 kbl/j en 2000 à 3 727 kbl/j courant 2013. Selon les statistiques de *British Petroleum*, les 2,94% de la demande globale, qui ont valu à l'Inde d'occuper la 7^{ème} place en 2000, sont passées à une valeur relative estimée à 4,2% en 2013.

En outre, entre 2000 et 2013, par rapport à la consommation mondiale du pétrole, la part des pays de l'*OCDE* a été ramenée de 62,83% à 49,22% (dont celle de l'*OCDE*

¹ Acronyme qui désigne 04 pays émergents au plan de leur poids dans l'économie mondiale: le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique de Sud.

² Moyenne calculée par nous-mêmes sur la base des données de la Banque Mondiale, disponibles sur le lien : <http://donnees.banquemondiale.org/>.

Amérique de nord du 30,83% à 24,47%, l'OCDE Europe de 11,44% à 8,63% et de l'OCDE Asie de 19,30% à 14,41%). Même, avec une baisse de près de 5% (25,62% en 2000 contre 20,68% en 2013), les Etats-Unis restent à la tête de peloton des plus grands pays consommateurs du pétrole de par le monde.

Ce recul dans la consommation du pétrole, peut être interprété à travers le retournement de la conjoncture, marquée par une croissance modérée, parfois même par de la récession, au sein des économies des pays de l'OCDE depuis le début des années 2000. En effet, de l'éclatement de la bulle Internet en 2000 à l'éclatement de la bulle immobilière, qui s'est soldé par la sévère crise des *Subprimes* en 2008, la quasi-totalité des pays industriels -à l'exception de la Chine et de l'Inde qui font figure d'exception- se voient confrontés à un cycle de crises systémiques. Des crises qui, à la genèse, occasionnent de véritables emballements des marchés financiers internationaux et à terme, par effet de contagion, apportent de graves préjudices pour les économies réelles des nations, affectant considérablement leurs performances et, par conséquent l'intensité pétrolière dans la formation de leur *PIB*.

1.3. L'Agence Internationale de l'Energie (AIE)

L'Agence Internationale de l'Energie (AIE, en anglais *IEA* pour *International Energy Agency*) est un organe autonome de concertation multilatérale et de coordination des actions des pays importateurs de pétrole, qui a vu le jour au sein de l'OCDE en 1974 sous l'impulsion de *Henry Kessinger*, alors conseiller diplomatique du président américain *Richard Nixon*.

L'AIE est née de la volonté des pays grands consommateurs d'énergie de s'organiser autour d'une coalition, en vue d'atténuer les effets d'une éventuelle rareté conjoncturelle ou structurelle de pétrole, dont les prémisses se sont faites ressentir dès le premier choc pétrolier de 1973. En effet, l'apparition de ce nouvel acteur sur le marché énergétique mondial, en général et pétrolier en particulier, s'est faite dans un contexte géopolitique très tendu, où l'embargo mené par les pays arabes de l'OPEP contre les Etats soutenant Israël plaçait ces derniers en réelle position de pénurie de pétrole.

Aujourd'hui, regroupant 26 *Etats*¹, tous membres de l'OCDE, l'Agence Internationale de l'Energie affiche la particularité de concilier à la fois des intérêts de pays producteurs de pétrole, tels que la Norvège et les Etats-Unis, avec ceux des autres pays consommateurs.

Depuis l'origine, l'AIE a fait sienne une devise, dite « Les Trois *E* », énoncée sous forme de missions à accomplir et de finalités à atteindre simultanément sans ordre de priorité. Leurs expressions et portées se chevauchent et s'imbriquent jusqu'à en former un tout homogène, obéissant à l'impératif que l'atteinte de l'un ne doit pas entraîner l'exclusion de l'autre. Le détail de ces « Trois *E* » se résume en :

- **Energy security of supply** (la sécurité d'approvisionnement) : Tout en réduisant leur dépendance excessive à l'égard du pétrole par la production et la promotion d'autres sources alternatives d'énergie, cet objectif consiste à garantir aux pays membres des approvisionnements sûrs et suffisants en énergie. Développer la coopération entre les pays producteurs et ses autres pays membres, en instituant et en encourageant le dialogue Nord-Sud, afin d'une plus grande stabilité dans les échanges internationaux du pétrole, à des niveaux de prix raisonnables.
- **Econmic efficiency** (l'efficacité économique) : Dès 1977, les pays membres de l'AIE s'engagent à respecter un plafond d'importation de pétrole brut et à pratiquer des prix à la consommation susceptibles d'écarter les gaspillages d'énergie. Rendre le marché pétrolier plus transparent et plus stable est l'une des volontés que manifeste l'AIE. La mise au point d'un système d'information grâce aux consultations et au dialogue avec les pays non membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes de jeu énergétique est le moyen mobilisé pour ce faire ;
- **Environment protection** (la protection de l'environnement) : Le développement et la mise en œuvre de technologies sobres en carbone est à la fois un objectif répondant aux nouveaux défis que soulève la notion de développement durable,

¹ Les Etats membre de l'AIE sont, par ordre alphabétique : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume Uni, Suède, Suisse, Turquie. Par ailleurs, pour une idée à propos de la date d'adhésion de chacun d'eux, se référer à l'annexe n°02.

qui s'appuie sur la préservation de l'environnement et aux soucis de l'efficacité énergétique.

A travers le Programme International de l'Energie (PIE), le texte fondateur de l'AIE, l'Agence a introduit une des innovations phare en matière de la régulation de ses approvisionnement. Celle-ci consiste en l'obligation réglementaire de constitution de réserves stratégiques. En effet, tous les membres de l'AIE sont tenus de constituer des stocks de pétrole équivalents à 90 jours d'importations nettes du pétrole brut sur la base de la moyenne des importations de l'année précédente. Ces stocks sont destinés à faire face aux cas de cessation des approvisionnements et aux ruptures dans les flux physiques de pétrole et en aucun cas pour servir d'instrument de gestion de l'offre à faire face aux fluctuations haussières des cours.

1.3.1. Le monopsonne AIE face à l'oligopole OPEP

L'AIE est « *appelée parfois le chien de garde face à l'OPEP...* »¹. Dans ce sens, sa fondation peut être assimilée à de la résistance au tout nouvel ordre pétrolier mondial imposé par la création de l'OPEP, érigée en cartel au fil des événements qui ont abouti, entre autres, au choc pétrolier de 1973. A ce titre, l'idée implicite liée à la création de l'AIE est le rétablissement de l'équilibre de négociation entre pays producteurs de pétrole et les grands pays consommateurs selon qu'à « *...l'étatisation de l'amont du système devait correspondre une étatisation de l'aval...* »². Une étatisation de l'amont pétrolier qui s'est opérée à travers une vague de nationalisation, menée par les membres de l'OPEP, des avoirs des compagnies étrangères exerçant sur leur sol.

La prise en charge de l'intérêt national des pays importateurs par leurs Etats eux-mêmes est animée par la volonté de substituer aux relations, quasiment centrées sur les phénomènes d'intérêts économiques dans les domaines de production, de commercialisation et de partage des revenus pétroliers à travers, entre autres, les compromis de concessions entre les puissantes compagnies privées et les Etats, des relations d'Etat à Etat voire même d'opposer à l'oligopole OPEP le monopsonne AIE. Cela correspond à la logique de faire jouer le principe de souveraineté des Etats consommateurs contre celui des Etats producteurs, dans une perspective de contrebalancer les rapports de

¹ Samuele Furfari, « *Politique et géopolitique de l'énergie, une analyse des tensions internationales au XXIe siècle* » Edition Technip, Paris, 2012, page 201.

² Philippe Copinschi, « *Le pétrole, une ressource stratégique* », Paris, La Documentation française, 2012, page 81.

force entre, cette fois-ci, des acteurs faisant valoir une identité similaire sur le marché du pétrole qui, vue son caractère stratégique, présente « ...un état syncrétique où la logique de puissance des Etats est appelée à jouer en interaction avec la logique néolibérale des intérêts et des marchés... »¹.

1.4. Les firmes multinationales

L'aval de l'industrie pétrolière mondiale, est particulièrement concentré autour de quelques compagnies internationales. Devenues globalement acheteuses nettes de brut, leurs activités sont concentrées et centrées principalement sur les phases de raffinage et de distribution des produits dérivés du pétrole.

Le cantonnement des grandes firmes à l'aval de la structure de l'industrie pétrolière est l'aboutissement d'un processus historique très complexe. Lequel processus puisant successivement son dynamisme des stratégies collusives explicites ou tacites de partage des marchés et des stratégies individuelles menées par les plus grandes entreprises, jusqu'à leur quasi-exclusion de l'amont du secteur suite aux larges mouvements de nationalisation de leurs réserves par les pays producteurs, ainsi qu'aux importantes opérations de fusion acquisition et d'absorption, opérées particulièrement durant les années 1990 et les années 2000 (voir les quelques exemples portés dans le tableau n°09 de la page 55).

En effet, la recherche de l'envergure, durant ces deux décades, est une finalité prononcée des firmes. A travers les stratégies de croissance externe, qui passent par l'acquisition des actifs déjà existants et autrefois détenus par les autres, des firmes cherchent à acquérir des dimensions imposantes sur le marché. Cela tient du fait que « ...la taille constitue, en soi, un avantage compétitif... »² dans l'industrie pétrolière essentiellement capitaliste et très sensible aux économies d'échelle. Ainsi, le développement technologique et industriel a toujours imposé des investissements que seules les compagnies importantes peuvent prendre en charge du fait que « ...La taille est très directement liée à la puissance financière c'est-à-dire à la capacité de mobiliser très rapidement des ressources financières... »³. A cet effet, la grande envergure en sus qu'elle

¹ Gérard Kébabdjian, « La théorie de la régulation face à la problématique des régimes internationaux », site web : <http://www.redcelsofurtado.edu.mx/archivosPDF/kabad1.pdf>

² Jean Marie-Chevalier, « Les grandes batailles de l'énergie », Op.cit, page 174.

³ Idem.

soit un avantage compétitif est une barrière à l'entrée jouant à la faveur des acteurs les plus importants au détriment de nouveaux compétiteurs de moindre taille.

Tableau 09. : Quelques unes de firmes multinationales pétrolières et quelques opérations de fusion acquisition

N°	Entreprise	Activités* Principales	Nationalité	Chiffre d'Affaires en Milliards USD pour 2011	Effectif	Fusion avec	Année de la fusion	Montant de la transaction en Milliards USD
01	Exxon	PG	Etats-Unis	453	99 100	Mobil	1998	77
02	BP	PG, E	Royaume Uni	386	83 400	Arco	1999	54
03	Chevron	PG, E	Etats-Unis	246	61 189	Texaco	2000	36
04	Total	PG, E	France	232	96 104	Fina-Elf	1999	54
* P= Pétrole, G= Gaz, E= Electricité.								

Source: Matrice élaborée par nous mêmes en fonctions de données de Fortune Magazine (2012), PricewaterhouseCoopers (PwC), Power Deals 2004-2010 Annual Reviews and PwC Oil and Gas Deals 2007-2008 Annual Review, reproduites dans Jean Marie Chevalier, Op.cit, page 51 et page 173.

La demande sur les bruts dans cette perspective dépend des capacités de raffinage de ces compagnies et de leurs capacités à trouver des débouchés pour leurs produits finis.

1.4.1. Une brève rétrospective historique

Jusqu'aux années 1960, l'industrie pétrolière mondiale est largement dominée par quelques multinationales, « *les sept sœurs* » : La *Standard Oil of New Jersey*, La *Standard Oil of New York (Mobil)*, La *Standard Oil of California (Chevron)*, La *Gulf*, La *Texaco*, L'*Anglo-Persian Oil Company (BP)* et La *Royal Dutch-Shell*. Formellement en concurrence, ces grandes compagnies étaient en pratique dans une situation d'oligopole au sein duquel des velléités de cartellisation, bien qu'illicites, sont légion. Les engagements pris notamment par La *Standard Oil of New Jersey*, L'*Anglo-Persian* et la *Gulf* à travers les accords d'*Achnacarry* de 1928, accréditent l'existence d'un comportement collusif entre les grands producteurs. Ces accords visent entre autre, dans un contexte marqué par une surabondance de la production en particulier aux Etats-Unis, au Venezuela et en Russie, à enrayer toute forme concurrentielle par l'instauration d'un prix de vente uniforme pour tous, à contenir l'offre à travers l'instauration de quotas de production ajustables en fonction de la demande.

Avant les multiples mouvements de nationalisation, l'objectif des *Majors* regroupées en un oligopole, consistait en le contrôle de la quasi-intégralité de la production et du commerce mondial du pétrole. Cela s'est traduit concrètement par une présence

agissante à l'amont comme à l'aval de l'industrie pétrolière à travers une stratégie d'une double-intégration à la fois verticale et horizontale. L'intégration verticale a permis aux entreprises du secteur pétrolier de contrôler les différents maillons de la chaîne de valeur pétrolière (production, raffinage et distribution) et de s'assurer qu'ils opèrent à moindres coûts. Une telle stratégie, a fait que la majeure partie des transactions pétrolières mondiales sont effectuées à l'intérieur de leur réseau de filiales. L'intégration horizontale, dite aussi géographique, a, quant à elle, permis aux *Majors* de gérer sous une même autorité des gisements dispersés dans plusieurs pays. Cette structure concurrentielle du marché, appuyée sur un système de fixation des prix hors marché et sur les concessions des droits d'exploitation des champs pétrolifères aux *Majors* contre paiement de redevances au profit des gouvernements des pays regorgeant de ressources pétrolières ; a permis une assez grande stabilité des prix.

Le brusque retrait de ces compagnies des phases d'exploration et de production les a contraintes à recentrer leurs stratégies sur les activités aval de la chaîne de valeur pétrolière. Rentabiliser les activités de raffinage, de vente et de marketing passe désormais pour l'objectif primordial des firmes multinationales.

Aujourd'hui la présence internationale de la majorité de ces compagnies, dans les activités amont sur les territoires des pays de l'OPEP, se fait principalement par le biais d'association dans le cadre de joint-ventures, de contrats d'exploration et de partage de la production ou des projets de sous-traitance ordonnés par les gouvernements des pays hôtes.

1.4.2. Les indépendants brisent le front uni des *Majors*

La montée vigoureuse de compagnies indépendantes a irrévérablement ébranlé l'oligopole autrefois fermé des *Majors*. En effet, des compagnies ne faisant pas partie du cartel des *Majors*, à la conquête de parts de marché plus conséquentes, en recourant à des pratiques concurrentielles délibérées ou émergentes, ont ébréché le bloc monolithique des parties prenantes dans les accords d'Achnacarry de 1928.

La montée en puissance d'entreprises indépendantes s'est faite dans l'esprit même de la législation antitrust américaine (*Sherman Acte* de 1890). Dans l'immédiat des années d'après Seconde Guerre Mondiale, tout en avalisant les arrangements entre les compagnies aboutissant au partage des exploitations au Moyen-Orient et partout ailleurs dans le monde,

le gouvernement américain, soucieux de l'état effectif de la concurrence et de bon fonctionnement du marché énergétique local, a adopté une politique explicite en faveur de l'entrée dans le jeu pétrolier mondial de nouvelles compagnies pétrolières indépendantes. Une politique visant à contrer l'émergence à travers des grands contrats pétroliers d'un oligopole très puissant susceptible de mettre en péril l'indépendance énergétique des Etats-Unis. C'est ainsi qu'un consortium de compagnies de taille moyenne, *l'American Independent Oil Company (Aminoil)*, composé notamment des compagnies *Phillips*, *Ashland*, et *Sinclair*, s'est associé à la compagnie de l'homme d'affaires Jean Paul Getty, *Pacific Western (Getty Oil)* par la suite).

Cependant, c'est la compagnie d'Etat italienne, *l'Eni*, pour *Ente Nazionale Idrocarburi*, qui a réussi à déverrouiller le cercle très fermé du Cartel des « *Sept sœurs* ». Créée en 1953 par Enrico Mattei, dans l'objectif explicite de devenir une *Major* et d'affranchir l'Italie de la dépendance vis-à-vis du cartel en cherchant ses propres sources d'approvisionnement en Egypte, en Iran, au Maroc, en Tunisie et en Libye, elle s'y heurte directement aux intérêts des traditionnelles *Majors*. En 1970, se pliant aux pressions du pouvoir libyen pour une révision à la hausse des taux de redevances payables aux Etats producteurs par les compagnies internationales, *l'Eni* brise le front uni des compagnies en offrant des conditions fiscales plus avantageuses aux pays hôtes.

Par ailleurs, c'est dans une même perspective de se garantir une indépendance énergétique viable que les gouvernements européens développent leurs interventions dans le domaine pétrolier et créent d'autres nouvelles compagnies, comme pour le cas de la France en ce qui est de la *Compagnie Française des Pétroles (CFP)*, etc.

1.5. Les sociétés pétrolières nationales des pays de l'OPEP

Les sociétés pétrolières nationales des pays de l'OPEP, sont l'instrument de l'exploitation effective par les Etats des pays producteurs de leurs ressources pétrolières après y avoir, faisant jouer le principe de souveraineté à travers les mouvements de nationalisation, limité le droit d'accès aux autres compagnies privées.

Dans le capital social de ces sociétés nationales, issues des diverses nationalisations des actifs de production détenus auparavant par les firmes privées, l'Etat jouit de statut d'actionnaire majoritaire ou, parfois même, de celui d'actionnaire unique. Ceci s'est

produit suivant le principe selon lequel l'Etat est l'unique propriétaire de ses réserves pétrolières et, par ricochet, le seul à disposer du droit de jouir de l'intégralité des rentes s'y rattachant. L'on assiste à l'occasion, au sein des pays producteurs, à l'émergence d'un véritable monopole de l'Etat sur les secteurs pétroliers nationaux.

En remplacement des sociétés étrangères nationalisées, les sociétés pétrolières nationales se sont vues, au niveau local, déléguer par l'Etat la mission d'être le vecteur de développement des économies nationales et à un niveau plus large, celui de l'OPEP, la tâche de servir d'un moyen de maîtrise plus active de la production en vue d'une régulation de l'offre dans le souci de la mise en œuvre des stratégies collectives dans une orientation plus favorable des niveaux des cours de brut.

C'est à travers ces mêmes sociétés que les Etats de l'OPEP se sont imposés comme acteurs sur la scène pétrolière, auparavant exclusivement animée par un nombre très restreint de firmes majoritairement américaines et britanniques.

Le tableau n°10, ci-dessous, donne la liste des noms, des acronymes, nationalité et l'année de création de chacune des compagnies pétrolières appartenant à chacun des membres de l'OPEP.

Tableau 10. : Liste des Compagnies Pétrolières Nationales des Pays de l'OPEP

Société	Acronyme	Nationalité	Créée en
National Iranian Oil Company	NIOC	Iran	1951
Société Nationale pour la Recherche, la Production, le Transport, la Transformation et la Commercialisation des Hydrocarbures	SONATRACH	Algérie	1963
Pemsaahan Pertambangan Minyak dan Gas Bruni Negara	Pertamina	Indonésie	1968
National Oil Company	NOC	Libye	1970
Abu Dhabi National Oil Company	ADNOC	Emirats Arabes Unis	1971
Irak Petroleum Company	IPC	Irak	1971
Qatar Petroleum	QP	Qatar	1974
Petroleos de Venezuela SA	PDVSA	Venezuela	1976
Sociedade Nacional de Combustiveis de Angola	Sonangol	Angola	1976
Nigeria National Petroleum Company	NNPC	Nigéria	1977
Société Nationale Pétrolière Gabonaise	Petrogab	Gabon	1979
Saudi Arabian Oil Company	ARAMCO	Arabie Saoudite	1980
Kuwait Petroleum Corporation	KPC	Koweït	1980
Empresa Estatal Petroleos del Ecuador	Petroecuador	Equateur	1989

Source : L'encyclopédie interactive : fr.wikipedia.org.

1.5.1. De l'amont à l'aval : les tentatives d'intégration verticale et d'internationalisation

Souvent faite en coopération avec les *Majors*, la tentative d'intégration verticale a commencé, pour les compagnies nationales des pays de l'OPEP, par des investissements dans le secteur de la pétrochimie et dans des capacités supplémentaires de raffinage à domicile. Il s'agit d'une dynamique visant, entre autre, à internaliser et bénéficier de l'essentiel des valeurs ajoutées générées à l'aval de la chaîne de valeur pétrolière, de renforcer le pouvoir de marché en se garantissant des débouchés à la production faite en amont. En outre, indissociable du processus d'intégration verticale, la dynamique de l'internationalisation des compagnies nationales de l'OPEP, menées principalement sur la base d'acquisition d'actifs de distillation préexistants à l'étranger, vise à s'assurer des débouchés dans les pays consommateurs.

Cependant, malgré tous les efforts d'intégration verticale et d'internationalisation, le nombre de pays OPEP opérant d'une manière autonome à l'aval pétrolier est très limité (voir, ci-après, le tableau 11): ils ne sont que quatre en 1990 (Le Venezuela, l'Arabie Saoudite, le Koweït et la Libye). Les partenariats entre les *Majors* et les compagnies nationales de l'OPEP, sous forme de joint-ventures, sont les principaux procédés sur lesquels reposent les efforts d'intégration verticale desdites compagnies.

Tableau 11. : Quelques acquisitions en aval par quelques principaux pays exportateurs

Année	Acheteur	Pays	Vendeurs	Secteurs	Participation
1983	Koweït	Benelux	Gulf Oil	Raffinage-Distribution	100%
1983/1987	Lybie	Italie	Tamoil, Amoco, Fintermica.		70%
1986	Venezuela	Etats-Unis	Citgo, South land.		50%

Source : David Bolduc, sous la direction de Antoine Ayoub, « *Privatisation, libéralisation et réglementation : bouleversements et enjeux dans le secteur mondial de l'énergie* », GREEN - Université Laval, Québec, Canada, Mai 2001, page 12, lien web : <http://www.creden.univ-montp1.fr/Reseau/publis/Eneres.pdf>

2. Les rentes pétrolières ou l'enjeu de l'exercice d'un pouvoir de marché

L'industrie pétrolière, comparativement à d'autres industries, génère des revenus considérables. En effet, l'activité dans le secteur pétrolier permet la réalisation de gains situés très au-dessus des charges comptables d'exploitation. Ces gains peuvent être déclinés dans un même concept totalisant, celui de surplus pétrolier. Ce dernier, peut être

défini comme étant des gains excédentaires situés très au-delà des profits ordinaires issus des simples différentiels de prix entre l'offre et la demande sur le marché. Le surplus est grandement assimilable à un super profit extra économique engrangé ponctuellement à chacun des différents stades de l'industrie pétrolière, de l'extraction jusqu'à la commercialisation des produits dérivés de pétrole après avoir largement couvert les profits de capital financier, d'amortissement de capital technique et la rémunération de travail engagés au niveau de chacun des maillons de la chaîne de valeur pétrolière. Ces écarts entre les recettes et les coûts de production font l'objet de ponctions par l'ensemble des acteurs impliqués à des niveaux divers de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière.

L'ampleur de l'enjeu financier des flux pétroliers mondiaux a, tout au long de l'histoire de pétrole, façonné les stratégies et les comportements des acteurs, structuré les rapports de force pour l'appropriation des revenus pétroliers et conjecturé la structure concurrentielle de marché. Les compromis, implicitement ou explicitement institués autour des modes de captage et/ou de partage des revenus, générés tout au long de la chaîne de valeur pétrolière, entre les pays producteurs, les gouvernements des pays consommateurs et les compagnies pétrolières constituent la trame de fond de toute la géopolitique du marché pétrolier et dessinent les contours de la carte de distribution et de l'exercice de pouvoir de marché sur la base de principe de la puissance.

L'ensemble des revenus dégagés, sous la forme d'un surplus pétrolier, se déclinent en un ensemble de rentes. Pour les pays producteurs, elles sont pour l'essentiel des rentes différentielles et des rentes de monopoles. Quant aux pays consommateurs, il s'agit de rentes issues généralement des prélèvements obligatoires sous forme de taxation de la consommation des carburants.

2.1. A l'origine de la formalisation de la notion de la rente

La notion de la rente est l'un des objets traités dans le cadre de la science économique. La rente est l'un des éléments à travers lesquels sont posés les termes des problématiques liées à la distribution de la richesse créée au sein d'une société donnée. Ainsi, « *...dans la théorie économique classique, la rente est considérée comme un surplus additionnel restant après la couverture des coûts de production et le paiement du*

*propriétaire de la terre pour l'utilisation de ses ressources naturelles... »*¹. La rente est, à cet effet, indissociable de la notion de la propriété. Cette dernière est à la fois objet structurant et structuré des rapports de force et de partage de la richesse créée dans un système productif bien spécifié.

La théorie de la rente est généralement associée à David Ricardo (1772-1823) dont le raisonnement est resté centré sur la problématique de la répartition de la richesse entre classes sociales. Dans son opuscule « *Les principes de l'économie politique et de l'impôt* » publié en 1817, en étudiant la place de l'agriculture dans l'économie en voie d'industrialisation de la Grande-Bretagne au début du XIX^{em} Siècle, Ricardo met en évidence les lois de l'apparition, de l'appropriation et de partage des rentes foncières différentielles entre les propriétaires fonciers et les travailleurs qui cultivent la terre.

Le modèle de Ricardo reposait sur un ensemble d'hypothèses compatibles avec la notion de *marché parfait*²:

- Il y'a mobilité des capitaux en concurrence entre les branches de l'économie. Il existe donc un taux de profit moyen uniforme dans l'ensemble de l'économie;
- Les propriétaires fonciers possèdent les terres agricoles qu'ils louent aux fermiers capitalistes. Les propriétaires et les exploitants sont en situation de concurrence parfaite et très nombreux qu'aucun d'eux ne peut influencer les prix en jouant sur les quantités qu'il produit ni sur la surface des terres qu'il offre à la location ;
- Les fermiers ne produisent que du blé, unique bien de subsistance, dont la demande augmente avec la croissance économique ;
- Il existe un stock fini de terres qui sont mises en culture par ordre de fertilité décroissante ;
- Les facteurs, terre, capital et travail nécessaires dans la fonction de production de blé sont complémentaires et non substituables.

¹ Marie-Claire Aoun, « *La rente pétrolière et le développement économique des pays exportateurs* », thèse, sous la direction du Professeur Jean Marie Chevalier, en vue de l'obtention du titre de Docteur en Sciences Economiques, Université Paris Dauphine, 20 mars 2008, page 17

² Un marché serait parfait s'il réunissait les conditions d'une concurrence pure et parfaite. « *Ces conditions sont les suivantes: - Une atomisticité de l'offre et de la demande, qui se traduit par une absence de pouvoir de marché des vendeurs et des acheteurs; - Une homogénéité des biens offerts sur le marché, qui se traduit par une substituabilité parfaite des vendeurs;- Une libre entrée sur le marché pour les vendeurs et les acheteurs et une libre circulation des facteurs de production; - Des vendeurs et des acheteurs sont parfaitement informés.* », dans « *Economie* », France, Groupe Eyrolles, 2008, page 70.

Dans ces conditions, Ricardo avance qu'il n'existe qu'un seul prix servant de référent pour le prix du marché. Ce prix est nécessairement fixé par la quantité de travail qu'il faut pour produire une tonne de blé sur la terre la moins fertile, considérée comme la terre marginale. Sur une autre terre plus fertile, la quantité de travail qu'impose la production de la même tonne de blé est, en tout point de vue, inférieure pour un même prix de vente. Suivant cette logique, l'équilibre des prix se fait en s'alignant sur les circonstances des coûts de production les plus défavorables du marché (coût de travail de la terre la moins fertile ou marginale). Autrement dit, le prix d'équilibre sur le marché est celui qui annule le coût marginal. Dans cet état de fait, les écarts de productivité et de qualité de sol confèrent au propriétaire de la terre la plus fertile des profits différentiels sous l'aspect d'une rente qui, elle, est définie comme une « ...portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol...sans toutefois la confondre avec... l'intérêt et le profit du capital...que le fermier paie annuellement au propriétaire... »¹.

2.2. Les rentes associées aux producteurs de pétrole

Dans le langage courant et dans son acception la plus large « ...la rente pétrolière est ce qui reste des revenus pétroliers brut après la récupération des dépenses d'investissement et d'exploitation (coûts d'extraction)... »². Cependant, le terme rente, d'apparence générique, ne doit masquer la grande hétérogénéité des revenus dégagés par l'industrie pétrolière. La disparité des revenus pétroliers puise son essence des natures assez différentes des rentes qui leur sont associées. En effet, des rentes différentielles peuvent résulter des caractéristiques techniques d'un gisement et la nature de brut, et des rentes de monopole qui sont liées aux comportements et aux stratégies des acteurs.

2.2.1. Les rentes différentielles des producteurs

Compte tenu de l'hétérogénéité des coûts individuels de production, qui sont fonction des caractéristiques géologiques des champs pétrolifères en exploitation, l'on assiste dans l'industrie pétrolière à l'apparition d'un ensemble de rentes différentielles.

¹ David Ricardo (1817), « *Les principes de l'économie politique et de l'impôt* », collection : Les classiques des sciences sociales, site web : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html page 36.

² Jean Jacques Ikama, « *Comment partager une rente pétrolière ? Les enseignements d'une expérience africaine* », Technip, Paris, 2013, page 03.

La rente différentielle dans les industries extractives est « ... liée à une spécificité fondamentale des industries minières, à savoir la non reproductibilité à l'identique des conditions de production... »¹. Selon le postulat de l'indissociation de la notion de rente de celle de la propriété et dans la mesure où les ressources minières restent la propriété de l'Etat, à l'exception des Etats-Unis où la propriété privée de la terre s'étend au sous sol, l'ensemble des rentes différentielles pétrolières reviennent généralement dans leur intégralité au profit des gouvernements des pays producteurs bénéficiant des coûts de production les moins élevés.

La notion de rente différentielle, dans le secteur minier en général et pétrolier en particulier, se décline en plusieurs variantes. Elles se présentent, pour la plupart d'entre elles, sous l'aspect de :

2.2.1.1. La rente minière:

Par analogie et par rapprochement au concept de rente foncière, attribué originellement à David Ricardo, l'industrie pétrolière est susceptible de générer une rente minière à côté des autres rentes pétrolières de la même nature différentielle. La rente minière pétrolière peut être définie comme étant la différence entre le prix du pétrole affiché sur un marché et les coûts afférents à son extraction. L'écart peut servir à comparer la rentabilité de deux ou plusieurs gisements différents nécessaires à satisfaire une même consommation exprimée sur un même marché.

En effet, la non reproductibilité à l'identique des conditions d'extraction de pétrole, de fait de la diversité des spécificités techniques et géologiques caractérisant chaque gisement, implique « ... une forte dispersion des coûts de production...c'est-à-dire la somme des coûts d'exploration, de développement et d'extraction, ...sur un large... éventail qui va d'un peu plus de 2\$/b en Iraq à 10\$/b en mer du Nord voire plus de 14\$/b pour certains gisements offshore aux Etats-Unis... »². Cependant, du fait que le coût de production du pétrole est particulièrement faible par rapport au prix auquel il est négocié sur le marché, la rente minière ou les marges réalisées dans l'industrie pétrolière sont bien plus importantes que dans la plupart des autres industries. Pour la seule année 2004 « ...

¹ Cédric de Lestrangé, Christophe-Alexandre Paillars, Pierre Zelenko, « Géopolitique du pétrole : un nouveau marché, de nouveaux risques, des nouveaux mondes », Op.cit, page 60.

² Idem.

au niveau mondial, la rente pétrolière minière a atteint 772 milliards, en considérant l'ensemble des pays producteurs dans le monde... »¹. L'ampleur du différentiel entre le coût de production le plus bas et le coût le plus élevé engendre une considérable dispersion dans la répartition de cette rente minière entre l'ensemble des pays exportateurs nets de pétrole. Pour la même année 2004, «...la rente pétrolière minière des onze pays membres de l'OPEP (l'OPEP des quatorze moins l'Angola, l'Equateur et le Gabon) s'est élevée à 340 milliards de dollars, soit 44% de la rente totale, contre 236 milliards (31%) pour les 15 pays principaux exportateurs nets de pétrole non membres de l'OPEP... »².

2.2.1.2. Les autres rentes différentielles pétrolières

Hormis la rente minière et parmi les rentes différentielles rattachées à l'industrie pétrolière nous pouvons énumérer les rentes liées à la qualité de pétrole commercialisé, les rentes générées grâce à la situation géographique d'un centre de production par rapport à un centre de consommation et des rentes liées à la disponibilité des réserves.

Les rentes de qualité découlent de la composition physico-chimique du pétrole brut extrait. Celle-ci est en effet extrêmement hétérogène et dépend des caractéristiques des gisements de sa provenance. En effet, chaque brut est réputé léger ou lourd de par sa densité, de bonne ou mauvaise qualité de par sa teneur en soufre (voir tableau 01, en page 20).

La grande dépendance de l'économie mondiale à l'égard de pétrole prend toute sa mesure, plus particulièrement, dans deux secteurs des plus captifs de l'industrie pétrolière, à savoir le transport et la pétrochimie. Selon l'AIE, en 2035 «...la demande de pétrole pour le transport augmente de 25% et atteint 59mbl/j, un tiers de cette hausse étant destinée au transport routier en Asie...En ce qui concerne la pétrochimie, le Moyen Orient, la Chine et l'Amérique du Nord font monter la consommation mondiale de pétrole comme matière première à 14 mbl/j... »³. Ceci, est l'esquisse parfaite d'un scénario préfigurant la trajectoire d'une demande pétrolière mondiale orientée vers la consommation d'essence et de produits dérivés légers. Le poids des normes environnementales, conjuguées à des considérations économiques, force les choix et les politiques énergétiques des grands

¹ Marie-Claire Aoun, « La rente pétrolière et le développement économique des pays exportateurs », Op.cit, page 21.

² Idem, page 21 et 22.

³ AIE, «World Energy Outlook 2013 ».

acteurs demandeurs de pétrole. La réduction des externalités négatives (pollution) et les exigences financières de maximisation des profits rendent les bruts les plus légers à faible teneur en soufre les plus prisés. Cela se traduit concrètement par l'apparition de différentiels de prix mesurés à partir des bruts de référence, les pétroles considérés de moindre qualité subissent une décote (voir les exemples cités dans le tableau n°12, ci-dessous).

Tableau 12. : Rente de qualité et décote entre le *Brent* et le *Dubai Light*

Le brut	Densité API	Teneur en soufre	Qualité	Prix spot moyen (1976-2013)*
Brent	38°	0,3%	Léger, peu soufré	37,38 USD/baril (1)
Dubai Light	31°	2%	Moyen, soufré	35,39 USD/baril (2)
Rente de qualité (1)-(2)				1,99 USD/baril
Décote (2)-(1)				(- 1,99) USD/baril

*Prix moyen calculé par nos soins sur la base des données de BP Statistical Review of World Energy – June 2014

Source : tableau construit par nous-mêmes.

Dans le tableau ci-dessus, une comparaison entre le *Brent* et le *Dubai Light*, deux bruts de référence fait ressortir que le pétrole de la Mer du Nord de qualité supérieur par rapport au *Dubai*, joui d'une rente de qualité moyenne entre 1976-2013 d'un ordre de 1,99 USD/baril. Cette différence en signe moins, signifie une décote moyenne sur la même période que le *Dubai Light* subit face au *Brent*.

Les rentes de position, quant à elles, ce sont celles liées aux coûts de transport du pétrole brut entre les lieux de production aux lieux de raffinage et les centres de consommation. L'acheminement du pétrole peut être fait par deux modes de transport soit par voie terrestre à travers les milliers de kilomètre linéaires d'oléoducs, soit par voie maritime à bord de navires spécifiques : les pétroliers. Ces derniers, classés en fonction de leur capacité de chargement exprimée en « Tonnes de Port en Lourd »¹(TPL), peuvent être des tankers ou des supertankers (*tank* signifiant citerne en anglais).

En général, l'industrie pétrolière privilégie le transport par voie maritime. Ceci, étant donné que le trajet d'un bateau est grandement maniable et s'adapte facilement aux lieux où est exprimée la demande. Par contre, au-delà du fait qu'ils soient des infrastructures lourdes et onéreuses, les oléoducs ne favorisent guère le déploiement de l'offre sur de divers marchés car leurs destinations sont figées et leurs avals sont

¹ « La tonne de Port en Lourd (en anglais deadweight, abrégé : dw) d'un navire correspond à la différence entre son déplacement en pleine charge et son déplacement léger (sans cargaison, soutes, équipage, passagers ni approvisionnement). Il s'exprime par le nombre de tonnes (=1 000 kg) qu'un navire peut porter sans s'immerger en eau salée au-delà de son tirant d'eau maximum», in Magdelaine Moureau, op.cit, page 25.

prédestinés et n'aboutissent en général qu'à des centres de consommation bien spécifiques. Ainsi, le coût de transport est d'autant plus bas que le gisement est proche des centre de demande et/ou donnant un accès direct à la mer. Au contraire, il est pénalisant dans le cas de ressources enclavées et éloignées, comme celles du Tchad ou du Soudan, etc.

Par **rente de disponibilité** est entendu « ...l'avantage « collectif » pour les agents économiques qui disposent aujourd'hui d'un stock du pétrole...Cet avantage peut être monétisé, par exemple, par la vente du stock dans une période de pénurie... »¹. Cette rente de disponibilité est de nature différentielle du fait de la disparité de répartition des stocks, dont l'acception est étendue sur celle des réserves disponibles, parmi les producteurs.

2.2.2. Les rentes de monopole liées à la politique des producteurs

Au-delà des rentes différentielles, rattachées à des avantages concurrentiels non construits mais œuvre de la nature puisque elles tiennent des caractéristiques géologiques des gisements, de leur situation géographique et de la structure physico-chimique de pétrole qu'on y extrait, il existe dans l'industrie pétrolière des rentes de monopole. Ces dernières, sont liées à la structure concurrentielle de marché et à l'exercice d'un pouvoir de marché par l'un ou par une coalition de protagonistes en situation de collusion.

La rente de monopole est associée à une concentration et à une domination de type monopolistique de marché. L'industrie pétrolière étant une industrie très capitalistique et les réserves de brut étant géographiquement circonscrites, les barrières à l'entrée et la faible élasticité de la demande par rapport aux prix des produits pétroliers sont des facteurs accentuant la formation de la rente de monopole.

Au vue des multiples configurations a-concurrentielles, à l'exception de certaines périodes, ayant prévalu sur le marché du pétrole: « ...le monopole (Rockefeller), le cartel (les Sept Sœurs et l'OPEP surtout après 1973), la concurrence destructrice (guerre des prix en 1959 ou en 1985-1986), l'équilibre de Stackelberg caractérisé par un leader (le cartel) et un follower (la frange concurrentielle)... »², l'industrie pétrolière a de tout temps

¹ Sadek Boussena, Jean-Pierre Pauwels, Catherine Locatelli, Carine Swartenbroekx, « *Le défi pétrolier : questions actuelles du pétrole et du gaz* », Op.cit., Page 251.

² Jacques Percebois, « *Prix internationaux du pétrole, du gaz naturel, de l'uranium et du charbon : la théorie économique nous aide t- elle à comprendre les évolutions ?* » Centre de Recherche en Economie et Droit de l'Energie (CREDEN), Université Montpellier I, Cahier n°09.02.81 du 17/02/2009, page 11.

généralisé un taux de profit excédentaire comparé aux taux de profit réalisés dans les autres industries régies par les conditions de la concurrence parfaite.

2.3. Le surplus des consommateurs

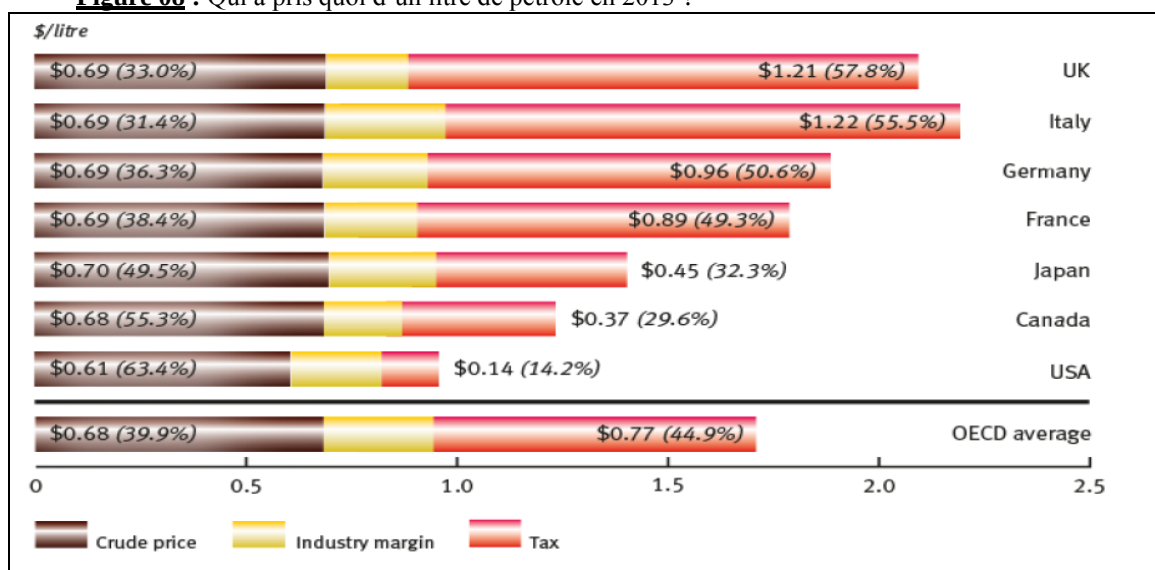
Avec le changement de la situation juridique de la majorité des firmes privées, qui d'un statut de concessionnaires avec un droit de propriété sur les gisements de pétrole se transforment en simple prestataires de service suite à la fermeture des activités amont et des mouvements de nationalisation de leurs divers actifs, les gouvernements des grands pays consommateurs de pétrole opèrent des prélèvements obligatoires à l'aval de l'industrie pétrolière. En effet, une fraction importante de surplus pétrolier est appropriée par le biais de la taxation domestique de la demande finale portée sur les produits pétroliers. Il s'agit, plus généralement, de droits d'accise assimilables à des taxes indirectes, qui donnent le droit d'accès à la consommation des carburants et des autres produits finis. Du fait de la faible élasticité prix de la demande, ces derniers constituent une large assiette fiscale et permet aux Etats, de disposer de recettes conséquentes aisément assimilables à une rente de monopole, car ils sont seuls à disposer de la fonction régaliennne de collecte des impôts. Ainsi, à titre illustratif, la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (*TIPP*) en France a généré, à elle seule selon *l'Institut Nationale des Statistiques et des Etudes Economiques « INSEE »*, pour l'année 2014 un montant de 13,30 milliards d'Euros, soit 5,8% du budget total de l'Etat français.

2.3.1. Les pays consommateurs s'accaparent la grande part

Les produits pétroliers, quoique soumis à des taux différents selon les pays, restent fortement taxés. Ainsi, la part des revenus pétroliers des pays consommateurs est parfois plus importante que celle des revenus profitant aux pays producteurs. C'est d'ailleurs l'argument qu'emploie l'OPEP, face à l'ampleur des marges des raffineurs et les prélèvements obligatoires, pour légitimer les hausses conjoncturelles des prix de brut.

La figure n° 08, de la page qui suit, illustre les variations des prix d'un litre de pétrole brut au sein des pays de *G7* ainsi que la moyenne de l'*OCDE* pour l'année 2013.

Figure 08 : Qui a pris quoi d'un litre de pétrole en 2013 ?



Source : OPEP.

Les décalages de prix sont justifiés par la disparité en termes des politiques de taxation propres à chaque pays. Ainsi les revenus fiscaux de chaque pays sont fonction des taux d'imposition, à titre d'exemple, le gouvernement anglais engrange près de 58% de la valeur marchande de chaque litre de pétrole facturé au consommateur finale sous forme de carburant.

3. A propos de l'évolution de la morphologie de marché de pétrole

L'enjeu de la compétition entre les acteurs du jeu pétrolier, centré essentiellement sur l'appropriation du surplus pétrolier, est le moteur fondamental dans les évolutions historiques de la structure de l'industrie pétrolière. Les stratégies des acteurs pour le captage des rentes différentielles et les rentes de monopole n'ont cessé d'imprimer au marché mondial une situation d'imperfection concurrentielle. Autrefois, la fixation des prix se faisait selon les règles commerciales, érigées en un mécanisme de formation des cours hors marché, qu'imposait l'acteur dominant du moment. Cependant, avec la dé-intégration verticale de l'industrie pétrolière, grâce notamment à la fermeture de l'amont de la filière aux compagnies internationales, aucun opérateur sur le marché pétrolier ne peut désormais déterminer d'une manière autonome les cours de brut. La perte de pouvoir de marché des acteurs, malgré une éventuelle capacité d'influence et de déterminisme résiduels sur les stratégies des autres acteurs, a abouti à l'émergence de marchés libres de pétrole. Ces derniers se sont imposés en véritables marchés de référence pour le brut au fur à mesure

que s'installait une nouvelle reconfiguration structurelle de marché, dans laquelle les modalités de commercialisation et de cotation se font généralement suivant le libre jeu de négociation entre offreurs et demandeurs. Aujourd'hui, les transactions pétrolières s'effectuent essentiellement de deux manières, à savoir, d'une part sur le marché *spot*, d'autre part, par le biais de contrat à terme. Devant les risques de volatilités des cours inhérents aux transactions pétrolières, un véritable marché financier s'est constitué autour des échanges de pétrole. Ainsi, le marché mondial de pétrole est à la fois un marché physique -fonctionnant sur la base de contrats de gré à gré (*over the counter* en anglais) et les transactions *spot*- et un marché financier.

3.1. D'un marché physique à une dématérialisation de pétrole

Un marché est le lieu de la confrontation d'une offre et d'une demande, portée sur un bien économique et qui débouche *in fine* sur une valeur d'échange. Cette dernière est l'expression de l'émergence d'un consensus et des engagements fermes faits l'un envers l'autre, d'une part, par un acheteur d'aliéner un pouvoir d'achat qu'il détenait et, d'une autre part, par un vendeur de transférer un droit de propriété qu'il exerçait. L'aliénation de pouvoir d'achat et le transfert de propriété se font sur le tas ou en différé. Les transactions pétrolières n'échappent pas à ce principe. Ainsi, les principales formes du commerce international de pétrole recouvrent les transactions débouchant sur des contrats de livraison immédiate (marché *spot*) ou à livraison différée ou *forward* (marché à terme). Ce genre de transactions sont « ...appelées également des opérations physiques...et...relèvent d'opérations commerciales hors-bourse... »¹. En outre, l'amplitude des écarts de prix, mesurées entre deux périodes comparées, a amené au développement des bourses pétrolières destinées de prime abord à faire face aux volatilités très fréquentes des cours.

L'importance du volume des négociations sur des cargaisons au jour le jour conduit de fait aux variations permanentes des prix qui entraînent, par conséquent pour les acteurs du marché, d'importants risques financiers. Un ensemble d'instruments plus sophistiqués tels que les *swaps* et les *options* forment une panoplie d'outils de gestion de risque. Ces instruments de couverture de risques font désormais partie intégrante de marché pétrolier et contribuent à l'essor d'un véritable marché financier se rattachant au commerce mondial de brut.

¹ Hadj Saadi, « *L'économie des matières premières* », Paris, l'Harmattan, 2005, page 34.

3.1.1. Le marché physique de pétrole

Les transactions physiques sur le pétrole se font essentiellement de deux manières à savoir sur la base de contrats de livraisons immédiates ou encore sur la base de livraisons à terme.

3.1.1.1. Le marché physique de livraison immédiate : *spot*

Le marché *spot* ou *cash*, est un marché libre sur lequel sont négociées au comptant et au jour le jour des quantités de pétrole brut. Il correspond, plus exactement, à l'ensemble des opérations d'achat et de vente, faites «... *de gré à gré sur des cargaisons de pétrole dont le départ intervient sous un horizon n'excédant pas un mois...* »¹ et qui sont sanctionnées par des contrats à livraison immédiate. Lesdits contrats stipulent explicitement les conditions contraignant mutuellement les contreparties de la négociation, pour un dénouement rapide de la transaction. Sommairement, le contrat de livraison au comptant est la matérialisation de l'engagement du vendeur à effectuer la livraison le plus rapidement possible et l'engagement de l'acheteur à le payer dès qu'il prend possession de la cargaison.

Dans la pratique, un marché physique *spot* « ...est un réseau dont les nœuds sont les sièges et les agences locales des grands négociants, producteurs et consommateurs reliés par télex et téléphone... »². La particularité d'un marché *spot* réside dans le fait que c'est « ...un marché de livraison...Ainsi, tous...les opérateurs qui y traitent le font pour recevoir ou livrer des marchandises... »³. Dû au fait que la majeure partie du brut, faisant l'objet de négoce international, est acheminée par voie maritime comme mode de transport privilégié, l'ensemble des transactions au comptant sont dénouées dans des zones portuaires proches des endroits où se concentre une importante activité d'extraction. A cet effet, les zones sur lesquelles se sont développés les marchés *spot* de pétrole sont peu nombreuses. Les quelques marchés où se concentre une importante activité de négoce sur le pétrole sont :

¹ Didier Houssin, « *Les mécanismes de formation des prix du pétrole* », France, Annales des mines et réalités industrielles, février 2002, pages 18-22.

² Pierre-Noël Giraud, « *L'économie mondiale des matières premières* », op.cit, page 46.

³ Pascal Ordonneau, « *Marché Spot* », LesEchos.fr du 13/05/2011.

- **Le marché de Rotterdam** : du fait qu'on y négocie aussi bien des bruts que des produits pétroliers, il est le plus important marché en terme d'activité. Géographiquement concentré en Europe de Nord-Ouest, il s'étend sur toute la zone dite ARA pour les ports d'Amsterdam-Rotterdam-Anvers ;
- **Le marché méditerranéen** : traite de bruts de qualités hétérogènes : des bruts doux, sulfurés, légers et lourds. Y sont négociés les pétroles algérien, libyen iranien et russe ;
- **Le marché du Golfe du Moyen Orient** : y sont traités les bruts issus de la République d'Oman, des Emirats Arabes Unis et de l'Arabie Saoudite ;
- **Le marché d'Extrême Orient** : Concentré au Singapour. Il est le port de destination de la majorité des bruts importés du Moyen Orient. Cependant, il est le port du départ, de certaines exportations de bruts d'origine malaysienne et indonésienne ;
- **Le marché des Etats-Unis** : situé à la Côte Est, on y traite des pétroles produits aux Etats-Unis dont le *West Texas Intermediate (WTI)* et l'*Atlantic North Slope (ANS)* et de quelques autres bruts d'Amérique Latine ;
- **Le marché de la Mer du Nord** : y sont vendus et achetés quasi-exclusivement les bruts originaires de la Norvège et du Royaume-Uni. Le *Brent* est le plus traité sur ce marché ;
- **Le marché de l'Afrique de l'Ouest** : Traite des pétroles africains, principalement ceux du Nigéria et de l'Angola.

Les principaux intervenants sur ces marchés sont les *traders*, qui jouent le rôle d'intermédiaires entre les producteurs et les raffineurs. Ils assurent ainsi la flexibilité et la fluidité de marché *spot*. Ces négociants peuvent agir soit pour leur propre compte ou pour le compte des compagnies pétrolières à travers les services de *trading* qui sont en charge de l'approvisionnement des raffineries et de l'écoulement des productions de brut et/ou des produits raffinés.

3.1.1.2. Le marché physique à terme

Un marché physique à terme est un marché sur lequel sont échangées des quantités de pétrole, dont l'entrée effective en possession par un acquéreur se fait à une date

ultérieure à celle de la négociation. Ce sont les transactions, portant sur des « ...achats et des ventes d'une cargaison pour laquelle la livraison intervient sous un délai de 01 à 03 mois... »¹, qui donnent naissance à des contrats de livraison différée, dits aussi à terme ou encore *forward*. Ces derniers précisent, en sus de la valeur de règlement, la qualité et le volume de brut, la date future de la livraison, le lieu et les conditions de la livraison, les modalités d'arbitrage ou la juridiction compétente en cas de litige.

Une livraison d'un volume du pétrole échelonnée sur une période située au-delà d'une année, donnant lieu à chaque fois à un contrat *spot* ou *forward*, fait l'objet généralement d'un contrat de long terme. La durée que recouvre la notion de « long terme », dont est fait usage dans le commerce international de pétrole brut, s'est considérablement réduite : « ...les contrats long terme (*term contracts* en anglais) sont le plus souvent conclus pour une durée d'un an reconductible dans lesquels les parties s'entendent sur des volumes échangés... »². Le contrat de livraison à long terme, ayant un caractère bilatéral, car passé entre un fournisseur et un acheteur, est un mécanisme de garantie ou de couverture contre le risque commercial. En effet, ce dernier permet aux producteurs une stabilité des débouchés pour leurs bruts et aux demandeurs un approvisionnement régulier d'une qualité de brut donnée. En outre, un contrat de livraison *forward* offre, pour le vendeur comme pour l'acheteur, la latitude de maîtriser sur une base contractuelle la formation du cours de la transaction loin des aléas non maîtrisables du marché *spot*. D'ailleurs, sans avoir la capacité d'annuler la probabilité de la survenance d'un risque, étant consubstantiel au temps, ce genre de transaction a néanmoins le potentiel de mitiger l'amplitude de risque prix. En effet, le prix à terme peut faire l'objet d'une fixation à la signature de contrat, l'on parle alors d'une livraison différée « à prix fixé », ou lors de la livraison selon des arrangements de calcul arrêtés au préalable, donnant lieu à un contrat à livraison différé et à « prix à fixer ».

3.1.1.3. Le marché *spot*, d'une exception à une prééminence

Jusqu'en 1973, sous l'effet conjugué d'une consommation finale structurellement atomisée et une distribution de produits finis grandement concurrentielle au niveau de l'aval de l'industrie pétrolière, le marché *spot* était presque exclusivement axé sur les

¹ Jean Pierre Favennec, « *Le raffinage du pétrole : Exploitation et gestion de la raffinerie* », Technip, Paris, 1998, page 85.

² Idem.

produits raffinés. La majeure partie de brut faisait en effet l'objet de transactions au sein des réseaux des filières des entités économiques assurant aussi bien la production, le raffinage que la distribution. Le pétrole échappant aux marchés intégrés des firmes multinationales faisait alors l'objet de contrats de commercialisation à long terme.

Au lendemain du premier choc pétrolier (1973), il a été décidé que la fixation des prix se ferait souverainement et unilatéralement par les pays exportateurs. C'est l'affirmation de la prise de pouvoir de marché par l'OPEP qui est ainsi entérinée. Dans un tel contexte, les transactions pétrolières s'effectuaient pour l'essentiel dans un cadre contractuel au sein duquel les engagements se faisaient sur des horizons de long terme. Ce mode de commercialisation de pétrole, s'articulant sur le prix du *Saudi Arab Light* comme référence de valorisation, constituait un système qu'il est convenu d'appeler «...*le système OPEP, qui a perduré jusqu'en 1978, même si l'on assistait progressivement à un raccourcissement de la durée des contrats de livraison...* »¹. Cependant, devant les décalages entre l'offre et la demande de pétrole sur le marché qui ont suivi le premier choc pétrolier (1973), les *Majors* se sont vues contraintes de se rabattre sur le marché au comptant pour réajuster les déséquilibres entre leurs approvisionnements et leurs besoins en raffinage. Dans ce contexte, certains producteurs « tricheurs » de l'OPEP qui, dans un souci d'accroissement de revenus, d'élargissement et/ou de conquête de nouvelles parts de marché, ont contourné l'embargo pétrolier en recourant à des négociations au comptant. Un tel comportement a joué un rôle capital dans l'émergence de marché *spot*.

Par ailleurs, la première croissance significative des transactions *spot* de brut est subséquente au second choc pétrolier. En 1979, la révolution iranienne a fait profiler une pénurie de pétrole brut concomitante à l'érosion de la production de l'Iran : « *...après avoir atteint 06 millions de bl/jour en septembre 1978, sa production se réduit à 2,4 millions de bl/j avant de chuter à 0,4 million bl/jour en janvier 1979...* »². Les compagnies qui s'approvisionnaient dans ce pays, se sont retrouvées nettement déficitaires par rapport à leurs besoins en raffinage et ont dû recourir au marché *spot* plutôt qu'aux contrats à terme. Ainsi, des volumes de pétrole aussi importants que ceux, jusqu'alors, échangés dans

¹ Pierre Jacquet, Françoise Nicolas, « *Pétrole : Crises, marchés, politiques* », Paris, Dunod, 1991, page 45.

² Lioubomir Mihailovitch et Jean-Jacques Pluchart, « *L'OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole* », Op.cit, page 38.

le cadre des contrats de long terme sont vendus sur les marchés *spot*, enflant, par ricochet, les volumes des transactions.

C'est au début des années 1980, succédant au système de l'OPEP, que le marché *spot* est devenu le marché de référence de pétrole. Les transactions au comptant, utilisées quelques années auparavant par les *Majors* comme un mode d'approvisionnement d'appoint pour faire face à la pénurie lors de la crise pétrolière induite par le second choc de 1979, vont asseoir leur prééminence dans un marché grandement excédentaire avec la mise en exploitation de nouveaux gisements situés dans des zones non-OPEP, notamment ceux en Mer du Nord. L'importance de l'offre disponible de pétrole, dès la mise en vente sur une base *spot* des premières cargaisons issues de la Mer du Nord, a imprimé au marché un sentiment d'assurance généralisé de coté des raffineurs privés et, à ce titre, la sécurité d'approvisionnement est devenue, pour eux, un objectif subsidiaire. Dans ces conditions, en raison d'une offre supérieure à la demande, le marché pétrolier est en déséquilibre et prend objectivement tous les aspects d'un *marché acheteur*¹. Ce nouvel état de fait va détourner les acheteurs du système OPEP, reposant sur les contrats de long terme, pour s'orienter vers le marché *spot*. L'attrait des négociations au jour le jour réside dans la souplesse commerciale en volume et en qualité de brut par opposition à l'irrévocabilité et la rigidité des engagements sur les contrats de long terme. En effet, le marché *spot* permet aux acteurs pétroliers de moult arbitrages en matière de négociation à l'instar d'«...achats/ventes de pétrole brut par les compagnies afin de disposer de brut convenant le mieux à leurs raffineries, arbitrage entre pétroles bruts et échange de pétrole brut contre produits raffinés... »². Au-delà de la flexibilité commerciale offerte, la tendance baissière de la cotation en *spot*, par rapport aux cours officiels dans les années 1980, était de nature attractive pour la plupart des gros industriels raffineurs. En sus, le principe de la formation du cours *spot* était au diapason avec «...la montée des thèses néolibérales favorables à une allocation des ressources basée sur les forces du marchés... »³, depuis le début des années 1980, impulsée par les réformes entreprises par l'ex président Reagan aux Etats-Unis et celle de l'ex premier ministre anglaise Margaret Thatcher en Grande

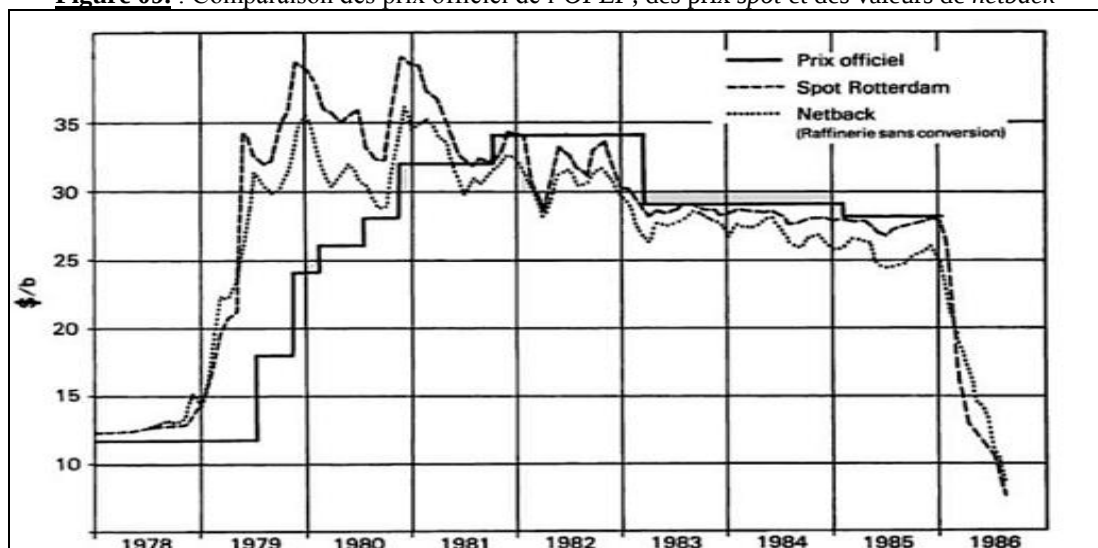
¹ Un marché acheteur, concept emprunté au lexique des marchés financiers, est un marché structurellement en déséquilibre, de par la position favorable des acheteurs, en tant qu'acteurs, pouvant influencer d'une façon décisive l'évolution des cours en raison d'une offre supérieure à la demande.

² Sadek Boussena, Jean-Pierre Pauwels, Catherine Locatelli, Carine Swartenbroekx, « *Le défi pétrolier : questions actuelles du pétrole et du gaz* », Op.cit, page 207.

³ Claude Getaz, « *Le développement du capitalisme à travers l'histoire* » (Tome 03), Createspace, Paris, 2013, page 32.

Bretagne. Ainsi, le cours au comptant est intégré dans les stratégies des raffineurs pour la majoration des rendements financiers des investissements selon que «...dans un marché excédentaire – donc structurellement baissier – l'optimisation des coûts passe par des achats spot...»¹.

Figure 09. : Comparaison des prix officiel de l'OPEP, des prix spot et des valeurs de netback²



Source : Institut Français du Pétrole, Département d'Economie (d'après données Petroleum Intelligence Weekly), in André Giraud, Xavier Boy la Tour, « Géopolitique du pétrole et du gaz », Op.cit, page 258.

La figure 09, ci-dessus, suggère un aperçu de l'évolution conjointe des prix officiels arrêtés par l'OPEP, les prix spot en cours sur le marché physique et la politique des prix netback menée par l'Arabie Saoudite. Il y est observable que les netback et les prix spot ont emprunté un sentier baissier comparé au prix officiels arrêtés par l'OPEP. Toutefois, si les cours spot sont sujets aux mouvements et aux forces libres du marché, la baisse des prix netback sont une réaction délibérée de l'Arabie Saoudite par rapport à la concurrence régnante sur le marché physique immédiat. Une situation qui a conduit, *in fine*, à la déprime du marché et au premier contre choc pétrolier de 1986.

¹ Jean Pierre Favennec, « Le raffinage du pétrole : Exploitation et gestion de la raffinerie », Op.cit, page 81.

² Le netback est un contrat de valorisation d'une cargaison de brut d'un niveau de qualité donnée qui consiste en le fait qu'un « raffineur prend livraison du brut, le transporte et le transforme en produits finis qu'il vend ensuite au prix courant sur les marchés internationaux. La somme ainsi obtenue, après déduction des frais de raffinage et du transport est reversée au producteur de brut. Le prix du brut est égal à la valeur des produits issus de son traitement après paiement des frais de transformation et de transport », in Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats », Op.cit., page 36.

3.1.1.4. Les marchés *spot* des *markers* au centre du mécanisme de la formation des prix

Assurant la sécurité d'approvisionnement pour les acheteurs et présentant la garantie de débouchés pour les producteurs, les contrats de long terme constituent encore aujourd'hui une importante partie du négoce international du pétrole brut. Cependant, face au foisonnement des types de pétrole brut, des marchés au comptant ont pris forme autour de quelques bruts de référence et dont les prix sont régulièrement rapportés par des agences de cotation (par exemple *Pllatt's Oligram Price Service* et *Reuters*). Les bruts de référence sont pour l'essentiel le *Brent*, le *WTI* et le *Dubai*. Ces derniers sont hissés au niveau de norme pour servir de *markers* sur lesquels s'indexent les prix des autres qualités de bruts. La prééminence de ces *markers* réside dans le fait qu'ils présentent des caractéristiques assez satisfaisantes en termes d'atomicité de l'offre, de demande et de liquidité. Sur ces marchés, jugés structurellement assez concurrentiels et présentant un mode de fonctionnement assez proche du modèle de marché parfait, les cours qui s'y dégagent sont ressentis assez objectifs pour l'ensemble des opérateurs de l'industrie pétrolière. Ainsi, le processus de la formation des équilibres sur les marchés *spot* ou marchés libres des bruts de référence s'est imposé comme système pivot pour mesurer la valeur d'échange contenue dans les contrats de long terme comme dans ceux des contrats *spot* des autres qualités de pétrole.

Lors d'une transaction *spot*, le prix de baril échangé est déterminé selon une formule qui fait intervenir le cours d'un baril de référence auquel sont joints d'autres paramètres de calcul à l'instar d'un différentiel positif ou négatif en rapport à la qualité et les coûts de transports, etc. Généralement, le cours d'un brut obéit à la logique d'une équation de type :

$\text{Prix du baril de brut} = \text{cours de baril de référence (brent, WTI, Dubai)} + \text{différentiel de qualité} + \text{coûts de transports}$

La domination de ce système d'indexation des cours des autres bruts à ceux des *markers* a pour conséquence une réelle réactivité des prix de pétrole brut au dynamisme ou à la morosité des marchés sur les zones de chalandise des bruts de référence, qui correspondent aux principales zones de consommation des pays de l'OCDE et de l'Asie.

3.1.2. Les marchés à terme financiers de pétrole : les *futures*

Le développement de marché mondial du pétrole s'est poursuivi avec l'apparition des marchés financiers à terme destinés originellement à se couvrir contre les risques liés à la volatilité des prix du pétrole (le *hedging*). Laquelle volatilité s'est considérablement accrue sous les effets conjugués de l'accroissement des nombres des transactions et d'opérateurs pétroliers sur le marché suite au recul de l'intégration verticale de l'industrie et la défaillance de système *OPEP*, supplanté par l'essor des marchés *spot*, ainsi qu'au développement des moyens de gestion et de commercialisation électronique (ordinateurs, logiciels, etc.) qui ont abouti à une large dématérialisation des transactions. Pour faire face à ce nouveau contexte, plusieurs bourses de commerce ont ouvert des marchés à terme financiers sur lesquels sont négociés des contrats *forward* qui, à l'occasion, prennent un caractère de titres financiers parfaitement standardisés en volume, en qualité de brut et en échéance: les *futures*.

Vue la nature des actifs qui y sont échangés, les marchés des *futures* sont appelés aussi « marchés papier ». En effet, sur ces derniers, la négociation ne porte pas sur des cargaisons mais plutôt sur ce qui est techniquement appelé les « papiers barils » (*paper barrels* en anglais), par opposition au baril physique ou « baril humide » (*wet barrel*, en anglais) échangés sur le marché physique. Il est fait usage de l'expression « papier baril », pour qualifier les quantités de pétrole affichées sur les contrats à terme qui font l'objet de transactions. Eu égard au fait qu'il stipule expressément l'obligation de faire et du droit de se faire livrer, la vente d'un contrat *future* en bourse n'est pas sanctionnée d'une manière systématique d'une mise à disposition de l'acheteur du contrat d'un volume donné, à une échéance et à un prix convenus dans l'accord. En effet, le dénouement physique d'une transaction *future* constitue l'exception (de l'ordre de « ...0 à 10% ... »¹), alors que sur les marchés *spot* et *forward* cela est la règle. Du décalage temporel entre le moment de la négociation et de la livraison et de l'adossement symétrique des contrats *futures* sur des contrats *forward*, il en ressort que le marché financier du pétrole est un marché à terme.

Les principales bourses de brut, dont l'envergure est quasiment mondiale et jouant un rôle dominant dans le commerce de pétrole coïncident généralement avec les positions

¹ Sadek Boussena, Jean-Pierre Pauwels, Catherine Locatelli, Carine Swartenbroekx, « *Le défi pétrolier : questions actuelles du pétrole et du gaz* », Op.cit, page 226.

géographiques des importants marchés *spot* et se situent en Europe à Londres (*IPE* pour *International Petroleum Exchange*), en Asie à Singapour (*SIMEX* pour *Singapor International Monetary Exchange*) et aux Etats-Unis à New York (*NYMEX* pour *New York Mercantile Exchange*).

3.1.2.1. Le marché des *futures* : rôle et importance

Les principaux intervenants sur le marché des *futures* sont, d'un côté, les opérateurs dits commerciaux (producteurs de pétrole, raffineurs, etc.) qui cherchent à se couvrir contre le risque prix susceptible d'affecter leurs transactions sur le marché physique. D'un autre côté, des acteurs dits non commerciaux (fonds de placement, *hedge funds* et autre intermédiaires financiers, etc.) qui sont à la recherche de profit à court terme. L'élargissement de marché à terme à un grand nombre d'opérateurs donne lieu à des phénomènes spéculatifs, rendant de fait le prix de pétrole plus volatile. Néanmoins, les spéculateurs présentent, au-delà de l'avantage d'endosser le risque du prix que les producteurs et les consommateurs ne veulent pas assumer, le mérite de produire des signaux sur la tendance de l'évolution future des cours à partir des positions qu'ils prennent aujourd'hui. Ainsi, à travers l'ensemble des opérations de spéculation, d'arbitrage et de couverture qui y sont menées, le rôle des marchés boursiers est primordial en assurant la liquidité de marché et la fluidité des échanges entre producteurs et consommateurs de pétrole.

Dans un marché extrêmement imprévisible, à forte raison celui très stratégique de pétrole, une information fiable et transparente est plus que vital pour les prises de décisions adéquates et la construction des stratégies. Or, vu le caractère bilatéral des transactions en *spot* et *forward*, le risque de manipulation des prix, à travers de fausses déclarations sur les montants des transactions entre les parties prenantes au contrat de vente, est fortement plausible. Ainsi, l'information émanant des acteurs eux-mêmes et répercutée par les agences de notation pourrait souffrir de biais et manquer de fiabilité. Contrairement, l'une des caractéristiques de marché à terme c'est la diffusion électronique instantanée et en continu des cours d'équilibre issus de la confrontation entre la demande par l'ensemble des acheteurs et l'offre de contrats *futures* par l'ensemble des vendeurs pour une échéance donnée. A ce titre l'asymétrie informationnelle entre acteurs sur le marché pétrolier se trouve réduite par « ...l'affichage des cours qui diffuse

l'information...concentrée autour...des seuls professionnels initiés aux mécanismes des marchés au comptant ; l'ensemble des intervenants est de ce fait mieux à même de donner des anticipations rationnelles, et l'efficacité est accrue... »¹, contribuant, ainsi selon certains, à une stabilisation des cours.

Si les cours *spot* des *markers* continuent encore de servir d'étalons de mesure dans la formation des cours des autres qualités de brut, les cours issus des transactions faites autour des contrats standardisés sur la base d'un ensemble de critères (maturité, quantité, lieu de livraison), portant sur les bruts de référence ne cessent, au rythme de l'épuisement des gisements d'où proviennent les barils de référence, de s'ériger en cours directeurs. En effet, le rétrécissement de la base physique des *markers*, qui pour le seul « ...*cas de Dubaï dont la production s'élevait à 400 000 bl/J est tombée à 90 000 en 2006 et a continué de chuter depuis...* »², affecte la liquidité desdits marchés et entame la crédibilité des cours *spot* qui s'y dégagent.

En outre, avec le développement des moyens de communication et de l'information, les différents marchés à terme sont interconnectés. La libéralisation des mouvements de capitaux permet les opérations d'arbitrage entre les places boursières et tendent à homogénéiser les cours. Ainsi dit, les écarts ne portent pour l'essentiel que sur les différentiels de qualités des bruts et/ou les coûts nécessaires à leurs transports.

3.1.2.2. Les opérations sur le marché des futures

Selon sa nature et en fonction de ses objectifs les opérateurs pétroliers font recours à des opérations de couverture, d'arbitrage et de spéculation.

La **couverture** contre la volatilité, constitue la nécessité originelle qui a vu apparaître les marchés à terme financiers. Le principe de couverture en usant d'un contrat *future* consiste, pour un opérateur, à prendre sur un marché à terme une position contraire à sa position sur un marché physique. Cela est d'autant plus vrai « ...*du fait que les prix du physique et des*

¹ Artus Patrick, Kaabi Moncef, « *Marché au comptant et marché à terme du pétrole brut et des produits raffinés : analyse économique et efficacité des marchés à terme* », In: Économie & prévision, Numéro 99, 1991-3. pp. 81-94.

² Thomas Matthieu, « *L'impact des phénomènes spéculatifs sur la formation des prix du pétrole* », *Géoéconomie* 4/2009 (n° 51), p. 91-101.

contrats évoluent de manière sensiblement parallèle...toute perte sur le marché au comptant est contrebalancée par un gain sur le marché du papier... »¹.

Pour une couverture plus efficace contre les aléas liés aux fluctuations des cours une panoplie d'instruments conçus à cet effet a vu le jour sur le marché à terme. Les options et les *swaps* sont les produits financiers dérivés les plus vulgarisés. Ce sont pour l'essentiel :

- Le **swap** est un produit dérivé financier et un instrument de couverture à terme contre le risque prix, en ce qu'il permet au producteur (à l'acheteur) de garantir le prix qu'il reçoit (verse) pour le brut qu'il vend (achète). Le contrat *swap* est un instrument de couverture par lequel deux parties échangent un prix fixe, déterminé au moment de contrat *forward*, contre un prix variable ou de marché. L'exécution de contrat *swap* consiste en un échange financier couvrant la différence entre le prix fixé et le prix de marché. Si le prix de marché est supérieur au prix fixé, l'acheteur reçoit la différence. A *contrario*, c'est le vendeur qui reçoit l'écart entre le prix fixé et le prix du marché. En général le prix de marché est la moyenne des cotations *spot* durant la période de contrat.
- L'**option** offre à son détenteur le droit et le décharge de l'obligation d'acheter (option *call*) ou de vendre (option *put*) à un prix fixé d'une quantité de pétrole durant une période déterminée, appelée la durée de vie de l'option. L'accès à un tel droit se fait moyennant paiement d'une prime. Ce droit permet à son détenteur de bénéficier d'une évolution favorable des prix et limite le risque au montant de la prime dans une situation défavorable.

Les opérations de **spéculation**, sur un marché quelconque en général et le marché pétrolier en particulier, consistent à tirer profit des positions sur le marché en anticipant sur l'évolution future des cours. Visant une maximisation de l'utilité économique, la science économique, particulièrement, à travers les économistes classiques, attribut la notion de rationalité aux opérateurs spéculateurs : ils achètent lorsque le prix est bas et s'ils anticipent une hausse, et vis versa. La spéculation a un effet ambivalent sur la tenue d'un marché à terme. D'un côté, elle est indispensable pour le bon fonctionnement des marchés

¹ Paul Mentré (Directeur), « *Le nouveau marché pétrolier : d'où vient-on ? Où va-t-on ?* », Paris, Rive Droite, 1994, page 39.

à terme car elle offre une contre partie pour les opérateurs commerciaux qui veulent se garantir contre le risque prix. D'un autre côté, la spéculation est potentiellement déstabilisatrice du marché, du fait qu'elle n'est pas fondée sur des certitudes mais sur des anticipations qui peuvent être erronées.

En ce qui est des opérations d'**arbitrage**, elles consistent à tirer profit d'une inefficience des marchés et favorisent, par conséquent, la correction des anomalies et les divergences entre différents cours. On parle d'opérations de « *positions spreading* » si l'opération d'arbitrage porte à harmoniser les cours différents de quantités d'une même qualité de brut sur deux marchés différents. On évoque les opérations dites de « *time spreading* » lorsqu'il s'agit de corriger les anomalies qu'affichent les cours de mêmes bruts sur des termes différents.

3.2. Le marché pétrolier est un marché à multiples équilibres en lien avec le cours *spot*

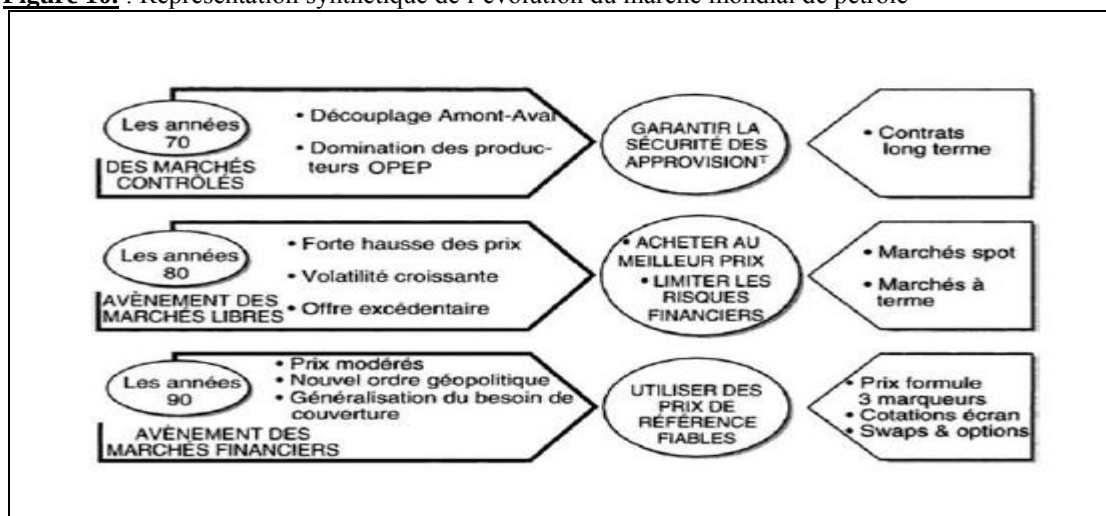
Le marché financier à terme est le franchissement d'une nouvelle étape dans la structuration du marché mondial du pétrole en apportant « ...*de nouveaux mécanismes d'ajustement, qui sont venus s'ajouter aux mécanismes préexistant sans les remplacer...* »¹. Ainsi, « le marché papier » est un complément et non un substitut des marchés du physique *spot* et *forward*.

La figure n°10, de la page 82, est un cliché du processus historique ayant conduit à l'imbrication et l'enchevêtrement des marchés *spot*, *forward* et *futures*. Il s'agit là d'une esquisse de la réalité trop complexe de marché pétrolier.

Si les différents marchés sont facilement distinguables de par le mode de transactions qui s'y font, les relations d'influence entre les deux sphères physique et financière du marché pétrolier sont quasiment insaisissables. Cependant, il est tout à fait clair que l'exigence d'un dénouement physique d'un contrat à terme constitue l'un des points importants de chevauchement des deux compartiments de marché de brut.

¹ Cécile Kerebel, Florence Debrouwer, Vincent Laborderie, Thys Van De Graaf, « *La gouvernance de l'énergie en Europe et dans le monde* », France, Presses Universitaires de Louvain, 2008, page 19.

Figure 10. : Représentation synthétique de l'évolution du marché mondial de pétrole



Source : J-P. Favennec, « *Exploitation et gestion de la raffinerie* », Op.cit, page 81.

L'architecture essentielle de marché pétrolier mondial donne l'apparence d'une structure dans laquelle les marchés physiques (*spot* et *forward*) et du marché financier (*futures*) sont superposés l'un sur l'autre. De par l'échéance et la nature des actifs qui font l'objet de transaction sur chacun d'eux, ils donnent l'apparence d'un ensemble de trois compartiments d'un même marché pétrolier.

Sur les marchés *spot* et *forward*, même si reposant sur deux dimensions temporelles hétérogènes, les négociations portent sur des quantités physiques du pétrole. Sur le marché financier, on y traite principalement, à côté des options et autres produits dérivés, faisant du pétrole un actif sous jacent, des contrats *futures* comme expression financière standardisée des contrats *forward*. Sur la base de tant de dissemblances, les diverses transactions aboutissent à des équilibres de natures différentes.

Sur le marché *spot*, l'équilibre qui s'y forme est instantané et c'est le résultat de la confrontation de l'offre et de la demande de fournitures immédiates du pétrole. Le cours d'équilibre sur le marché *forward* est « ...l'estimation en t_0 de ce que le prix unitaire de pétrole sera à échéance t_n ... Cette estimation est affichée sur le marché à terme (*forward*) et résulte de la confrontation de l'offre et de la demande à terme du pétrole... Une offre et une demande qui traduisent le sentiment des opérateurs au sujet de l'évolution du prix du pétrole... »¹. Le dynamisme du marché à terme pétrolier tient du volume des opérations de couverture qui y sont faites. Les transactions sur les contrats

¹ Sadek Boussena, Jean-Pierre Pauwels, Catherine Locatelli, Carine Swartenbroekx, « *Le défi pétrolier : questions actuelles du pétrole et du gaz* », Op.cit, page 228.

futures, elles-mêmes, sont fonction des anticipations des évolutions haussières ou baissières futures des cours *spot* actuels. Le prix d'équilibre sur le marché financier « ...résulte, comme sur tout marché, de la confrontation entre une demande de contrats par l'ensemble des acheteurs et l'offre de contrats par l'ensemble des vendeurs pour l'échéance concernée... »¹. Le prix auquel est négocié un contrat de couverture *future* tend à s'aligner sur le prix *spot* au fur et à mesure qu'il se rapproche de son échéance.

Dans le cas d'une livraison physique à l'échéance, le prix d'un contrat à terme est égal au prix *spot* du moment. A tout instant relevant de la durée de vie de contrat à terme, l'on peut relever une différence entre le prix au comptant et le prix du pétrole négocié sur un marché à terme. Ce différentiel représente la **base** (*basis*, en anglais). Son amplitude est d'autant plus importante que l'échéance est éloignée. Au fur et à mesure que l'on se rapproche du terme, avec la diminution de l'incertitude concernant le prix futur par rapport au prix au comptant, la base tend vers le zéro. Ainsi, la base peut correspondre à un **report** (*contango*, contraction de *continue and go* en anglais) lorsque les prix de contrats sont supérieurs aux cours *spot* ou, dans la situation inverse, à un **déport** (*backwardation*, en anglais). La base est une grandeur algébrique qui donne un aperçu sur la structure d'approvisionnement du marché. Ainsi, «...le *contango* correspond souvent à un marché physique avec une offre potentiellement en excès, et la *backwardation* à des stocks bas...»².

La base, traduction de l'existence ou non d'une pénurie du pétrole, conditionnent les stratégies des acteurs. En cas de pénurie, un producteur ou plus spécifiquement un détenteur de stocks est susceptible de jouir d'une rente de disponibilité. Pour cela, une comparaison des coûts de stockage (physiques et financiers) ou des coûts de production à la tendance de l'évolution des prix dans le futur, permet à un offreur de définir sa stratégie de vente sur le marché de quantité du pétrole.

¹ Idem, page 333.

² Etienne Amic, Gilles Darmois, Jean-Pierre Favennec, « *L'énergie à quel prix? Les marchés de l'énergie* », Technip, Paris, 2006, page 23.

Conclusion du chapitre premier

Le pétrole, dont la majeure partie des réserves prouvées se situent au sein des pays de l'OPEP, est une ressource naturelle indispensable pour le fonctionnement des économies nationales prises individuellement et l'économie mondiale considérée dans son ensemble. Son caractère de ressource stratégique se manifeste dans l'imbrication et l'interdépendance de la politique et de l'économie, dans toutes les questions tournant autour de la filière pétrolière. Ainsi, le rôle important que jouent les Etats et les alliances d'Etats, à l'image de l'OPEP (côté offre) et de l'AIE (côté demande), joint à celui de tous les autres opérateurs de l'industrie (compagnies pétrolières et agents de *trading*, etc.), constitue en soi un argument pouvant laisser affirmer que le pétrole ne peut être considéré comme une simple commodité. A ce titre, la formation des cours n'est jamais l'expression des seuls mécanismes de l'offre et de la demande sur le marché, laissés opérer d'eux-mêmes. L'implication des Etats dans le jeu pétrolier mondial est, en outre, justifiée par les dépendances que développent les économies nationales à l'égard du brut. Ainsi, d'une part, le pétrole constitue pour les pays exportateurs nets des hydrocarbures la première source exogène de revenus qui sert comme principal moyen de financement des politiques de développement endogène. Cependant, cette dépendance exerce des effets pervers sur les économies de la majeure partie des pays exportateurs nets du pétrole. Ces dernières manifestent objectivement un ensemble de symptômes rattachés au syndrome hollandais. Effectivement, sous l'effet d'un boom enregistré dans le secteur pétrolier, sont opérées insidieusement une restructuration sectorielle et une redéfinition de fond en comble des avantages comparés à travers une réallocation des ressources au sein de ces économies. D'autre part, et malgré la réduction de l'intensité énergétique, conséquence directe des stratégies volontaristes des pouvoirs publics encourageant entre autres l'essor d'autres formes d'énergies substituables au pétrole pour une véritable indépendance énergétique, suppléées par des mutations des structures économiques vers des formes fortement tertiaisées, le brut reste un composant prééminent dans les bouquets énergétiques des pays industrialisés.

Au delà des dépendances à l'égard du brut, l'industrie pétrolière est génératrice d'une myriade de rentes. L'appropriation du surplus pétrolier constitue l'enjeu fondamental concourant à la mise au point de stratégies qui restent pour une majorité de type collusif et d'entente entre les acteurs. Le jeu des acteurs ne cesse d'imprimer au

marché pétrolier une structure a-concurrentielle allant, à travers l'histoire, du monopole de la *Standard Oil* à l'oligopole *OPEP* avec frange concurrentielle en passant par celui des *Majors*. Perçue à la fois comme un moyen et une finalité pour l'accapuration des rentes liées au pétrole, la velléité des acteurs ou des coalitions d'acteurs à s'édifier un pouvoir de marché, de nature à imposer un système de régulation et de fixation hors marché des prix, est à ce jour persistante. Ainsi et comme évoqué en filigrane tout au long de ce premier chapitre, le cours de brut n'est jamais l'expression purement objective des différentiels entre les fondamentaux sur le marché en tant que système régulé par ses propres lois.

Cependant, la dé-intégration verticale des compagnies internationales ayant entériné l'effectivité de la dissociation de l'amont et de l'aval de la filière pétrolière, ainsi que le processus de perte de pouvoir de marché de l'*OPEP* à travers la déliquescence du système *OPEP*, ont favorisé l'émergence de marchés libres de pétrole autour de quelques bruts de référence (*brent*, *WTI* et *Dubai*). Ces derniers se sont imposés comme *markers* auxquels sont indexés les prix des autres qualités de pétrole, du fait d'un fonctionnement très proche de la logique concurrentielle.

Avec la prééminence des marchés au comptant marqués par une volatilité sans précédent des cours, les fondamentaux offre et demande sur le marché contribuent dans une large mesure à la détermination des prix d'équilibre. Dans ce nouveau contexte, l'émergence des marchés des *futures* est devenue une nécessité. Tout en ayant le mérite d'offrir une multitude d'outils financiers susceptibles de se couvrir des risques inhérents aux prix, le marché à terme a cependant rendu très complexe la réalité commerciale de pétrole dans le monde. Une complexité consubstantielle à la multiplication des opérateurs et de l'intensification de leurs interactions.

C'est dans la configuration actuelle du marché pétrolier, qui voit les cours du pétrole fluctuer sous une double dimension à la fois de court terme et de long terme, que s'insère le rôle de l'*OPEP* en tant qu'acteur de régulation du marché par l'offre. Toutefois, les marges de manœuvre de l'*OPEP* en vue de contenir les cours du pétrole à des niveaux grandement et équitablement rémunérateurs pour chacun de ses membres, se retrouvent soumises à l'impératif de concilier l'individuel et le collectif, lesquels se présentent comme deux niveaux d'action paradoxaux. En effet, la problématique de l'*OPEP* en tant que structure de régulation par l'offre des prix du pétrole ne peut être appréhendée que sous

l'angle d'un paradoxe, celui de donner en même temps l'aspect d'une entité homogène et celui d'une coalition d'acteurs hétérogènes.

Chapitre II

L'*OPEP* : une structure de régulation d'un marché atypique

Introduction

Malgré la dé-intégration de la filière pétrolière, la déliquescence du système *OPEP* et l'apparition de marchés libres de brut, le marché pétrolier garde encore l'essentiel des caractéristiques d'un marché oligopolistique avec une frange concurrentielle. C'est un marché unifié « ...dans la mesure où pour l'essentiel, les flux transitent...entre agents économiques distincts, à un prix qui s'impose sur l'ensemble de la planète... »¹. La question est donc de savoir quels sont les déterminants qui influencent ce prix.

Le prix du pétrole étant une donnée essentielle, il suscite un intérêt particulier pour l'ensemble de l'économie mondiale. Ainsi, le processus de sa formation et l'interprétation des facteurs y concourant sont des préoccupations majeures donnant naissance à une littérature abondante. Tenter d'avoir une vue d'ensemble d'un tel processus, cerner l'interaction et la rétroaction des déterminants qui y interviennent ne peut relever de l'exhaustif. La formation des prix du pétrole est très complexe tant nombreux et imprévisibles sont les facteurs en interaction pour ce faire. Le comportement des prix du pétrole marque une grande sensibilité aussi bien à l'égard des conjonctures économiques (croissance ou récession, etc.) que d'événements d'ordres géopolitiques (crises politiques, guerres, etc.). Les stratégies des protagonistes sur le marché pétrolier ne sont pas, du reste, sans effets sur l'orientation des cours du brut. En effet, la dépendance de l'économie mondiale à l'égard de pétrole et l'importance des flux financiers générés par l'industrie pétrolière font de la maîtrise du prix de cette matière un enjeu stratégique pour l'ensemble des opérateurs du secteur. Ainsi, la lecture du prix du pétrole incorpore dans une certaine mesure une information à propos de l'exercice d'un pouvoir du marché puisque il n'est pas le résultat des mécanismes liés aux seuls fondamentaux de l'économie opérant d'eux-mêmes. Sa formation sur le marché physique, en dépit du fait qu'elle soit le reflet d'une interaction d'une offre et d'une demande, n'est pas entièrement neutre tant elle subit l'influence délibérée des acteurs. Le cours sur le marché pétrolier est assimilable à un équilibre dynamique prenant forme au gré des mutations des rapports de force et de l'issue des stratégies des acteurs qui, selon leurs identités et des objectifs visés, prennent des allures protagonistes ou antagonistes.

¹ Jean-Pierre Angelier, « *Le pétrole* », France, Economica, 1990, page 33.

En outre, avec le développement des marchés boursiers organisés autour de quelques bruts de référence, le marché pétrolier n'a pas échappé lui aussi à la logique de la financiarisation de l'économie mondiale immanente aux diverses configurations du capitalisme à travers l'histoire. Ainsi, le passage d'un capitalisme industriel à un capitalisme financier et la globalisation des marchés financiers ont d'une part reformulé le mode de régulation, entre autres, de l'économie pétrolière à travers une redéfinition de l'ensemble des institutions qui structurent les rapports marchands et induit la multiplication des modes de transactions sur le brut. D'autre part, la logique spéculative d'accumulation de capital et de l'investissement à court terme s'imbrique (voire supplante) au mode de reproduction du capital reposant sur l'élargissement des capacités physiques de la production dont le retour sur investissement s'échelonne sur le long terme. L'imbrication et les relations itératives entre la sphère réelle du pétrole et la sphère financière rendent tronquée toute explication unidimensionnelle du caractère erratique des cours de brut, en tant qu'actif négocié sur un marché physique et servant en même temps de sous jacent à des dérivés financiers négociés sur des marchés à terme. La formation des cours est ainsi sujette « ...*au jeu complexe des interdépendances entre les marchés physiques et les marchés financiers, et entre leurs fondamentaux respectifs...* »¹. De là, aucune explication de ce processus ne saurait toutefois dresser une ligne de décantation de nature à spécifier auquel des deux types doit être attribué le « grand rôle ».

Malgré sa dimension réduite dans les cotations au *spot*, le marché à terme constitue «... *l'un des nœuds du réseau qui cotent les marchandises* (le brut pour notre cas) *au comptant pour livraison immédiate...* »². Ainsi, l'exception de l'exigence d'un dénouement physique d'un contrat *future*, à côté des opérations d'arbitrage entre le papier et le physique, constitue l'un des biais de jonction et d'enchevêtrement entre le marché à terme et le marché physique.

Par ailleurs, la montée en puissance des marchés financiers ne cesse de susciter l'un des débats des plus controversés quant au rôle déterminant de la spéculation dans l'orientation des cours de pétrole et les conditions de la durabilité de son impact sur les prix. Lors du troisième choc pétrolier de 2008, les débats pour spécifier laquelle des deux

¹ Rapport du groupe de travail sur la volatilité des prix de pétrole, sous la direction de J.M Chevalier, février 2010, page 03.

² Pierre-Noël Giraud, « *L'économie mondiale des matières premières* », Op.cit, page 49.

sphères financière ou physique était prépondérante dans l'envolée des cours étaient des plus vifs. En effet, l'épisode de la variation erratique du prix de pétrole, «... qui après avoir atteint un sommet de 145 USD/baril en juillet 2008, s'effondrait à 36 USD/baril pour rebondir à 80 USD/baril en 2009...»¹, a été en grande partie attribuée par certains acteurs de la scène pétrolière, à leur tête l'OPEP, non pas aux fondamentaux du marché physique, mais aux positions spéculatives prises par les investisseurs financiers sur le marché à terme. Aux thèses «incriminant» les spéculateurs, d'autres thèses sont opposées selon lesquelles «...le pétrole est un bien de consommation dont le prix, à l'équilibre économique, résulte de la rencontre d'une offre et d'une demande physique... et qu'à... un prix supérieur (du fait de la spéculation) à celui que détermine les fondamentaux implique nécessairement la constitution d'un stock (physique)...»² pour maintenir les prix spot au dessus des niveaux justifiés par les fondamentaux du marché. Selon Paul Krugman, le poids de la spéculation dans la formation des prix de pétrole se fait par le truchement d'une accumulation physique consistante de brut. Selon lui, la spéculation, ne peut avoir «... un effet persistant que si elle conduit à l'accumulation physique et une augmentation des stocks privés de pétrole...comme c'est le cas...dans les années 1970, lorsque les effets d'une offre iranienne perturbée ont amplifié la panique généralisée de stockage... »³.

En considérant la réflexion avancée par Paul Krugman et en élargissant la notion de stock physique à celle de « stock en terre »⁴, nous pouvons conclure que les activités sur le marché à terme ne peuvent avoir d'impacts structurellement haussiers sur les cours de brut que si elles sont conduites concomitamment avec des restrictions physiques sur la grandeur offre et la constitution de stocks dédiés aux opérations de spéculation. A cet effet, nous jugeons qu'il est intéressant d'appréhender la sphère réelle du marché pétrolier et plus restrictivement à travers l'OPEP, en tant que fournisseur prépondérant de pétrole, d'apprécier sa capacité à mener collectivement une politique de régulation de l'offre à travers une gestion efficiente de ses réserves. Ainsi, pour pouvoir approcher le rôle de

¹ Rapport du groupe de travail sur la volatilité des prix de pétrole, sous la direction de J.M Chevalier, février 2010, Op.cit, page 01.

² Babusieux Denis, Pierre Axel, « Les évolutions du prix de pétrole », Annales des mines – Responsabilité et environnement, 2010/2 N°58, pp.19-26.

³ Paul Krugman, prix Nobel d'économie : « The oil nonbubble », 2008, lien web : <http://www.nytimes.com/2008/05/12/opinion/12krugman.html>.

⁴ Stock en terre peut être défini comme étant l'ensemble des réserves prouvées non encore exploitées.

l'OPEP dans la régulation par l'offre du marché mondial, objet d'une seconde section de ce présent chapitre, nous abordons au préalable, dans une première section, la question relative à la régulation et à la stabilisation des cours des matières premières à l'international.

Section 01. : Régulation et stabilisation des cours des matières premières à l'international

Le fonctionnement d'une activité économique, quelque soit sa nature, repose entièrement sur l'utilisation et la transformation des ressources naturelles. Sous la contrainte d'une répartition géographique inégale des productions et de l'offre à travers le globe, dans des conditions géopolitiques parfois très tendues, ces actifs naturels font l'objet d'un intense négoce à l'échelle internationale.

A la suite de la fin du second conflit mondial en 1945, la croissance des flux de marchandises tous azimut entre les nations est la preuve la plus évidente de l'affirmation caractérisée d'une mondialisation de l'économie en tant que processus incessant. Ce processus a engendré dans son sillage un enchevêtrement, un maillage et une interdépendance des économies nationales, au point qu'aucune de ces dernières ne peut désormais prétendre se mettre à la marge d'une mondialisation de plus en plus entraînant. Dans cette perspective, l'idée pour une nation de s'isoler de l'ensemble, d'évoluer en autarcie par rapport aux autres, est carrément impensable et/ou même insensé. Les phénomènes économiques transnationaux et l'interdépendance des économies forcent l'ouverture de ces dernières. Laquelle ouverture conditionne les comportements de l'ensemble des parties prenantes au commerce international, induit un changement de fond en comble des règles de jeu transactionnel par le biais de l'élargissement de champs d'action à l'ensemble des acteurs de l'économie mondiale (firmes multinationales, Etats, négociant, etc.). C'est sur des marchés de matières premières désormais mondialisés, structurellement reconfigurés, que les offreurs et demandeurs mus par des comportements chargés de volonté d'affirmation d'un quelconque pouvoir que ces derniers agissent pour faire aboutir l'expression d'intérêts divergents.

Plus restrictivement, au fil des mutations survenues au niveau des rapports de force entre les acteurs, conjuguées aux divers processus de dé-intégration verticale, opérés

particulièrement au niveau du quasi-ensemble des filières des industries extractives, l'affirmation de véritables marchés physiques, imbriqués de plus en plus à des marchés à terme au sein desquels sont mis en place une panoplie d'instruments de couverture calqués sur les produits financiers, ont introduit durablement une grande instabilité des cours. A cet égard, à travers les métamorphoses structurelles qui ont émaillé son histoire, le marché pétrolier est un cas très édifiant pour spécifier cet état de fait.

Intervenant à l'amont de tout processus industriel, les matières premières constituent incontestablement le socle fondamental sur lequel repose l'économie mondiale. A cette occasion, la soutenabilité du développement au sein des économies des pays consommateurs et les perspectives de développement envisageables sur le long terme pour les pays producteurs sont tributaires de la maîtrise des conditions structurant les changements brusques des prix sur les marchés internationaux des matières premières. Ainsi, la volatilité des cours est au centre des préoccupations des gouvernements de tous les pays du monde.

Sur fonds d'une libéralisation de commerce mondial, nous soutenons, à travers cette première section, que les échanges commerciaux nord-sud inéquitables sont à l'origine des tentatives de mise en place de mécanismes de régulation sous forme d'accords autour de la production de certaines matières premières. Toutefois, dans la dialectique opposant les phénomènes conjoncturels à ceux relevant du structurel, une grande partie de ces accords de stabilisation des cours, menés dans un cadre multilatéral, n'ont pas abouti. Ainsi, face à l'échec de la majorité de ces tentatives de régulation des marchés de produits de base, les Accords de Producteurs se veulent être une alternative pour la stabilisation des cours.

1. Un commerce inéquitable à l'origine des tentatives d'une régulation des cours

Ne cessant d'être porté comme un *leitmotiv* par les institutions de *Breton Woods* (*GATT/OMC*, le *FMI* et la *BM*), le libre échange ne provoque pas systématiquement l'effet d'accroître le bien être de l'ensemble de la population mondiale par la seule logique marchande. Emportées par la dynamique dominante d'une division internationale de travail, les économies nationales se spécialisent sur des produits et dans des industries où

elles peuvent faire valoir des atouts concurrentiels découlant principalement des avantages comparatifs.

Maîtrisant les technologies les plus performantes, les pays industrialisés et les pays émergents développent des industries manufacturières à forte valeur ajoutée. Grands demandeurs de produits de base, ces derniers constituent le centre de consommation par excellence des matières premières et, par conséquent, ils représentent le confluent vers lequel converge la quasi-totalité des flux en provenance des pays producteurs qui évoluent en périphérie. Selon ce schéma, le champ d'action des *Pays les Moins Avancés* (les *PMA*¹) a tendance à être circonscrit à l'amont du système productif mondial, dès lors que leur contribution à la dynamique économique mondiale se limite à l'exploitation/extraction/commercialisation à l'état brut ou, au meilleur des cas, après avoir subi de faibles transformations de leurs ressources naturelles.

Astreints à servir du premier maillon à l'ensemble des chaînes de valeurs, posées en réseaux à travers le monde, les rythmes de croissance ainsi que l'efficacité des efforts à consentir pour la consécration du développement et du plein emploi au sein des *PMA*, sont suspendus aux performances économiques que peuvent connaître les différentes phases de transformations de plus en plus élaborées tout au long des différentes chaînes de valeurs industrielles. Souffrant, en général, d'une double instabilité politique et institutionnelle, les *PMA* n'exploitent pas souvent leur potentiel d'attractivité basée sur les avantages comparatifs des territoires pour attirer les Investissements Directs Etrangers (*IDE*), vecteur par excellence des transferts de technologies et des divers savoirs faire. Ainsi, ces pays ne bénéficient que rarement des mouvements de délocalisation/relocalisation des firmes susceptibles de créer de la valeur ajoutée à tous les autres niveaux situés au-delà de

¹ L'expression Pays Moins Avancés (*PMA*) à côté de celle de Pays Moins Développés (*PMD*), sont des expressions plus récentes et moins péjoratives pour désigner les pays qui accusent un retard en matière d'industrialisation et de niveau de vie comparés aux autres pays les plus riches. D'autres expressions pour caractériser ces économies foisonnent dans la littérature à l'instar de: Tiers Monde, Pays En Développement (*PED*) ou Pays En Voie de Développement (*PVD*)...etc. Le groupe des *PMA* est catégorisé par les Nations Unies, en 1971, sur la base de 03 critères à savoir :

- Un revenu par habitant inférieur à 900 USD
- Un retard dans le développement humain en termes de santé, de nutrition et de scolarisation
- Une vulnérabilité économique qui prend comme manifestation une mono-exportation, conséquence d'un manque de diversification de la production.

Notre choix à faire usage de cette expression est arbitraire. Il est, néanmoins motivé par le troisième critère dont est fait usage dans la définition. Nous le considérons comme un critère inclusif car, appliqué à d'autres économies en dehors de la liste des 48 pays arrêtée par l'ONU et disponible sur son site Internet, nous permet de nous débarrasser sur l'ensemble des économies reposant intégralement sur l'exploitation et la commercialisation d'une ou d'un nombre très réduit de matières premières.

l'amont de la filière considérée. A cet égard, la logique de la spécialisation dans le cadre d'une division internationale de travail, accentue les symptômes du syndrome hollandais, annihile les gains tirés d'une insertion dans les échanges internationaux et entrave les efforts d'un déploiement des stratégies de diversification. Toutefois, la dépendance entre les économies nationales, créée dans le sillage de la globalisation de l'économie mondiale, met les pays producteurs et les pays consommateurs face à la même réalité néfaste des variations des cours des matières premières. A cet effet, des mécanismes de stabilisation des cours, dans des instances multilatérales, sont mis au point.

1.1. Le mal hollandais et le négoce international comme jeu à somme nulle

Manifestant objectivement des symptômes en relief avec le mal hollandais, les PMA sont, en toute apparence, structurellement confinés dans la logique triviale d'une mono exportation de matières premières. Celle-ci constitue, en soi, une activité peu prometteuse à faible potentiel de favoriser un quelconque essor ni de croissance durable. De la sorte, empêtrés dans des difficultés d'une réelle diversification de leurs économies, les PMA expriment souvent le besoin d'une stabilisation des cours à des niveaux hautement rémunérateurs afin de pouvoir développer des capacités de produire des matières premières, à même d'assurer un approvisionnement en flux tendu sans discontinuité du centre de consommation. Cependant, dans une telle configuration, voir perdurer la dépendance à l'égard des matières premières exportées est un risque qui reste sournoisement imprégnant. En effet, avoir une production et des débouchés en continu pour les matières premières nourrit insidieusement l'illusion de disposer d'un revenu régulier et pérenne. Ceci, est substantiellement porteur des conditions favorisant l'apparition d'un cercle vicieux avec l'imminence d'un détournement des efforts de diversification de l'économie à la faveur du fragile secteur primaire sur qui la majorité des pays exportateurs de matières premières font reposer l'intégralité de leurs économies nationales.

Par ailleurs, sur le fond d'un libre échange multilatéral et les négociations portant sur les modalités de désentraver le commerce mondial à travers, entre autres, l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires, les soldes extérieurs sont le plus souvent nettement mieux favorables pour les exportateurs de produits manufacturés qu'à ceux vendant des

matières premières. Ce désavantage est susceptible de s'accroître puisque à long terme, avec la conjugaison de plusieurs effets « ...le prix des matières premières tend à baisser par rapport à celui des autres biens et services... »¹. Ainsi, en s'insérant dans les transactions commerciales par le biais des seuls produits primaires, les pays pauvres voient leurs *indices des termes de l'échange*² se dégrader. Le commerce international dans de telles circonstances s'apparente à un jeu à somme nulle. Un jeu dans lequel la règle est qu'un gain réalisé par une partie n'est que la compensation de la perte encourue par son vis-à-vis lors de l'échange.

1.2. Stratégies de diversification quasi-impossibles face à des économies des pays consommateurs en mutation

Confronté à une concurrence et à une baisse de la demande, un producteur de bien de consommation finale a le choix parmi une multitude de stratégies que la baisse des prix pour protéger ses parts de marché. Par contre, face à une pléthore d'offres similaires d'une matière première de provenances différentes, un demandeur tenu d'opérer rationnellement des choix reste potentiellement indifférent mais affiche, toutefois, une sensibilité au prix. De surcroît, il est impossible pour un producteur de matières premières, agissant sur une gamme très étroite de produits exportables, de déployer une stratégie de différenciation ni, d'ailleurs et dans plusieurs cas, de stratégie de diversification. Ce dernier, en subissant le poids d'une concurrence par les coûts, à l'origine des rentes différentielles, n'a d'autres alternatives que d'opérer des ristournes sur ses prix afin de pouvoir maintenir consolidées ses recettes et fidéliser ses clients. En outre, les pays mono-exportateurs de matières premières, au-delà de la concurrence par les prix qui grève leurs termes de l'échange et leurs recettes, sont exposés au fait de subir d'autres pressions dues au progrès technologique. Ce dernier tend à déprimer les prix des matières premières car il permet de réduire les pertes matérielles dans la transformation et favorise le recyclage et, dans certains cas, la création de substituts. A cela, l'on peut ajouter l'effet d'une contraction potentielle de la demande émanant du centre due au fait de la tendance, de plus en plus lourde, d'une tertiarisation de l'économie des pays consommateurs de matières premières.

¹ Clerc Denis, « L'échec de la stabilisation des cours », Alternatives Economiques (revue), n°236, mai 2005, pp58-60.

² Pour un pays ou un groupe de pays, l'indice des termes de l'échange est calculé selon le rapport (indice des prix des exportations / indice des prix des importations) x 100. La baisse des termes de l'échange signifie qu'il faut exporter davantage pour obtenir le même volume d'importation.

Désormais, il est fort vraisemblable que les vecteurs de la croissance au sein des pays développés soient des industries qui n'intègrent que dans une étroite mesure les matières premières, telle que l'informatique et l'électronique. Ceci semble marquer une rupture avec le mode d'accumulation porté par des industries entraînant, à l'instar du bâtiment et de l'automobile, au cours des décennies précédentes.

1.3. Les pays producteurs et les pays consommateurs confrontés à la même nécessité de stabilité des cours

Déterminés pour une grande majorité d'entre eux des interactions offre/demande sur des marchés de dimension mondiale et de plus en plus imbriqués aux marchés financiers, les cours des matières premières sont particulièrement instables. La volatilité des cours à court terme, aussi bien que les fluctuations tendancielle à long terme ont une incidence majeure sur l'ensemble de l'économie mondiale. Selon qu'ils soient haussiers ou baissiers, ils impactent indistinctement et négativement les économies, qu'elles soient développées ou non développées.

Les PMA, économiquement tributaires des recettes des exportations d'un ou au mieux de quelques produits primaires, sont très vulnérables aux effondrements des cours sur les marchés. Inversement, la hausse des cours des matières premières, entrant à l'amont de tout processus industriel, est perceptible comme synonyme de l'enchérissement des coûts de production qui, répercutés sur l'aval de la chaîne de valeur, affectent les taux d'augmentation des prix au sein des économies importatrices des produits primaires et mettent, du coup, en péril les éventuels avantages concurrentiels par les prix des firmes sur les marchés de l'exportation.

Ainsi, la stabilisation des cours des matières premières, constituant principalement une revendication des pays en développement, se révèle une nécessité avantageuse aussi bien pour les offreurs que pour les demandeurs. Tout en réduisant l'incertitude et les risques liés aux engagements d'investissement, la stabilité des cours permet, d'un côté, une régularité des revenus aux pays producteurs en générant, outre des revenus pour l'exécution des politiques de développement endogène, des capacités de financement en nouveau projets de capacités de production, d'entretien et de rénovation des capacités

existantes. D'un autre côté, une offre constante est synonyme d'une régularité et une sécurité d'approvisionnement pour les pays consommateurs de matières premières.

Afin d'atténuer l'amplitude des chocs exogènes des variations des cours sur les recettes d'exportation et le niveau des prix intérieurs des diverses économies, des accords sont institués dans un cadre plus élargi et multilatéral. Ces derniers, regroupant à la fois des pays producteurs et des pays consommateurs, sont qualifiés d'accords sur les produits de base. Toutefois, non viables financièrement, comme principale raison d'échec, la quasi-totalité de ces contrats n'ont pas eu long cours.

1.3.1. Synopsis des mécanismes de régulation des cours à travers les organisations multilatérales

L'idée de mettre sur pieds des accords aboutissant *in fine* à un système global et multilatéral pour une régulation d'ensemble des cours des produits de base remonte à la Charte de la Havane de 1948. Cette dernière, prévoyait la création d'une Organisation International du Commerce (l'OIC) « ...en complémentarité avec le Fonds Monétaire International «le FMI» et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement «la BIRD» (Banque Mondiale «la BM») ...et...incarner la face commerciale d'un triangle d'institutions économiques internationales en relation avec le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC)... »¹.

La charte de la Havane avait, au-delà de la finalité d'une simple libéralisation des échanges de marchandises à travers l'OIC, l'ambition de conclure des accords intergouvernementaux destinés à organiser les marchés des produits de base à des niveaux de prix stables et équitables pour tous. Ces accords étaient prometteurs étant donné qu'ils envisageaient d'associer à la fois les producteurs et les consommateurs des matières premières, dont les intérêts sont *a priori* distincts mais qui s'avèrent à tous points de vue interdépendants. Les accords de stabilisation des cours, reposant en partie sur des restrictions quantitatives à travers des limitations de volume aux exportations des matières premières, sont en partie foncièrement antinomiques à la doctrine d'un commerce mondial voulu être désentravé et libéralisé. Ainsi, jugée par d'aucuns, à l'instar des Etats-Unis

¹ Jean-Christophe Graz, « Aux sources de l'OMC : la Charte de la Havane 1941-1950 », Droz, Genève, Suisse, 1999, page 01.

d'Amérique, comme étant « ...trop protectionniste, au motif qu'elle autorisait le maintien d'un trop grand nombre d'exception à la libération des échanges... »¹, la charte de la Havane n'est jamais entrée en vigueur. Son échec s'est traduit par l'évacuation et l'abandon de l'idée de la mise en place d'un système de stabilisation des cours des matières premières. Cependant, certains accords ponctuels ont été ratifiés et mis en œuvre, à en juger l'accord sur le blé adopté dès 1949 et l'accord sur l'huile d'olive entériné en 1955. D'autres tentatives de stabilisation des cours ont succédé à l'échec de la mise en œuvre d'un système globale de stabilisation des cours. Elles prennent valeur particulièrement à travers les programmes intégrés de la *CNUCED*, le fonds commun pour les produits de base et les mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation.

1.3.1.1. Les programmes intégrés de la *CNUCED*

Supplantés par le traité du *General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)* (en Français : *Accords Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (AGETAC)*), la charte de la Havane et la consécration du projet d'une Organisation Internationale du Commerce n'ont pas abouti. Depuis son entrée en vigueur en 1948 jusqu'à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (*OMC*) en 1995, les accords du *GATT* ont constitué le seul instrument multilatéral régissant le commerce international. Par contraste avec les compromis d'essence interventionniste de par le rôle actif assigné aux gouvernements dans les négociations commerciales et consigné dans la charte de la Havane, les accords de *GATT* sont d'essence plus libérale et donnent plus de primeur aux mécanismes de régulation du marché. L'avortement des compromis négociés dans le cadre de la charte de la Havane, a conduit les *PMA* à se détourner du *GATT* et à transférer la revendication d'une stabilisation des cours des matières première à l'enceinte d'autres institutions particulièrement celles des Nations Unies. C'est au sein de l'*ONU* que les *PMA* ont porté le débat sur le développement en général et le commerce international en particulier et tenté de mettre sur pieds un cadre institutionnel de nature à contrebalancer la montée en puissance des négociations multilatérales, dont le soubassement est basé sur les réductions tarifaires, menées par les grandes économies sous l'auspice du *GATT*. A cet effet, s'appuyant sur l'un des principes de fonctionnement de l'*ONU*, qui accorde à chaque pays membre une voix et un vote, les *PMA* vont user d'une stratégie consistant en la

¹ Philippe Vincent, « *Institutions Economiques Internationales* », De Boeck, Bruxelles, 2009, page 29.

prolifération et en la multiplication des résolutions au sein d'un cadre plus global, celui de l'ONU. L'objectif étant « ...de définir le cadre juridique d'un nouvel équilibre annonciateur d'une incrustation des principes et objectifs communs dans des obligations de comportement, c'est-à-dire la transformation à terme de la norme résolutoire en norme conventionnelle... »¹. In fine, la multiplication des résolutions va permettre au PMA de disposer d'un cadre institutionnel au sein de l'ONU chargé des questions de développement et des échanges commerciaux. Ainsi est créée en 1964 la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (la *CNUCED*²), avec le statut d'organe subsidiaire des Nations Unies. C'est dans cette nouvelle instance intergouvernementale du dialogue nord-sud, perçue par les PMA « ...non seulement comme une institution rivale, mais comme un anti-GATT, qui est appelé à le supplanter... »³, que ces derniers vont pouvoir négocier avec les pays développés, entre autres, les conditions d'une stabilisation des cours de certaines matières premières. En 1968, dans sa résolution 17(II), la *CNUCED* a proposé l'élaboration d'un accord entre pays producteurs et pays consommateurs dans la perspective d'aboutir à des ententes relatives aux produits de base. Il a fallu attendre toutefois la 4^{ème} session de la *CNUCED*, tenue à Nairobi au Kenya en 1976 et qui s'est soldée par la résolution 93 (IV), pour que soit adopté un véritable programme intégré et d'accords intergouvernementaux sur les produits de base. Ces accords avaient principalement pour deux objectifs. Le premier consistait à stabiliser les marchés des matières premières qui, en raison du « ...mécanisme classique d'inflation par les coûts (le pétrole étant un intrant pour l'agriculture et la production des métaux comme l'aluminium)... »⁴, sont impactés par l'ascension des prix du pétrole suite au premier choc pétrolier de 1973. Le second, résidait dans le fait de soutenir les revenus des pays producteurs et leur permettre de disposer de capacités financières à même de pouvoir renouveler et rénover leurs capacités de production. Sur le plan opérationnel, le programme intégré prévoyait la mise en place d'un stock régulateur et/ou bien des politiques de contingentement des exportations dans le cadre de chacun des accords. La finalité était de

¹ Mohamed Lotfi M'Rini, « De la Havane à Doha : Bilan juridique et commercial de l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral », Les Presses de l'Université Laval, Canada, 2005, page 44.

² A l'heure actuelle, la *CNUCED* compte en son sein 194 membres. Elle constitue l'organe des Nations Unies qui se penche sur les questions de développement, en particulier des réflexions sur un commerce international équitable pour tous les participants aux échanges.

³ Mohamed Lotfi M'Rini, « De la Havane à Doha : Bilan juridique et commercial de l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral », Op.cit, Page 46.

⁴ Thomas Helbling, Valerie Mercer-Blackman et Kevin Cheng, « Boom des matières premières » in la revue « Finances et Développement », Département des Etudes du FMI, mars 2008.

limiter les fluctuations des prix à l'intérieur d'une fourchette de variation des cours bornée par le bas par un prix plancher et par le haut par un prix plafond. La fonction assignée à un stock régulateur est celle d'agir sur le cours international d'un produit en achetant celui-ci lorsque le prix est situé au dessous d'un seuil déjà arrêté et en l'écoulant lorsque le prix dépasse un seuil haut également fixé au préalable. Le financement du stock régulateur choyait sous la responsabilité commune des Etats membres de la *CNUCED*, dans une mutualisation d'effort pour atténuer les effets néfastes des fluctuations des prix tant sur l'économie des pays développés que sur celle des pays non développés. Quant au contingentement des exportations, il consistait à adapter l'offre à la demande existante en limitant les quantités offertes par l'attribution d'un quota à chaque producteur. L'efficacité de cette seconde technique de stabilisation repose essentiellement sur trois conditions. Elles se résument dans le fait que l'intégralité des producteurs prennent part dans l'accord, s'accordent sur une répartition à priori de la production et que chacun s'engage à respecter son quota dans l'offre globale.

Le tableau 13 ci-dessous, donne des exemples d'Accords sur les produits de base, la date de l'entrée en vigueur et certaines des cause de la mise en faillite de chacun d'eux.

Tableau 13. : Quelques uns des accords sur les produits de base :

Accords	Entrée en vigueur	Observations
Accord international sur le sucre	1985	A pris fin en 1985 avec l'élimination des contingents d'exportation.
Accord international sur l'étain	1954	A pris fin en 1985 quand les ressources affectées au financement des stocks régulateurs ont été épuisées.
Accord international sur le cacao	1972	Suspendu en 1988 par manque de ressources financières destinées à financer les stocks régulateurs.
Accord international sur le café	1962	A pris fin en 1985 avec l'élimination des contingents d'exportation.

Source : Paul Cashin, Hong Liang et C.John Mc Dermott « Chocs sur les prix de produits de bases : les mécanismes de stabilisation sont-ils efficaces ? », in la revue trimestrielle de FMI « *Finances et développement* », Septembre 1999, volume 36, n°03, Pages 40-43.

1.3.1.2. Le Fonds Commun pour les produits de base

Suite à l'impertinence et à l'inefficacité de la majeure partie des accords sur les produits de base, les Etats membres de la *CNUCED* ont introduit un nouveau mode de stabilisation des cours et de soutien des prix aux producteurs. Il s'agit d'une mutualisation des ressources dans un fonds commun de stabilisation des cours. Ce fonds a pris pour appellation le Fonds Commun sur les Produits de Base. L'accord instituant le fond est conclu le 27 juin 1980 au siège des Nations Unies sis à Genève et entré en vigueur le 19

juin 1989. Son objectif est de servir d'instrument pour un financement commun des stocks régulateurs internationaux, ainsi servir d'appui pour atteindre les objectifs convenus dans le programme intégré pour les produits de base tels qu'ils ont été énoncés dans le cadre de la résolution 93 (IV) de 1976 de la *CNUCED*. *Les ressources financières du fonds*¹ sont constituées principalement des contributions directes, sous forme de prise de participation dans le fonds par des souscriptions des membres à des actions, du capital de garantie s'élevant au 2/3 de chaque montant sollicité par un membre et des contributions volontaires faites par ses membres et des bailleurs de fonds autres que les parties prenantes de la *CNUCED*.

Au de-là du fait que le fonds vient à la rescousse des stocks régulateurs en difficultés, sa contribution peut tout aussi intervenir tout à l'amont de la filière de produit considéré. Le fonds s'attelle à la redéfinition de l'ensemble de l'économie de produit en question en visant à améliorer les conditions structurelles de son marché à travers des investissements dans la recherche et dans des infrastructures de nature à améliorer à la fois la productivité et la production, ce qui amènera à terme au renforcement des politiques de développement au sein des économies des pays producteurs par l'entremise de la consolidation des recettes d'exportation. Les demandes de financement émanent particulièrement d'organismes internationaux tels que l'Organisation Internationale du Cacao fondée en 1973 qui, en sa qualité d'institution intergouvernementale regroupant des pays producteurs du cacao et les principaux importateurs, est destinée à appliquer l'accord international sur le cacao. De tels organismes, à qui le conseil exécutif du fonds attribue le statut d'Organisme International de Produit (*OIP*), en vertu des accords de coopération qui les lient, ont pour tâche le parrainage des projets financés par le fonds.

1.3.1.3. Les mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation

Ne reposant pas foncièrement et directement sur la logique d'une stabilisation des cours des matières premières, mais s'inscrivant beaucoup plus dans une perspective de coopération internationale plus active à travers les multiples soutiens accordés dans le souci de bien servir les objectifs sous-tendant les politiques de rattrapage en matière de

¹ « Le capital du fonds est composé : a) du capital représenté par les contributions directes divisé en 47000 actions émises par le fonds.... b) Du capital de garantie apporté directement au fonds... », Chapitre V : Capital et autres ressources, Article 09 : Ressources en capital, de l'Accord portant création du fonds commun pour les produits de base.

développement propres à chacune des économies des *PMA*, d'autres mécanismes intervenant cette fois-ci à l'aval de la filière d'un produit considéré à travers la stabilisation des recettes d'exportation sont mis au point. Ainsi, un fonds de facilité de financement compensatoire est constitué par le *FMI*. Le dit fonds est destiné à assister financièrement les pays membres qui rencontrent des problèmes liés à des déficits à court terme (généralement une année) de leurs balances des paiements. Des déficits qui surviennent des suites d'une chute temporaire des prix des biens qu'ils exportent et dont ils sont bien largement dépendants. L'aide accordée par le *FMI*, remboursable et limitée à un certain pourcentage de la quote-part du pays membre, représente « ...la différence entre la valeur tendancielle à moyen terme des recettes d'exportation et la valeur des recettes de l'année considérée... »¹. Ce mécanisme a été complété en 1988 par des « Facilités de Financement Compensatoire » visant à combler les baisses d'exportation ou des hausses de coût d'importation des céréales.

Dans la même lignée que celle du fonds institué dans l'enceinte multilatérale du *FMI*, d'autres formes de coopération plurilatérale ont lié les pays de la Communauté Economique Européenne (*CEE*), *signataires de traité de Rome de 1957*², et leurs anciennes colonies. Une telle coopération s'est matérialisée à travers les conventions de Yaoundé (Cameroun, 1964 et 1969). Ces dernières ambitionnaient l'organisation des relations d'association et l'institution progressive d'une zone de libre échange entre l'ensemble des parties signataires. En 1975, la première convention de Lomé au Togo, vient succéder aux conventions de Yaoundé. Sous le sceau d'une coopération plus élargie, la convention de Lomé «1» organisait de nouveau les rapports entre la *CEE*, associant le Danemark, l'Irlande et le Royaume Uni, et des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (*ACP*). Lomé «1» a introduit le principe de la non-réciprocité à la faveur des pays *ACP*. Cette mesure, qui s'inscrit en porte à faux avec la clause de la nation la plus favorisée, sur laquelle reposent les principes de la non-discrimination et celui de réciprocité du traitement national dont le *GATT* puise sa doctrine libérale, vise le renforcement d'un libre accès des produits exportés par les *ACP* vers l'Europe. Outre cette mesure, la convention de Lomé «1» prévoyait la mise en place d'un système de stabilisation des recettes d'exportation des

¹ André Dumas, « *L'économie Mondiale : Commerce, monnaie, finance* », De Boeck, Bruxelles, 2^{ème} Ed, 2006, page 69.

² Les pays signataires de traité de Rome en 1957, instituant la *CEE* qui devient l'actuelle Union Européenne élargie à 28 Etats membres, sont l'Allemagne de l'Ouest (RFA), la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays Bas.

pays ACP pour quelques douze produits de base d'origine agricole (le STABEX). La convention de Lomé «1» est reconduite en 1979 avec la création du SYSMIN, un mécanisme dédié à la stabilisation des recettes d'exportation de certains produits miniers. La mise en place du SYSMIN, avait pour objet de conjurer les effets néfastes du second choc pétrolier de 1979 sur les revenus des pays producteurs/exportateurs de matières premières minérales. En effet, le choc pétrolier de 1979 a violemment affecté les équilibres macroéconomiques des principaux pays importateurs. La diminution des importations à cause des déséquilibres de la balance commerciale des pays du centre a occasionné mécaniquement l'effondrement des revenus des pays de la périphérie.

Pris en charge par le Fonds Européen du Développement (FED), les deux mécanismes de stabilisation « ...le STABEX (comme le SYSMIN) repose sur la définition de deux seuils, le seuil de dépendance (les recettes d'exportation du produit concerné doivent représenter un certain pourcentage du total des recettes d'exportation) et le seuil de déclenchement (les recettes d'exportation de l'année considérée doivent avoir diminué au-delà d'un certain pourcentage par rapport à la moyenne des recettes des six années précédentes, desquelles sont exclues l'année la plus favorable et l'année défavorable... »¹. Ces deux mécanismes de stabilisation n'ont plus cours à partir de l'an 2000 suite à l'expiration de la convention de Lomé et son remplacement par l'accord de Cotonou, la capitale économique du Bénin. Cet accord conclu entre l'Union Européenne et des pays ACP, s'étend sur une durée de 20 ans, révisable tous les 05 ans. Ses objectifs sont d'ordre structurel par opposition aux mécanismes de stabilisation des recettes d'exportations qui, eux, semblent être conçus pour faire face *ex post* aux aléas conjoncturels du marché. En effet, l'accord de Cotonou a pour finalité première de fournir l'assistance adéquate en vue de réussir la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel, préconisés par les institutions de Breton Woods pour les économies des pays ACP au cours des années 1990, pour une consolidation durable des équilibres macro-économiques fondamentaux et une insertion plus active, sans être sujets au déterminisme des conditions des échanges mondiaux. Cela pourrait être permis par l'entremise de renforcement de secteur privé et des capacités de production.

¹ André Dumas, « *L'économie Mondiale : Commerce, monnaie, finance* », Op.cit, page 21.

2. Echecs des tentatives de régulation des marchés des produits de base: le structurel face au conjoncturel

Les Accords Internationaux de Produits de base, qui s'appuient sur la mise en place de stocks régulateurs, gérés et paramétrés selon une fourchette d'intervention fixant un objectif de prix, les multiples systèmes de stabilisation des recettes d'exportation et les programmes de contingentement des exportations, se sont pratiquement tous révélés peu efficaces par rapport à leur objectif de réguler et de lisser les fluctuations des cours des matières premières.

L'efficacité d'un mécanisme de stabilisation des cours par le truchement d'un stock régulateur repose sur « *...la condition qu'il soit financièrement viable...et...l'hypothèse selon laquelle le choc affectant le prix du produit de base considéré est temporaire et s'inversera à court terme...* »¹. En effet, en période d'une baisse prolongée des cours qui va au deçà d'un plancher, sous la double contrainte de capacité et des frais de stockage, l'on ne peut indéfiniment réguler le marché par le biais de stocks en phase de saturation. Inversement, sur un marché tendanciellement haussier, un stock régulateur non renouvelé et souffrant de l'insuffisance de l'offre, ne peut arrêter la montée des cours allant au dessus d'un cours plafond.

En outre, dans des situations de difficultés de balance des paiements, les pays producteurs, notamment les plus compétitifs, ont tendance à ne pas respecter les quotas qui leur sont affectés. N'affichant pas souvent une disposition à dépasser l'intérêt individuel, ils se versent dans des stratégies de cavalier seul, mettant ainsi en échec les programmes de contingentement des exportations et, par conséquent, le processus de stabilisation des cours. Aussi, paradoxal que cela puisse paraître, l'échec d'un accord de contingentement peut être inhérent à sa réussite. En effet, des « *...prix maintenus à des niveaux supérieurs à ce qui serait possible à long terme sont une telle incitation au développement de la*

¹ Paul Cashin, Hong Liang et C.John Mc Dermott « *Chocs sur les prix de produits de bases : les mécanismes de stabilisation sont-ils efficaces ?* », in la revue trimestrielle de FMI « *Finances et développement* », Septembre 1999, volume 36, n°03, Pages 40-43.

production, particulièrement dans les pays qui ne sont pas partie au contrat, que cet accroissement des quantités disponibles fait disparaître l'accord lui même... »¹.

Ces mécanismes de stabilisation ne peuvent ni avoir un effet palliatif durable face à des variations des cours de longue durée, ni constituer une panacée aux déficiences imputables à la dynamique concurrentielle de marché: « ...la fragilité et l'instabilité des cours des matières premières n'a rien de conjoncturel mais relèvent plutôt de la caractéristique structurelle ou systémique du marché... »². La régulation du marché est, à ce titre, immanente à sa structure concurrentielle. Elle s'appuie sur le mécanisme d'ajustement prix-quantité comme vecteur de son déroulement. Lequel mécanisme d'ajustement prix-quantité est, quant à lui, déterminé, ou conjecturé par les comportements et les stratégies de l'ensemble des intervenants, producteurs et utilisateurs, sur le marché.

2.1. La régulation des cours, une dynamique accidentée structurellement rattachée à la dynamique concurrentielle du marché

La dynamique concurrentielle d'un marché s'opère au gré des combinaisons aléatoires des comportements de ses divers protagonistes. Lesquels comportements sont des réactions d'adaptation face au pouvoir déterministe de signal prix sur le marché. En effet, la logique de la réaction à l'évolution des cours « ...répond à des mécanismes qui font intervenir des décisions de produire et de consommer le produit, et donc en particulier des décisions d'investir dans des capacités soit pour produire, soit pour utiliser le produit... »³. Les rythmes et les proportions de variation de la production et de la consommation, en interaction avec celle du prix, ne pouvant être synchronisées, impriment au marché une « ...alternance des phases d'équilibre, d'excédent ou de pénurie qui émergent instantanément de la combinaison des comportements des différents macro-acteurs producteurs et utilisateurs... »⁴. Ainsi, « ...la régulation qui ne signifie pas nécessairement stabilité ou évolution régulière..., et qui.... peut correspondre à une

¹ Gabriel Ardant, Jean Largentaye, « Réforme des échanges internationaux par la création d'un fonds de stabilisation des matières premières », Revue Tiers Monde, volume 03, numéro 09, 1962, pages 115-141.

² Clerc Denis, « L'échec de la stabilisation des cours », Op.cit.

³ Serge Calabre, « La dynamique des prix et des marchés des matières premières : analyses uni-variées versus faits stylisés analytiques. », in « Mondes en développement », 2/2003, n°122, pages 21-35.

⁴ Serge Calabre, « Matières premières : marchés mondiaux, déséquilibres, organisation », Economica, Paris, 1995, page 10.

dynamique accidentée, à un enchaînement de déséquilibres alternés...»¹, est intrinsèquement rattachée aux comportements des acteurs, du pouvoir du marché dont dispose chacun d'eux, des stratégies de type concurrentielles ou relationnelles fondant et refondant d'une manière ininterrompue la structure compétitive du marché.

L'agrégation de l'ensemble des décisions synchronisées de produire ou de consommer conduit au déroulement d'un mécanisme d'ajustement prix-quantités propre à chaque marché. Il s'agit, plus pertinemment, du processus faisant interagir l'offre faite et la demande exprimée en fonction des cours. C'est le signal prix qui est le moteur principal qui impulse le déroulement d'un tel mécanisme d'ajustement prix-quantité, en tant que vecteur à travers lequel s'opère la régulation d'un marché considéré.

2.1.1. La logique circulaire du déroulement du mécanisme d'ajustement prix-quantité

Schématiquement, la dynamique d'un mécanisme d'ajustement prix-quantité sur un marché se fait de la sorte : lorsque le prix d'un produit évolue à un niveau élevé, il encourage généralement un accroissement de la production, l'apparition d'excédent concomitant à un ralentissement de la consommation qui débouche *in fine* sur une baisse de prix. En revanche lorsque le prix de ce produit évolue à un niveau plus faible, il provoque progressivement une diminution de la production et encourage la consommation entraînant au final une hausse des prix, potentiellement jumelée d'une pénurie.

Le déroulement de l'une ou de l'autre des deux phases du processus, débouchant alternativement soit sur un excédent, soit sur une pénurie de produit, passe indubitablement par une situation équilibrant l'offre et la demande. Cependant, vu le caractère incessamment dynamique du marché, cette phase d'équilibre ne peut être que ponctuelle et jamais pérenne. Par ailleurs, l'alternance de ces différentes phases pouvant caractériser un marché, coïncide avec une logique circulaire. Toutefois, cette circularité ne se fait pas nécessairement suivant le principe d'une reproduction régulière d'un cycle faisant enchaîner des événements à intervalles temporels et une périodicité bien prévisibles. Ceci tient au fait que tout marché génère ses propres mécanismes de régulation et constitue un système ouvert sur d'autres systèmes naturels et/ou sur d'autres construits humains. Chacun de ces systèmes opère suivant ses propres logiques et développe son propre

¹ Idem, page 10.

schéma de fonctionnement. Ceci dit, un marché, quelque soit son degré de résilience, n'est pas exempt de subir des chocs et des perturbations de nature exogène (vague de froid, sécheresse, guerres, etc.). Généralement imprévisibles, les chocs d'une telle nature sont à même d'affecter l'ensemble des paramètres endogènes propres au marché et au delà ils sont chargés d'une capacité déterminante de la trajectoire de la formation des cours. Dans de tels cas, le système marché ne manque pas de refléter très fidèlement les effets positifs ou négatifs dus aux chocs exogènes.

2.1.2. Le rythme de l'alternance des phases d'équilibre, de pénurie ou d'excédent

Le rythme du passage de l'une à l'autre des trois phases d'équilibre, de pénurie ou d'excédent au cours de processus de régulation est subordonné à la célérité avec laquelle l'offre et la demande réagissent chacune aux variations du signal prix, autrement dit du degré d'élasticité de la demande et de l'offre au prix sur le marché. La règle la plus répandue est que l'offre, comme la demande, réagissent toutes les deux en retard par rapport aux variations des cours. En effet, l'accroissement de l'offre se heurte aux limites d'utilisation intensive des capacités de production existantes. Autrement, répondre à une demande qui dépasse l'offre implique des projets d'investissement et donc un retard de réaction surtout dans le domaine des exploitations minières nécessitant de nouvelles machines et infrastructures de production. En outre, la transformation des contours de la demande d'un produit, en adéquation à une hausse prolongée des cours, se fait au rythme de développement de substituts ce qui implique des investissements conséquents, particulièrement dans le domaine de la Recherche et Développement.

2.2. Le déroulement du mécanisme d'ajustement prix-quantité est déterminé par les comportements et les stratégies des acteurs

L'équilibre, l'excédent ou la pénurie sur un marché sont les cristallisations des croisements des trajectoires aléatoires des comportements des acteurs à la fois offreurs et demandeurs, dans le cadre de déroulement du mécanisme d'ajustement prix-quantité, à travers lequel est mené le processus de régulation de marché. Lequel marché est, d'ailleurs, considéré comme un lieu de déploiement des diverses stratégies et un champ de répartition inégalitaire du pouvoir entre les multiples acteurs y intervenant. A chacune de ces phases, correspond un prix d'équilibre donné, qui en résulte.

Le programme intégré de la *CNUCED* est une tentative de la mise en œuvre d'instruments visant à favoriser l'ajustement entre production et consommation en vue d'une stabilité du prix de certains produits sur certains marchés, en apportant des corrections sur les défaillances de l'offre. Intervenant à lisser les variations des cours résultant en *post ante* des comportements des acteurs, les Accords sur les Produits de base n'ont pas de prise sur les stratégies *ex ante* des offreurs. Lesquelles stratégies, construites par l'intégration des anticipations sur l'évolution des cours et de la demande, sont celles qui impulsent le fonctionnement du mécanisme prix-quantité. C'est ce qui explique en partie l'échec des tentatives de stabilisation des cours menées dans les cadres multilatéraux.

Ainsi, opérant au gré des objectifs visés par les acteurs, le mécanisme d'ajustement prix-quantité peut se dérouler, en fonction de son poids sur le marché et de ses choix stratégiques, à l'avantage du (des) demandeur(s) ou inversement à celui de (des) l'offreur(s). En effet, du côté de la demande, si un pays ou une coalition de pays importateur(s)/consommateur(s) occupe(nt) une position dominante sur le marché, il(s) peut (peuvent) disposer d'un pouvoir de négociation important sur le marché et d'une capacité à conjecturer le comportement des producteurs, ainsi faire basculer la formation du prix à son profit. A l'opposé, un pays ou une coalition de pays exportateur(s)/producteur(s), peut (peuvent) détenir un pouvoir sur le marché et une aptitude à influencer, voire à déterminer le prix à travers les quantités totales offertes.

C'est dans ce sens, du côté de l'offre, que certains pays se sont coalisés formellement et faire de «...*l'organisation un instrument que les acteurs se sont forgés pour régler leurs interactions de façon à obtenir le minimum de coopération nécessaire à la poursuite d'objectifs collectifs...*»¹, à savoir ceux relatifs à la stabilisation de prix et parfois même à la maîtrise du marché. Il s'agit de ce qui est communément appelé les Accords de Producteurs.

¹ Michel Grozier, Erhard Fiedberg, « *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective* », Paris, Edition le Seuil, 1977, page 196.

3. Les Accords de producteurs comme alternative à l'échec des Accords sur les produits

Face à l'échec du programme intégré et les Accords de Produits, institués dans le cadre multilatéral de la *CNUCED* et qui ont pour visée la régulation et la stabilité des cours de certains produits de base, des pays se sont vus obligés, dans certaines conditions, de se coaliser afin d'enrayer la tendance à la baisse et les fluctuations dommageables des cours sur les revenus issus de la vente de leurs produits sur le marché international. Les accords de producteurs sont plus restreints, car ils sont le fait d'accords entre les seuls pays producteurs. Ces formes de coalition prennent dans de fortes propensions les aspects d'ententes formelles et officielles, à telle enseigne qu'ils rejoignent la définition formulée par la Commission du Droit International (1956) selon laquelle une organisation internationale est une «...association d'Etats constituée par un traité, dotée d'une constitution, d'organes communs et possédant une personnalité juridique distincte de celle des Etats membres...»¹. De par leur finalité, ils sont largement assimilables aux cartels, dans lesquels chaque membre, afin d'accroître ses revenus, accepte de produire une quantité inférieure à celle qu'il aurait à produire dans un environnement concurrentiel non contraint. De telles ententes sont « ...des tentatives de détournement par cartellisation... »² de la dégradation des termes de l'échange Nord-Sud, induite par les règles de commerce multilatéral érigées en mode opératoire des transactions entre nations sous les auspices du *GATT* et par la suite sous ceux de l'*OMC*.

Consécration des stratégies relationnelles et d'entente sur l'offre, ces coalitions impriment une autre structure concurrentielle sur les marchés loin de celles proches du modèle de concurrence parfaite. La coalition d'offreurs est une entité en interaction avec son environnement. Son comportement en tant qu'entité, bien distincte des éléments la constituant, est fonction de l'interprétation des signaux émanant de son milieu. En outre, l'Accords de Producteurs est un champ d'une répartition inégalitaire de pouvoir. Cette disparité, découle directement des caractéristiques et des capacités mobilisables propres à chacun de ses membres. Ainsi, chaque pays membre est potentiellement animé par un

¹ Mwayila Tshiyembebe, « *Organisations internationales, théorie générale et études de cas* », Paris, l'Harmattan, 2012, page 11.

² André Dumas, « *L'économie Mondiale : Commerce, monnaie, finance* », Op.cit, page 84.

comportement idiosyncratique, servant des stratégies à visées distinctes de la finalité du groupe.

3.1. Des stratégies d'ensemble qui redéfinissent les contours structurels du marché

En cohésion grâce au phénomène de convergence d'intérêts, les pays producteurs ainsi coalisés peuvent intégrer dans leur démarche, outre la stabilité des cours à l'international, l'objectif de maîtrise de marché. Effectivement, leur stratégie d'ensemble peut aller jusqu'à vouloir imposer leur propre prix à l'international. L'on assiste alors, dans ce cas précis, à l'émergence «... *d'un système de prix producteur...qui...traduit le souci principal des producteurs concernés de contrôler le marché et de s'isoler des forces de la concurrence...* »¹.

Par ailleurs, contrairement aux limites et à l'impact conjoncturel des stocks régulateurs et les programmes de contingentement des exportations sur la stabilité des cours, un comportement de type collusif se solde généralement par une reconfiguration structurelle de l'offre. L'introduction sur le marché d'éléments tenant des caractéristiques d'oligopole, ou même de monopole, conduit à une redéfinition des règles du jeu concurrentiel à travers ce qui s'apparente objectivement à une réduction de nombre de centres de décisions et à une concentration de l'offre. L'adjonction d'une rente de monopole dans le prix d'équilibre sur le marché peut se poser potentiellement comme une finalité sous tendant souvent les velléités collusives des coalitions d'acteurs offreurs.

Sous l'astreinte faite à l'ensemble de se conformer à la règle des quotas de production, comme viatique de toute entente autour de la fonction offre et l'aboutissement des objectifs assignés aux stratégies de collusion, les ententes atténuent l'intensité concurrentielle et limitent l'influence que pourraient s'exercer l'un sur l'autre les protagonistes que si ils se lançaient dans une logique de collision.

3.2. Le comportement des offreurs dans la régulation du marché

En dehors du prix, qui peut être à la fois contrainte et objectif pour un producteur ou une coalition de producteurs, les décisions d'offrir sont dictées sous diverses autres contraintes. Ces dernières peuvent s'imposer naturellement ou techniquement au pays

¹ Hadj SAADI, « *L'économie des matières premières* », Op.cit, page 151.

producteur. A cet effet, la conjugaison complexe de son positionnement concurrentiel sur le marché international, de degré de sa dépendance par rapport au produit et la structure des coûts de production encadre le comportement de l'acteur offreur et oriente ses choix stratégiques quant à l'exploitation/exportation de produit.

Le degré de dépendance de l'offreur par rapport au produit exporté est appréciable au niveau de Produit Intérieur Brut (*PIB*) à travers la part des revenus de son exportation dans le budget de l'Etat ainsi que par la fraction qu'ils représentent du montant global de son commerce extérieur. Les décisions de l'offre sont d'autant plus pressantes que la prépondérance des recettes d'exportation du produit dans les stratégies de développement de pays producteur est importante.

Le positionnement concurrentiel de pays dans le commerce international peut, quant à lui, faire l'objet d'une appréhension à travers la part des exportations du pays comparée au total des ventes de produit considéré, réalisées à l'international par ses concurrents, ou par rapprochement de son offre à l'offre globale. La prépondérance du pays producteur dans le commerce international du produit, conjuguée au degré de dépendance des consommateurs par rapport au produit et les limites de substitution ou les possibilités de recyclage, octroie à ce dernier un pouvoir de marché et une grande marge de manœuvre en matière de détermination de prix. Dans une structure concurrentielle d'un marché qui tend au monopole, cela donne au monopoleur l'aptitude d'intégrer dans le prix d'équilibre une fraction d'un superprofit sous forme d'une rente de monopole.

Les coûts de production, même si ils sont comparables, ils sont indéniablement différents d'un pays producteur à un autre. Une disparité liée substantiellement, entre autres, à la performance de la technologie et des techniques utilisées dans le processus de production ainsi qu'aux spécificités naturelles, sources des diverses rentes différentielles minières pour les gisements, ou foncières pour ce qui est des terres arables, en exploitation. Ainsi, les coûts unitaires de production qui s'échelonnent sur un large éventail permettent de distinguer les pays producteurs à faibles coûts des autres pays producteurs à coûts élevés. Les pays producteurs à moindres coûts, pouvant faire valoir une compétitivité coût sur le marché international, subissent la contrainte prix différemment que les autres pays à coûts de production élevés et souffrant d'une faible rentabilité.

Tout acteur offreur ou une coalition d'acteurs offleurs, dont le comportement est de nature à déterminer la trajectoire que peut prendre le dénouement de mécanisme d'ajustement prix-quantité sur le marché et, par extension, sur le déroulement de processus de régulation, peut être qualifié d'acteur régulateur. L'articulation complexe de l'ensemble des contraintes énoncées ci-dessus d'une manière qui reste à tout égard non exhaustive, débouche sur quelques comportements spécifiques pouvant caractériser chacun des acteurs offleurs entraînés dans le processus de régulation du marché international d'un produit.

En fonction du poids sur le marché de chacun des acteurs, un tel processus est différemment subi par chacun des protagonistes sur le marché. Ainsi, un acteur ou une coalition d'acteurs peut avoir une influence déterminante sur le déroulement du processus de régulation, ou au contraire le comportement de l'acteur peut être déterminé car entraîné passivement dans le déroulement dudit processus. Dans cet ordre d'idées, *Serge Calabre*¹ (1995) en distingue cinq (05) variétés de comportements d'acteurs types ou référenciés correspondant aux multiples combinaisons possibles des contraintes influençant les décisions d'exploitation/exportation d'un produit donné:

3.2.1. Les régulateurs volontaires

Un pays producteur peut jouer le rôle de régulateur volontaire en acceptant d'adapter sa production et œuvrer à favoriser l'équilibre entre disponibilités sur le marché et demande mondiales du produit. Ainsi, cet attribut définit le type d'acteur qui accepte volontairement de réduire ses exportations en vue d'une résorption progressive des excédents, en période de surproduction et de saturation des stocks, en laissant faire la demande. Cela ne peut se produire concrètement que par le fait de faire « ... *jouer à certaines unités de production le rôle de « capacité poumons »...*, c'est-à-dire...*que lorsque la demande faiblit, engendrant le gonflement des stocks producteurs et baisse des prix, on ferme ces capacités...* »². Cela, conduit à terme à limiter les tendances baissières et l'effondrement des prix. Inversement, en période de pénurie le régulateur volontaire, en jouant sur le degré d'utilisation de ses capacités de production, particulièrement de celles considérées comme « capacités poumon », peut réduire les distorsions entre les

¹ Professeur des Universités en Sciences Economiques.

² Pierre-Noël Giraud, « *L'économie mondiale des matières premières* », Op. Cit. , page 79.

disponibilités sur le marché et la demande par le biais d'offre supplémentaire. Un effort qui conduit à terme à ramener le niveau des prix vers le bas.

Les régulateurs volontaires, sont généralement les gros pays producteurs, qui occupent une grande place sur le marché international. Leur poids et leurs capacités de production excédentaires sont tels qu'ils peuvent peser sur le déroulement de mécanisme d'ajustement prix-quantité sur le marché en forçant le processus de régulation du marché à tendre, de l'une ou de l'autre des situations d'excédent ou de pénurie, vers une situation proche d'équilibre offre/demande.

3.2.2. Les régulateurs forcés

Lorsqu'aucun pays producteur n'accepte ou, à la limite, ne veut pas endosser le rôle de régulateur volontaire alors que le marché sombre dans une phase de dépression prolongée, la chute prononcée des prix finit souvent par forcer certains pays à réduire leur offre, ce qui en fait d'eux des régulateurs forcés. La réduction de la production et de l'offre sur le marché peut surgir de deux manières. Elle peut être l'œuvre délibérée d'un producteur ayant fini par accepter de jouer le jeu de « *capacités poumon* » à son dispositif productif. Elle peut en outre découler comme conséquence de l'éviction du marché de certains producteurs marginaux agissant dans les conditions les moins favorables qu'offre le marché. Le phénomène d'éviction du marché concerne souvent des pays producteurs les moins performants dont les capacités de productions sont anciennes et supplantées par l'évolution technologique, ou dont certaines exploitations présentent des coûts unitaires qui, rapportés au prix qu'affiche le marché, font subir à l'exploitant des taux de rendement négatifs. L'élimination de certains offreurs marginaux de la fonction offre/production est le phénomène de régulation forcée des plus caractérisés. Pousser à la sortie du marché peut être, dans certains cas, subséquente des stratégies de pénétration de nouveaux marchés ou l'extension de parts de marchés déjà détenues par l'acteur dominant, potentiellement porteur des caractéristiques d'un régulateur volontaire. Dans d'autres cas, cela peut se produire du simple fait de la concurrence, en tant que principale force d'éviction du marché d'offres non compétitifs par les coûts.

3.2.3. Comportements de résistance dans la baisse

Dans une situation affichant une baisse prolongée des cours, la réduction de la production sur le marché ne peut s'opérer d'une manière brusque mais elle se fait d'une manière progressive. Cette ponction progressive sur l'offre, peut être la manifestation d'une résistance de la part des producteurs marginaux, comme d'ailleurs de la part des producteurs jouissant d'une compétitivité coûts, envers la baisse prononcée des prix. Cela consiste généralement à continuer de produire et d'offrir même à perte et dans les conditions les moins rentables. De tels comportements, malgré qu'ils soient susceptibles d'aggraver la situation de marasme comme conséquence d'une surabondance de l'offre dans laquelle évolue le marché, peuvent toutefois être justifiés. En effet, les décisions de continuer à produire voire même parfois d'augmenter l'offre peuvent relever de la volonté stratégique de sauvegarder des parts de marché déjà conquises, servir comme moyen pour faire aboutir des stratégies de pénétration de nouveaux marchés ou, simplement, par la contrainte structurelle en ce qui est du degré de dépendance de son économie par rapport à la nécessaire exploitation/exportation du produit. Cependant, cette situation de déprime des cours ne peut perdurer au-delà d'un certain seuil. Cela peut conduire à terme, les producteurs les moins performants à servir de régulateurs forcés ou les producteurs à « *capacités poumon* » de jouer le rôle de régulateurs volontaires. Pour ainsi dire, les forces du marché finissent, par une logique mécanique d'absorption des distorsions qui le caractérisent, par s'imposer à l'ensemble de ses belligérants.

3.2.4. Le comportement des pays non coopératifs

En période d'une offre excédentaire et d'une abondance de disponibilités sur le marché, certains pays qui font valoir une compétitivité par les coûts assez affirmée, qui se garantissent des marges de profit positives malgré une chute tendancielle et soutenue des cours, peuvent dans certains cas opter pour le développement de leur production, ainsi se lancer dans une guerre des prix. Pour des acteurs déjà présents dans l'industrie, ce type de choix stratégique, dominé et animé par une logique de prédation, consiste en l'exercice d'une pression visant à évincer du marché les producteurs les moins performants ou, sous une autre perspective, servir de la déprime des cours comme une des barrière à l'entrée et un moyen de dissuasion pour les potentiels producteurs susceptibles de faire irruption dans

l'industrie. Cela, sachant que les nouveaux entrants seraient amenés à produire dans des conditions de coûts de production prohibitifs car ne disposant pas encore d'une certaine taille critique de nature à pouvoir tirer profit des économies d'échelle. Néanmoins, un tel comportement peut être en revanche de ressort d'un acteur offreur dans la filière grâce à une innovation dans l'industrie pouvant lui assurer une exploitation plus efficiente et par conséquent une exploitation à bas coûts. Ce modèle de comportements peut correspondre soit aux objectifs d'une stratégie défensive, dans un souci d'une conservation de parts de marché déjà acquises, soit revêtir un caractère offensif à travers une volonté de pénétration dans d'autres espaces déjà conquis par des concurrents. La non-coopération peut aussi émaner d'un pays dont l'économie est assez diversifiée qu'il ne manifeste pas un grand degré de dépendance à l'égard du produit en question.

3.2.5. Les pays soldeurs

Certains pays producteurs/exportateurs adoptent parfois des comportements qui semblent être indépendants de la variable prix affiché sur le marché. Ces attitudes de produire et de vendre, qui se font parfois à des prix inférieurs aux prix internationaux courants, ne couvrant pas les coûts réels de production (coûts relatifs au renouvellement des capacités de production, etc.), s'apparentent à des opérations de bradage ou à tout le moins à des soldes de produit. Cette inadéquation de comportement par rapport au signal prix sur le marché peut être justifiée par le besoin pressant en liquidités. En effet, dans certains cas, afin de disposer de devises nécessaires pour financer des importations indispensables pour mener à bien ses stratégies de développement interne, un pays producteur peut se retrouver confronté à l'exigence d'exporter des quantités d'un produit primaire nonobstant les conditions de prix à tout égard défavorables. Dans bien d'autres cas, de telles attitudes peuvent être l'œuvre de pays animés par la volonté de se désencombrer de stocks et d'excédents lui faisant supporter des coûts de stockage importants. Ainsi, l'impact du processus cumulatif de la baisse des prix sur le marché est fonction de l'importance des stocks dans l'offre globale de la sorte bradés, ainsi que de la réaction des concurrents dans le déroulement de mécanisme d'ajustement prix-quantité sur le marché. En effet, une déprime prolongée des cours peut ramener des acteurs à jouer le rôle de régulateur volontaire ou dans bien des situations à pousser certains offreurs marginaux aux limites d'une régulation forcée.

Section 02. : L'OPEP dans la régulation du marché mondial

Selon leurs structures, les économies nationales de tous les pays restent globalement ou partiellement dépendantes à l'égard de pétrole. Ainsi, à des degrés disparates, les différentes économies nationales des pays producteurs, comme d'ailleurs celles des pays consommateurs, affichent des sensibilités et une vulnérabilité vis-à-vis des fluctuations des cours de pétrole. A court terme comme à long/moyen terme, les retards de réactivité de l'offre par rapport aux évolutions concrètes de la demande aboutit à des écarts permanents entre ces deux grandeurs et se traduit sur le tas par un enchaînement de phases de pénurie et d'excédent de brut sur le marché. Ceci implique une situation de déséquilibre, permanent et quasi-structurel sur le marché pétrolier, caractérisée par l'alternance de périodes affichant des envolées et d'autres des déprimés des cours. L'amplification des variations des cours et l'accentuation du rythme auquel elles se produisent sont directement liées à la prééminence des marchés *spot*. Ces derniers, sont articulés de plus en plus aux imprévisibles marchés à terme.

Nonobstant son caractère hautement stratégique, le pétrole n'a jamais fait objet d'une entente, formellement instituée, entre les pays producteurs et les pays consommateurs en vue d'une mutualisation des efforts dans le sens d'une stabilisation des cours. Ainsi, en l'absence d'un cadre multilatéral d'une stabilisation des cours du brut, c'est à l'OPEP, en tant qu'Accord de Producteurs du pétrole, que revient la charge d'une régulation par l'offre du marché. En effet, la stabilité des cours est un engagement officiellement entériné à travers la charte constitutive de l'OPEP. La mission pour laquelle l'Accord de Producteurs du pétrole est originellement institué consiste, en l'occurrence, en le déploiement des moyens visant à favoriser un ajustement durable entre la production et la consommation de pétrole pour une stabilité des prix, en sorte de concilier entre les intérêts des pays membres de l'OPEP, sans toutefois compromettre les intérêts des pays consommateurs. Pour ce faire, l'entité OPEP adopte des stratégies de l'offre, s'inscrivant dans la logique du paradigme relationnel et adopte des comportements différents de ceux des autres producteurs non OPEP.

C'est la déliquescence du système de prix OPEP, succédané de l'oligopole des *majors*, qui a incité l'Organisation dans son effort d'organiser le marché. Cet effort consiste

en l'instauration d'un système de contrôle des cours, qui met en jeu un mécanisme agissant sur le niveau de son offre. En usant de son pouvoir sur le marché, l'OPEP tente de peser sur le mécanisme d'ajustement prix-quantité inhérent à la régulation du marché pétrolier. Plus pertinemment, il s'agit pour l'OPEP, sous le prérequis que ses membres y agissent d'une manière coordonnée, en le maintien à des niveaux qui lui sont profitables les décalages entre l'offre et la demande à travers une modulation circonstanciée et appropriée des capacités de production de l'ensemble. Cependant, l'ajustement de système à *causalité circulaire*¹ du triptyque offre-demande-prix, par le moyen d'une raréfaction sciemment entretenue des disponibilités sur le marché, est sujet au défi de faire articuler deux dimensions temporaires : le court terme et le long/moyen terme. A court terme, cela consiste à faire converger à tout instant l'équilibre sur le marché vers un différentiel offre/demande de nature à assurer un large revenu, sans franchir durablement un seuil suscitant, à long terme de côté de la demande, des réactions de développer des énergies de substitution, d'économie d'énergie et/ou de la rentabilisation de réserves jusque là coûteuses. En outre, l'efficacité des stratégies de court terme doit se conjuguer à la notion de la solidarité intergénérationnelle et une meilleure valorisation inter-temporelle des ressources conventionnelles existantes.

Dans cette seconde section, il est question de mettre au clair que l'OPEP, en sa qualité d'Accord de Producteurs du pétrole, fait face à des fluctuations des cours sous deux dimensions temporelles, à savoir le court terme et le long/moyen terme. Pour faire aboutir la mission pour laquelle elle est instituée, la stratégie de l'offre de l'OPEP se pose par opposition à celle des pays non-OPEP. En outre, en tant qu'entité regroupant des membres hétérogènes, qui s'est donnée pour mission de servir les intérêts individuels de ses membres par le moyen de l'action collective, l'OPEP est soumise à la contrainte de concilier entre les deux niveaux d'action opposant l'individu au collectif. En effet, l'efficacité des stratégies d'ensemble, tant à court terme qu'à long/moyen terme, implique la condition de l'existence d'un minimum de cohérence dans les visions stratégiques des Etats membres et de la cohésion dans leurs comportements menés en fonction de la rationalité individuelle.

¹Chacun des trois paramètres du triptyque (offre-demande-prix) du système marché peut être considéré syncrétiquement cause et effet, au point de la confusion, de tel sorte que, selon Edgar Morin (1990), « ...le produit est producteur de ce qui le produit... ». Dans une logique systémique chacun d'eux peut rétroagir sur l'un ou l'ensemble pour le(s) stimuler ou le(s) faire régresser.

1. Des fluctuations à deux dimensions et un Accord de producteur

Le pétrole est une matière stratégique à plus d'un titre. A compter du premier choc pétrolier, ses cours sont fluctuants. Lesquelles fluctuations de court terme, comme ses tendances de long terme, impactent négativement aussi bien les économies des pays producteurs que celles des pays consommateurs. Toutefois, nonobstant son caractère hautement stratégique, la sensibilité des différentes économies aux fluctuations de ses cours et les multiples formes de dépendance que nourrissent aussi bien les pays producteurs que les pays consommateurs à son égard, le pétrole n'a jamais fait l'objet d'Accord sur les Produits dans le cadre du programme intégré de la *CNUCED*. En effet, en dehors des marchés *spot*, *forward* et *future*, en tant que structures conciliant par la confrontation les intérêts divergents des offreurs et des demandeurs, à travers les différents contrats de transactions bilatérales, il n'existe aucune autre instance mondiale multilatérale formellement instituée pour une régulation simultanée de l'offre et de la demande du pétrole. En effet, malgré le fait que «...producteurs et consommateurs ont un intérêt partagé à éviter la volatilité des cours, même si ils s'opposent sur le niveau désirable des prix puisque les premiers poussent à la hausse et les seconds à la baisse...»¹, il n'y a pas d'organisation dotée d'un secrétariat, d'un personnel permanent, ainsi que d'un mandat clairement établi de nature à regrouper au même temps les offreurs et les demandeurs sous une même instance afin de pouvoir réguler et stabiliser les variations, à la hausse comme à la baisse, des cours du pétrole. Les seules fois où les rapports entre la majorité des pays producteurs et consommateurs s'institutionnalisent, c'est au niveau du Forum International de l'Energie (*FIE*), institué en 1991 sous l'initiative de la France et du Venezuela. Cadre de rencontres entre les pays producteurs et les pays consommateurs du pétrole et du gaz, qui se dote, dès 2002, du statut d'une personnalité juridique internationale à travers l'institution d'un secrétariat dont le siège est installé en Arabie Saoudite, le *FIE* reste un simple cadre en «...interaction avec l'OPEP et l'AIE...et reste...une enceinte de discussions informelles multilatérales et de contacts bilatéraux entre gouvernements et industries, sans force contraignante...»².

¹ Cécile Kérébel, « Qu'est-ce que la gouvernance globale de l'énergie? Les termes du débat », in « La gouvernance mondiale de l'énergie », sous la direction de Cécile Kérébel et Jan Horst Keppler, Paris, les Etudes, Institut Français des Recherches Internationales (IFRI), 2009, chap. 02, pp 39-120.

² Idem.

A y considérer de plus près les deux plus grands acteurs traditionnels de jeu mondial pétrolier, à savoir l'OPEP et l'AIE, concentrant respectivement les intérêts des grands pays producteurs et les grands pays consommateurs, le marché pétrolier semble être dual. Par cette opposition entre une offre pétrolière oligopolistique et une demande prenant en apparence les aspects d'un monopsonne, une entente consensuelle autour d'accord de produit entérinant la mutualisation de l'effort d'une régulation du marché pétrolier, entre producteurs et consommateurs, semble être évacuée. En effet, des tensions existent entre les stratégies visant, d'un côté, à atténuer l'intensité et la dépendance énergétiques au sein des pays de l'OCDE membres de l'AIE, et la volonté de retarder l'apparition de substitut direct au pétrole qui anime les pays de l'OPEP, d'un autre côté. Cette antinomie entre les stratégies exerce des pressions aussi bien sur l'offre que sur la demande. La divergence d'intérêts entre offreurs et demandeurs du pétrole, sur un fond de lutte autour de l'ensemble des rentes rattachées à l'industrie pétrolière, donne lieu à des fluctuations des cours avec toutes les répercussions que cela implique particulièrement sur les économies des pays exportateurs. Dans ce contexte, l'OPEP est venue comme une aspiration d'une prise en charge des intérêts économiques de ses propres membres et une panacée aux effets néfastes des variations des cours sur les économies de chacun d'eux.

1.1. Les fluctuations des cours sous une dimension de court terme et une autre de long terme

Les cours de pétrole, à l'instar de ceux des autres matières premières, sont fluctuants. Une fluctuation qui prend des allures différentes selon l'horizon temporel à travers lequel elle est considérée. Ainsi, suivant une décomposition de l'horizon temporel en court terme et en long/moyen terme, l'on distingue deux modes d'évolution des cours de brut.

Compte tenu de la rigidité de l'offre et de la demande du pétrole par rapport au prix en courte période, le court terme peut être défini comme étant « *...une période suffisamment brève pour qu'il n'y ait pas de modification significative ni de capacités d'offre ni de la demande...* »¹. Par contre, sur une longue période les fondamentaux du marché pétrolier sont sensibles au prix. Ainsi, le long terme « *...correspond à une plage du*

¹ Vincent Simon, « *Analyse et modélisation des prix des produits pétroliers combustibles en Europe* », thèse, sous la direction du Professeur J. Perreur, en vue de l'obtention du titre de Docteur en Sciences Economiques, Université de Bourgogne, 28 avril 1999, page 03.

temps au cours de laquelle des zones de production peuvent être déplacées et les technologies de consommation et de productions peuvent être remplacées... »¹.

1.1.1. Les fluctuations des cours à court terme

Sous une perspective de court terme, les fluctuations des prix sont soumises aux réactions des opérateurs dans l'industrie pétrolière à des facteurs d'instabilité de courtes ondes, mais qui restent, néanmoins, incontrôlés et incontrôlables. Ces facteurs peuvent relever d'un simple ordre subjectif, car se rattachant plus particulièrement à l'information et à son interprétation (informations sur la production et/ou la consommation, des rumeurs diverses, etc.) ou encore psychologique (craintes liées à des agitations politiques, etc.). Parfois souffrant d'incomplétude pour les uns ou de manque de fondements pour les autres, ces facteurs sont potentiellement loin de refléter les conditions exactes dans lesquelles évoluent les fondamentaux physiques du marché. Ainsi, les acteurs pourraient être amenés à adopter des comportements inadaptés à la réalité, ce qui conduirait alors à la formation d'équilibre biaisé par la subjectivité des acteurs à court terme.

Sur un marché quelconque, au niveau de l'individu, l'opinion que se fait un acteur (acheteur ou vendeur) a une dimension performative, car elle incarne ses choix et détermine son attitude. A une échelle plus agrégée, la variation des cours à court terme se fait au rythme du déroulement d'un processus alternant inhibition progressive jusqu'à extinction d'une opinion, autrefois grandement partagée sur la place et la formation/généralisation d'une nouvelle opinion qui se fait en fonction des projections faites des conditions actuelles dans le futur. La propagation de cette nouvelle opinion sur le marché sert d'un vecteur de transmission et de généralisation, amplifiées sous l'effet de mimétisme, d'un comportement identique, car jugé le plus rationnel par la majeure partie des protagonistes. Cela correspond beaucoup aux cas de « *...psychologie des « moutons de Panurge » : tous les gens, sous l'effet des nouvelles et des anticipations, se précipitent dans la même direction... »². La tendance lourde des comportements des opérateurs, donne un aperçu sur l'orientation psychologique du marché pétrolier.*

¹ Idem.

² Emmanuel Nyahoho, « *Finances internationales : théorie, politique et pratique* », Québec, Presse de l'Université de Québec, 2^{ème} Ed, 2002, page 131.

La psychologie du marché, à travers les anticipations forgées quant à la hausse ou à la baisse des cours, a une incidence directe sur l'offre et/ou la demande du brut à court terme comme sur des perspectives de long terme. Le *Nymex*, l'*IPE* et le *Simex* sont les trois marchés boursiers de pétrole les plus importants, sur lesquels sont négociés les bruts de référence, dont les cours servent de catalyseur et de baromètre à l'ensemble des négociations commerciales menées autour des autres qualités du brut. La diffusion de l'information est gratuite sur ces trois marchés. Etant accessible à tous, sans subir des coûts de transaction liés à sa recherche, l'information est susceptible d'accroître la rationalité des opérateurs en quête d'une optimisation de leurs profits. Par conséquent, ces marchés sont jugés répondre à l'hypothèse de l'efficacité des marchés¹. Ainsi, les fluctuations à courte échéance sont « ...surtout expliquées par des phénomènes boursiers...car... répondent à des mécanismes qui sont le reflet des comportements des opérateurs sur les marchés boursiers... »². Dues au fait que la demande et l'offre sont peu élastiques au prix à court terme, les fluctuations des cours boursiers à cet horizon prennent un mouvement saccadé, et graphiquement elles ont très fréquemment une allure irrégulière en dents de scie (voir figure n°11 ci-après).

Figure 11. : Evolution des cours du Brent sur la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015



Source : <http://www.boursorama.com/>

¹ Concept appartenant au jargon utilisé dans la littérature traitant des marchés financiers. Nous retenons une définition assez simple, celle avancée par Fama (1965) selon que « l'efficacité des marchés requiert qu'à tout moment, le prix des actions reflète pleinement l'information disponible » in Bruno Colmant, Roland Gillet, Ariane Szafarz « Efficience des marchés : Concepts, bulles spéculatives et image comptable », Bruxelles, De Boeck, 2^{ème} Ed, 2009, page 07.

² Hadj Saadi, « L'économie des matières premières », Op.cit, Page 53.

1.1.2. Les fluctuations des cours à long terme

La figure n°12, de la page 123, est une représentation graphique de l'historique des fluctuations, qui fait figurer, à l'occasion, la tendance lourde de l'évolution en longue période du prix du pétrole. Schématiquement, sur le long moyen terme, les fluctuations se présentent, sous forme de vagues pluriannuelles, avec des pics et des creux brutaux qui correspondent respectivement à la réalité des chocs pétroliers et à celle des contre-chocs pétroliers.

Sur le plan de la structure d'approvisionnement du marché, un choc pétrolier est synonyme de pénurie, à quoi correspond un niveau culminant des cours. A un contre-choc pétrolier, correspond un plus bas niveau des cours traduisant une situation d'excédent de l'offre et/ou un ralentissement de la demande. Ces deux niveaux extrêmes sont dus autant aux impacts violents de facteurs exogènes au marché pétrolier (crises géopolitiques de toute sorte, catastrophes naturelles, etc.), qu'à des mutations brusques de ses propres facteurs endogènes (cycles économiques déterminant les niveaux de l'offre et de la demande, l'étendue des réserves du pétrole et les conditions d'accessibilité, baisse volontaire de l'offre, etc.). Ces deux types de facteurs, *de nature inclusive*¹, peuvent avoir un impact durable sur la structure de marché et conditionner la stratégie des acteurs traditionnels opérant dans l'industrie pétrolière. Chaque segment reliant un cours maximal et un cours minimal consécutifs sur le trend, ainsi dessiné, reflète le passage progressif de l'une à l'autre des phases de pénurie ou d'excédent par l'entremise du mécanisme d'ajustement prix-quantité et le déroulement de la dynamique accidentée inhérente au processus de régulation propre au marché pétrolier. En effet, le prix du pétrole, en tant qu'information agrégeant les interactions conjoncturelles des acteurs du marché, est intégré comme une donnée structurant les anticipations sur la durabilité des tendances haussière ou baissière des cours et influence les stratégies des producteurs, comme celles des consommateurs, sur le long moyen terme. Ainsi, pour la fonction offre, les décisions portant sur le taux d'utilisation des capacités de production et d'extraction existantes et d'investissement dans de nouvelles capacités de production s'appuient sur des hypothèses et des prévisions faites à propos de l'évolution tendancielle des cours et de la demande sur

¹ Les facteurs endogènes et les facteurs exogènes au marché pétrolier développent une relation de causalité circulaire, c'est-à-dire l'un peut être à la fois la conséquence et la cause d'être de l'autre. Ainsi, les mouvements de la dynamique du marché pétrolier, représentés abruptement sur un graphe, peut être de concours des deux types de facteurs à la fois.

cette même échéance. Le développement des énergies de substitution, les politiques énergétiques visant la réduction de l'intensité énergétique de coté de la demande est également fonction des anticipations quant à l'évolution tendancielle des cours sur le long terme.

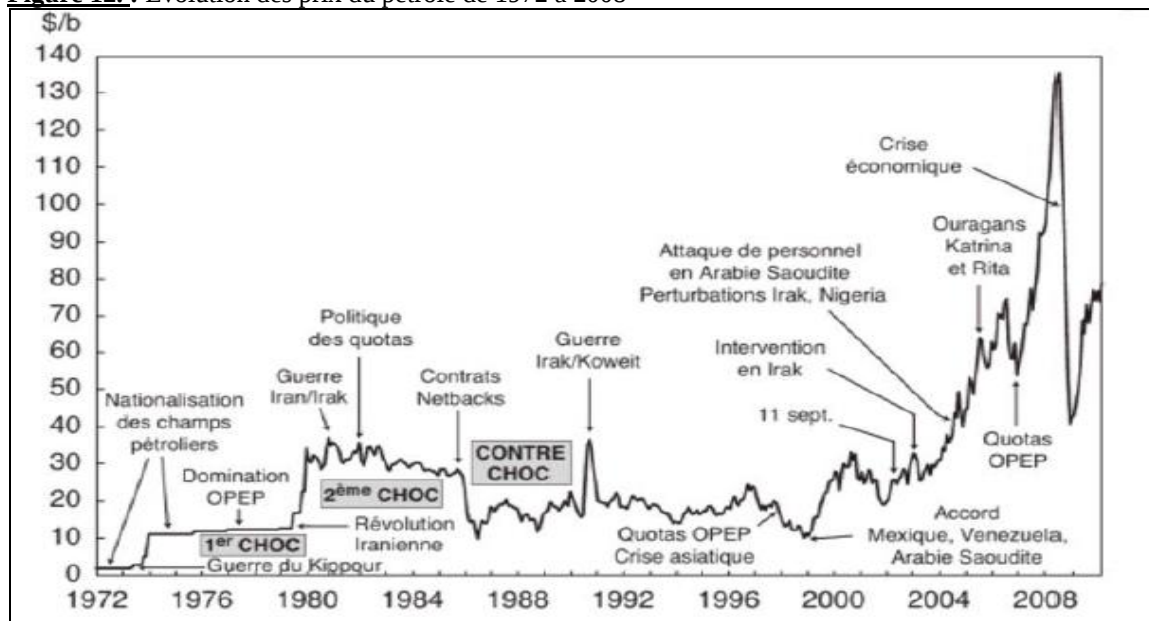
1.1.2.1. Un bref aperçu rétrospectif des chocs et contre-chocs pétroliers

Au lendemain de la nationalisation de l'exploitation pétrolière le prix du pétrole était fixé dans le cadre du système *OPEP*. Avec l'affirmation des marchés *spot* dès le début des années 1980 et ceux à terme durant les années 1990, les cours sont sujets à de grandes fluctuations en fonction de l'offre et de la demande.

La figure 12 ci-dessous laisse transparaître l'évolution de long terme des cours du brut. La période couverte (1973-2009) est faite d'une succession de chocs et de contre chocs pétroliers associés, pour une majorité d'entre eux à des dates clefs justifiant des événements historiques et qui expliquent en partie l'évolution des prix. En fonction de l'intensité de l'évènement en cause, les fluctuations vont de modérées à plus exacerbées.

La littérature économique retient trois grands chocs pétroliers majeurs (1973/1974, 1978/1979 et 2007/2008) et trois contre chocs pétroliers importants (1986, 1998, 2009).

Figure 12. : Evolution des prix du pétrole de 1972 à 2008



Source : Nadine Bret-Rouzaud, Jean-Pierre Favennec, « Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats », Op.cit., page 29.

Le 05 octobre 1973 est la date de la guerre de Yom Kippour qui a vu s'opposer la coalition arabe égypto-syrienne à Israël. Une crise géopolitique majeure ayant conduit à une augmentation massive des cours du brut, débouchant sur le **premier choc pétrolier** survenu courant des années 1973-1974. Au cours de ce conflit, les pays de l'OPEP décrètent un embargo sur les exportations à destination des Etats-Unis, devenus grands importateurs du pétrole après que leur production ait atteint le pic. L'embargo a visé aussi les importations du pétrole des Pays Bas, le Portugal et l'Afrique du Sud, pays jugés par l'OPEP soutenir les israéliens. Le 17 octobre 1973, lors de la conférence de Koweït, les pays de l'OPEP ont décidé d'augmenter le prix officiel de pétrole de l'ordre de 70%. Cette décision est suivie par une autre consistant à opérer des ponctions mensuelles sur sa production de 5% chaque mois. Au 1^{er} janvier 1974, les prix officiels du brut de référence de l'époque (le *Saudi Arab Light*) « ...sont portés à un niveau près de quatre fois supérieurs aux prix qui étaient en vigueur en octobre 1973 : 11,65 USD/baril contre 3 USD/baril... »¹. Le premier choc pétrolier ayant coïncidé avec une importante instabilité monétaire internationale, l'envolée des cours à cette époque a atteint son paroxysme. En effet, des suites de l'inconvertibilité du Dollar en août 1971, le passage du système de change à parité fixe mais ajustable, sur lequel s'appuyaient les accords de *Breton Woods*, vers un système de change flottant en mars 1973, le Système Monétaire International (SMI) est entré en crise. Cela s'est traduit concrètement par l'érosion de la confiance par rapport au Dollar, qui a vu sa parité par rapport à une once d'or² « ...osciller entre 38 et 42 Dollars avant de véritablement s'envoler au début des années 1970 jusqu'à atteindre 126 Dollars en juin 1973... »³. Le premier choc pétrolier a révélé toute la vulnérabilité des économies et leur dépendance vis-à-vis du pétrole de l'OPEP. En réaction, les pays industrialisés se sont lancés dans des programmes d'économie d'énergie et surtout dans la mise en exploitation, permise par l'envolée des prix, de nouveaux champs pétrolifères.

Une relative stabilité des cours est observée entre 1974-1978 : « ...le prix de l'Arabe léger augmente peu de 11,65 USD/baril, en décembre 1973, à 12,70 USD/baril, en

¹ Jean Marie-Chevalier, « *Les grandes batailles de l'énergie* », Op.cit., page 116.

² L'once est une unité de mesure de masse. Dans le système étalon-change-or de *Breton Woods*, l'équivalent monétaire d'une once d'or, qui équivalait approximativement à 28,35 gr, était fixée à 35 USD.

³ Philippe d'Arvisenet, Jean-Pierre Petit, « *Echanges et finance internationale: les acteurs, la coopération internationale, l'Europe, l'euro...* », La Revue Banque Editeur, 2005, Paris, page 121.

décembre 1978... »¹. Cette accalmie s'estompe vite sous l'effet de deux crises politiques au Moyen Orient. La révolution iranienne de la fin de 1978, qui aboutit à la chute de Shah en janvier 1979, marque le début du **second choc pétrolier**. A cette même époque, les relations politiques s'altèrent et les tensions culminent entre l'Iran et l'Irak. Ces deux Etats entrent en guerre de 1980 à 1988. La déstabilisation de ces deux pays producteurs a fait profiler une pénurie d'approvisionnement à l'horizon. La rareté de l'offre a alimenté un intense mouvement de stockage, exercé une tension sur le marché *spot*, encore balbutiant, et les prix au comptant vont au-delà des «...38 USD/baril en 1981...»².

L'envolée des cours induite par le second choc pétrolier a ouvert un nouvel ordre pétrolier mondial. La demande des pays industrialisés chute du fait des politiques visant la réduction de la consommation énergétique résidentielle, d'atténuation de l'intensité énergétique dans les secteurs productifs : avant le premier choc pétrolier, entre 1965 et 1973, la demande mondiale du pétrole « ...est passée de 31 mbl/j à 58 mbl/j... avant ... d'enregistrer une légère régression en 1974 et 1975...et ... recommencer à augmenter jusqu'au second choc pétrolier atteignant ainsi 67 mbl/j pour refluer par la suite jusqu'à 60 mbl/j en 1983... »³. La mise en exploitation de gisements hors OPEP et l'émergence des marchés *spot* ont réduit du pouvoir de marché de l'OPEP. Afin de contenir la baisse des cours, l'OPEP décide de réduire son offre d'une manière concertée en 1982. En 1983, l'OPEP se voit contrainte de baisser ses prix officiel : « ...l'Arabe léger passe de 34 à 29 USD/baril...et...les pays de l'OPEP abandonnent les contrats à long terme...à la faveur d'autres systèmes de commercialisation :...vente *spot*, contrats de *troc*... »⁴. Une concurrence autour des parts de marché s'installe alors au sein de l'OPEP, après avoir décidé en «... décembre 1985 de laisser à ses membres toute la liberté pour la fixation des prix et des volumes... »⁵. La pratique des contrats *netback* et l'abandon des quotas se sont traduits sur le tas au « ...1^{er} semestre 1986 par l'effondrement du prix du brut de 28 USD/baril, décidé en octobre 1984, à 9 USD/baril en juillet 1986... »⁶. C'est le **premier contre-choc pétrolier**. Les cours trop bas ont ralenti la production et contraint certains

¹ Nadine Bret-Rouzaud, Jean-Pierre Favennec, « Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats », Op.cit., page 31.

² Idem.

³ Joël Maurice, « Prix de pétrole » (rapport), Op.cit., page 16.

⁴ Jean Pierre Favennec, « Le raffinage du pétrole : Exploitation et gestion de la raffinerie », Op.cit., page 13.

⁵ Idem. Page 13.

⁶ Ibid.

pays à jouer le rôle de régulateurs forcés sur le marché. Pour exemple, « ... entre 1986 et 1989, les productions des Etats-Unis et de Royaume Uni passent respectivement de 10 231 Mb à 9 159 Mb et de 2 691 Mb à 1 943 Mb... »¹.

Entre 1986 et 1989, les fluctuations des cours de pétrole sont restées modérées. Toutefois, la première guerre du Golfe (02 août 1990-28 février 1991), conséquence de l'invasion du Koweït par l'Irak, a impacté le marché pétrolier et s'est traduite par une poussée temporaire des prix. Ce conflit, intervenu dans une conjoncture mondiale de récession, a porté les cours « ...le 28 septembre 1990 au point culminant des 40,84 USD/baril, après avoir enregistré 27,01 USD/baril le 10 août 1990, pour frôler les 20,20 USD/baril le 08 février 1991... »². Ainsi dit, cette crise n'a pas eu un effet aussi important que celui induit par les deux crises précédant les deux premiers chocs pétroliers. L'amplitude de la réplique sur le marché pétrolier a été atténuée par l'intervention de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis qui, en jouant le rôle de régulateurs volontaires durant ce conflit, ont porté leurs productions respectives de «...2 283 kbl/j à 7 105 kbl/j et de 2 283 kbl/j à 2 639 kbl/j...comblant, ainsi, la baisse des productions de...l'Irak qui est passée de 2 149 kbl/j à 285 kbl/j et celle du Koweït qui de 964 kbl/j a chuté au niveau des 185 kbl/j...»³.

Durant toute la décennie 90, l'économie mondiale a vécu au rythme de nombreuses crises financières et monétaires dans les pays émergents. Le marché pétrolier n'a pas manqué de faire échos de la récession ayant affecté ces économies. A la fin de l'année 1997, voulant anticiper sur la poursuite de la croissance économique que connaissent les pays de l'Asie de Sud-est, l'OPEP fait passer sa production de « ...25 à 27,5 mbl/j ... »⁴. Toutefois, la crise asiatique de 1997, prolongée par les crises russe et brésilienne (1998-1999), font fléchir la demande et font chuter le prix à environ « ...10 USD/baril en 1998 »⁵. C'est le **second contre choc pétrolier**. A ce très bas niveau du prix, les pays de l'OPEP, affichant de grands besoins financiers, se lancent dans une concurrence sur des

¹ BP Statistical Review of World Energy – June 2015.

² Données statistiques de Petroleum Intelligence, weekly, le monde, pétrostratégie, rapportées par Chatelus Michel, Fuglestad-Aumeunier Viviane, « Les conséquences économiques de la Guerre du Golfe », in Revue du monde musulman et de la Méditerranée, n°62, 1991, « Crise du Golfe, la logique des chercheurs », page 148-153.

³ BP Statistical Review of World Energy – June 2015.

⁴ Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats », Op.cit., page 38.

⁵ Idem.

parts de marché afin de consolider chacun de son côté ses propres recettes. Le Venezuela, l'un des importants pays exportateurs, ne respectant pas « ...son quota de 2,58 mbl/j, qu'il dépassait de 600 000 bl/j... »¹, est considéré comme le principal mis en cause dans l'accélération de la chute des prix en 1998. Minée par de telles dissensions, l'OPEP n'arrive pas à enrayer la baisse tendancielle des cours. Avec l'arrivée d'Hugo Chavez à la tête du Venezuela (1998-2013), militant pour le respect de la politique des quotas, a eu un effet de tassement de la concurrence au sein de l'Organisation. Par ailleurs, face à l'inefficacité de l'OPEP dans ce contexte d'effondrement des cours, l'Arabie Saoudite et le Venezuela œuvrent de concert avec le Mexique et la Norvège, deux pays non-OPEP, à réduire la production mondiale du pétrole. Ainsi, l'OPEP a décidé de réduire sa production de « ...1,7 mbl/j et le Mexique et la Norvège se sont engagés de réduire leur exportation de 0,4 mbl/j chacun... »². Toutefois, cette restriction de la production s'est trouvée en opposition avec la dynamique économique renouant avec la croissance. La demande du pétrole a fait passer les cours de « ...10 USD/baril en février 1999 à plus de 30 USD/baril en février 2000... »³. C'est l'amorce d'une ascension ininterrompue, jusque en 2008, des cours du pétrole, marquée par des fluctuations dues à des événements d'ordre parfois géopolitique, parfois d'ordre climatique.

En effet, au cours des années 2000, le prix du pétrole a franchi tous les records. Les crises qui ont secoué les pays émergents sont passées et ces derniers renouent infailliblement avec l'expansion économique. La croissance de la demande pétrolière est soutenue par le caractère énergétivore des économies émergentes, principalement celles de la Chine et de l'Inde. Ces dernières sont caractérisées par une faible efficacité énergétique de leurs systèmes productifs et par le fort développement d'industries qui consomment une grande partie de produits pétroliers. Le léger repli des cours induit par les attentats terroristes du 11 septembre 2001, qui ont fait chuter la demande sur le kérosène, est vite rattrapé par l'intervention militaire des Etats-Unis en Irak, lors de la seconde guerre du Golfe en 2003. Des attentats terroristes en Arabie Saoudite, les perturbations en Irak et au Nigeria, la grève du personnel pétrolier au Venezuela accentuent l'incertitude sur un

¹ Pascal Riche, « Réunion secrète pour requinquer le pétrole. Arabie Saoudite, Venezuela et Mexique s'accordent pour réduire la production », le journal Libération, 23 mars 1998.

² Fond Monétaire International, « Perspectives de l'économie mondiale : les économies en transition », World Economic Outlook, octobre 2000, page 86.

³ Idem.

marché affichant un équilibre déjà très tendu entre l'offre et la demande. Viennent ensuite les ouragans *Katrina* et *Rita*. Ces derniers, ont dévasté en 2005 une partie des installations pétrolières au Texas et dans le Golfe de Mexique, compromettant en conséquence la production américaine. Cependant, une année plus tard, la reprise de la production étasunienne a contribué à l'augmentation de l'offre sur le marché imprimant, ainsi, au mouvement des cours un léger fléchissement en 2006. Ainsi, l'OPEP a décidé d'une réduction « ...de 1,2 mbl/j en novembre 2006 et de 0,5 mbl/j supplémentaires en février 2007... »¹. Les cours augmentent graduellement entre 2004 et 2008. Ils ont franchi les « ...60 USD/baril en 2005, 75 USD/baril en mai 2006. Après un repli dans les derniers mois de 2006, ils passent de 50 USD/baril en janvier 2007 à 145 USD le 11 juillet 2008... »². Avec ce seuil jamais atteint, l'on assiste au **troisième choc pétrolier**.

Cependant, en 2008, l'économie mondiale a basculé dans une forte récession. La crise financière ayant débuté en 2007 aux Etats-Unis, sur le marché des prêt des *Subprimes*, s'est vite amplifiée et propagée, d'une manière quasi-synchrone à cause du niveau élevé de l'interdépendance des systèmes financiers, sur l'ensemble des pays industrialisés et des pays émergents. Ayant accordé d'importantes sommes de crédit, dans la période d'expansion de la bulle qui a précédé la crise financière, les banques y sont grandement impliquées. L'implication des systèmes bancaires dans la crise financière les expose aux risques de retournement brutal de marché. En effet, à l'explosion de la bulle, les banques sont violemment touchées par des défauts de paiement. Devenues plus prudentes, les institutions bancaires limitent l'octroi de nouveaux crédits et durcissent les conditions d'accès. Cela, s'est traduit par le repli de la demande des ménages et, partant, des entreprises : l'économie réelle est entrée en crise. La dégradation de l'économie mondiale a mis fin à la montée des prix des matières premières et de l'inflation. Lors de ce **troisième contre-choc pétrolier**, le prix du pétrole décroche de son seuil historique des « ...145 USD/baril le 03 juillet 2008 pour retomber à 36 USD/baril en décembre 2008... »³.

¹ Fond Monétaire International, « *Perspectives de l'économie mondiale : effets de contagion et cycles économiques mondiaux* », World Economic Outlook, avril 2007, page 44.

² Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « *Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats* », Op.cit., page 40.

³ Jean-Marie Chevalier, « *Rapport du groupe de travail sur la volatilité des prix du pétrole* », Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, France, février 2010.

1.2. L'OPEP : l'exemple type d'Accords de producteurs

L'accord de producteurs de pétrole est venu comme une réponse aux inégalités en matière de répartition des revenus générés par l'industrie pétrolière faite à la faveur des *majors*, qui ont eu à dominer la filière pétrolière de l'amont à l'aval, grâce aux stratégies de la double intégration verticale et horizontale. C'est aussi une résistance et un contournement de la dégradation des termes de l'échange Nord-Sud et une stabilisation des revenus à travers une mise en production en propre et une mise en vente en conciliabule de leurs ressources pétrolières.

La longévité de l'OPEP fait de cette dernière l'exemple type de la réussite d'un accord de producteurs. D'autres accords de ce genre, fonctionnant sur le même *pattern* que celui de l'Organisation Pétrolière, ont vu le jour sans toutefois avoir la longévité de l'OPEP. C'est l'exemple de l'Organisation Internationale de Café (OIC), créée à Londres en 1963 sous la houlette de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui jusqu'en 1989, dans la finalité de réguler l'offre, calquait son fonctionnement sur celui de l'OPEP, c'est-à-dire sur la base des quotas de production assignés à chacun des Etats membres. Cependant, avec l'arrivée sur le marché international de nouveaux producteurs plus compétitifs (Vietnam, etc.) et l'apparition de dissensions au sein de groupe se sont soldées par le retrait du Brésil et des Etats-Unis en 1989. Une reconfiguration de la structure concurrentielle du marché de café a ainsi mis fin au *rôle régulateur de l'OIC*¹. A l'image de l'OIC, la quasi-totalité des accords de producteurs ont vu «...leurs actions restées pratiquement vaines...à cause de...la concurrence et les dissensions à l'intérieur des groupes...»².

L'OPEP est une organisation intergouvernementale dotée, pour la mise en œuvre des politiques de coopération, d'instances de décision distinctes de ses Etats membres. Ses statuts ont défini, outre ses objectifs, ses organes et ses modes de prise de décisions. Comme toute organisation, l'OPEP est un système finalisée. Se sentant forte de par le volume des réserves prouvées, d'une marge de surcapacité de production qu'elle détient,

¹ L'Organisation Internationale du Café compte jusqu'au mois d'avril 2015, les 40 membres plus grands exportateurs et 07 membres des plus grands importateurs. Sur son site web « <http://www.ico.org/> » (consulté le 30/08/2015 à 19h12mn), aucune des missions que se donne l'Organisation ne fait explicitement allusion à une stabilisation des cours du café. Les missions de l'OIC s'apparentent à une simple coopération et d'échanges d'information pour un renforcement du secteur mondial du café et de son développement durable.

² André Dumas, « *L'économie Mondiale : Commerce, monnaie, finance* », Op.cit, page 91-92.

l'Organisation pétrolière imprime une nouvelle configuration structurelle au marché mondial du pétrole.

1.2.1. Organes de décision et mode de prise de décisions au sein de l'OPEP

Les statuts portant création de l'Organisation pétrolière ont fixé, outre les principes fondateurs et les objectifs de l'Organisation, les organes constitutifs de l'OPEP. Cette dernière dispose de deux organes de décisions au sein desquels les Etats membres déterminent les orientations stratégiques de l'ensemble :

- **La conférence des Etats membres** : représente l'autorité suprême et l'organe directeur principal de l'Organisation. Elle a la charge de «...*formuler la politique générale de l'Organisation et de déterminer les voies et moyens propres pour sa mise en œuvre...*»¹. La Conférence, réunissant les délégations représentant les pays membres, se tient statutairement en session ordinaire deux fois par an, fixe un objectif de prix et décide de l'ajustement de la production (réduction ou augmentation) en fonction des conditions de marché. En plus des deux sessions ordinaires, le Secrétariat Général est investi de pouvoir convoquer une session extraordinaire à la demande d'une majorité simple des Etats membres. Chaque Etat y ayant une voix, «...*toutes les décisions de la conférence, à l'exception des questions de procédure, requièrent l'accord unanime de tous les membres...*»².
- **Le Conseil des Gouverneurs** : il est composé des gouverneurs nommés par les pays membres (un par Etat) et approuvés par la Conférence. Le Conseil des Gouverneurs est tenu de prendre en charge «...*la gestion des affaires de l'Organisation et d'orienter la mise en œuvre des décisions de la conférence...d'examiner et statuer sur les rapports présentés par le Secrétaire Général...de soumettre des rapports et faire des recommandations à la conférence sur les affaires de l'Organisation...*»³. Au sein de Conseil des

¹ «The Conference shall: formulate the general policy of the Organization and determine the appropriate ways and means of its implementation; », Article 07 du Chapitre III: « Organes » des statuts de l'OPEP.

² « Each Full Member Country shall have one vote. All decisions of the Conference, other than on procedural matters, shall require the unanimous agreement of all Full Members », Paragraphe C, Article 07, Chapitre III: « Organes » des statuts de l'OPEP.

³ « The Board of Governors shall: 1. direct the management of the affairs of the Organization and the implementation of the decisions of the Conference; 2. consider and decide upon any reports submitted by the Secretary General; 3. submit

Gouverneurs «...chaque gouverneur dispose d'une voix... un vote à la majorité simple des gouverneurs traitant est requise pour les décisions du Conseil des Gouverneurs...»¹

En outre, l'OPEP dispose d'un organe exécutif : **le Secrétariat**. Basé à Vienne en Autriche, ce dernier sert aussi de siège à l'Organisation pétrolière. Le Secrétaire Général est nommé par la Conférence pour un mandat de 03 ans, renouvelable une fois pour la même durée. Selon les dispositions statutaires de l'Organisation, il est le porte-voix et le représentant officiel de l'OPEP. Sous l'autorité directe du Conseil des Gouverneurs, le Secrétariat de l'OPEP est tenu d'accomplir l'ensemble des tâches routinières inhérentes à la bonne exécution des résolutions de la Conférence et de celles émanant du Conseil des Gouverneurs.

Le Secrétariat Général, constitué du bureau de Secrétaire Général, du Service Juridique et du Service Audit Interne, veille à l'accomplissement rigoureux des tâches assignées à la Division Recherche et à la Division des Services Supports mises sous son égide.

La Division Recherche est subdivisée en l'Unité des Questions Environnementales, le Département Service de Données, le Département des Etudes Scientifiques sur le Pétrole et le Département des Etudes sur l'Energie. La Division des Services Supports est, quant à elle, composée du Département des Finances et Ressources Humaines, du Département des Relations Publiques et Communication et du Département Administration et Systèmes d'Information.

L'avant dernier Secrétaire Général de l'OPEP est le libyen Abdallah Salem El Badri. Désigné par la conférence, en janvier 2007, comme le porte-parole de l'Organisation, cet ancien dirigeant de la *National Oil Company (NOC)* a vu son mandat prolongé d'une année, lors d'une réunion tenue à Vienne en décembre 2012, après avoir passé 06 ans à la tête de secrétariat. Le mois de décembre 2013, Abdallah Salem El Badri est reconduit pour un troisième mandat. Une nouvelle désignation qui s'inscrit en porte à

reports and make recommendations to the Conference on the affairs of the Organization; », Article 20, Chapitre III: « Organes » des statuts de l'OPEP.

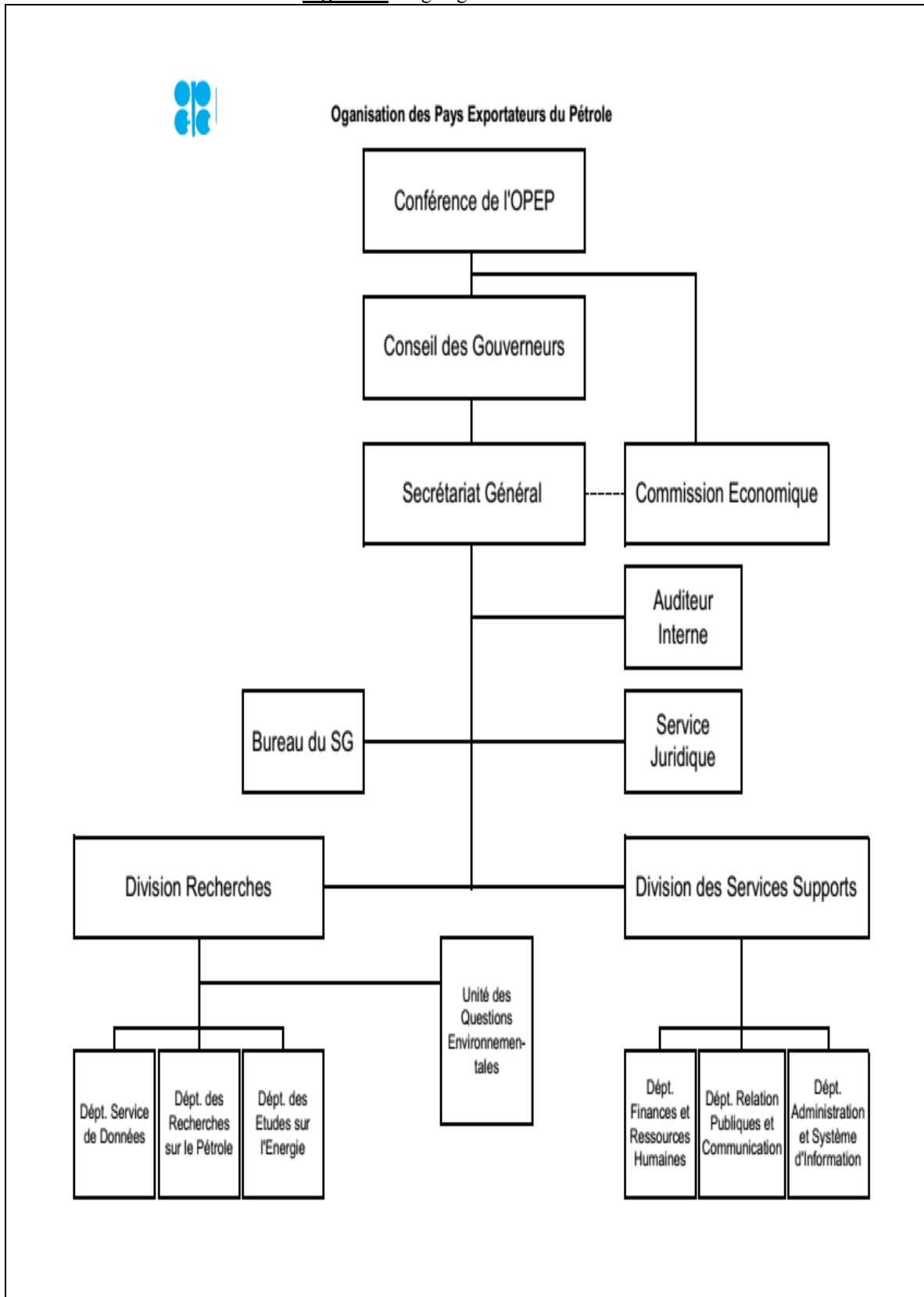
¹ « *Each Governor shall have one vote. A simple majority vote of attending Governors shall be required for decisions of the Board of Governors.* », Paragraphe C, Article 17, Chapitre III: « Organes » des statuts de l'OPEP.

faux avec les statuts de l'OPEP si l'on s'y référait. Lors de sa réunion semestrielle, tenue le 02 juin 2016 à Vienne, la Conférence a décidé de nommer Mohammed Sanusi Barkindo, du Nigeria, en tant que Secrétaire Général de l'Organisation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016.

Depuis la Conférence de Djakarta en 1964, un organe permanent, la Commission Economique, se trouve adjoint au Conseil des Gouverneurs avec pour objectif d'assister l'Organisation dans sa mission de stabiliser les prix du pétrole à l'international à des niveaux justes. Composée de représentants de tous les pays membres, la commission économique fait dans la veille stratégique. Elle est, à ce titre, chargée de guetter l'évolution générale du marché pétrolier et soumettre des recommandations à la Conférence afin de bien mener les politiques de l'Organisation.

La figure n°13, qui suit en page 133, donne une vue d'ensemble de la structure de l'Organisation pétrolière.

Figure 13: Organigramme de l'OPEP



Source: Site web de l'OPEP (<http://www.opec.org>), traduit par nous même de l'anglais au français

1.2.2. De la nature d'une telle coalition d'Etats offreurs de pétrole

En conséquence d'être « guidée par le principe de la souveraineté et l'égalité de ses pays membres, qui sont tenus de s'astreindre de bonne foi aux obligations qui leur incombent en vertu des statuts de l'Organisation »¹, à côté de la quête de l'unanimité des membres comme prérequis à la prise de décision au sein du sommet stratégique, institutionnalisé à travers la Conférence de ses Etats membres, l'OPEP est au final une organisation de coopération et non pas une organisation d'intégration.

En effet, une organisation de coopération a pour vocation de « ...favoriser la coordination des actions des Etats membres...et...n'a qu'exceptionnellement le pouvoir d'édicter des normes obligatoires...Lorsque elle dispose d'un tel pouvoir, l'application effective des normes dans l'ordre interne des Etats ne dépend que de ces derniers... »². Une organisation d'intégration, par contre, « ...favorise le pouvoir de décision de l'organisation face aux Etats membres, au moyen de transfert de compétence...et...la gestion commune d'une partie des souverainetés par les Etats au niveau de l'organisation internationale dans les domaines prévus par l'acte constitutif...Il s'agit d'organisation dont l'autorité permet d'édicter des règles directement applicables sur le territoire des Etats... »³.

Un non-transfert de souveraineté des Etats en matière de gestion des ressources pétrolières, dont dispose chacun des membres de l'OPEP, à une instance commune incarnant une autorité supranationale habilitée à sanctionner les comportements individuels qui peuvent aller à l'encontre des missions incombées au groupe, est de nature à peser négativement sur la cohésion de ce dernier. Compter sur la seule valeur morale, la bonne foi des individus, intrinsèquement subjective, en lieu et place de la mise au point de mécanismes objectifs, transcendant le poids de chacun des éléments constituant l'ensemble, à même d'arbitrer entre les intérêts individuels et collectifs, favorise des réactions défensives et/ou offensives d'un ou de plusieurs autres acteurs pesants parmi le groupe.

¹« The Organization shall be guided by the principle of the sovereign equality of its Member Countries. Member Countries shall fulfil, in good faith, the obligations assumed by them in accordance with this Statute », Article 03 du Chapitre I: « Organisation et Objectifs » des statuts de l'OPEP.

² Mwayila Tshiyemebe, « Organisations internationales, théorie générale et études de cas », Op.cit, page 13.

³ Idem.

Le poids d'un acteur offreur sur le marché étant synonyme d'un pouvoir de dissuasion et/ou de persuasion, dont est fait potentiellement usage à l'encontre des autres acteurs rivaux ou parfois même alliés, octroie légitimement à ce dernier un pouvoir naturel de sanction. Au sein de l'OPEP, de par l'étendue de ses réserves et l'importance de ses capacités de production, c'est à l'Arabie Saoudite qu'échoit un tel pouvoir de sanction. Dans des situations qui lui sont défavorables, l'Arabie Saoudite peut faire valoir des comportements prenant l'aspect de déviants par rapport à la règle du respect des quotas. En tant qu'agent rationnel animé par la volonté de maximiser son utilité, de tels comportements peuvent être assimilés à des tentatives de remise à l'ordre et de sanction à l'encontre des comportements déviants émanant des autres membres de l'Organisation. Les décisions de l'extension ou de rétention de l'offre de cet acteur régulateur volontaire sont susceptibles de fragiliser le pouvoir de marché collectivement consacré et par ricochet dévier l'OPEP de son objectif de stabilisation et d'affermissement des cours sur le marché international. D'ailleurs, le contre choc pétrolier de 1986 est la conséquence directe d'une surabondance de l'offre sur un marché orienté à la baisse due à la réaction de l'Arabie Saoudite. Cette réaction survenue suite à « ...la surenchère au dépassement des quotas et aux rabais qui caractérise le comportement des pays producteurs de l'OPEP à partir de 1984... qui a vu...la production de l'Arabie Saoudite s'effondrer et ses revenus chuter de près de 80% entre 1981 et 1985...A cet effet, le Royaume Wahhabite... déclenche une guerre des prix afin d'instaurer une discipline de production suffisante..., en renonçant au prix officiel de l'OPEP...et en... instaurant la politique de netback...»¹. La reconquête de ses parts de marché, comme objectif sous tendant à l'époque le comportement de l'Arabie Saoudite, a accentué la déprime du marché pétrolier. Cela a conduit indéniablement à l'affaiblissement du pouvoir de marché de l'OPEP, la remise en cause de son système de prix et l'affirmation *in fine* des marchés *spot*.

1.2.3. Une coopération autour de réserves fortes

Toutes les études de prospection, menées jusque là, au sujet de la localisation des réserves prouvées du pétrole s'accordent sur le fait qu'elles sont géographiquement concentrées au sein des pays de l'OPEP et à *fortiori* dans la région moyen orientale de la terre, avec un potentiel d'exploitation pouvant atteindre le siècle ou même le dépasser dans

¹ Pierre Jacquet, Françoise Nicolas, « Pétrole: crises, marchés, politiques », Op.cit, page 80.

certains cas. La longévité des réserves de pétrole est mesurée à travers le **ratio Réserves sur la Production (R/P)**. Ce dernier est « ...utilisé comme indicateur du nombre d'années que pourraient durer les réserves si la production continuait au rythme actuel et les réserves prouvées récupérables n'augmentent plus... »¹.

Selon *British Petroleum (BP)* dans son *BP Statistical Review of World Energy – June 2015*, les réserves prouvées au sein des pays de l'OPEP affichent une répartition inégales au sein de l'Organisation et, en fonction du rythme de production propre à chacun d'eux, des ratios R/P assez différents.

Le tableau qui suit fait la synthèse des disparités en termes de réserves et de ratio R/P parmi les membres de l'OPEP, suivant les estimations de BP.

Tableau.14 : Réserves prouvées et ratio R/P au sein de l'OPEP

Région	Pays	Réserves prouvées en milliards de barils			Part du total mondial en %	Ratio Réserves/Production
		A la fin de 1994	A la fin de 2004	A la fin de 2014		
Moyen Orient	Iran	94,30	132,70	157,80	9,30%	*
	Irak	100,00	115,00	150,00	8,80%	*
	Kuwait	96,50	101,50	101,50	6,00%	89,00
	Qatar	3,50	26,90	25,70	1,50%	35,50
	Arabie Saoudite	261,40	262,30	267,00	15,70%	63,60
	Emirats Arabes Unis	98,10	97,80	97,80	5,80%	72,20
Afrique	Algérie	10,00	11,80	12,20	0,70%	21,90
	Angola	3,00	9,00	12,70	0,70%	20,30
	Libye	22,80	39,10	48,40	2,80%	*
	Nigéria	21,00	35,90	37,10	2,20%	43,00
Amérique Latine	Equateur	3,50	5,10	8,00	0,5%	39,40
	Venezuela	64,40	77,20	298,30	17,70%	*
Total OPEP**		774,90	918,80	1 216,50	71,60%	91,10
Total non-OPEP (sans le Russie)		216,00	324,10	341,70	20,10%	24,50
Russie		123,10	123,30	141,90	8,30%	28,20
Total mondial		1 118,00	1 366,20	1 700,10	100%	52,50

* Longévité dépassant les cent (100) ans.

** Les pays de l'OPEP des douze, sans le Gabon et l'Indonésie.

Source: BP Statistical Review of World Energy – June 2015

¹ « 2006, Annuaire des statistiques de l'énergie des Nations Unies », Etats-Unis d'Amérique, 2008.

D'après les données du tableau 14 de ci-dessous, avec des réserves mondiales prouvées de l'ordre de 1 700,10 milliards de barils (Giga barils (Gbl¹)) à la fin de 2014, l'économie mondiale disposerait du pétrole encore pour une durée qui avoisinerait les 52,50 années. Comparativement aux autres producteurs non-OPEP, le potentiel de réserves dont dispose l'OPEP est conséquent. Selon les statistiques de BP, en date de juin 2015, au rythme actuel d'exploitation/production, il est probable pour que l'entité OPEP, abstraction faite des caractéristiques propres à chacun de ses membres, disposerait encore du pétrole pour un peu plus de quatre vingt (90) ans à venir. Cela fait d'elle encore pour longtemps un acteur prépondérant dans l'offre mondiale de pétrole, au moment où les pays non-OPEP, sans la Russie, ne disposeraient que de 24,50 années de production au rythme actuel. La Russie, quant à elle, pourrait jouir encore pour une durée de 28,20 années de production.

La disparité des valeurs des ratios R/P , parmi les membres de l'Organisation pétrolière, situées dans un intervalle allant d'un peu plus de 19 ans (Angola) jusqu'à un seuil dépassant parfois les 100 ans (Irak, Iran, etc.), sans la qualité d'une organisation d'intégration pour l'OPEP, peut être une source à l'émergence de rationalités individualisées en divergence avec ce qui doit être la rationalité de l'ensemble. En effet, cette disparité des R/P induit indubitablement à des agissements individuels très différenciés quant à l'optimisation des ressources. Laquelle optimisation se fait sous une contrainte temporelle différemment perçue par chacun des Etats de l'OPEP.

1.2.4. ...et des capacités de production inexploitées

Trouver les moyens d'assurer la stabilité des prix sur les marchés pétroliers internationaux en vue d'éliminer les fluctuations nuisibles et inutiles, garantir un approvisionnement pétrolier efficace, économique et régulier des pays consommateurs est l'un des objectifs explicites pour lesquels est fondée l'OPEP. L'essence de cet objectif est voulue, d'ailleurs, comme une légitimation du comportement collusif et les stratégies d'alliance des Etats producteurs du pétrole vis-à-vis des autres acteurs de l'économie mondiale. A en juger par le biais de la prépondérance du pétrole et du gaz dans les bouquets énergétiques des économies nationales, l'économie mondiale reste dans sa

¹ Giga barils. Giga est un préfixe désignant une valeur multiple du chiffre 10 et qui équivaut à 10⁹ (un milliard).

globalité grandement dépendante des énergies fossiles. Effectivement, ainsi exprimé, un tel objectif comporte une part d'assurance et vise à contenir les craintes de pénuries de disponibilités qui en découleraient d'une entente sur des restrictions de l'offre. Toutefois, cet objectif auquel est suspendue la sécurité d'approvisionnement des pays consommateurs, ainsi que les intérêts économiques des pays producteurs, ne peut être consacré que «...s'il existe en permanence un « coussin » de capacités de production excédentaires par rapport à la consommation moyenne. Ce coussin est nécessaire pour absorber les fluctuations conjoncturelles de la demande (c'est-à-dire de la consommation plus la demande de stocks) et les éventuelles défaillances de certaines capacités de production...»¹. Cette capacité de production est mesurée par le biais du **taux d'utilisation des capacités**.

Le taux d'utilisation des capacités, pouvant être défini comme étant l'écart entre la production effective et la production potentielle, apprécie la «*capacité poumons*» de l'OPEP, en tant que coalition d'offreurs disposant des caractéristiques objectives favorables à faire d'elle un régulateur volontaire sur le marché. Par ailleurs le niveau des capacités de production, reflet des performances individuelles des acteurs, reste résolument subordonné aux quantités de réserves économiquement rentables dont dispose chacun d'eux et des décisions d'investissement dans les domaines d'exploration-exploitation prises par les compagnies et les pays producteurs. Or, la conjoncture d'approvisionnement du marché, la tendance lourde des cours, la puissance financière de l'Etat producteur et sa capacité à mobiliser des ressources, en sus de degré de la dépendance de son économie au pétrole, sont les facteurs qui conjecturent ses décisions à investir dans l'accroissement de ses capacités productives. De telles décisions se font suivant la rationalité propre à chacun des Etats et sont motivées par des choix nécessairement distincts de ceux des autres.

Comme le suggère le tableau 15 de la page 139 ci-après, les capacités sont tout aussi diversifiées d'un membre à l'autre au sein de l'OPEP. Toutefois, considérée dans son ensemble, l'Organisation pétrolière dispose, pour la seule situation d'octobre 2000, d'une surcapacité de 1,92 millions de barils/jour (mbl/j). C'est l'Arabie Saoudite, avec ses 1,57 mbl/j de marge d'augmentation (81,77% du total des surcapacités), qui confirme son

¹ Pierre-Noël Giraud, « *L'économie mondiale des matières premières* », Op.cit, page 139.

pouvoir de marché et sa prépondérance à peser dans la détermination de la politique de l'ensemble.

Tableau 15. : Production, capacités disponible et marge d'augmentation au sein de l'OPEP, en millions de barils/jour (situation d'octobre 2000)

Pays	Production	Capacité disponible	Marge d'augmentation	Taux *
Arabie Saoudite	8,93	10,50	1,57	83%
Emirats Arabes Unis	2,29	2,40	0,11	6%
Nigéria	2,13	2,20	0,07	4%
Indonésie	1,28	1,35	0,07	4%
Algérie	0,84	0,90	0,06	3%
Qatar	0,71	0,75	0,04	2%
Venezuela	2,94	2,95	0,01	1%
Libye	1,44	1,45	0,01	1%
Iran	3,72	3,73	0,01	1%
Koweït	2,22	2,20	-0,02	-1%
Irak	3,03	3,00	-0,03	-2%
Total	29,52	31,43	1,90	100%

*Rapport de la marge d'augmentation de chaque Etat par rapport au total de la marge de l'augmentation de l'ensemble OPEP (Calculs faits par nous-mêmes).

Source : « AIE, Oil Marker Report », Décembre 2000, in Joël Maurice, « Prix de pétrole » (rapport), Op.cit., page 38.

1.2.5. Une coopération en redéfinition de la structure concurrentielle du marché

L'arrivée de l'OPEP a eu une incidence significative sur la structure concurrentielle du marché pétrolier. En effet, la création de l'OPEP peut être perçue comme la première phase d'une vaste opération de verrouillage de l'amont de l'activité pétrolière. Cette fermeture est chargée d'une symbolique politique, car motivée par des velléités de consolider les souverainetés politiques nationales, fraîchement (re)conquises à l'issue des maints processus de décolonisation.

Acquérir une indépendance effective en termes d'exploitation de leurs ressources énergétiques naturelles, vis-à-vis des compagnies pétrolières occidentales opérant sous l'autorité des anciennes puissances coloniales, est voulu par les pays producteurs comme un moyen de décrier le commerce inéquitable et la détérioration des termes de l'échange entre le *centre et la périphérie*¹ de l'économie mondiale. L'indépendance serait alors

¹ Concept forgé par l'économiste argentin Raúl Prebisch, pour qui l'in-équité des termes de l'échange sous tendant les pratiques du commerce international, durant les années 1950-1960, ont conduit à une division du monde entre « centre » économique : les pays industrialisés (les anciennes puissances coloniales) ; et la périphérie : les pays pauvres, producteurs de matières premières. Prebisch est parvenu à démontrer que les pays pauvres sont susceptibles de connaître une dégradation de leurs termes de l'échange, puisque le prix des matières premières qu'ils exportent est sujet à des tensions baissières, alors que le prix des produits manufacturés qu'ils importent reste stable ou augmente.

entièrement consacrée en ayant la main mise sur l'ensemble des revenus pétroliers afin de pouvoir disposer d'un levier financier nécessaire à leur développement sans se soumettre aux exigences des prêteurs publics et privés étrangers.

Les multiples mouvements de nationalisations entamés durant les années 1950, prennent une cadence plus rythmée tout au long des années 1970. Le principe de la souveraineté des Etats, a permis aux pays membres de l'OPEP d'exercer leur préemption de propriété à travers l'expropriation sur leur territoire des actifs de production détenus par les *Majors*. Les tensions géopolitiques et les alliances qui en ont découlé ont amorcé une dynamique qui a conduit à l'affirmation de l'OPEP en tant que cartel, durant et au-delà du premier choc pétrolier de 1973. Une situation qui a imprimé au marché une nouvelle structure, dans laquelle la disparition des dernières concessions existantes marque la fin du « ...système pétrolier mis en place au début du XXe siècle par et pour les grandes compagnies internationales sous patronage britannique puis américain... »¹. Les compagnies internationales sont devenues, désormais, « ...de simples prestataires de service au lieu d'être, comme auparavant, des concessionnaires avec un droit de propriété sur les gisements de pétrole... »². Ainsi, le système oligopolistique verticalement et horizontalement intégré des *Majors* est dé-intégré et remplacé par une structure « ...bicéphale : les pays de l'OPEP contrôlent les activités en amont (extraction et commercialisation du brut) et les compagnies contrôlent les activités aval (transport, raffinage....)... »³. La signature de contrats de long terme assure cependant une certaine sécurité d'approvisionnement pour les compagnies privées qui, pour l'essentiel, ont perdu l'accès direct à l'amont de l'industrie pétrolière. Dans cette nouvelle configuration, les prix du pétrole brut sont officiellement et unilatéralement fixés par les membres de l'OPEP lors de ses réunions semestrielles. Ce système du prix officiel régira les prix du pétrole jusqu'au début des années 1980, mais qui sera progressivement altéré du fait du contre choc pétrolier de 1986 et le développement des marchés *spot*, jusqu'à ce qu'il prenne fin officiellement en 1988.

¹ Phillipe Copinschi, « *Le pétrole, une ressource stratégique* », Op.cit, page 80.

² Idem.

³ David Bolduc, sous la direction de Antoine Ayoub, « *Privatisation, libéralisation et réglementation : bouleversements et enjeux dans le secteur mondial de l'énergie* », Op.cit., page 12.

Le transfert de propriété, effectué des compagnies pétrolières vers les pays producteurs, est en soi une barrière à l'entrée d'ordre, à la fois, politique et réglementaire dans le domaine de l'exploration/exploitation pétrolière, adjointe au profil d'une offre déjà naturellement concentrée par le concours de la géographie. Recelant des réserves conventionnelles les plus importantes et jouissant des coûts de production les plus compétitifs, comparés à ceux des autres producteurs non-OPEP, l'OPEP dispose d'un potentiel pouvoir de marché qu'elle peut imposer un prix différent de celui qui résulterait de la concurrence. A cet effet, l'Accord des Producteurs du pétrole est à tout égard assimilable à l'acteur dominant et ses membres constituent un oligopole. Ainsi, avec l'arrivée de l'Organisation pétrolière, l'offre du pétrole manifeste désormais les allures d'une offre concentrée et présente toutes les caractéristiques d'une structure à concurrence imparfaite. La toute nouvelle configuration structurelle de marché pétrolier est assimilable à une structure oligopolistique avec une frange concurrentielle. En effet, « ...la plupart des pays non-OPEP ont tendance à produire au maximum, et par conséquent, à se faire concurrence...ils composent une frange concurrentielle tandis que l'OPEP constituent un oligopole dominant... »¹.

1.2.5.1. Un marché reconfiguré fonctionnant à l'inverse de la logique ricardienne

Bien que les pays de l'OPEP, notamment les pays du Moyen Orient, bénéficient des coûts de production les plus faibles dans l'industrie pétrolière, la part de ces pays dans la production mondiale demeure relativement modérée (41% en 2014, selon les estimations de BP). La logique économique voudrait qu'à l'échelle mondiale, les investissements d'exploration et de production soient concentrés dans ces pays. Ainsi, des coûts de production réduits exerceraient une pression à la baisse des prix et évinceraient les gisements les plus coûteux et l'OPEP verrait sa part de marché bien plus conséquente que ce qu'elle est. Or, l'introduction de seuils limitatifs de production par l'OPEP pour inclure une rente de monopole et une autre de la rareté dans le prix d'équilibre, qui a suivi la fermeture de l'amont de la filière pétrolière de ces pays aux firmes étrangères à l'amorce des années 1970, a eu pour conséquence la réduction de la part des gisements à bas coûts dans la production mondiale. Ceci étant donné que l'augmentation des prix de pétrole,

¹ Denis Babusiaux et al, « Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts, contrats », Paris, Technip, 2002, page 48.

résultat des deux premiers chocs pétroliers, a rendu possible la mise en exploitation des gisements à coûts plus élevés. L'on assiste alors, depuis la constitution de l'oligopole *OPEP*, à un marché pétrolier qui « ...*fonctionne dans le sens contraire de la logique de la loi naturelle découverte par David Ricardo : ce sont les pays à faible coût de production de l'OPEP (et notamment l'Arabie Saoudite) qui tiennent le marché et non les producteurs marginaux* »¹.

2. L'OPEP en tant qu'entité dans l'offre mondiale du pétrole

La dé-intégration verticale de l'industrie pétrolière, la dichotomisation amont/aval de la chaîne de valeur pétrolière et la désormais distinction entre offreurs et demandeurs sont les précurseurs de l'émergence d'un véritable marché de pétrole. Cependant, la concentration géographique des réserves pétrolières et la soumission de leur gestion à des considérations beaucoup plus politiques qu'économiques font que l'offre est structurellement oligopolistique avec une frange concurrentielle, dont l'*OPEP* est le cœur et les non-*OPEP* sont la frange.

Le prix sur le marché, en tant que signal aiguillonnant les comportements des acteurs dans un environnement chargé d'incertitudes, n'est pas perçu de la même sorte par les pays de l'*OPEP* et les non-*OPEP*. En fonction du positionnement concurrentiel de l'acteur sur le marché, la variable prix du pétrole est appréciée, comme c'est le cas d'ailleurs sur tout autre marché, soit comme une contrainte, soit comme un moyen d'exercer un pouvoir de marché. En effet, l'inexistence d'une collusion confirmée et d'un cadre d'entente explicite pour le contingentement de leurs offres, chacun des pays non-*OPEP* agit d'une manière autonome, et est tenu de produire en pleine capacité et œuvre à maintenir ses coûts, rapportés aux quantités qu'il produit, en deçà des cours.

A défaut d'une performance, dans un cadre concurrentiel favorisant l'affrontement et exigeant de l'efficacité, un prix faible constitue une contrainte susceptible d'exercer sur les producteurs marginaux un effet d'éviction de l'industrie pétrolière. Dans ces conditions, les offreurs non-*OPEP* sont en position de *price takers* (suiveurs en matière de prix) et tous ceux parmi eux dont les coûts de production se situent à des niveaux

¹ Samuele Furfari, « *101 questions sur l'énergie* », Paris, Technip, 2009, page 96.

supérieurs au prix sur le marché se trouvent de fait fortement menacés par une cessation d'extraction.

Faisant abstraction des membres de l'OPEP présentant les mêmes caractéristiques en matière d'accessibilité et de coûts d'exploitation de leurs réserves que les pays de la frange concurrentielle, la contrainte de la baisse des prix ne s'impose pas pour l'Organisation, en tant que telle, de la même manière qu'elle s'impose aux autres producteurs non-OPEP. Jouissant en moyenne des coûts d'extraction les plus avantageux, l'entité OPEP est vue comme le producteur le plus performant et est en position de déterminer le prix (en anglais *price setter*). En sus, dès lors qu'il est impossible de satisfaire à la demande globale sans recourir à la capacité de production de l'OPEP, son offre reste un élément pivot dans la formation des prix et leur orientation. Elle détient par conséquent un pouvoir effectif de marché lui permettant de faire de prix un moyen d'exercer une pression sur les autres producteurs.

Afin de pouvoir intégrer une rente de rareté et une valorisation sur le long terme de ses réserves, l'OPEP adopte un comportement différent des pays non-OPEP. En effet, contrairement à ces derniers, les membres de l'OPEP ne produisent pas généralement à pleine capacité et à travers les stratégies d'entente qu'ils mettent en œuvre, elle entretient une raréfaction volontaire et artificielle de pétrole sur le marché.

2.1. L'offre de l'OPEP versus l'offre non-OPEP

Théoriquement, le prix de pétrole inclut les coûts d'extraction, de rémunération de l'équipement, d'amortissement des dépenses engagées dans les phases d'exploration, d'un profit et d'éventuels superprofits issus des multiples rentes, se rattachant à l'industrie pétrolière et qui sont principalement de nature minière, différentielle et de monopole. L'existence des rentes pétrolières est justifiée par le fait que le marché pétrolier n'a jamais fait valoir les principes d'une concurrence parfaite.

Dans un raisonnement suivant une logique économique d'allocation optimale des ressources selon laquelle chaque bien de consommation est idéalement produit à l'endroit où prévalent les coûts les plus avantageux et une analyse allant à l'inverse de la réalité concurrentielle d'ensemble caractérisant l'industrie pétrolière, la concurrence induirait à ce

que toutes les extensions de capacités pour le renouvellement des gisements en déclin de production soient faites dans les régions où sont situées les réserves jouissant des plus bas coûts de production, comme c'est bien le cas dans les pays riverains de Golfe arabo-persique : l'Arabie Saoudite, le Koweït, les Emirats Arabes Unis, l'Iran et l'Irak. Or, les compagnies nationales de ces Etats, malgré qu'elles constituent le cœur de l'oligopole pétrolier mondial, ne développent pas l'intégralité de leur capacité de production. Par conséquent, elles ne semblent pas user d'un pouvoir de marché explicite et proclamé pour l'affirmation d'un rôle central dans l'industrie pétrolière, de telle sorte que les concurrents marginaux de la frange concurrentielle soient soumis au déterminisme de ses décisions d'offre en intégrant directement les capacités de production de l'OPEP dans leurs stratégies comme étant des données exogènes.

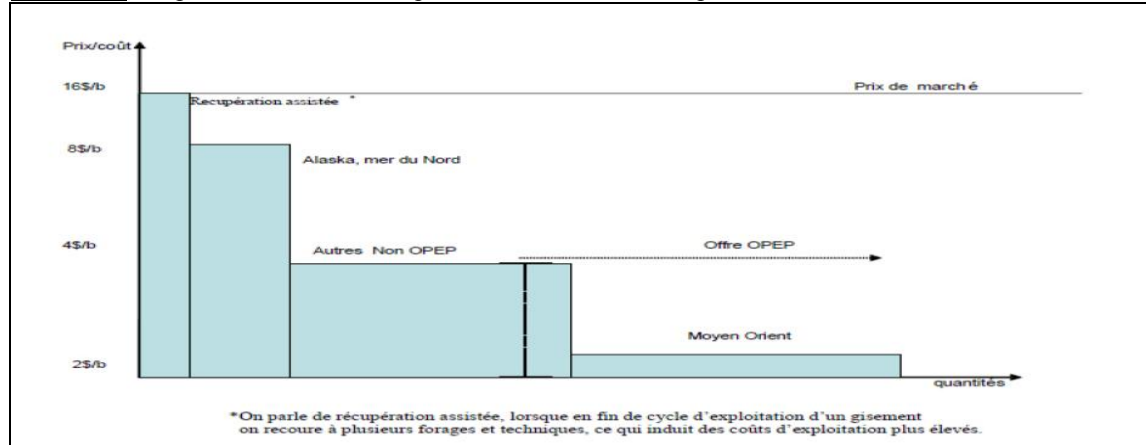
L'offre de l'OPEP est intégrée dans les décisions des non-OPEP d'une manière indirectes et en tant qu'élément d'information révélé par le prix. Lequel prix, censé agréger toute l'information existante sur le marché, sert de vecteur de transmission et de mécanisme de coordination des stratégies de l'ensemble des acteurs de l'industrie pétrolière. En effet, c'est les anticipations d'une hausse inéluctable des prix, induite par le premier et le second choc pétroliers qui ont stimulé d'importants efforts de recherche et développement (*R&D*), dont la conjonction des effets a conduit à une redéfinition de la géographie de l'offre mondiale de pétrole, et non les capacités productives de l'OPEP. A partir de ces événements, ce sont les gisements les plus coûteux qui sont d'abord, ou qui sont les plus intensément exploités. Ceux qui connaissent les coûts de production les plus bas constituent ce qui peut être qualifié d'un « ...*recours de dernier ressort...selon lequel le destin historique de l'OPEP était d'assurer le bouclage de la demande mondiale de pétrole en toutes circonstances...* »¹. L'on assiste, alors, à un marché pétrolier fonctionnant selon une logique allant à l'encontre des modèles économiques d'oligopole avec frange compétitive : c'est l'OPEP en sa qualité d'oligopole qui intègre dans ses décisions d'offre les conditions de l'offre de la frange concurrentielle et non l'inverse.

La figure 14, de la page 145 ci-après, donne une représentation de l'articulation de l'offre agrégée des pays l'OPEP à celle des autres producteurs non-OPEP. Elle met, en

¹ Sadek Boussena, Jean-Pierre Pauwels, Catherine Locatelli, Carine Swartenbroekx, « *Le défi pétrolier : questions actuelles du pétrole et du gaz* », Op.cit, page 27.

outre, en exergue implicitement le rôle de l'OPEP qui consiste en le bouclage de la demande mondiale du pétrole.

Figure 14. : Représentation schématique de l'offre mondiale de pétrole



*Récupération assistée du pétrole (RAP) (*Enhanced Oil Recovery (EOR)* en anglais), est un ensemble de techniques destinées à accroître les quantités extraites du pétrole dans un gisement, en maintenant le différentiel entre la pression du gisement et la pression du fonds de puits à des niveaux permettant de consolider la capacité éruptive du pétrole, qui va en se réduisant au fur et à mesure de la production.

Source : J.P Angelier et H Saadi (2002) in Djamila Belkasmi, ép. Belkacem, « *Diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne* », Thèse de doctorat en sciences économiques sous la direction de Gérard KLOTZ, université Lumière Lyon 02, 2008, page 56.

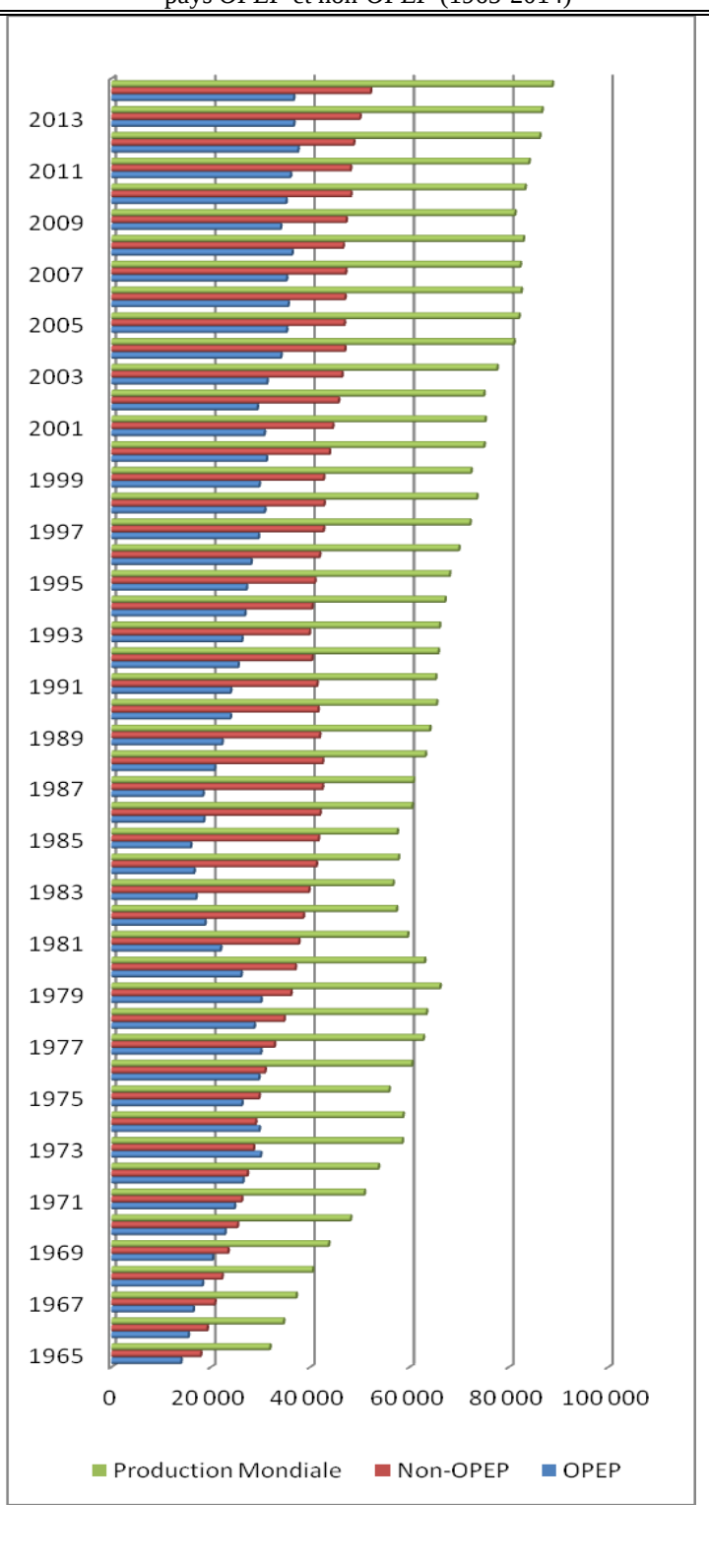
2.1.1. Illustration empirique des offres OPEP et non-OPEP

Le figure n°15 et le tableau n°1 de la page 146, mettent en avant les productions comparées des pays OPEP et non-OPEP, durant la période allant de 1965 jusqu'à 2014. Il y apparait clairement que l'OPEP procède à une offre inférieure et qui s'ajoute à celle fournie par les pays non-OPEP, pour boucler l'offre globale mondiale.

Tableau 16. : Productions comparées des pays OPEP et non-OPEP (1965-2014) (Milliers de barils/jour)

Année	OPEP	Non-OPEP	Production Mondiale
1965	13 922	17 877	31 799
1966	15 381	19 182	34 563
1967	16 381	20 732	37 113
1968	18 250	22 180	40 430
1969	20 243	23 384	43 627
1970	22 762	25 294	48 056
1971	24 702	26 137	50 838
1972	26 393	27 269	53 661
1973	29 932	28 527	58 460
1974	29 667	28 946	58 614
1975	26 181	29 641	55 822
1976	29 590	30 820	60 410
1977	29 983	32 733	62 716
1978	28 677	34 661	63 338
1979	30 011	36 050	66 060
1980	26 028	36 930	62 959
1981	21 895	37 651	59 547
1982	18 756	38 556	57 312
1983	16 943	39 672	56 615
1984	16 535	41 161	57 696
1985	15 871	41 588	57 460
1986	18 517	41 918	60 435
1987	18 351	42 394	60 745
1988	20 678	42 432	63 110
1989	22 180	41 823	64 003
1990	23 857	41 528	65 385
1991	23 904	41 300	65 204
1992	25 428	40 289	65 716
1993	26 181	39 796	65 978
1994	26 780	40 292	67 072
1995	27 109	40 881	67 990
1996	28 028	41 816	69 844
1997	29 506	42 595	72 100
1998	30 748	42 709	73 457
1999	29 665	42 628	72 293
2000	31 122	43 803	74 925
2001	30 691	44 459	75 151
2002	29 266	45 635	74 901
2003	31 231	46 319	77 550
2004	34 040	46 899	80 938
2005	35 170	46 793	81 963
2006	35 489	46 928	82 417
2007	35 161	47 059	82 220
2008	36 279	46 569	82 847
2009	33 978	47 171	81 149
2010	35 073	48 116	83 190
2011	35 939	48 041	83 980
2012	37 472	48 677	86 150
2013	36 628	49 951	86 579
2014	36 593	52 079	88 673

Figure15. : Diagramme représentant les productions comparées des pays OPEP et non-OPEP (1965-2014)



Source : Tableau et diagramme construits par nous-mêmes sur la base des données de BP Statistical Review Of World Energy June 2015.

Agrégés selon les critères de la convergence de leurs intérêts et/ou par des similitudes dans les stratégies qu'ils mettent en œuvre, les comportements des pays *OPEP* et non-*OPEP*, en tant qu'acteurs distincts dans le jeu mondial pétrolier, sont simultanément antagonistes et synergétiques.

En effet, leurs comportements sont antinomiques dans le sens où les offres respectives des deux groupes sont en concurrence et soumises à l'arbitrage du marché, à la fois, en termes de qualités de bruts (légers, moyen ou lourds) et en termes de quantités offertes (parts de marché). Ils sont, en outre, synergétiques de fait que sans la conflictualité entre les deux offres, les cours qui résulteraient de croisement des courbes de l'offre et de la demande mondiales se situeraient à des points soit trop haut (cas de monopole parfait) ou trop bas (cas de concurrence pure et parfaite). La flambée ou au contraire l'effondrement des prix de pétrole ne sauraient être, dans ces cas, acceptés tant par les propriétaires des ressources que par les investisseurs et les consommateurs. A noter que le monopole parfait et la concurrence pure et parfaite sont deux situations paroxystiques de deux modèles canoniques de marché formant les limites d'un *continuum*. Ce dernier constitue un ensemble de combinaisons possibles de structures concurrentielles pouvant caractériser un marché, en sorte que le passage de l'une à l'autre se fait d'une façon dynamique, en fonction des perpétuels rééquilibres des rapports de force issus des interactions entre les acteurs sur le marché. Concrètement, la structure concurrentielle tend vers l'un ou l'autre et ne fait que rarement valoir les conditions de la concurrence pure et parfaite ou celle de monopole parfait.

Dès sa création, principalement au lendemain du premier choc pétrolier de 1973, par opposition aux non-*OPEP*, l'Organisation pétrolière joue le rôle « ...de fournisseur résiduel... »¹ de la demande mondiale. Cela consiste à mettre sur le marché la différence entre le volume demandé et l'offre agrégée des autres producteurs non-*OPEP*. Une situation justifiée par le fait que les pays de l'*OPEP* et les non-*OPEP*, représentant respectivement le cœur cartellisé et la frange concurrentielle de la structure oligopolistique du marché pétrolier, produisent selon deux logiques distinctes. En tant que groupe de producteurs à intérêts convergents, l'*OPEP* agit selon un schéma de fonctionnement

¹ « Le monde aura besoin de l'OPEP pendant au moins quarante ans », entretien avec Sadek Boussena, propos recueillis par Renaud Czarnes et Richard Hiault, Les Echos, 07/10/2003.

s'inscrivant dans la logique du paradigme relationnel, qui favorise la coopération et l'entente. Son offre globale, agrégation des offres individuelles de ses membres faites sous forme de quotas, est officiellement fonction des compromis et des décisions issus de ses réunions cycliques tenues en *ex ante* des productions et des mises à la vente sur le marché mondial. Les producteurs non-OPEP, quant à eux, agissent d'une manière autonome et produisent à pleine capacité selon un processus s'inscrivant dans un paradigme concurrentiel et la confrontation *ex post* des productions individuelles sur le marché. En effet, depuis la nationalisation dans les années 1970 des gisements dans les pays OPEP, et pour atteindre leurs objectifs de maximisation du profit et d'élargissement de leurs parts de marché, les firmes des pays non-OPEP, en tant que centres d'accumulation fractionnés dont les décisions sont à *priori* indépendantes les unes des autres, se trouvent soumises aux contraintes de valorisation du capital et à l'efficience pour offrir le maximum de pétrole à des prix qui permettent à la fois une compétitivité et une couverture des coûts d'exploitation des gisements présentant des conditions d'exploitations des plus difficiles.

2.2. La justification de rôle de fournisseur résiduel de l'OPEP à travers la notion de la rareté et les visées de long terme

Le pétrole en tant que ressource naturelle, dont les stocks en terre sont physiquement limités, est une source d'énergie épuisable et non renouvelable à l'échelle temporelle humaine. A travers son rôle de fournisseur résiduel et par ses stratégies d'ensemble de soutien des cours à travers des politiques de restrictions de l'offre, faites sur la base des anticipations de prix, de l'offre non-OPEP et de la demande globale, l'OPEP œuvre à incorporer une rente de rareté dans le prix d'équilibre sur le marché.

L'offre de l'OPEP, servant sur le marché à satisfaire à la demande résiduelle, peut être perçue comme une manière à substituer une vente future à une vente immédiate, dans un souci d'une allocation inter-temporelle des ressources pétrolières. Autrement dit, une répartition optimale des disponibilités présentes et futures de pétrole entre les besoins actuels et d'avenir. Le principe de la solidarité intergénérationnelle peut aussi servir de moyen de justification des décisions de produire menées par l'entremise des quotas, afin de satisfaire à la volonté, voire la nécessité, de prolonger la durée de vie des ressources conventionnelles épuisables de pétrole.

Le comportement de l'OPEP qui consiste à rationaliser la production, adapter l'offre aux justes nécessités de la demande effective, en entreprenant d'entretenir une raréfaction artificielle du brut sur le marché, semble grandement s'inspirer de l'esprit des travaux de l'économiste américain Harold Hotelling qui, dans son fameux article de 1931 « *The economics of exhaustible resources* », ont jeté les bases de la théorie des ressources épuisables. Dans son article, Hotelling affirme que dans une industrie extractive, le maintien en définitive d'un rythme soutenu de la production est une impossibilité physique, et il est donc appelé à décliner avec la déplétion des stocks de la ressource épuisable. Il anticipe ainsi sur la théorie de pic pétrolier de King Hubert, en insinuant que la production dans le présent d'un nombre d'unités de volume d'une ressource épuisable amoindrit les stocks du même volume et compromet toute possibilité d'extraction future.

Au rythme de l'épuisement de la ressource, les firmes opérant dans les industries extractives supportent à chaque instant de leur activité un coût d'opportunité en plus de coût de production. Ce coût d'opportunité identifié par Hotelling, désigné aussi sous les concepts de rente de rareté ou encore rente de Hotelling, correspond à l'utilité (revenu pour ce qui est des firmes et recettes pour les Etats exportateurs) tirée d'une unité de volume extraite présentement, mais à laquelle on doit renoncer dans le souci d'accroître l'utilité à tirer de la même unité à produire dans le futur. Financièrement, c'est la traduction de la Valeur Actualisée Nette (VAN) calculée sur la base d'un taux d'actualisation, le même que le taux d'intérêt offert sur le marché financier, auquel et sur lequel sont placés les produits de la vente de la ressource épuisable, transformés à l'occasion en actifs financiers. Cette loi constitue un instrument qui sert à effectuer un arbitrage entre l'extraction et la vente de la ressource aujourd'hui ou de sa conservation dans le gisement pour une extraction future. Trois possibilités s'offrent alors aux yeux des producteurs, dictent leurs comportements et, partant, expliquent les éventuels sentiers lourds de la formation des équilibres sur le marché. En premier chef, si le prix sur le marché est assez élevé pour couvrir le coût d'opportunité et est en prévision croissant à un taux inférieur au taux d'actualisation, le producteur aurait tout l'intérêt de produire à pleine capacité aujourd'hui. L'attractivité du prix inciterait les autres producteurs à agir de la sorte, accroîtrait les quantités offertes et conduirait *in fine* à une chute des cours. Deuxièmement, si le sentier de l'évolution des prix est haussier et augmente plus vite que le taux de placement, le producteur aurait intérêt à

retarder l'exploitation de la ressource, car sa préservation sous terre peut être assimilée à un placement plus attractif que ce qui est proposé sur le marché financier. Les restrictions sur la production et la conservation des stocks dans les gisements, grèvent l'offre sur le marché et exercent une pression à la hausse sur les prix. Au fur et à mesure que l'écart entre la demande incompressible et l'offre réduite se creuse, les cours reprennent derechef leur ascension, conduirait à l'entrée en production de nouveaux offreurs. C'est le recommencement de premier cycle. Troisièmement et en dernier lieu, le producteur est indifférent quant à extraire ou conserver sa ressource. Ceci se produit dans le cas où son coût d'opportunité annule ses revenus actuels, autrement lorsque le taux prévu de la croissance des cours est égal au taux d'actualisation.

L'indispensabilité de pétrole pour le fonctionnement des économies, son existence en quantité limitée, qui doit être remplacée, lorsque elle est entièrement épuisée, par un bien ou une technique de substitution de coût significativement plus élevé font des réserves économiquement exploitables de pétrole, mais non extraites, « ...un actif dont le rendement est égal au gain en capital que procure l'augmentation de sa valeur au cours du temps... »¹. Cette valeur augmente au fur et à mesure qu'on s'approche de l'épuisement des autres stocks en terre, procurant au propriétaire de la ressource épuisable non encore exploitée une rente de rareté plus conséquente.

Différer l'extraction, au moment où le pic pétrolier des réserves de bruts conventionnels semble être atteint dans les espaces non-OPEP, peut être qualifié d'économiquement rationnel. Tirant avantage de l'inexistence dans l'immédiat d'une énergie alternative au pétrole et la faible élasticité de la demande au prix, le comportement de l'OPEP à travers l'emboîtement de son offre sur celle de la frange compétitive semble être efficace pour une maximisation collective des recettes et le maintien de revenu à un niveau soutenable dans le temps en générant une rente de rareté en sus de l'ensemble des rentes différentielles et minières se rattachant à l'industrie pétrolière.

Ce raisonnement est valable d'un point de vue purement holistique, c'est-à-dire en considérant l'OPEP comme un tout homogène et indivisible, au sein duquel les membres

¹ Jacques Percebois, « Prix internationaux du pétrole, du gaz naturel, de l'uranium et du charbon : la théorie économique nous aide-t-elle à comprendre les évolutions ? », Op.cit, page 01.

sont passifs. Dans cette optique, leurs comportements sont déterminés et soumis au respect de la règle des quotas, ressentie comme une contrainte qu'exerce l'ensemble sur les parties qui le constituent. Or, l'asymétrie en matière de dotation en réserves et les disparités en termes de capacités de production au sein même de l'OPEP, font que l'exploitation des réserves de chacun de ses membres suit sa propre courbe de Hubert. Il s'agit là d'un élément objectivant la perception individuelle de la notion de la rente de rareté, laquelle joue un rôle performatif dans la détermination de son action.

A l'instar de l'ensemble des rentes liées à l'industrie pétrolière qui constituent pour l'essentiel le moteur fondamental pour le dynamisme de la structure concurrentielle de marché pétrolier, la rente de la rareté motive les choix de décision à faire sous les contraintes liées aux ressources disponibles et conjecture le comportement de chaque membre de l'organisation visant à maximiser ses profits dans l'immédiat ou, au contraire, différer l'extraction pour un accroissement des revenus dans le futur. La poursuite des intérêts individuels par les membres ne conduit pas nécessairement à la réalisation de l'intérêt général. Les visions politiques étroitement nationales sont une source de comportement déviant, car constituant une entorse à la norme des quotas régissant le fonctionnement de l'oligopole.

2.3. L'opérationnalisation de la rareté de l'offre en vue d'une régulation de marché pour servir les objectifs de court terme

Paradoxalement, la régulation de l'industrie pétrolière par la proration de la production, trouve ses origines aux Etats-Unis, un pays traditionnellement pionnier dans l'adoption et la mise en œuvre des lois contre les pratiques a-concurrentielles. Une réglementation qui a conduit, entre autres, au démantèlement et au démembrement en 1911 de la *Standard Oil Company of Ohio*, échue sous la coupe de la législation antitrust (*Sherman Act* de 1890).

En effet, c'est dans les années 1930, qu'est mis en place aux Etats-Unis un système de proration de la production de brut, assignant à chaque puits en exploitation un taux maximal d'extraction pour éviter d'être endommagé. Un système qui rallie au passage une politique de mise en œuvre d'une stratégie de stabilisation des prix. La gestion de ce système était d'abord mise sous l'autorité régulatrice de la *Texas Railroad Commission*.

Ainsi, en fonction des prévisions de la demande effectuées mois par mois, des autorisations de production pour chaque puits sont délivrées.

En 1935, ce système de quotas est renforcé par l'institution de la *Interstate Oil Compact Commission (IOCC)* qui, agissant sous l'autorité du gouvernement fédéral, est chargée de coordonner l'effort d'extraction, ainsi que les parts allouées aux différents Etats producteurs de l'Union.

La volonté de l'OPEP à stabiliser les cours de brut, par la répartition de l'effort de l'offre entre ses membres, est venue en réaction à la prééminence de marché *spot*, dont le processus de maturation accompagné d'une déprime des cours, a remis en cause la validité et conduit à contester la légitimité du système de prix officiel de l'OPEP. C'est en mars 1982, qu'il a été fait usage pour la première fois d'un instrument d'intervention à court terme pour faire valoir les objectifs immédiats de revenus. Il s'agit d'un système de fixation d'«... *un plafond de production global...impliquant des quotas spécifiques applicables à chacun des membres de l'Organisation...* »¹. Ce système de quotas révisables, toujours en vigueur, est renforcé par la mise en place, à compter du mois de mars de l'an 2000, d'un système visant à contenir les variations des cours, au sein d'une bande de fluctuation des prix dans une fourchette à deux bornes de 22-28 USD/baril. La superposition de ces deux mécanismes constitue un système de régulation et d'ajustement de la production, en agissant sur l'offre en tant que l'un des leviers de marché pétrolier, pour la consécration d'équilibres offre/demande pas trop bas pour garantir des revenus conséquents aux Etats membres, ni trop haut pour ne pas enclencher les forces de rappel de marché. Inscrire l'objectif dans une large plage de variations jugées optimales donne plus d'efficacité et de pertinence à l'action de l'OPEP, que lorsque l'équilibre offre/demande cible est circonscrit à un niveau unique. L'officialisation de la bande de fluctuation par l'OPEP, procure à cette dernière plus de souplesse dans sa réactivité par rapport aux variations des cours via un ajustement systématique des plafonds de sa production. En effet, sans la nécessité de réunir ses membres, l'OPEP peut décider d'une ponction sur sa production de 500 000 bbl/jour lorsque le prix moyen du *panier des bruts OPEP*² est au

¹ Lioubomir Mihailovitch et Jean-Jacques Pluchart, « *L'OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole* », Op.cit, page 51.

² Introduit le 16 Juin 2005, est actuellement composé des éléments suivants: Saharan Blend (Algérie), Girassol (Angola), Oriente (Equateur), Iran lourd (République islamique d'Iran), Basra Light (Irak), Kuwait Export (Koweït), Es Sider

deçà de la borne inférieure de la fourchette de variations pendant dix jours ouvrés consécutifs. *A contrario*, si les cours s'envolent au-delà de la limite maximale de la même fourchette pendant une vingtaine de jours ouvrés consécutifs, l'Organisation peut décider d'augmenter sa production.

Dans la mesure où le Dollar US reste la monnaie de référence sur le marché pétrolier, les fluctuations du taux de change effectif du Dollar affectent le prix du brut. Avec le système de change flottant des monnaies, il existe une forte corrélation entre le cours du brut et la parité du Dollar US par rapport aux autres devises (Euro, Yen, etc.), dans lesquelles est facturée la majeure partie des importations des pays membres de l'OPEP. Ainsi, en vue de disposer en permanence de recettes stables et se garantir un pouvoir d'achat tout le temps soutenable, l'OPEP procède à chaque fois il y'a dépréciation en matière de change du Dollar US face à ses concurrents à un ajustement de la plage de variations cible. Sur le tas, afin de compenser la baisse de leurs gains induite par la dépréciation du Dollars US, la bande de fluctuations de 22-28 USD/baril instaurée en 2000 est passée à 25-32 USD/baril en 2003 puis rehaussée à 27-35 USD/ baril en 2004.

Ce système étant censé fonctionner suivant la norme dyadique, propre à tout système finalisé, moyen/objectif: plafonnement ajustable de la production globale de l'OPEP à un niveau adapté, dans la finalité de contenir le cours à un niveau optimal dans une fourchette de fluctuations, nous semble en mesure d'octroyer à l'OPEP le statut de régulateur proche de celui d'un « ...*dispositif mécanique assurant la résorption d'écarts par rapport à une norme de fonctionnement...* »¹. Sauf que, l'OPEP est loin de refléter toute la cohésion consubstantielle à la notion de mécanique. Du fait qu'elle est constituée d'acteurs plus ou moins hétérogènes, l'organisation pétrolière est potentiellement chargée d'antagonisme et de cas de concurrence larvée. Le nivellement des spécificités que manifestent ses Etats membres, se fait grâce à la convergence d'intérêt et dans la nécessité de mutualiser leurs efforts à se garantir des cours rémunérateurs pour des revenus conséquents. Cependant, tout compte fait, le revenu constitue un fragile consensus et le niveau des prix, posé à la fois comme un moyen et un objectif, peut se révéler être un

(Libye), Bonny Light (Nigeria), Qatar Marine (Qatar), Arab Light (Arabie Saoudite), Murban (EAU) et Merey (Venezuela).

¹ Marc Troivallets, Renato Di Ruzza, « *Canguilhem et les économistes : aux sources des visions régulationnistes* », lien web : http://sites.univ-provence.fr/ergolog/Bibliotheque/Ergologia/Numero_0/Ergologia_0_MarcTroisvallets.pdf.

creuset de dissension. Ceci, d'autant que les recettes ne dépendent pas uniquement des prix mais aussi des quantités vendues et des coûts de production.

L'efficacité des stratégies d'ensemble de l'OPEP dépend amplement de celle des stratégies susceptibles d'être poursuivies individuellement par ses différents membres. Les décisions d'offre des acteurs de l'oligopole sont conjecturées par des paramètres spécifiques pour chacun d'eux, tels que le profil démographique, les besoins de surface en devises, etc.

3. Une régulation sous la contrainte d'une conciliation entre l'individuel et le collectif

En tant qu'organisation, l'OPEP est soumise à la contrainte interne de concilier entre les deux niveaux d'action individu/collectif qui, quoique complémentaires, sont potentiellement antagonistes. En effet, l'organisation pétrolière est un groupement d'Etats dont l'engagement au sein de l'OPEP est motivé rationnellement par la maximisation de leurs intérêts individuels, dans un cadre plus global permettant de tirer profit de l'effet de concentration de l'offre du pétrole et des avantages liés aux stratégies de coopération. Cependant, ces Etats sont inégalement dotés, quantitativement et qualitativement, en pétrole et développent des différences en termes de dépendance à l'égard de brut. Ce qui peut laisser ces macro-acteurs faire valoir des rationalités individuelles distinctes et par conséquent avoir des comportements de nature à mettre en difficultés la cohésion de l'ensemble.

L'hétérogénéité en matière de répartition des réserves parmi les membres du même cartel, implique la construction de stratégies à visées diamétralement opposées. En effet, en fonction de dotation en réserves pétrolières, il existe une véritable dualité entre des stratégies de soutien de prix et des stratégies de parts de marché.

3.1. La contrainte de la longévité des réserves à l'origine des potentielles dissensions au sein de l'OPEP

L'OPEP détient la majeure partie des réserves pétrolières jusque là prouvées avec, à la clé, les conditions d'extraction les plus rentables au monde. Vue la caractéristique naturelle liquide du pétrole, sa production peut être modifiée assez rapidement et

significativement sur les sites en exploitation. A l'aune de ces deux avantages, considérée à travers son aspect d'ensemble, l'OPEP semble à priori détenir les avantages concurrentiels –avantages liés au coût de production et avantages liés à l'aspect technique du pétrole- lui permettant d'assurer un contrôle effectif des cours et de jouer le rôle de régulateur volontaire sur le marché. Ceci, sous réserves d'une meilleure anticipation de l'évolution tendancielle de la demande de pétrole pour la consommation et la constitution des stocks.

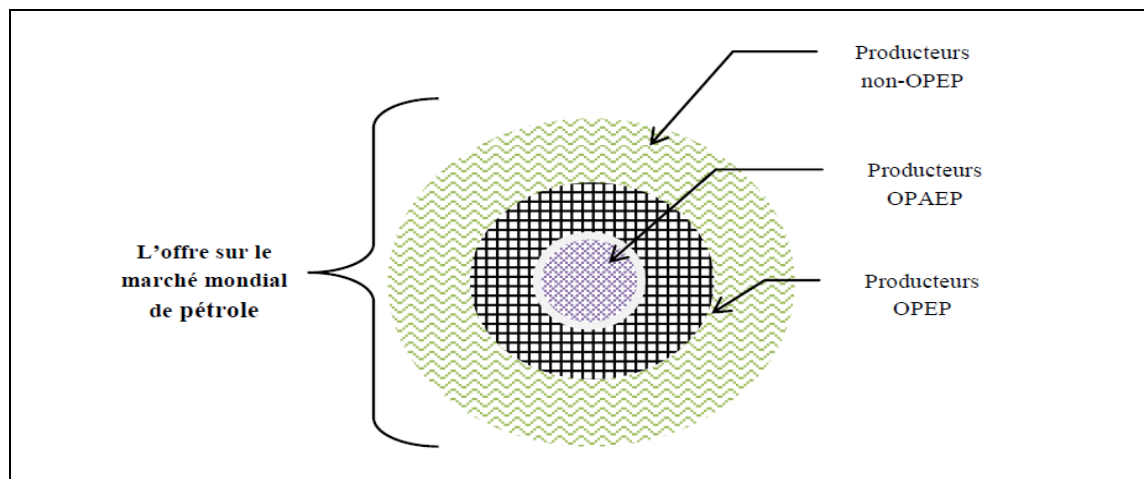
Le déploiement d'un système de fixation de quotas de production par l'OPEP, fait valoir à cette dernière le qualificatif de cartel de producteurs. Sauf que pour ce qui est du cas de l'OPEP, le concept cartel devrait être nuancé pour le convenir aux spécificités de l'Organisation. En effet, sous contraintes qu'elles soient dotées d'une capacité d'ériger des barrières limitant l'entrée de nouveaux concurrents dans l'industrie considérée et dans la mesure où elles partagent l'objectif commun d'une meilleure rentabilité possible de leurs capitaux, des firmes peuvent mettre en œuvre avec succès une stratégie de cartel. Dans l'histoire de l'industrie pétrolière, le cartel des *Majors*, institué suite à la conclusion des accords d'*Achnacarry* en 1928, est un exemple pertinent pour illustrer une entente parfaitement exécutée. Cependant, quand l'offre n'émane pas de firmes privées mais d'entités productrices agissant sous tutelle de gouvernements, dont chacun d'eux est politiquement souverain et à priori immunisé contre toute forme d'ingérence extérieure dans ses politiques intérieures, la situation est tout autre. Suivant l'importance de leurs réserves et les coûts d'extraction y afférents, les différents pays membres de l'OPEP n'ont pas les mêmes objectifs de prix qui peuvent éventuellement se traduire en des luttes autour de parts de marché. Les dissimilitudes dans les objectifs internes, la disparité des niveaux des besoins de financement des politiques de développement domestique propres à chacun des membres et les caractéristiques technico-économiques des gisements en exploitation propres à chacun des pays de l'OPEP menacent et fragilisent les consensus construits autour des quotas de production, ce qui rend « ... les accords oligopolistiques difficilement réalisables au sein de l'OPEP car elle est loin de constituer un groupement monolithique... »¹. Ainsi, selon la perspective temporelle sous laquelle sont menées les politiques de valorisation des réserves pétrolières, on peut distinguer au sein de l'OPEP

¹ Rad-Serecht Farhad, « Stratégie des acteurs et déstabilisation de l'oligopole pétrolier ». In: Revue d'économie industrielle. Vol. 25. 3^{em} trimestre 1983. pp. 38-49.

deux modèles de pays producteurs de pétrole : des pays à réserves longues et des pays à réserves courtes. Les premiers constituent le cœur de l'oligopole dotés d'une grande marge de manœuvre sur le marché pétrolier dans son ensemble. Les seconds, tout en évoluant au sein de l'OPEP, voient leur marge de manœuvre conditionnée par le comportement du cœur de l'oligopole et leur objectif de revenu suspendu aux stratégies poursuivies par les premiers.

La figure 16, ci après, est une représentation schématique de la structure concurrentielle de type oligopolistique avec une frange concurrentielle du marché pétrolier.

Figure 16. : Représentation de la structure oligopolistique de l'offre mondiale de pétrole



Source : Figure réalisée par nous-mêmes.

3.1.1 Des pays à faibles ou courtes réserves

Manifestant une volonté de profiter d'une caractéristique structurelle du marché pétrolier, à savoir la rigidité de la demande par rapport au prix à échéance courte, ce type de pays a tendance à vouloir valoriser leurs bruts à un prix grandement rémunérateur dans une échéance de cours terme, avant l'enclenchement des forces de rappel de marché (développement d'énergie de substitution, économie d'énergie à travers des investissements visant une rationalisation de la consommation de l'énergie, etc.). Lesquelles forces de marché sont susceptibles d'exercer à la longue une distension sur la demande et *in fine* occasionner une baisse des cours. Aussi, ces pays peuvent avoir des comportements analogues à ceux des producteurs non-OPEP, à savoir des stratégies de produire à pleine capacité et dépasser, par conséquent, les quotas de production qui leur sont assignés. Concrètement, pour de tels offreurs, cela consiste en la maximisation de

leurs revenus en tirant profit des hausses conjoncturelles des prix et/ou, lors des conjonctures déprimées du marché, des stratégies de soutien des cours des pays à réserves longues, lorsqu'ils acceptent d'endosser le rôle de régulateur volontaire. Ce faisant, les intérêts des offreurs à réserves courtes, siégeant au sein de l'OPEP, s'accommode le mieux aux stratégies de soutien au cours. Par ailleurs, dépourvus de capacité poumon, comme avantage concurrentiel essentiel dans la détermination de la trajectoire du déroulement du mécanisme d'ajustement prix-quantité sur le marché, en faisant dépendre leurs avantages à l'effort des pays à dotations importantes au sein de l'Accord des Producteurs du pétrole à soutenir les cours, ces pays offreurs font valoir une caractéristique immanente aux passagers clandestins dans un groupe.

En situant souvent leur production au-delà des parts qui leurs sont assignés, lors des sessions de la Conférence des Etats membres, les producteurs de l'OPEP dont la longévité des réserves est relativement courte font valoir des comportements de *free riders*. De tels comportements relèvent de l'indiscipline et de la déviance par rapport à la règle des quotas de production, dont le respect est la condition *sine qua none* pour la viabilité d'un tel système de régulation par l'offre du marché pétrolier. La non-coopération par la transgression de la règle des quotas imposés par l'OPEP à chacun de ses membres entame infailliblement la stabilité et la durabilité de l'oligopole OPEP.

Parmi ces pays qui ne disposent que de gisements dont le délai d'épuisement est relativement court et dotés de populations importantes on retrouve l'Algérie, l'Angola, l'Equateur, le Gabon et l'Indonésie. Le Venezuela présente le paradoxe de disposer des premières réserves mondiales et de faire partie de ces pays intéressés par un prix grandement rémunérateur à court terme. En effet, les bruts vénézuéliens sont des huiles réputées lourdes et extra-lourdes et répertoriées dans le cadre des non-conventionnelles. L'ensemble de ces offreurs sont enclins à se verser dans des stratégies de soutiens au prix et entrent ainsi en concurrence avec les pays à longues réserves qui, eux, sont plus portés sur des stratégies de parts de marché.

3.1.2 Des pays à fortes ou longues réserves

Cette catégorie de pays constitue le cœur de l'OPEP et le centre de l'oligopole mondial du pétrole. Il est fait référence plus particulièrement aux cinq pays du Moyen

Orient (l'Arabie Saoudite, le Koweït, l'Irak, l'Iran et les Emirats Arabes Unis), regroupés au sein de l'OPAEP acronyme des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole, créée en 1968. Dotés des gisements prouvés les plus importants dans le monde et disposant des coûts d'extraction des plus avantageux, leurs stratégies reposent fondamentalement sur des objectifs de parts de marché. De par les grandes réserves, la faible consommation et une capacité de production très flexible sont des spécificités qui donnent à ces pays un pouvoir d'influence sur les mécanismes de la formation des prix à travers une forte capacité à peser sur le côté offre. A leur tête l'Arabie Saoudite, ce groupe de producteurs font valoir les caractéristiques de régulateurs volontaires du marché pétrolier. Justifiant de capacités de production suffisante pour répondre rapidement à un accroissement de la demande, les pays de l'OPAEP sont des producteurs d'appoint (*swing producers*, en anglais).

Conclusion du chapitre second

Tout en induisant dans son sillage l'interdépendance et l'enchevêtrement des économies nationales, la mondialisation a imposé, sur la base de la notion des avantages comparatifs, une division internationale du travail et une spécialisation parmi les nations. Dans cette optique et particulièrement dans le commerce des produits de base, l'on assiste à une bipolarisation de l'économie mondiale. D'un côté, l'on retrouve les *PMA* et de l'autre les pays développés et les pays émergents. Les premiers, produisant généralement des matières premières, évoluent à la périphérie des seconds. Grands demandeurs de produits de base, ces derniers représentent le centre de consommation vers lequel converge la quasi-totalité des flux en provenance des pays producteurs.

La prééminence des marchés *spot* et la montée en puissance des marchés à terme financiers, suite à la dé-intégration verticale principalement de la quasi-totalité des filières des industries extractives, ont introduit une grande instabilité des cours sur des marchés des matières premières, désormais mondialisés. Dans ce contexte, les pays de la périphérie au même titre que ceux du centre se retrouvent en face de la même contrainte de la variation des cours des matières premières. En effet, les *PMA*, économiquement dépendants des recettes des exportations d'un ou de quelques produits primaires, sont vulnérables aux effondrements des cours. Inversement, la hausse des prix est synonyme d'un surenchérissement des prix des biens et services au sein des économies importatrices des matières premières.

Constituant principalement une revendication des pays producteurs, la régulation et la stabilisation des cours des matières premières se révèlent une nécessité tout aussi avantageuse pour les pays consommateurs. Dans ce sens, afin d'atténuer l'amplitude de l'impact des chocs exogènes résultant des variations des cours sur les recettes d'exportation et le niveau des prix à l'intérieur des diverses économies, des accords regroupant à la fois des pays producteurs et des pays consommateurs sont institués. Il s'agit plus précisément des Accords sur les Produits de base. Ces Accords sont menés dans leur majorité dans le cadre multilatéral du programme intégré de la *CNUCED*. Cet organe subsidiaire de l'*ONU* prévoyait dans son programme intégré d'une part la mise en place de stocks régulateurs, gérés et paramétrés selon une fourchette des prix, et d'une autre part,

des programmes de contingentement des exportations. Toutefois, intervenant à lisser des cours, résultant en *ex post* de l'interaction des comportements des acteurs sur le marché, les Accords sur les Produits de base n'ont pas véritablement de prise sur les stratégies déployées en *ex ante* par les offreurs. Ainsi, face à la fragilité et l'instabilité des cours, qui relèvent plutôt de la caractéristique structurelle ou systémique du marché, la majeure partie des Accords sur les Produits de base a échoué. Cela tient au fait que la régulation du marché est immanente à sa structure concurrentielle et elle s'appuie sur le mécanisme d'ajustement prix-quantité. Ce dernier, est impulsé par les décisions, des macros acteurs offreurs et demandeurs, d'offrir ou de consommer, prises en réaction au signal prix sur le marché. Toutefois, les variations de l'offre et de la demande, en interaction avec celle des cours, ne pouvant être synchronisées, impriment au marché une alternance de phases d'équilibre, d'excédent ou de pénurie. A cet effet, la régulation du marché, s'appuyant sur le mécanisme d'ajustement prix-quantité, ne signifie pas nécessairement stabilité ou évolution régulière, mais correspond à un enchaînement de phases de déséquilibres alternés. De là, face à l'échec des Accords de Produits de base, menés dans le cadre multilatéral de la *CNUCED*, certains pays exportateurs de matières premières se sont vus obligés de se coaliser en vue de réguler et de stabiliser les cours sur les marchés internationaux. L'objectif est de se construire collectivement un pouvoir de marché, à travers des ententes sur l'offre en *ex ante* du marché, afin de peser favorablement sur le levier offre du mécanisme d'ajustement prix-quantité, lors du déroulement du processus de régulation. Ces coalitions d'offreurs sont communément appelées Accords de Producteurs. Imprimant au marché une structure compétitive loin de celle de la concurrence pure et parfaite, ces coalitions réunissent des offreurs faisant valoir des caractéristiques techniques et naturelles assez variées. Cela, fait d'elles des champs de répartition inégalitaire de pouvoir. En sus, différemment dépendants envers le produit faisant l'objet d'entente, les coalisés sont animés par des comportements idiosyncratiques, de nature à mettre en péril la cohésion et la survie du groupe. Fonctionnant sur la base d'affectation de quotas de production à chacun de ses membres, les Accords de Producteurs sont victimes de comportements de *free riders*, émanant principalement des membres disposant d'un pouvoir prépondérant au sein du groupe. Un tel phénomène généralisé, a conduit à la dislocation de la majorité des Accords de Producteurs.

Les cours du pétrole, à l'instar de ceux des autres matières premières, sont fluctuants. A court comme au long/moyen terme, ses fluctuations impactent les diverses économies des pays producteurs et des pays consommateurs. Malgré cela et nonobstant son caractère stratégique, le pétrole n'a jamais fait objet d'Accord de Produit dans un cadre multilatéral, regroupant à la fois les pays producteurs et les pays consommateurs. Afin de pouvoir défendre leurs intérêts économiques face à l'hégémonie des *Majors*, les grands pays exportateurs du pétrole se sont fédérés au sein de l'OPEP. De par sa longévité, comparée aux autres, l'OPEP est considérée comme l'exemple type d'Accords de Producteurs. Détenant la majeure partie des réserves du pétrole conventionnel, prouvées de par le monde et disposant de capacités de production inexploitées, l'OPEP détient un pouvoir de marché et imprime à ce dernier une structure oligopolistique avec une frange concurrentielle. Dans sa démarche de régulateur du marché par l'offre, l'OPEP adopte le système des quotas de production. Des quotas attribués en fonction des réserves dont dispose chacun de ses pays membres et définis en adéquation avec les anticipations sur la demande globale et de l'offre agrégée des pays non-OPEP qui constituent la frange concurrentielle. Tout en obligeant le marché à fonctionner à l'inverse de la logique de la loi économique découverte par Ricardo, l'OPEP assure le bouclage de la demande mondiale du pétrole. De là, le rôle de l'OPEP consiste à être le fournisseur résiduel, dans le processus de régulation du marché à travers le déploiement des moyens visant à favoriser un ajustement durable entre la production et la consommation. L'un de ces moyens, consiste à entretenir une raréfaction artificielle sur le marché sous une double perspective de court terme et de long terme. A court terme, cela réside dans le fait de maintenir le décalage entre l'offre et la demande à des niveaux permettant à ses membres d'engranger des revenus conséquents. A long terme, il s'agit pour l'OPEP de retarder l'extinction de ses réserves conventionnelles pour capitaliser davantage la rente de la rareté en vue d'un accroissement de ses revenus dans le futur. Toutefois, la répartition inégale des réserves parmi ses membres crée la dichotomie entre des pays à réserves longues et des pays à réserves courtes dans une OPEP qui, en tant qu'organisation de coopération, fonctionne sur la base de la règle de consensus et du principe de l'unanimité dans la prise de décisions. Ainsi, l'apparition de rationalités individuelles, animées par des perceptions diversifiées de la rente de rareté, menace la cohésion de l'Organisation pétrolière. Entre les stratégies de

soutien aux cours, tenant du court terme, et les stratégies de part de marché, tenant du long terme, la mission de régulation du marché par l'offre de l'OPEP se trouve compromise.

A l'heure de la reconfiguration des contours de l'offre énergétique mondiale, induite généralement par l'introduction de plus en plus des énergies renouvelables et une offre excédentaire du pétrole, résultant plus particulièrement de la révolution du schiste aux Etats-Unis, l'effort d'une régulation du marché, en vue d'une stabilisation des cours par l'OPEP, se trouve mis à rude épreuve. Dans sa stratégie l'OPEP, s'appuie sur l'actionnement de la rareté pour faire aboutir ses objectifs du court terme comme ceux de long terme. Cependant, à l'heure du pétrole de schiste une question se pose : la rareté a-t-elle un sens sur un marché affichant une offre structurellement concurrentielle et quantitativement abondante ?

Chapitre III

L'Algérie: une économie rentière dans une *OPEP* confrontée à une offre énergétique excédentaire

Introduction

Prépondérant dans le bouquet énergétique mondial, «... *Le prix du pétrole est directeur sur les prix de l'énergie...*»¹. Ainsi, concomitamment à l'anticipation d'une longue pénurie jumelée à une tendance haussière des cours du brut, l'une des phases de la dynamique accidentée caractérisant le processus de régulation du marché pétrolier, des forces de rappel de marché émergent pour absorber le déséquilibre entre l'offre et la demande mondiales de l'énergie sous ses diverses variétés. En conformité avec la logique circulaire du déroulement du mécanisme d'ajustement prix-quantité, ces forces de marché font réagir aussi bien l'offre que la demande. L'ampleur des réactions de ces deux fondamentaux physiques du marché est subordonnée au niveau des prix de pétrole et à sa longévité. A ce titre, du côté de l'offre, un prix du pétrole durablement haussier est un incitant pour la mise en exploitation et la rentabilisation des réserves plus couteuses particulièrement dans les zones non-OPEP. A l'inverse, du côté de la demande, un cours longtemps élevé est un catalyseur pour des comportements d'économies d'énergie et un incitant pour la quête du développement d'autres sources d'énergie pouvant se substituer au pétrole.

«...*historiquement, les mutations énergétiques se sont produites pour deux raisons : parfois la nécessité (épuisement d'une source d'énergie), parfois l'intérêt (la découverte d'une meilleure source d'énergie)...*»². En effet, au cours du siècle passé, le nucléaire est renforcé pour matérialiser la volonté de la consécration de l'indépendance énergétique, à travers le déploiement d'un savoir faire et d'une maîtrise technologiques des grands pays consommateurs de pétrole. Cette indépendance énergétique est posée comme une condition nécessaire pour renouer avec une croissance économique, impactée des suites des deux chocs pétroliers des années 1970. Ces premiers chocs, qui ont trop rapidement fait profiler une raréfaction du pétrole, ont vu les cours trop augmenter. A l'aune du troisième choc pétrolier couvrant la première décade de ce XXI^e siècle, la nécessité de satisfaire aux besoins énergétiques nationaux à partir de ressources domestiques a ré-émergé. C'est ainsi

¹ Jean Pierre Favennec, « *Le raffinage du pétrole : Exploitation et gestion de la raffinerie* », Op.cit, page 78.

² Jeffrey Ball, « *Energie : nouvelle donne* », in la revue trimestrielle de FMI « *Finances et développement* », septembre 2014, p-p 32-34.

que les autres formes d'énergies renouvelables entrent dans un processus de croissance qui, quoique lent, manifeste de la fermeté. Ce processus est impulsé par les politiques volontaristes des Etats, elles-mêmes, dictées par les nouvelles exigences de notre époque qui s'inscrivent dans la logique du développement durable. Cette dernière notion pose la problématique de faire appuyer la soutenabilité de la croissance économique sur des ressources naturelles renouvelables, dans un cadre plus responsable et plus respectueux de l'environnement à travers la réduction des émissions du dioxyde du carbone (CO₂) et de tout autre Gaz à Effets de Serre (GES). Ces externalités sont liées principalement à la consommation des énergies fossiles, qui pèsent encore dans la formation du PIB mondial.

Ainsi dit, en ce début du troisième millénaire, l'on assiste à une véritable révolution sur le marché des énergies au niveau de la planète. La relance de l'exploitation à grande échelle des hydrocarbures dans des pays non-OPEP et le renforcement des programmes du développement des énergies renouvelables se sont produits dans un contexte où les conditions technico-économique et les événements géopolitiques sont assez propices pour ce faire. En effet, une telle conjoncture internationale tendue, où la production avait peine à satisfaire un besoin croissant en énergies primaires, exprimé principalement par les pays émergents, et qui a vu l'effet du progrès technologique se conjuguer à celui de l'augmentation fulgurante des cours du pétrole entre 2000 et 2008, est sanctionnée par un troisième choc pétrolier. Ce dernier, qui a vu le cours du baril atteindre les 145 USD en juillet 2008, a eu l'effet d'une amorce et joué le rôle de catalyseur pour une nouvelle conjoncture mondiale du pétrole en particulier, et plus généralement pour l'ensemble des conditions de l'offre énergétique dans le monde. Le troisième contre-choc pétrolier qui a suivi la crise issue des prêts des *Subprimes*, avec un prix qui a plongé au bas niveau de 36 USD/baril en décembre 2008, n'a pas affaibli la vigueur du processus enclenché, celui d'une redéfinition des contours d'une nouvelle donne énergétique mondiale. Dès lors que leur chute est absorbée, les cours ont renoué derechef avec la hausse à partir de 2009 pour s'établir à «...un palier relatif de 75 USD/baril durant le premier semestre 2010...et enregistrer... en moyenne 111 USD/baril en 2012 et 108 USD/baril en 2013...avant d'atteindre...les 114,50 USD/baril en mars 2014...»¹. Cette ascension s'est affermie dans le

¹Données du Ministère de l'Economie et de l'Industrie, France. Statistiques disponibles sur le lien web : <http://www.economie.gouv.fr/facileco/prix-lesence>.

sillage des mouvements de protestation dits du « *printemps arabes* ». Ce néologisme, né d'une dynamique de violence, est le qualificatif attribué par la communauté internationale pour caractériser les troubles sociopolitiques qui, à partir de la fin de 2010, n'ont pas manqué de faire vaciller les fondements institutionnels de certains pays de l'Afrique de Nord (l'Égypte, la Tunisie et la Libye), pour s'étendre ensuite, dès 2011, à d'autres pays du Moyen Orient (la Syrie, le Yémen et le Bahreïn). Dans le sillage de ces troubles, la contestation se radicalise, la violence s'installe et prend le relais des systèmes politiques déliquescents en œuvre au sein de certains de ces pays. Des Etats se retrouvent ainsi menacés d'extinction au profit de la montée d'un autre système de gouvernance, incarné par *Daesh* (Etat Islamique « *EI* »), qui émerge de la guerre civile en Syrie. Fonctionnant comme une véritable organisation politico-militaire et animé par des velléités expansionnistes, l'*EI* rivalise avec l'ancienne nébuleuse terroriste « *El Qaeda* » dans la promotion du terrorisme transnational d'obédience islamiste. Ainsi, une partie de l'Irak tombe sous la bannière de l'*EI*, tandis que la Libye se voit à son tour menacée de se retrouver sous l'emprise de « *Daesh* ». Globalement, si certains producteurs traditionnels du pétrole sont directement affectés par le terrorisme, la menace de ce fléau se fait sentir dans l'ensemble du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, disposant des plus importantes réserves mondiales de pétrole. A bien des égards, ces déstabilisations ont vite servi de chocs exogènes au marché pétrolier et n'ont pas manqué d'impacter ses fondamentaux physiques. Le désordre géopolitique accablant ces régions a crispé l'offre, a fait profiler la crainte d'une rareté imminente des disponibilités sur le marché et a stimulé la demande pour alimenter notamment les stocks stratégiques ayant cours particulièrement dans les pays membres de l'AIE. En réaction à une offre ne pouvant prendre l'ascendant sur une demande importante, les prix vont augmenter. La spéculation anticipant sur des prix durablement élevés, reflet d'une offre de brut longuement grevée, a rendu la conjoncture très favorable à l'investissement dans d'autres sources d'énergies renouvelables et à l'exploration d'autres réserves pétrolières, à travers la mise en développement massif de ressources plus coûteuses essentiellement, celles dites non-conventionnelles. Cela s'est traduit par une surabondance de disponibilités, préfigurant de nouveaux contours de l'offre mondiale et présageant une baisse longuement prolongée des cours du brut. Dans

cette conjoncture d'abondance de l'offre énergétique, le rôle de l'OPEP à enrayer la baisse des prix du pétrole se trouve singulièrement compromis.

Sur un marché de l'énergie, où la domination du pétrole persiste face à la lente progression des énergies renouvelables, c'est le non-conventionnel qui se pose comme un véritable défi pour l'OPEP dans son ensemble. Emporté par la nouvelle dynamique concurrentielle du marché, l'Accord des Producteurs du pétrole, tiraillé par des stratégies individuelles, se trouve en phase d'aliéner la mission originelle pour laquelle il a été institué et est, par ricochet, en phase de céder son rôle de fournisseur résiduel. Dans ces conditions, l'Algérie, pays grandement dépendant des revenus issus de l'exportation du pétrole et membre de l'OPEP depuis 1969, a-t-elle intérêt à demeurer au sein de ce cartel ou à le quitter ?

Dans la première section de ce chapitre, nous nous efforçons de mettre en exergue la menace d'une offre excédentaire d'énergie, résultat de la mise en exploitation des réserves non conventionnelles du pétrole et de l'irruption progressive des autres formes d'énergies renouvelables, sur l'intégrité et l'unité de l'OPEP en tant qu'acteur régulateur par l'offre. Dans une seconde section, il sera question d'analyser le cas de l'Algérie, pays membre de l'Organisation pétrolière et dont la dépendance au pétrole fait subir à son économie le poids des forces du marché.

Section 01. : Energies renouvelables balbutiantes et l'expansion d'un pétrole non-conventionnel menaçant l'intégrité de l'OPEP

Le pétrole en tant que matière stratégique, pose avec acuité l'épineuse problématique de la dépendance énergétique et sa pendante liée à la sécurité d'approvisionnement. Les programmes nucléaires, d'économies d'énergie et les efforts entrepris en vue de la diversification géographique de la production du brut dans des zones à géologies ardues (Golfe de Mexique, Mer du Nord, etc.), avaient pour ambition de désincarner le lien de dépendance pétrolière qui lie les pays consommateurs aux pays producteurs. Or, des limites dans ces entreprises se sont faites révélées. D'un côté, le pétrole dont les ressources sont limitées et dont l'utilisation engendre des coûts parfois irréversibles sur l'environnement, reste pesant dans les mix énergétiques nationaux et, par

là, ses cours conjecturent ceux de toutes les autres sources d'énergies. D'un autre côté, en sus du fait que le nucléaire comporte des risques et génère des déchets, dont la gestion n'est pas parfaitement maîtrisée jusque là, la technologie nucléaire est complexe, sa mise en place et son entretien sont onéreux. A cet égard, la hausse des prix du pétrole qui a culminé à l'occasion du troisième choc pétrolier, tout en constituant une condition économique favorable à la mise en exploitation de réserves pétrolières plus coûteuses, a posé avec acuité la question d'une reconsidération des mix énergétiques nationaux. Dés lors, outre qu'elles permettent la concrétisation des indépendances énergétiques nationales, les énergies renouvelables apparaissent, comme une alternative viable avec des atouts indéniables dont la réduction des *GES* et les autres externalités négatives dues à la consommation des énergies fossiles et fissiles.

Les énergies renouvelables, appelées aussi énergies nouvelles par opposition aux énergies dites classiques (fossiles et fissiles), se déclinent en plusieurs familles : l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité, la marémotrice, la géothermie et la biomasse. Susceptibles de charrier dans leur progression des mutations structurelles et irréversibles dans l'environnement immédiat des offreurs des énergies classiques, ces dernières sont un élément pertinent à considérer dans l'offre énergétique globale. Toutefois, à l'état actuel des choses, c'est l'irruption sur le marché du pétrole non-conventionnel qui bouleverse profondément la scène énergétique mondiale. Le pétrole étant toujours essentiel dans l'économie mondiale, le non-conventionnel suggère à appréhender une nouvelle répartition géographique des ressources, la nature même des ressources et, surtout, des réserves pétrolières dans le monde. L'exploitation des non-conventionnels préfigure un remodelage de la structure concurrentielle du marché via une redéfinition des contours de l'offre et une redistribution des rôles parmi les offreurs. Le fait que «...*les plus grosses réserves du pétrole non-conventionnel que recèle la planète se trouvent dans les pays non-OPEP...*»¹ compromet le rôle de fournisseur résiduel de l'OPEP. A ce titre, selon les estimations de *British Petroleum*, dans sa revue statistique de 2013, la production mondiale des hydrocarbures non-conventionnels pourrait être en mesure de répondre à 70% de la croissance de la demande entre 2020 et 2030. S'il se réalisait, un tel scénario ne

¹ Mohamed Said Beghou, « *Le pétrole non-conventionnel effraye les rentiers* », in le Soir d'Algérie du 28/12/2014.

manquerait pas d'affecter pour longtemps les producteurs du pétrole conventionnel, en premier lieu ceux de l'OPEP. Dotés d'économies basées sur les revenus pétroliers, l'effort des pays de l'OPEP à contenir la chute des prix du brut dans une fourchette de variations est déjà mis à mal par l'offre des pays non-OPEP, particulièrement celle des Etats Unis. En effet, bien que toutes les études de prospection menées, jusque là, suggèrent l'existence de ressources considérables d'hydrocarbures à travers le globe, c'est l'essor du pétrole de schiste américain qui a la primeur dans la baisse des cours. Jusque là, en effet, ce sont les Etats-Unis, agissant selon une logique concurrentielle, qui produisent une grande partie de l'excédent de l'offre sur le marché et exercent, par conséquent, une pression sur les cours vers le bas.

A travers cette première section, nous nous attachons à mettre en relief les transformations des contours de l'offre sur le marché énergétique mondial. Des transformations d'ordre structurel, desquelles il en découle une offre excédentaire induite subsidiairement par les énergies nouvelles et principalement par l'exploitation des pétroles non-conventionnels. Ainsi, d'une offre de loin supérieure à la demande du pétrole qui a pour conséquence une baisse des cours, des tensions naissent au sein de l'OPEP. En effet, dans une conjoncture mondiale alimentée des troubles géopolitiques au Moyen Orient, les stratégies individuelles favorisant l'intérêt egocentrique, prennent le pas sur les stratégies d'ensemble et mettent en péril l'intégrité de l'OPEP.

1. L'expansion de l'offre énergétique présage d'une révolution en marche

L'accroissement ininterrompu des cours de pétrole durant la période allant de 2004 à 2008 qui, après avoir frôlé les 145 USD/baril lors du troisième choc pétrolier, se sont maintenus à des niveaux «...dépassant la moyenne de 93 USD/baril entre 2009 et 2014... »¹. Cette ascension des cours a servi d'amorce pour une véritable révolution énergétique sur le marché mondial. Laquelle révolution est caractérisée par l'expansion de l'offre à travers la diversification et la multiplication des ressources énergétiques, outre les énergies fossiles et/ou fissiles. En effet, d'autres formes d'énergies renouvelables font une irruption progressive sur le marché. Ces dernières, résistant à l'ordre énergétique ancien,

¹ Moyenne calculée par nous-mêmes, sur la base des pondérations annuelles des cours des *markers* le *Dubai*, le *Brent*, le *Nigerian Forcados* et le *West Texas Intermediate*, avancées dans *BP Statistical Review of World Energy – June 2015*.

construit pour et par les traditionnels acteurs du marché mondial, prennent de l'essor. Cet essor constitue en soi un présage pour une reconfiguration du fonctionnement du marché énergétique mondial, la recomposition des mix nationaux et l'apparition de nouveaux modes de consommation et de la nature même de l'énergie consommée. Dans la conjoncture actuelle, l'ordre rodé sur la production et la consommation du pétrole est renforcé par l'expansion de l'offre non-OPEP. En effet, avec la hausse de l'offre du non-conventionnel, les énergies fossiles sont encore prégnantes dans le bouquet énergétique mondial et, par conséquent, l'intégration des énergies nouvelles y reste marginale. Cependant, avec l'élargissement de la prise de conscience planétaire à propos des risques de changements climatiques, les énergies nouvelles sont posées comme une alternative inévitable pour une croissance économique s'inscrivant dans le cadre du développement durable. Dans le souci d'une transition énergétique dans le monde, l'accroissement des installations de nouvelles capacités dans les renouvelables, tout en étant confrontées à la rigidité structurelle du système énergétique mondial, va en augmentant.

1.1. Les énergies renouvelables, une transition lente mais ferme

De par le caractère épuisable des réserves des énergies fossiles, des impacts négatifs de leur utilisation sur l'environnement, ou encore les risques et les défis particuliers inhérents à l'usage du nucléaire, une transition énergétique, reposant sur une intégration accrue des énergies renouvelables dans les divers mix énergétiques nationaux, est en œuvre dans le monde, selon des rythmes de progression différents au niveau de chaque pays.

Les énergies nouvelles sont des formes finales d'énergie (électricité, chaleur, carburant, etc.) obtenues directement de phénomènes naturels liés au soleil, au vent, au flux hydrauliques et à la chaleur de la terre, etc. Ces dernières sont supposées être inépuisables à très long terme : *«...leur consommation ne limite pas leur utilisation future,...elles se reconstituent plus rapidement qu'elles sont utilisées...leur particularité avantageuse est qu'elles reposent sur des flux, par opposition aux énergies classiques*

qui s'appuient sur des stocks issus de gisements limités de combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz) ou fissiles (uranium, plutonium, etc.)...»¹.

Orientées en grande partie vers la génération de l'électricité et, en une part moindre, vers le secteur des transports, les énergies renouvelables ont pour principal avantage celui de pouvoir être produites sur place à un coût limité sur l'environnement, par comparaison aux effets néfastes qu'engendre l'exploitation des autres types des énergies classiques. Elles présentent, toutefois, plusieurs contraintes fondamentales. Une première est celle liée aux difficultés d'intégration au réseau et sur le marché de l'électricité. En effet, exceptée la géothermie qui, elle, présente la même aptitude à générer de l'électricité en flux continu, comme c'est le cas pour les turbines électrogènes à combustibles fossiles (gaz, pétrole, charbon) et les autres à combustibles fissiles (uranium, plutonium), les autres filières des renouvelables, dites sans combustibles (éolien, marémotrice...), fournissent de l'électricité d'une manière intermittente. Une seconde, est celle rattachée au fait que certaines sources d'énergie renouvelables entre en concurrence directement avec d'autres secteurs aussi essentiels pour la continuité des sociétés humaines. C'est le cas, par exemple, des biocarburants (éthanol, biodiesel, etc.) considérés, eux aussi, comme étant des énergies renouvelables. Issus essentiellement de produits d'origine alimentaire et agroalimentaire, ils sont potentiellement reproductibles à l'infini, suivant des cycles de reconstitution et de renouvellement des plantations. Tout en se posant comme des substituts directs, donc des concurrents immédiats, des carburants d'origine fossiles (essence, diesel, etc.), les biocarburants sont confrontés aux problèmes que pose l'alimentation d'une population mondiale, démographiquement en sans cesse croissance. L'expansion de la production des biocarburants issus de l'alimentaire se retrouve, pour ainsi dire, particulièrement limitée.

Encore en croissance, les énergies renouvelables ne figurent que marginalement dans le mix énergétique mondial et dans la consommation globale de l'énergie. Cependant, boosté par le fait que *«...les pays du monde sont de plus en plus sensibilisés au caractère essentiel de l'avancée des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans la*

¹ Fabienne Collard, « *Les énergies renouvelables* », Courrier hebdomadaire du CRISP, 2015/7 (n°2252/2253), pages 5-72.

lutte contre les changements climatiques...»¹, le cumul des capacités installées de par l'ensemble de la planète fait entrevoir une transition, lente mais soutenue, des énergies classiques vers les autres formes d'énergie nouvelles.

1.1.1. Les énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial

Les données figurant dans le tableau de l'annexe n°03 (page 272), synthétisées à travers la figure de l'annexe n°04 (page 273), se rapportent à la période située entre 2010 et 2014. Un temps qui enregistre une surabondance de l'offre pétrolière. Laquelle offre est susceptible de ralentir l'intégration des renouvelables dans le mix énergétique mondial. Durant cet intervalle d'analyse, il apparaît clairement que la consommation des énergies fossiles est prégnante dans le bouquet énergétique mondial. Une prégnance justifiée par le fait que la demande et l'offre affichent dans le système énergétique mondial une certaine rigidité et les énergies fossiles satisfont encore à la majeure partie de la demande en énergie globale. En effet, cette dernière présente une *«...rigidité dans les structures mais aussi dans les comportements...On ne peut pas au niveau mondial, modifier très rapidement et très significativement la contribution des grandes énergies...on ne peut pas changer radicalement le comportement et les habitudes des consommateurs, ménages et industriels, et leur dépendance immédiate vis-à-vis de l'essence, de l'électricité, de manque de flexibilité des équipements installés (chauffage, chaudières, force motrice)...»²*. En outre, de côté de l'offre, les énergies renouvelables restent onéreuses et ne recouvrent pas des enjeux économiques et financiers comparables à ceux qu'offrent les énergies fossiles. Ne générant pas de rentes conséquentes, pour drainer des ressources financières comme cela se produit dans le cas du pétrole, elles ne sont pas susceptibles de susciter de beaucoup l'engouement des investisseurs et autres bailleurs de fonds.

De même, de la lecture des annexes sus citées, il en ressort que la consommation énergétique globale est en constante progression. Entre 2010 et 2014, elle dépasse annuellement les 12 millions de *tep*, pour frôler avec les 13 millions *tep* en 2014. Avec une part dépassant les 86%, les énergies fossiles dominent le bouquet énergétique mondial. Le

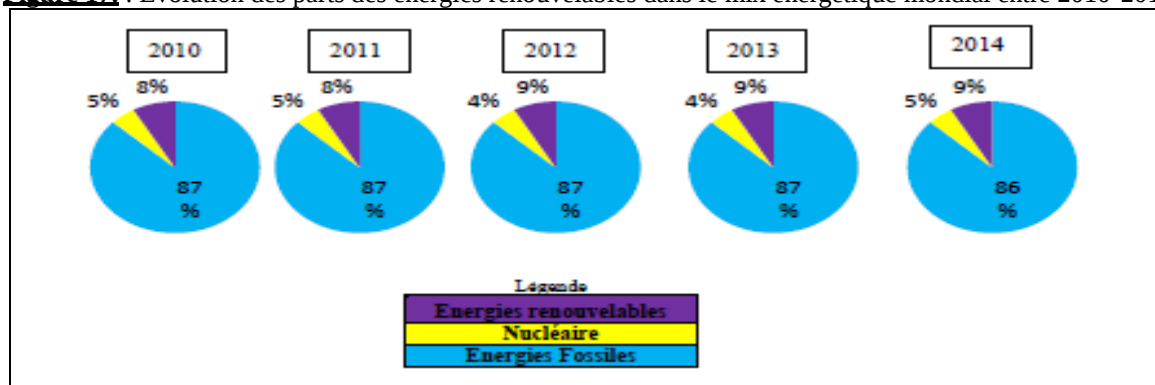
¹ Renewable Energy Policy Network for the 21st Century, « Rapport sur le statut mondial des énergies renouvelables 2015 », page 08.

² Jean Marie-Chevalier, « Les grandes batailles de l'énergie », Op.cit, page 31.

pétrole est indétrônable et vient toujours en première place devant le charbon, suivi du gaz naturel. A la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima au Japon (2011) et la fermeture d'un nombre de réacteurs nucléaires dans le monde (07 en Allemagne), le nucléaire passe de 5,17% en 2010 à 4,84% en 2011. Ainsi, avec une part dépassant les 4%, la consommation du nucléaire est supplantée par la contribution agrégée des énergies renouvelables. L'intégration de ces dernières dans le bouquet énergétique mondial passe avec une constante progression de 7,86% en 2010 à 9,25% en 2014.

La figure ci-après, met en avant cette progression dans la consommation totale de l'énergie.

Figure 17. : Evolution des parts des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial entre 2010-2014



Source : figure construite par nous-mêmes, à partir des données du tableau figurant à l'annexe n°03, à la page 272 du présent mémoire.

La consommation du pétrole reste prégnante dans le secteur des transports et le renouvelable ne s'y invite que très modestement. Une invitation qui se fait par le biais des biocarburants (éthanol, biodiesel, etc.), ainsi que via les trains, les métros, les tramways et les autres véhicules à deux ou quatre roues, roulant avec de l'électricité issue des sources d'énergie renouvelables. Ainsi la chute des cours du brut survenue à compter de la mi-2014 «...a été bénéfique pour certains producteurs de matières premières, mais elle a affaibli le chiffre d'affaires des multiples entreprises de la bioénergie...»¹.

Toutefois, comme le laisse suggérer le tableau 17 de la page 174, la production des biocarburants est en constante progression, dans un contexte caractérisé par la production croissante du pétrole. Cela s'explique par le fait que «...malgré l'existence de multiples

¹ Renewable Energy Policy Network for the 21st Century, « Rapport sur le statut mondial des énergies renouvelables 2015 », Op.cit., page 09.

points d'entrées possibles pour les énergies renouvelables dans le secteur des transports, leur développement n'a pas donné sa pleine mesure et la priorité des politiques, des marchés et des industries s'est fixée sur les biocarburants liquides...»¹.

Tableau 17. : Production mondiale de biocarburants pour la période 2010-2014 (en millions de tep)

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Production	59,752	60,888	61,658	65,928	70,792

Source : tableau construit par nous-mêmes, sur la base des données de BP Statistical Review of World Energy – June 2015

1.1.2. De l'action et des acteurs confrontés à la rigidité du système énergétique mondial

L'aggravation du réchauffement climatique ne cesse d'être confirmée et décriée chaque jour par la communauté internationale dans toute sa composante. L'altération des conditions climatiques est, selon une grande partie des scientifiques, consubstantiellement rattachée à l'actuel système énergétique mondial qui repose fondamentalement sur les énergies fossiles dont les externalités liées à leur consommation impactent négativement l'environnement. A ce titre, la prise de conscience quant à la nécessité de réduire les émissions des gaz à effet de serre va *crescendo* dans le monde. Les Etats, unilatéralement ou à travers les instances internationales multilatérales interagissent avec d'autres organisations civiles pour l'aboutissement des politiques ayant trait à l'efficacité énergétique et à la réduction de l'intensité des énergies fossiles dans la formation du PIB mondial. Ainsi, la question de la dégradation de l'écosystème, considéré comme un bien public mondial, est élevée au rang de problème international d'importance majeure.

Faisant objet d'un large consensus dans le monde, la problématique du réchauffement climatique fait impliquer de plus en plus d'acteurs à l'échelle planétaire. A ce titre, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), définies comme telles car elles sont supposées être organiquement déliées des Etats, interagissent avec des gouvernements siégeant dans des instances multilatérales. Les ONG, de dimension souvent internationale, à l'instar de la fameuse *Green Peace* ou, encore, *Les Amis de la Terre* font valoir un caractère revendicatif. Associant la protestation à l'expertise savante et scientifique, de

¹ Idem, page 05.

telles corporations «...ont joué un rôle indéniable dans la construction d'une sensibilité en faveur des questions d'écologie ayant une dimension planétaire...»¹.

Dotées d'un pouvoir de mobilisation, acquis par la force de l'action militante menée au fil du temps, les ONG écologistes possèdent la capacité de faire fléchir les décisions des pouvoirs publics dans la conception de leurs politiques énergétiques locales. Quant aux instances intergouvernementales, elles sont passées de simples cadres de concertation et de consultation multilatérales entre Etats sur les questions relatives au climat, vers des cadres légiférant et donnant lieu à des résolutions obligantes et contraignantes pour toutes les parties prenantes.

Le passage d'un paradigme favorisant la concertation à celui fondé sur la contrainte a pour origine la Conférence de Stockholm (1972). Cette dernière, qui a donné naissance au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), est le premier cadre multilatéral à poser la problématique du climat. Plus tard, en 1988, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) est né. Ce dernier a pour vocation d'évaluer d'un point de vue scientifique l'influence de l'activité humaine dans le changement climatique, d'en mesurer les risques et de proposer des solutions d'atténuation de ses effets néfastes. Ultérieurement, en 1992, est instituée la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), appelée aussi Sommet de la Terre ou Conférence de Rio. C'est lors de ce premier Sommet de la Terre que le concept de développement durable fait irruption, pour décrire un processus d'évolution permettant de répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux du futur. La CNUED a instauré, en outre, un cadre annuel de réunions internationales au travers de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Lesquelles réunions annuelles sont désignées sous le vocable de Conférence des Parties (COP). La COP1 est tenue à Berlin en 1995.

A la troisième Conférence des Parties (COP3), en 1997, les parties contractantes ont adopté le protocole de Kyoto. Cet accord international signé sous le patronage de la CCNUCC, est le premier cadre à fixer des objectifs contraignants et des délais visant à

¹ Sylvie Ollitrault, « Les ONG et l'alerte écologique », in « La Vie des idées », 8 décembre 2009, lien web : <http://www.laviedesidees.fr/Les-ONG-et-l-alerte-ecologique.html>

réduire les émissions des GES dans le monde. Les parties prenantes du Protocole de Kyoto se sont, en effet, engagées dans la dynamique de « *...réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5% par rapport au niveau de 1990 au cours de la période 2008-2012...* »¹.

Toutes les COP qui ont succédé à la COP3 s'inscrivent dans l'esprit des obligations du Protocole de Kyoto. La dernière c'est celle tenue en France en 2015. La conférence de Paris sur le climat, qui a lieu du 30 novembre au 11 décembre au Bourget, est à la fois la 21^{ème} Conférence des Parties (d'où le nom COP21) à la CCNUCC et la 18^{ème} Conférence des Parties au Protocole de Kyoto. Le 12 décembre 2015, après une prolongation des négociations qui devaient initialement s'achever la veille, les participants à la COP21 parviennent à un projet d'accord final qu'ils adoptent à l'unanimité. Le texte stipule, entre autres, « *...l'objectif de contenir le réchauffement bien en deçà de 2°C et appelle à poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle (1880-1899)...de réorienter l'économie mondiale vers un modèle à bas carbone, ce qui implique un abandon progressif des ressources fossiles (pétrole, charbon, gaz) qui dominent la production énergétique mondiale, un essor des énergies renouvelables, des économies d'énergie...* »².

Les décisions politiques prises au sein des instances multilatérales et l'action militante des ONG écologistes, tout en étant chargée d'une capacité à conjecturer l'action des Etats dans leurs choix des bouquets énergétiques nationaux, faits sous la contrainte des quantités disponibles et des types de dotations en ressources, se heurtent à la rigidité du système énergétique mondial. Ainsi, malgré les avancées technologiques qui vont en progression, les soutiens des pouvoirs publics et la forte mobilisation internationale en leur faveur, le processus de l'affirmation des énergies renouvelables pour la diversification des mix énergétiques reste timoré.

¹ « *Traités multilatéraux: pour une participation universelle. Thème 2002: le développement durable* », Nations Unies, 26 août – 04 septembre 2002.

² « *COP21 : un accord historique pour sauver la planète* », www.lexpress.fr, du 12/12/2015

1.1.2.1. Les énergies renouvelables : analyse de la croissance des capacités installées dans un contexte d'une abondance de l'offre pétrolière

Le soleil et le vent sont partout dans le monde, le noyau de la terre est un magma de lave. Ainsi, le solaire, l'éolien et la géothermie sont les trois grandes formes d'énergies primaires les plus abondantes sur la planète. Elles seraient, à ce titre, les énergies renouvelables sur lesquelles pourraient s'appuyer la transition énergétique mondiale.

Selon un rythme de croissance propre à chacune d'elles, ces sources d'énergie nouvelles affichent une croissance dans leur ensemble. Ainsi, comme le laisse suggérer la figure de l'annexe n°06 (page 275), représentant les capacités installées exprimées en *Mégawatts*, le sentier de croissance que prend chacune des trois énergies renouvelables est haussier entre 2010 et 2014. Toutefois, durant cette plage temporelle, caractérisée par la mise en exploitation à outrance du pétrole et une offre excédentaire sur le marché, comme il est observé à travers le tableau de l'annexe n°05 (page 274), le taux agrégeant l'évolution du cumul des capacités installées en renouvelable est baissier. En effet, ce taux qui était de 28,76% entre 2010 et 2011, passe à 17,97% entre 2011 et 2012, à 16,39% entre 2012 et 2013, pour atteindre les 15,61% entre 2013 et 2014.

Il est à relever, à travers la même annexe n°05, que le taux d'évolution du cumul des capacités installées, d'une année à une autre, quoique positif le long de la période analysée, il affiche une tendance baissière pour l'éolien et le solaire. En effet, le solaire après avoir enregistré une croissance importante de 42,02% entre 2010 et 2011, il n'augmente que de 29,79% entre 2011 et 2012, pour finir à 22,31% entre 2013 et 2014. Presque une même tendance d'évolution est observée pour ce qui est de l'installation de nouvelles capacités pour l'éolien. Les installations basées sur la force motrice du vent passent, en termes de taux de croissance, de 17,26% entre 2010 et 2011, de 16,04% entre 2011 et 2012, baissent à 11,31% entre 2012 et 2013, pour augmenter légèrement à 13,95% entre 2013 et 2014. Quant à la géothermie, elle enregistre un rythme de croissance qui va en augmentant d'année en année. Après avoir manifesté une régression de (-0,73%) entre 2010 et 2011, elle entame un rythme de croissance haussier durant la même période, pour s'établir à 5,38% en 2014. L'explication d'une telle tendance pourrait résider dans

l'appréciation de l'usage fait de ces sources d'énergie. Destinées principalement à la génération de l'électricité, l'éolien et le solaire fournissent de l'électricité par intermittence. La croissance de nouvelles installations intégrant le vent et le soleil se trouve ralentie par l'utilisation de plus en plus importante du gaz naturel dans la production de l'électricité. Négocié, pour la majeure partie des quantités internationalement commercialisées, dans le cadre de contrats de fourniture de long terme et en l'absence de véritables marchés *spot*, le prix du gaz reste encore fortement indexé à celui du pétrole. Ainsi, avec l'exploitation des réserves non-conventionnelles (gaz et pétrole), le cours du gaz sur le marché est entré dans une phase baissière concomitamment à celle du brut. En revanche, la géothermie, tout en répondant aux exigences d'un développement durable, elle fournit de l'électricité par flux continu. Ainsi, l'expansion des productions pétrolière et gazière non-conventionnelles des non-OPEP, retarde l'aboutissement de l'impérieuse transition énergétique mondiale.

1.2. Le conventionnel et le non-conventionnel ou les deux limites d'un *continuum* du aux chocs pétroliers

Les deux premiers chocs pétroliers, des années 1970, ont mis au clair le caractère épuisable des ressources pétrolières et conforté pour un moment les thèses des pessimistes. Ces derniers, sont les partisans d'une transition énergétique opérable à travers une rupture plus abrupte, coïncidant avec l'extinction de l'ensemble des réserves pétrolières. En s'appuyant sur les fondements de la théorie des ressources épuisables de Hotelling et la notion du pic pétrolier de King Hubert, ils avancent que les évolutions des cours sont, à chaque instant, en partie le reflet de la rareté du pétrole et non seulement de ses coûts de production. Toutefois, les anticipations faites, au lendemain du premier choc pétrolier, quant à une croissance inéluctablement durable des cours ont eu tendance à stimuler les forces de rappel de marché et, ainsi, d'importants efforts de recherche et développement sont mis en branle. Dopés par la volonté de concrétiser leur indépendance énergétique, des pays consommateurs s'engagent dans un long processus d'accumulation de progrès techniques. Un tel processus, amorcé courant le premier choc (1973-1974) et conforté par le second choc pétrolier (1978-1979), ne s'est pas estompé après le premier contre-choc pétrolier de 1986. Les gains de productivité, permis par les évolutions techniques, ont

abouti à une diversification géographique de l'offre du pétrole à travers la mise en exploitation de gisements marginaux des pays non-OPEP, particulièrement ceux issus de la Mer du Nord et du Golfe du Mexique. Près de deux décades après le premier-contre choc pétrolier, la hausse des cours observée durant les années 2000, ponctuée par le troisième choc pétrolier de 2008, a permis, outre une nouvelle déconcentration géographique de l'offre, des améliorations très sensibles des taux de récupération des gisements en phase de cessation de production, ainsi qu'une diversification de la nature même des ressources pétrolières exploitables. En effet, l'expérience en matière d'exploration/exploitation, acquise par les grandes firmes multinationales, au cours des années qui ont suivi la nationalisation par les pays de l'OPEP de leurs domaines miniers, a conduit à la réduction des coûts de production et à la dissipation progressive de la frontière entre le pétrole conventionnel et le pétrole non-conventionnel. La persistance de la dépendance de l'économie mondiale envers les hydrocarbures impose sans cesse le défi de suppléer aux réserves des bruts, en cours d'épuisement, d'autres réserves présentant des conditions de production, de localisation et de qualité ne favorisant pas nécessairement jusque là une rentabilité économique. Cela crée une continuité, tendant à constituer un *continuum*, entre les différents types de pétroles. Ce *continuum* de ressources en hydrocarbures fait que «...la distinction traditionnelle entre pétroles conventionnels et pétroles non-conventionnels n'à en fait aujourd'hui plus de sens...»¹. Face à un tel *continuum* énergétique qui ne se limite pas d'ailleurs aux seules sources en hydrocarbures, mais incluant l'ensemble des techniques de production d'huiles synthétiques à base de gaz naturel (GTL : *Gaz To Liquids*), à partir du charbon (CTL : *Coal To Liquids*), ou encore à partir de la biomasse (BTL : *Biomass To Liquids*), la notion du pic pétrolier perd une part de sa pertinence à la faveur des thèses d'une transition énergétique plus sereine défendues par les optimistes.

¹ Denis Baubisau, Pierre René Bauquis, « *Que penser de la raréfaction des ressources pétrolières et de l'évolution du prix du brut* », Académie des technologies, Commission énergie et changement climatique, Rapport du Groupe de travail Pétrole, Les cahiers de l'économie, Série Analyses et Synthèses, septembre 2007, page 15.

1.2.1. Le pétrole non-conventionnel¹, c'est quoi ?

Le pétrole est un bien économique qui résulte de phénomènes géologiques. Il intéresse, à ce titre, aussi bien l'économiste que le géologue. Aussi, l'appréhension de la notion du non-conventionnel, appliquée au pétrole, ne peut se faire sous les deux optiques que par opposition à celle du conventionnel.

La distinction entre les deux notions dans le domaine de la géologie, tient compte du principe même de la formation des gisements pétrolifères. Très schématiquement, la genèse du pétrole commence par l'accumulation très lente de matière organique. Déposée par sédimentation dans des milieux aquatiques pauvres en oxygène (fond de mers, lagunes, etc.), cette matière organique se mêle à du sable, du calcaire et/ou de l'argile, etc. Enfouie, elle se décompose sous l'effet de micro-organismes, pour donner naissance au fil du temps à du **kérogène**. Ce dernier, composite de molécules organiques solides, forme primaire des futures hydrocarbures (pétrole et gaz) potentiellement extractibles, se retrouve prisonnier au sein d'une roche qu'on désigne communément sous le nom de la **roche mère** (*source rock*, en anglais). Entraînée par son poids vers de plus en plus de profondeurs de la terre, avec un «...gradient géothermique qui est en moyenne de 30°C/1000 m...»², la roche mère est soumise graduellement, selon le niveau où elle est située sous la croûte terrestre, à diverses températures. Ainsi, par le biais du craquage thermique, les longues chaînes moléculaires du kérogène se voient brisées, restructurées et ré-agencées. En se cassant, l'oxygène et l'azote se libèrent pour ne laisser place qu'aux molécules élémentaires des hydrocarbures formées exclusivement d'hydrogène et du carbone : «...à partir d'un seuil de 60°C environ, le kérogène se transforme en pétrole (huile)...et...à partir de 90°C, l'huile est à son tour craquée et donne du gaz dit humide, puis du gaz sec...»³. Il s'agit là, d'hydrocarbures ayant atteint un cycle complet de maturation. Sous l'effet de la pression, une partie de l'hydrocarbure⁴ contenu dans la roche mère est expulsée pour migrer vers le

¹ Dans ce qui suit, nous nous n'intéresserons qu'aux types de pétroles issus d'une formation naturelle. A cet effet, nous faisons sciemment abstraction des combustibles liquides issus de la transformation d'autres sources d'énergie naturelles par l'entremise de l'activité humaine, même si elles se posent comme des substituts immédiats au pétrole.

² Philippe Charlez, Pascal Baylocq, « *Gaz et pétrole de schiste...en questions* », Paris, Technip, 2014, page 90.

³ Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « *Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats* », Op.cit., page 65.

⁴ Notre travail étant centré sur la question pétrolière, le mot hydrocarbure, ici utilisé, se limitera aux seuls hydrocarbures liquides et plus particulièrement au pétrole. C'est par souci de rendre plus pertinent l'objet de la présente étude que nous n'étendons pas son acception aux hydrocarbures gazeux.

haut à travers des couches géologiques plus perméables. La quantité de l'hydrocarbure qui reste au sein de la roche mère constitue ce qui est convenu d'appeler les **schistes bitumineux** et les **pétroles de schistes**. Au cours de ce processus migratoire, une partie des hydrocarbures en migration peut se retrouver retenue dans un réservoir compact, appelé **roche réservoir**, pour former les ressources de **pétroles lourds**, des **pétroles extra-lourds** et des **sables bitumineux**. Encore sous l'effet de la pression, la roche réservoir, constituée principalement de sable, finit par libérer des quantités d'hydrocarbure. Ce dernier, peut aller dans son ascension jusqu'à surgir à la surface de la terre par suintement. Si, par hasard, il rencontre une formation imperméable, le pétrole en migration se trouve alors piégé dans des poches souterraines servant à l'occasion de réservoirs appelés aussi bassins de sédimentation, ou encore **gisements conventionnels**. C'est le pétrole qui échoue dans ces réservoirs qui, assurant une optimisation technique et une grande rentabilité économique, est à considérer comme du **pétrole conventionnel**. A ce titre, pour le géologue, la différenciation entre le caractère du conventionnel de non-conventionnel, tient de la migration ou de la sédentarité souterraine de l'hydrocarbure. Ceci dit, « ...les « **autochtones** » n'ayant pas encore migré de leur lieu d'origine, c'est-à-dire de la roche mère, sont les ressources non-conventionnelles ...et...les « **allochtones** » qui après une plus ou moins longue migration ont été piégés au sein d'un réservoir sont les ressources conventionnelles...»¹.

D'une façon très approximative, le pétrole conventionnel pour l'économiste est un brut dont l'exploitation est rentable dans les conditions technico-économiques actuelles ou qui prévaudront dans un avenir très prévisible. Par opposition, d'une manière très simpliste, il est dit du non-conventionnel, tout pétrole difficile et coûteux à produire dans les mêmes conditions permettant l'extraction du pétrole conventionnel. Contrairement à la géologie, en économie la frontière entre les deux notions n'est pas définitive, car la conception faite du conventionnel et du non-conventionnel est dynamique dans le temps, tout comme d'ailleurs dans l'espace. Elle n'est, par conséquent, pas officiellement et parfaitement identifiée. En effet, sous la contrainte de la rentabilité, une telle distinction est changeante et elle n'est valable qu'à travers le prisme d'un paradigme technologique valide à une époque donnée qui se confond, parfois même, avec une géographie bien identifiée.

¹ Philippe Charlez, Pascal Baylocq, « Gaz et pétrole de schiste...en questions », Op.cit., page 41.

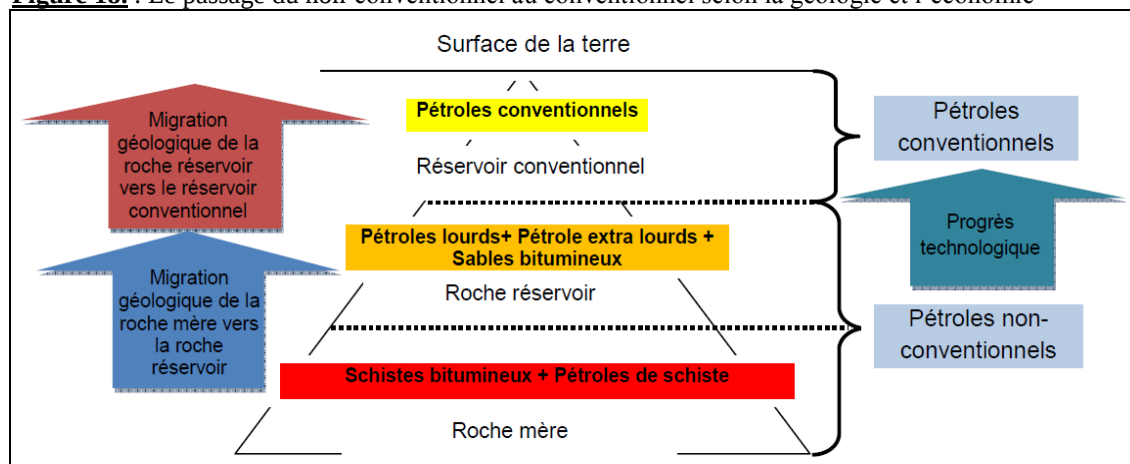
Avec le progrès technologique, certains pétroles dits non-conventionnels aujourd'hui peuvent être considérés comme conventionnels dans le futur. En effet, «...dans les années 1970 étaient considérés comme non conventionnels les pétroles des gisements en mer situés sous une tranche d'eau supérieure à 200 m, alors que l'on produit aujourd'hui sous 2000 m d'eau. Jusqu'aux années 1990, les pétroles extra lourds de la ceinture de l'Orénoque au Venezuela, ainsi que les sables asphaltiques du Canada étaient considérés comme non conventionnels...»¹.

Ce sont les producteurs non-OPEP qui détiennent les réserves les plus importantes du pétrole non-conventionnel, ainsi que la technologie nécessaire pour passer de la notion des ressources non conventionnelles à celle de la notion de réserves du pétrole récupérables. Ces acteurs offreurs, agissent selon le paradigme concurrentiel et la confrontation *ex post* des productions individuelles sur le marché. Ainsi, sous la contrainte d'une maximisation de leurs profits, les firmes des pays non-OPEP opèrent selon la logique ricardienne. En effet, la loi économique découverte par Ricardo, appliquée par extrapolation au domaine de l'exploitation pétrolière, consiste en la mise en valeur des ressources du pétrole non-conventionnel en passant graduellement des gisements et des réserves les moins coûteux vers les plus onéreux. Par ailleurs, selon les possibilités techniques et les conditions économiques actuelles, les pétroles traditionnellement réputés non-conventionnels, mais en phase de devenir conventionnels par l'entremise du progrès technique, sont, outre les pétroles *offshores* profonds et ultra-profonds, ceux encore restés prisonniers dans la roche mère, ou disséminés au niveau de la roche réservoir.

La figure 18, portée sur la page 183, met en exergue d'une manière très schématique la distinction entre le pétrole conventionnel et le pétrole non-conventionnel faite tantôt sous le prisme du géologue, tantôt sous celui de l'économiste. Ainsi, au rythme du progrès technique, la technologie permet le passage du non-conventionnel au conventionnel en raccourcissant le cycle naturel de la maturation des hydrocarbures qui se fait à travers les nombreuses années dont l'enchaînement constitue les longues ères géologiques.

¹ Denis Baubisau, Pierre René Bauquis, « *Que penser de la raréfaction des ressources pétrolières et de l'évolution du prix du brut* », Op.cit, page 07.

Figure 18. : Le passage du non-conventionnel au conventionnel selon la géologie et l'économie



Source : figure réalisée par nous même.

1.2.1.1. L'*offshore* profond et ultra-profond

Si l'exploitation des ressources pétrolières en *onshore* (en terre ferme) est toujours financièrement risquée, leur mise en valeur en *offshore* (sous des surfaces sous-marines, au large) l'est davantage. Cela tient du fait que le processus d'exploration est intimement lié à la notion de l'incertitude géologique. Cette dernière est, sans ambages, proportionnelle à la complexité du terrain faisant l'objet d'exploration en vue d'une exploitation. Toutefois, la complexité présente la faculté d'être tendanciellement inversable par le truchement de la perfectibilité incessante des instruments et des procédés de délinéation qui permettent d'apprécier les caractéristiques géologiques des gisements, la qualité physico-chimique de l'hydrocarbure s'y trouvant et l'étendue des réserves économiquement rentables. La soutenabilité des cours, courant des années 2000, a permis de poser indéniablement les réserves situées en *offshore* comme une alternative à l'épuisement des réserves du brut conventionnel issu des zones terrestres sur lesquelles opèrent les firmes multinationales des pays non-OPEP et rivaliser, par conséquent, avec les plus de 70% de réserves conventionnelles prouvées de par le monde, mais qui restent, néanmoins, concentrées en *onshore* au sein des pays de l'OPEP. Il est, par ailleurs, judicieux de distinguer l'***offshore* profond**, désignant toute immersion située « ...entre 400 m et 1500 m de profondeur d'eau... »¹, de l'***offshore* ultra-profond** qui va « ...au-delà de 1500 m de profondeur

¹ Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats », Op.cit., page 105.

d'eau...»¹. Pour l'histoire, l'exploitation des gisements pétroliers sous-marins a débuté «...en 1947 dans le delta du Mississippi, avant de s'étendre à la Mer du Nord en 1969... »². La technologie, tout en donnant accès à de nouvelles réserves, font baisser les coûts et augmentent la profondeur des forages : «...1947 : 06 mètres, 1970 : 114 mètres, 2000 : 1883 mètres... »³. En 2010, la compagnie Chevron a entamé le forage du plus profond puits *offshore* du Canada. Ce puits, « ...baptisé Lona 0-55, situé à un endroit où les eaux atteignent une profondeur de 2,5 km, soit un kilomètre de plus que le puits de BP en Louisiane... »⁴, est estimé devoir établir un nouveau record pour le Canada.

Selon les estimations fournies par l'AIE en 2005, les réserves pétrolières dans l'*offshore* profond et ultra-profond se situent entre 160 et 300 Gbl. Plus de 70% de ces réserves sont localisées aux larges du Brésil, dans les eaux du Golfe de Guinée (Angola, Nigéria, Gabon) et le Golfe de Mexique aux Etats-Unis.

1.2.1.2. Les pétroles de la roche réservoir ou les pétroles lourds et extra-lourds

Les bruts réputés lourds sont ceux dont la densité *API* est inférieure à 22°. Et avec un rapport de volumes égaux de pétrole et d'eau situé au dessous d'un intervalle allant de 12° à 15°, les bruts sont dits extra-lourds. Ce sont des pétroles expulsés de la roche mère, pour se retrouver prisonniers au sein d'une roche réservoir. Vue la nature de leur contenant (la roche réservoir faite essentiellement du sable), l'on parle le plus souvent, des gisements de tels bruts, de **sables bitumineux**, ou **sables asphaltiques**. Ces bruts, ayant traversé un cycle complet de maturation, étaient pendant un temps des bruts conventionnels. Sauf que ces derniers, après avoir subi une altération progressive de leurs structures moléculaires sous l'effet de l'oxydation, ou soumis à d'autres contraintes à l'instar d'une intense activité bactérienne, etc., à travers les ères géologiques, ont perdu de leurs composants légers pour gagner en viscosité et en densité. Visqueux et denses, de tels pétroles ne permettent pas une rentabilisation optimale selon les conditions de pompage traditionnellement mises en œuvre. Pour ainsi dire, c'est les caractéristiques physico-chimiques de ces bruts qui leur

¹ Idem.

² Cédric de Lestrang, Christophe-Alexandre Paillars, Pierre Zelenko, « Géopolitique du pétrole : un nouveau marché, de nouveaux risques, des nouveaux mondes », Op. Cit. Page 238.

³ Idem.

⁴ Arnaud Jouve, « Forage du plus profond puits de pétrole offshore du Canada », publié le 11-05-2010 sur le site web : www.rfi.fr.

attribuent la qualité de non-conventionnels. Par ailleurs, malgré d'importantes ressources, les réserves conventionnellement récupérables du pétrole comprises dans les sables asphaltiques n'est qu'à « ...environ 5% de l'ensemble des ressources...à l'horizon 2020-2030, on peut espérer faire progresser ce taux de récupération vers un seuil de 15% à 20% et passer ainsi dans le domaine du conventionnel... »¹.

L'AIE (2005) estime que l'ensemble des quantités en place, ou ressources de pétroles lourds et extra-lourds, sont de l'ordre de 4 700 Gbl. Plus d'un tiers de ces ressources, soit 1 700 Gbl sont situées au Canada, qui recèle 87 Gbl pour la seule région de l'Athabasca. La Russie, avec ces 1 500 Gbl, vient en seconde position en termes de dotation. Disposant de 1 200 Gbl, provenant de la ceinture de l'Orénoque, le Venezuela est posé comme la troisième réserve mondiale des huiles lourdes et extra-lourdes.

1.2.1.3. Les pétroles de la roche mère

Ce sont les pétroles qui se sont sédentarisés au niveau de la roche mère qui, elle, est physiquement compacte et imperméable. Piégées, ces huiles n'ont pas migré vers une roche réservoir ni, encore moins, vers un gisement conventionnel. Ces hydrocarbures sont communément connus sous deux déclinaisons : **les pétroles de schiste** (*Light Tight Oil (LTO)*, en anglais) et **les schistes bitumineux** (*Shale Oil*, en anglais). Les premiers ont toutes les caractéristiques qualitatives d'un pétrole conventionnel. Le qualificatif de non-conventionnels, par lequel ils sont désignés, tient de la technique mise en œuvre pour les valoriser. N'acceptant pas des forages classiques de puits verticaux, leur exploitation nécessite l'utilisation de forages horizontaux qui font appel à de la fracturation hydraulique. Ce sont des techniques consistant à stimuler la roche mère en vue de libérer les quantités de l'hydrocarbure s'y trouvant et qui n'ont pas subi le processus géologique d'une migration de bas vers le haut. Quant aux seconds, il s'agit de la roche mère immature. Située en surface ou enfouie à de faibles profondeurs de la terre, le *kérogène* qu'elle renferme n'a pu subir le cycle complet d'une transformation en ressources d'hydrocarbures. Au même titre que les pétroles de schiste, son exploitation ne tient pas d'une technique conventionnelle. En effet, après avoir été extraite et après avoir été broyée,

¹ Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats », Op.cit., page 105.

la roche mère est transformée en huiles grâce au procédé chimique de pyrolyse. **La pyrolyse**, invention humaine reproduisant artificiellement les conditions géophysiques liées au phénomène naturel de craquage thermique, consiste à « ...faire chauffer les schistes bitumineux jusqu'à 450°-500° Celsius, dans une enceinte privée d'air et la matière organique se transforme en pétrole et est séparé... »¹. Tenant tous les deux de la roche mère, toutes les régions du monde produisant, ou ayant déjà produit dans le passé du pétrole conventionnel possèdent des ressources en pétrole de schiste.

L'AIE estime en 2013 que les ressources mondiales récupérables de pétrole de schiste seraient de 350 Gbl. En termes de dotation, en dehors de l'Amérique du Nord, c'est la Russie qui recèlerait les plus importantes ressources, suivie de la Chine et de l'Argentine.

2. Les non-conventionnels redéfinissent les contours de l'offre dans le monde

La conjoncture prévalant actuellement sur le marché pétrolier est caractérisée par un accroissement de l'offre des pays non-OPEP. Toutefois, si bien que les estimations, faites jusque là à propos des ressources non-conventionnelles, suggérant une répartition désormais plus éclatée des quantités du pétrole dans le monde, qu'elle ne l'était auparavant avec les ressources conventionnelles, l'abondance de l'offre sur le marché émane en grande partie des Etats-Unis. Plus pertinemment, si le prix a joué le rôle d'un *stimulus* pour la mise en exploitation des réserves du brut de schiste dans le monde, «...le succès de la révolution du schiste aux Etats-Unis ne peut s'expliquer par ce seul facteur exogène...mais...elle repose sur un ensemble d'éléments fondamentaux caractéristiques des Etats-Unis et d'eux seuls...»².

Par ailleurs, outre l'effondrement spectaculaire de plus de 50% des cours, qui sont «...tombé sous la barre des 45 USD/baril en décembre 2015, après avoir atteint les 115 USD/baril en juin 2014...»³, l'une des conséquences majeures de la révolution du schiste aux Etats-Unis consiste en la redéfinition de la carte de distribution et de l'exercice de

¹ Franck Marco, «Hydrocarbures non-conventionnels : le cas des Etats-Unis», site web : https://www2.ac-lyon.fr/enseigne/histoire/IMG/pdf/HYDROCARBURES_NON_CONVENTIONNELSarticle.pdf, janvier 2013.

² Philippe Charlez, Pascal Baylocq, « Gaz et pétrole de schiste...en questions », Op.cit., page 05.

³ Jean-Michel Bezat, « Pourquoi les prix du pétrole sont bas », le Monde du 07/12/2015.

pouvoir de marché et, par conséquent, les règles de formation des rentes et du partage entre l'ensemble des intervenants sur le marché des différents surplus liés à l'industrie pétrolière.

2.1. Les raisons du succès de l'exploitation du brut de schiste aux Etats-Unis

La révolution des hydrocarbures de schiste aux Etats-Unis a concerné dans un premier temps le gaz naturel avant de déborder, à compter de 2010, sur la sphère du pétrole et chambarder la donne pétrolière, à la fois, sur son marché indigène et celle prévalant jusque là sur le marché mondial dans son ensemble. Avec l'exploitation du pétrole de schiste, qui «...a bénéficié des plateformes de forage et des capitaux libérés par le ralentissement de la production de gaz de schiste, après que les prix du gaz ont durablement plongé...»¹, la production américaine a dépassé en 2014 celle de l'Arabie Saoudite et celle de la Russie. Ces dernières, sont classées respectivement, jusqu'avant la révolution du pétrole de schiste aux Etats-Unis, premier et second producteurs mondiaux du pétrole. Effectivement, selon le *BP Statistical Review of World Energy – June 2015*, les américains ont produit en 2014 l'équivalent de 11,644 mbl/j, contre 11,505 mbl/j pour les saoudiens. Ils ont, par ailleurs, réussi à creuser l'écart avec la Russie, devenue désormais troisième producteur mondial avec 10,838 mbl/j. Dans la même revue de *BP*, les importations américaines du pétrole pour 2014 sont passées de 13,632 mbl/j, leur plus haut point référencié en 2007, à près de 9,221 mbl/j en 2014, soit un écart volumétrique de 4,412 mbl/j, ce qui correspond à une fraction de (-32,36%) par rapport à 2007. Ainsi, en près de sept ans de révolution de schiste, tout en se hissant à la première place sur le podium des pays producteurs du pétrole, les Etats-Unis ont réussi à réduire de plus d'un tiers leur dépendance pétrolière et conforter d'autant leur sécurité d'approvisionnement.

Le prix élevé sur le marché et les gains de productivité, issus de l'usage concomitant de deux technologies matures : «...le forage horizontal pratiqué d'une façon industrielle depuis le début des années 1980 et la fracturation hydraulique dont le premier essai remonte à 1947...»², ont eu l'effet d'incitants à l'exploitation de pétrole non-conventionnel. Toutefois, si ces conditions sont nécessaires, elles ne suffisent pas à elles

¹ Michaël Bret, « *Energie : la nouvelle donne américaine* », in « *L'économie mondiale 2014* », La Découverte, Collections Repères, Paris, 2013, page 07.

² Philippe Charlez, Pascal Baylocq, « *Gaz et pétrole de schiste...en questions* », Op.cit., page 07.

seules pour justifier une similaire révolution. Cela est d'autant plus vrai qu'une telle dynamique, qui a vu les Etats-Unis se hisser au rang de *leader* sur le marché mondial du pétrole, peine à être dupliquée et à prendre de l'essor dans d'autres pays. Le cantonnement du boom du pétrole de schiste dans les limites de l'espace géographique étasunien est motivé par la conjonction et le concours d'un ensemble de catalyseurs endogènes qui sont le propre des Etats-Unis. Il s'agit plus particulièrement de :

2.1.1. Une connaissance quasi-parfaite du sous-sol

L'histoire de l'industrie pétrolière se confond intimement avec celle des Etats-Unis. Ces derniers, ont joué un rôle crucial et ont tenu une position de pionniers dans l'épopée de la révolution pétrolière qui empreint encore notre ère. En effet, c'est aux Etats-Unis que l'exploitation pétrolière a fait sa mue en une véritable industrie, avant de faire des émules dans d'autres contrées dans le monde. Ainsi, grâce à la production frénétique du pétrole conventionnel à travers l'intensification du nombre de puits forés, le sous-sol américain est le plus exploré, le plus prospecté et, ainsi, ses formations géologiques sont les plus cartographiées dans le monde. L'accroissement considérable de la connaissance, produite autour des formations géologiques, s'est accentué dans le sillage de la chute des prix du gaz sur le marché américain et la réorientation du forage vers les bassins pétroliers beaucoup plus rentables que les bassins gaziers. Ainsi, *«...l'activité forage, concentrée à 80% sur le gaz naturel avant 2009, a rapidement été réorientée vers les bassins de gaz humide et de pétrole...Entre 2009 et la fin 2010, on est passé de 200 plateformes orientées vers la production pétrolière à environ 800... En outre... de 2010 à 2015 environ 90 000 puits ont été forés...»*¹. Toutefois, quoique les forages soient prolifiques, très restreint est le nombre de bassins sédimentaires qui sont à l'origine du succès de la révolution des pétroles de la roche mère aux Etats-Unis. En effet, *«...en 2014, les principaux gisements y produisant du pétrole non-conventionnel comprennent les formations d'Eagle Ford et de Wolfcamp au Texas, Bakken-Three Forks au Dakota du Nord, les formations de Spraberry et Bone Spring au Nouveau Mexique, Woodford dans l'Oklahoma, Niobrara dans le*

¹ Sylvie Cornot-Gandolphe, « La révolution des pétroles de schiste aux Etats-Unis : le test du business model est en cours », Paris, Centre Energie, Institut Français des Recherches Internationales (IFRI), Janvier 2015, page 08.

Colorado, Green River dans l'Utah, Utica et Point Pleasant dans l'Ohio, et Marcellus en Virginie Occidentale et Pennsylvanie...»¹.

Historiquement, la prospection et l'exploitation des ressources schisteuses des hydrocarbures aux Etats-Unis ont commencé bien avant la genèse de l'ère industrielle de l'extraction pétrolière américaine, amplifiée avec la naissance de la *Standard Oil Company of Ohio*. En effet, quelques dizaines d'années avant que le colonel Drake ne fore le premier puits de pétrole en Pennsylvanie en 1859, «...les schistes de Frédonia avaient été exploités dans l'Etat de New York. Durant les années 1920, une partie significative de la production de gaz américaine provenait de formations géologiques similaires dans le bassin des Appalaches...»².

2.1.2. Une culture pétrolière nourrie par l'histoire

La culture sociale, cet ensemble de représentations et de croyances collectives, découle en grande partie des enseignements puisés d'une histoire commune à des individus qui affirment tous appartenir à une entité unique. Portés par l'ensemble et érigés implicitement en normes de conduite, ces enseignements font partie du *pattern* duquel sont puisées les contraintes et les opportunités conjecturant le comportement de l'ensemble. Aussi, autant l'histoire pétrolière se confond avec celle qui a fondé la société américaine, autant l'attrait qu'exerce le pétrole sur le citoyen américain est fort. A ce titre, l'idée que le bien être, tant individuel que collectif, est grandement tributaire du pétrole trouve un profond ancrage dans la psyché américaine. Le pétrole est, à ce juste titre, partie intégrante des mœurs de l'américain et est considéré comme l'un des éléments fondateurs du mythe (ou de la réalité?) de l'*American way of life* (le mode de vie américain), incarné dans ce qui est communément connu sous le vocable du rêve américain. Ce dernier, élevé au niveau de norme, est idéalisé par une grande partie de la planète et porté comme le modèle auquel aspire un large pan des sociétés du monde.

A travers la longue histoire pétrolière de son pays, le citoyen américain a pris l'habitude de côtoyer de près les appareils du forage et a appris à vivre en harmonie avec

¹ Idem, page 09.

² Philippe Charlez, Pascal Baylocq, « *Gaz et pétrole de schiste...en questions* », Op.cit., page 06.

les opérateurs pétroliers. Privilégiant les opportunités, en termes de croissance économique et d'emploi¹, la société américaine manifeste, plus que toute autre société dans le monde, une plus grande tolérance quant à l'exploitation du pétrole de schiste. L'ampleur de la réticence face aux risques potentiels sur son environnement, inhérents à l'extraction des hydrocarbures non-conventionnels sur le sol américain par le biais de la fracturation hydraulique, se trouve par ailleurs mitigée par la nature même de grand consommateur du pétrole du citoyen américain. En effet, selon le *BP Statistical Review of World Energy – June 2015*, les Etats-Unis ont consommé en 2014 un peu plus de 836 millions de tonnes de pétroles, l'équivalent de 19,90% de la consommation mondiale, estimée à 4 211 millions de tonnes. Sur le plan macro, ces chiffres placent les Etats-Unis en première position en termes de consommation pétrolière, devant la Chine qui, avec une consommation de 520 millions de tonnes et une part de 12,40% de la consommation mondiale, vient en seconde place. A l'échelon micro, en termes d'utilisation d'énergie², un américain a consommé au titre de l'année 2013 l'équivalent de 6,90 tep/h³. Grands demandeurs de produits pétroliers, la demande agrégée des ménages étatsuniens, particulièrement dans le secteur des transports, est l'un des éléments fondamentaux dans la détermination des cours du brut, ainsi que le déroulement et le dénouement du mécanisme d'ajustement prix-quantité, sur le marché mondial. En effet, l'ampleur du secteur des transports aux Etats-Unis est en partie la conséquence de l'immensité du territoire de ce pays-continent, à laquelle est adjoint le comportement de consommation des américains, adeptes de la mobilité. En l'absence d'un substitut de court terme au pétrole dans les transports, la hausse de la consommation des carburants peut coïncider avec la *driving season*. Cette dernière, faisant référence aux périodes des vacances, correspond à l'accroissement de l'utilisation des moyens de transport et, par ricochet, à celui de la consommation d'essence. La *driving season*

¹ « ...En 2012, quelque 570 000 personnes travaillaient dans les secteurs du pétrole et du gaz non-conventionnels aux Etats-Unis, contre environ 300 000 au début de 2004... », Thomas Helbling, « Le plein d'énergie », in la revue « Finances et Développement », Département des Etudes du FMI, mars 2013.

² Selon la définition donnée par le Banque Mondiale (BM), sur son site <http://donnees.banquemondiale.org/> : « L'utilisation de l'énergie désigne l'énergie primaire avant transformation en des combustibles pour utilisation finale, ce qui équivaut à la production indigène plus les importations et variations du stock moins les exportations et les combustibles pour les bateaux et avions servant au transport international. ». L'utilisation de l'énergie est mesurée par une tonne équivalent pétrole par habitant (tep/h).

³ [Http://donnees.banquemondiale.org/](http://donnees.banquemondiale.org/), site de la Banque Mondiale, consulté le 21/07/2015 à 13h22mn.

implique donc potentiellement une plus forte demande du pétrole et, au retour, une forte probabilité d'une augmentation des cours du brut sur le marché mondial.

2.1.3. Un presque monopole des moyens d'exploration et d'exploitation

Sur la planète terre, à chacune des formations géologiques ses propres spécificités. Cela conduit à ce que chaque gisement en exploitation présente, dans l'espace comme dans le temps, ses propres particularités en termes de conditions de production. Ces dernières, sont entendues au sens étendu aux possibilités d'accès aux réserves récupérables du pétrole de natures conventionnelle, ou non-conventionnelle. Ainsi, à une même époque, ces conditions de production sont assez disparates d'un gisement à un autre, voire même au sein de la même formation géologique. Dans un même espace géographique, ces mêmes conditions de mise en valeur des réserves pétrolières d'une même formation sont variables dans le temps. De telles conditions gagnent en complexité au fur et à mesure que l'on soit tenté de transformer le reste des quantités sous terre en déplétion, en des réserves dites *1P*, *2P*, ou *3P* en fonction de la rentabilité attendue de leur mise en exploitation. Sous cette contrainte, le passage de la notion de ressources à celle de réserves pétrolières économiquement rentables est soumis à la nécessité d'introduire de l'innovation. Cette dernière, en tant qu'effort voué à la maîtrise de la complexité, peut être radicale ou incrémentale. Le *distinguo* entre les deux concepts réside dans le fait que «...l'innovation incrémentale consiste à enrichir l'existant sans pour autant le remettre en cause...par contre...l'innovation radicale impose une rupture par rapport à l'existant, voire même rend l'existant obsolète... »¹.

La rupture en matière d'innovation ne s'est produite qu'une seule fois dans l'industrie pétrolière. C'est sur le sol même des Etats-Unis, à un moment de leur histoire pétrolière, que s'est opérée ladite rupture. En effet, les premiers forages en *mode rotary*, une méthode qui consiste en la «...combinaison d'un outil rotatif et l'injection continue de la boue..., mise au point par... Anthony Lucas au début du XX^{ème} siècle par suite de la découverte du champ de Spindeltop (Texas)...»², ont introduit la rupture avec le mode de forage par battage utilisé à grande échelle dans l'extraction pétrolière avec la découverte

¹ Séverine Le Loarne (dir), Sylvie Blanco, « *Management de l'innovation* », 2^{ème} Ed, Pearson, France, 2012, page 38.

² Jean-Paul Nguyen, « *Techniques d'exploitation pétrolière : le forage* », Paris, Technip, 1993, page 01.

du *Colonel Drake* en 1859. A ce jour, le forage rotary est la technique universellement utilisée. Elle a profité depuis des améliorations apportées par le progrès technique. A ce titre, dans l'industrie pétrolière «...*les innovations (souvent incrémentales et spécifiques à un volet du schéma industriel d'ensemble) sont en général introduites à l'occasion de développements de nouveaux gisements...*»¹. Dans ce sens, ce sont ceux qui affichent une longue et intense expérience dans l'industrie pétrolière qui sont les plus innovants. Les américains, comparés aux autres producteurs, sont les plus anciens dans ladite industrie.

Ainsi, si les Etats-Unis sont entrain d'exploiter leurs pétroles de schiste, c'est qu'ils ont épuisé la majeure partie de leurs réserves ultimes récupérables de leur pétrole conventionnel. Ayant agi selon la logique d'un passage graduel de l'exploitation de pétroles plus faciles aux plus difficiles à produire, selon un cheminement graduel tout le long du *continuum* de ressources en hydrocarbures fossiles, ce sont les producteurs américains qui ont cumulé le plus grand nombre d'avancées technologiques en matière d'exploitation pétrolière. A travers leur longue histoire et leur profonde culture pétrolière, les Etats-Unis ont réussi à s'ériger en un presque monopole des moyens pétroliers mondiaux : «...*sur les 2 400 appareils de forage opérant dans le monde, 80% opèrent aux Etats-Unis...*»².

2.1.4. Un droit minier des plus libéraux dans le monde

Visé par la *déclaration universelle des droits de l'Homme*³ et a valeur constitutionnelle dans la majorité des législations, le principe de la propriété privée est reconnu par la plupart des Etats comme étant un droit naturel inaliénable. Contrairement à ce qui se passe dans la majorité des autres pays, le droit minier américain est très libéral: «...*la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous, et les hydrocarbures appartiennent au propriétaire du sol par droit d'accession...*»⁴. Cette conception étendue de la notion de la propriété y est favorable à l'exploration et l'exploitation des

¹ Bruno Weymuller, « *Les perspectives de l'offre mondiale de pétrole* », Annales des Mines- Responsabilité et Environnement, 2010/02, n°58, pages 13-18.

² Philippe Charlez, Pascal Baylocq, « *Gaz et pétrole de schiste...en questions* », Op.cit., page 06.

³ Article 17 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) : « 1- *Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a le droit à la propriété.* 2- *Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété* ».

⁴ Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « *Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats* », Op.cit., page 179.

hydrocarbures à l'initiative de personnes privées physiques, ou morales. De là, aux Etats-Unis, un propriétaire d'un terrain dont le sous-sol regorge de réserves du pétrole, conventionnel ou non-conventionnel, si il diffère de l'exploitant, a droit à «...recevoir un revenu de la compagnie exploitante, d'abord en amont pour l'installation du puits, puis une redevance annuelle sur la production...»¹. C'est la sacralité du droit à la propriété privée aux Etats-Unis, fondant toute la philosophie libérale de leur économie, qui structure le caractère hautement concurrentiel de l'amont de l'industrie pétrolière américaine.

A l'opposé, la plupart des pays du monde considèrent que «...les gisements d'hydrocarbures sont la propriété de l'Etat et font partie de son domaine...»². A cet effet, aux noms de l'intérêt général et de la propriété collective des actifs naturels, le propriétaire d'un terrain est donc dépossédé dès lors qu'elle est prouvée l'existence d'hydrocarbures dans son sous-sol. Souvent, le propriétaire des ressources d'hydrocarbures est exproprié sans indemnisation au profit de l'Etat. Ce dernier agit en sa qualité de dépositaire de la souveraineté du peuple à disposer de ses ressources naturelles. A ce titre, ces ressources échoient systématiquement sous la règle concernant le « *domaine inaliénable et imprescriptible de l'Etat* »³. De là, c'est à l'Etat propriétaire et exploitant que reviennent tous les revenus et l'ensemble des rentes se rattachant à l'industrie pétrolière. Si l'Etat n'a pas qualité d'exploitant, il est le seul à détenir le droit et le pouvoir régalien de collecter les redevances versées par les entreprises exploitantes. Ces dernières acquièrent le droit d'exploitation par le biais des concessions, ou à travers les sociétés de joint-venture montées à l'occasion en partenariat avec les sociétés nationales des pays producteurs. Ils en découlent, de ce fait, les monopoles des Etats sur leurs secteurs pétroliers respectifs au sein de la majorité des autres pays producteurs et à leur tête les pays de l'OPEP.

¹ Thomas Porcher, « *Le mirage du gaz de schiste* », Paris, Max Milo Editions, Collections Essais-Documents, 2013, page 203.

² Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « *Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats* », Op.cit., page 180.

³ « *L'inaliénabilité des biens signifie que les dépendances du domaine public ne peuvent faire l'objet d'une aliénation qu'elle soit volontaire (vente) ou forcée (expropriation)...l'imprescriptibilité signifie que la propriété, exercée par l'Etat sur des dépendances du domaine public, n'est pas susceptible de s'éteindre par prescription, c'est-à-dire par non usage et écoulement du temps* ». Définition fournie par : <http://www.cours-de-droit.net/>

2.2. Le non-conventionnel redéfinit les rôles des offreurs dans le commerce du pétrole et les comportements conventionnels dans la régulation du marché

Si l'on se fiant aux données de *BP Statistical Review of World Energy – June 2015*, l'on pourrait supposer intuitivement que le potentiel des huiles de schiste des Etats-Unis est conséquent. Cela est d'autant très vraisemblable que leur production a crû d'une façon très significative à compter de 2010, pour atteindre les 11,644 mbl/j en 2014 et enregistrer, ainsi, un second pic. En effet, un tel record de production surpasse en ampleur celle d'un premier pic historique de 11,297 mbl/j, atteint en 1970. Ce nouveau pic amorce une nouvelle conjoncture qui s'annonce, d'ores et déjà, délicate et porte en substance un scénario catastrophique pour l'OPEP, ainsi que pour d'autres pays non-OPEP. Effectivement, en sus d'une redéfinition des rôles des acteurs traditionnels dans le mécanisme d'ajustement prix-quantité, à travers lequel s'opèrent le processus de régulation et de la détermination des cours sur le marché, une reconfiguration des contours du commerce international du pétrole et la trajectoire des flux pétroliers mondiaux commence à se projeter. Ceci est d'autant plus probable que les Etats-Unis acquièrent dorénavant une position conciliant le statut du chef de peloton des pays grands consommateurs et celui des premiers producteurs mondiaux du pétrole.

L'agrégation des offres individuelles des producteurs américains, dont les comportements sont d'ordre non-coopératif, car s'inscrivant dans la logique du paradigme concurrentiel, est chargée d'un pouvoir déterministe sur ceux des autres offreurs et pèse sur le levier offre, qui avec la demande constituent les fondamentaux physiques rattachés au mécanisme de formation des cours. Sur le plan des échanges internationaux, dans le cadre du négoce mondial du pétrole, la levée en décembre 2015 de l'embargo sur les exportations du brut décrété depuis 1975, juste après le premier choc pétrolier, à travers la «...*loi Energy Policy and Conservation Act qui n'autorise l'exportation de pétrole que dans des cas très particuliers, comme pour les exportations destinées à la consommation du Canada...*»¹, augmente la probabilité de voir à terme les flux pétroliers allant des et vers les Etats-Unis disproportionnellement s'inverser. En effet, de leur statut de premiers importateurs mondiaux du pétrole, les américains pourraient renouer avec leur histoire de

¹ Marie-Claire Aoun, «Une ère nouvelle d'abondance pétrolière?», in *Politique étrangère* n°2015/04, pages 65-76.

premiers exportateurs. Cela, conduira de *facto* au rétrécissement des parts de marchés approvisionnés traditionnellement par des pays appartenant ou non à l'OPEP. L'augmentation de la production des huiles de schiste aux Etats-Unis, tout en allant dans le sens de la consolidation de leur indépendance énergétique vis-à-vis de leurs fournisseurs traditionnels, conduira d'un côté à un rétrécissement pour certains parmi eux, voire même à une fermeture progressive pour d'autres, du marché américain. Même hypothétiques, ces chiffres restent saisissants: «...en 2035, les importations de pétrole des Etats-Unis en provenance des pays du Golfe ne représenteront plus que 15%, contre 64% en 2000...»¹. D'un autre côté, le manque à gagner des pays exportateurs du pétrole ne sera pas affecté par les seules limitations, ou les seules restrictions des débouchés sur le marché américain. Bien au-delà, les huiles américaines constituent une menace pour les intérêts pécuniaires des multiples pays producteurs, dépendants des revenus pétroliers, au sein même des centres de consommation qui leur sont d'antan considérés traditionnellement bien acquis. Et pour cause, les flux commerciaux liés à l'exportation du pétrole américain, allant principalement vers les pays de l'Europe occidentale, est synonyme à la fois d'une diversification des sources d'approvisionnement énergétique du vieux continent et un amenuisement de sa dépendance pétrolière envers la Russie et les pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Libye), tous deux membres de l'OPEP.

Dans les prémices d'une reconfiguration de la géographie du commerce mondial du pétrole, l'Asie deviendra un véritable champ sur lequel se dérouleront d'intenses rivalités pour des parts de marché entre les différents pays exportateurs. La Chine et l'Inde, plus particulièrement, de par leur caractère de pays énergivores et enregistrant une intensité énergétique encore prépondérante dans la formation du PIB de chacune d'elles, dont «...les importations en provenance des pays du Golfe qui n'étaient que de 14% en 2000 atteindront 75% en 2035...»², se verront concentrer une double concurrence. En effet, au-delà de la traditionnelle concurrence entre l'entité OPEP et les pays non-OPEP (la Russie tout spécialement) qui ira crescendo, l'OPEP sera un champ d'expression explicite d'une

¹ Philippe Charlez, Pascal Baylocq, « Gaz et pétrole de schiste...en questions », Op.cit., page 28.

² Idem, page 29.

concurrence, jusqu'à larvée¹, entre ses différents membres pour se disputer des débouchés supplémentaires au sein de ces pays.

2.2.1. Quid des rôles des offreurs dans le processus de régulation du marché pétrolier?

L'arrivée d'une offre incessamment conséquente du pétrole de schiste américain, dans un contexte où les prévisions de la demande «...étaient révisées à la baisse, car la croissance mondiale causait des déceptions à répétition depuis 2011...»², ne cesse d'ancrer durablement le marché dans une situation d'excédent de disponibilités, corolairement à une déprime prolongée des cours. Cependant, si les variations de l'offre comme celles de la demande ont contribué à faire chuter les cours, «...les calculs empiriques indiquent que c'est l'évolution de l'offre (bien plus que la demande) qui explique en majeure partie la dernière plongée des cours...»³. En résumé, la dégringolade des prix observée depuis juin 2014, qui n'est pas sans rappeler celle inhérente au premier contre-choc pétrolier de 1986, est davantage due à un choc d'une offre excédentaire et non la résultante d'une demande atone.

A y considérer l'offre, il s'agit plus naturellement de l'aboutissement du passage progressif d'une phase de pénurie, accentuée à l'occasion du troisième choc pétrolier de 2008, vers une phase d'excédent de disponibilités, conséquemment à un niveau de prix longuement haussier. Cette situation appréhendée comme un simple résultat de l'agrégation des offres faites individuellement par les divers macros-acteurs producteurs du pétrole, n'est pas anodine. En effet, il n'est question, jusqu'à là, que du déroulement ordinaire du mécanisme d'ajustement prix-quantité inhérent au processus de régulation propre au marché pétrolier. Lequel processus est grandement impulsé par l'effet de la réaction et de l'adaptation de l'offre au signal d'un prix durablement élevé. Un processus qui, faut-il le rappeler, prend une allure accidentée et, comme manifestation conjoncturelle, une reproduction par alternance, suivant une logique circulaire, des phases

¹ Nous pouvons aisément admettre que la concurrence au sein de l'OPEP est implicite, couvée et jusqu'à là jamais explicitement revendiquée. Cela est d'autant plus admissible que ses membres sont tenus formellement de se conformer à la règle des quotas de production officiellement et unanimement arrêtés lors des sommets semestriels de l'Organisation. Dans cette perspective, la concurrence entre les membres de l'OPEP, est perçue comme un comportement déviant et une entorse aux principes fondateurs de l'Organisation pétrolière.

² John Baffes, M.Ayhan Kose, Franziska Ohnsorge et Mark Stocker, « Chute libre », in la revue « Finances et Développement », Département des Etudes du FMI, décembre 2015, pages 20-23.

³ Idem.

d'équilibre, d'excédent ou de pénurie caractérisant tout marché. Toutefois, l'inédit sur le marché pétrolier est la dimension concurrentielle que prend la fonction offre. Dans cette phase d'une offre prenant l'ascendant sur la demande, le processus d'une remise en cause de la structure oligopolistique de l'amont de l'industrie pétrolière, à travers la déconcentration et l'éclatement des sources d'approvisionnement, est enclenché. Suivant cet ordre, l'on assiste inexorablement à une redistribution de rôles parmi les offreurs dans le processus de régulation du marché et la cristallisation d'un sens aigu de rationalité économique plus fort que le sens de coopération qui, selon les engagements économiques qui y sont faits, doivent dominer et animer le groupe *OPEP*.

2.2.1.1. Vers la renonciation au rôle du producteur d'appoint dans le processus de régulation du marché au profit de la concurrence

L'offre de l'*OPEP* est restée officiellement inchangée depuis la fin de 2011. Elle est, à tout égard, subjectivement inadéquate à l'actuelle conjoncture de déprime des cours. Les décisions ultérieures à 2011 prises par l'*OPEP*, consistant à figer la vente agrégée de ses membres au niveau officiel de 30 mbl/j, est perçue par d'aucuns comme un signe que cette dernière perd de sa cohésion et semble être déterminée à changer de stratégie en «...laissant entendre qu'elle cessait de jouer son rôle d'appoint sur le marché pétrolier...»¹. En effet, l'un des scénarii envisageable comme suite logique à la présente conjoncture est que «...l'empilement des offres sera donc inversé, les pays de l'*OPEP* assurant la base et les non-*OPEP* venant compléter les besoins du marché...»². De renoncement au rôle, qui consiste traditionnellement pour l'*OPEP* d'assurer le bouclage de la demande mondiale par l'adaptation de son offre aux seuils quantifiés des besoins mondiaux du pétrole qui ne sont pas satisfaits par l'offre agrégée des producteurs non-*OPEP*, il en résulte pour l'Organisation pétrolière une aliénation des avantages financiers tirés jusque là de sa position concurrentielle en tant qu'entité formant le centre de l'oligopole pétrolier. Il est fait allusion ici, entre autres, à la dissipation-disparition ou, du moins, la dilution de la rente de monopole au profit de l'ensemble des producteurs quelques soient leurs visées stratégiques. Cette rente liée à la politique de domination du

¹ John Baffes, M.Ayhan Kose, Franziska Ohnsorge et Mark Stocker, « Chute libre », Op.cit., pages 20-23.

² Marie-Claire Aoun, « Marché pétrolier : stratégie de l'*OPEP* face au changement de structure du marché », www.ifpenergiesnouvelles.fr, fil d'actu du 18/03/2015.

marché par la coalition des producteurs, bénéficie jusque là principalement aux pays de l'OPEP, grâce à leur stratégie d'entente *ex ante* sur les quantités mises en vente. A l'inverse, de la baisse actuelle des cours, il en découle l'accroissement du surplus des Etats des pays consommateurs, à travers l'augmentation de la demande finale, qui se répercute nécessairement sur l'élargissement de l'assiette de taxation et les droits d'accise sur la consommation des produits pétroliers. En outre, les rentes de position, minières et celles liées à la qualité du brut, seront amenées à avoir un effet prépondérant dans la détermination du niveau des revenus de chacun des pays exportateurs. Dans ce cas, ces dernières catégories de sources de superprofits différentiels, constitueront de véritables enjeux de concurrence entre les pays produisant des bruts semblables provenant de gisements comparables et situés à équidistance d'un même centre de consommation qu'ils fournissaient au préalable.

Par ailleurs, depuis la mi-2014, le pétrole américain et, plus généralement, celui des autres producteurs marginaux non-OPEP, sont compétitifs et suggèrent l'idée que dans de telles conditions le prix mondial est nécessairement situé au dessus des coûts techniques de production dans ces pays. En effet, malgré une baisse tendanciellement prolongée des cours, les pays non-OPEP manifestent un comportement de résistance à la baisse dans le processus de régulation du marché pétrolier. En s'appuyant sur leurs capacités à innover dans les techniques de forage et d'accroissement des taux de récupération, les gisements marginaux continuent à produire du pétrole. Pour rappel, durant le premier contre-choc pétrolier certains parmi eux, à l'instar des Etats-Unis et du Royaume Uni, ont vu leurs productions passer respectivement de 10 231 mbl à 9 159 mbl et de 2 691 mbl à 1 943 mbl entre 1986 et 1989. Par l'amenuisement de leurs productions, ces deux producteurs ont du servir, à l'occasion de cet effondrement des prix, de régulateurs forcés dans la phase de redressement des cours qui s'en est suivie.

A chaque contexte, ses propres circonstances. De là, depuis le début de la révolution du schiste aux Etats-Unis, dans un jeu à fort relent concurrentiel, le comportement non-coopératif s'impose comme une règle pivot sur laquelle repose le déploiement des stratégies de l'essentiel des acteurs au niveau de l'amont de la chaîne de valeur pétrolière mondiale. Les producteurs américains dominent le marché et pèsent sur le

levier offre dans le déroulement du mécanisme d'ajustement prix-quantité, aux dépens des pays de l'OPEP en général, ceux de l'OPAEP en particulier. Ces derniers, grâce à leurs réserves importantes et leurs capacités de production, posées comme avantages concurrentiels mobilisables, assuraient jusque là le rôle de *swing producer* et, par conséquent, celui de régulateur volontaire sur le marché. Tout en voyant leurs marges bénéficiaires se réduire, ces gros producteurs du pétrole jouissant d'une compétitivité coûts, se versent dans une stratégie de confrontation et font dans la résistance à la baisse des cours. Un tel choix stratégique consiste en l'exercice d'une pression sur les autres offreurs et vise un double objectif. Le premier est celui d'évincer du marché, selon une logique de prédation, les producteurs rivaux en vue d'une conquête et/ou d'une reconquête de parts de marché. Le second se résume dans le fait de faire de la baisse des prix un moyen de dissuasion pour les potentiels producteurs tentés d'entreprendre une irruption dans l'amont de l'industrie pétrolière dans la perspective d'une sauvegarde des centres de consommation déjà conquis.

2.2.1.2. La rationalité économique prime, la coopération intra-groupe est reléguée

Les recettes des exportations et, par extension, de l'indice des termes de l'échange dans le commerce international ne dépendent pas uniquement des prix, mais aussi des quantités proposées à la vente. A ce titre, les monarchies du Golfe, plus particulièrement l'Arabie Saoudite, en privilégiant l'optimisation de leurs revenus à travers des stratégies visant l'accroissement de leurs débouchés, adoptent un comportement non coopératif et concurrentiel dans le déroulement du mécanisme prix-quantité sur le marché. Une stratégie menée, en favorisant la confrontation tous azimuts et sans faire de distinction entre certains de leurs autres alliés au sein de l'OPEP et des autres producteurs non-OPEP.

Afin d'entraver la production et l'expansion des pétroles non-conventionnels, ces gros producteurs laissent s'exercer une pression à la baisse sur les cours. En somme, les pays de l'OPAEP, en usant de leurs excédents inemployés de capacités de production et en prenant appui sur la longévité de leurs réserves comme avantages compétitifs dans la construction de leur stratégie, semblent (ré)agir en premier lieu, par rapport aux décisions de production des pays de la frange concurrentielles, selon des critères essentiellement

économiques de maximisation de leurs revenus et dans le cadre des « ...*hypothèses de la rationalité des acteurs, qui ne soient pas simplement la maximisation du profit, mais qui portent sur l'interaction des acteurs, sur la manière dont ils agissent en fonction du comportement de l'autre...* »¹. Cependant, de tels choix stratégiques, puisés de la logique concurrentielle, se posent à *a priori* en contradiction avec les notions de l'altruisme et de la solidarité, sur lesquels se fonde la logique relationnelle et qui constituent le principe d'engagement au sein de l'OPEP. Au contraire, ces choix riment à *fortiori* avec celles relatives à l'égoïsme et à l'individualisme. Ainsi, un tel comportement de *free riders*, qui découle de la volonté d'une optimisation de l'utilité et dictée par la rationalité économique, est mené aux dépens des autres membres et des objectifs, de servir les intérêts de revenus de ses membres, arrêtés par l'Organisation pétrolière. Effectivement, mis à mal par la démarche stratégique des pays disposant de longues réserves, certains pays de l'OPEP, qui se comportent en simple *price takers* et dont le niveau des revenus tirés de l'exportation de leurs pétroles est grandement subordonné au degré de cohésion de la stratégie et de l'effort de stabilisation des cours consenti par l'ensemble, subissent le déterminisme des forces du marché. Fortement dépendants des recettes pétrolières, des pays de l'OPEP, ou autres, se retrouvent confrontés à l'exigence de brader leur production et forcés d'endosser, par conséquent, le rôle de pays soldeurs. L'Irak est, à plus d'un titre, un cas très pertinent. Engagé dans la lutte contre *Daesh*, en proie à des velléités séparatistes des kurdes irakiens, faisant face à la hausse de ses dépenses budgétaires et à court de trésorerie, l'Irak se voit dans l'impératif de «...*brader son pétrole lourd, le Basra heavy, à 30 USD/baril...*»². La généralisation d'un tel type d'offre et la prolifération d'un tel comportement de bradage de la production, à défaut d'un hypothétique redressement vigoureux de la consommation mondiale, sont susceptibles d'aggraver le différentiel entre les fondamentaux physiques du marché et d'accentuer encore pour longtemps la déprime des cours. Une pareille configuration de l'offre fragilisera davantage la cohésion du groupe et compromettra l'accomplissement de la mission de l'Accord des pays producteurs du pétrole. Une mission voulue être celle de garantir des revenus conséquents à ses pays

¹ Pierre-Noël Giraud, « *L'économie mondiale des matières premières* », Op.cit, page 65.

² Tewfik Abdelbari, « *Le baril à 20 dollars ? Quand l'offre surpasse les capacités de stockage* », article paru sur le site du journal électronique www.tsa-algerie.com, du 21/12/2015, en rapportant une information fournie par le journal britannique « *The Telegraph* ».

membres, en défendant le niveau et la stabilité des cours, en jouant sur les volumes de production via des quotas.

3. Le schiste créé un second schisme au sein de l'OPEP

L'exploitation à grande échelle du pétrole non conventionnel, principalement aux Etats-Unis, a mis en exergue toute la puissance des forces de rappel du marché à transcender les stratégies d'alliance que lui opposent traditionnellement les principaux Etats offreurs, à travers l'OPEP. Cette montée en puissance des mécanismes libres du marché s'est faite à la faveur des Etats consommateurs qui se sont alliés, pour les plus importants d'entre eux, au sein de l'AIE. Dans ce cas de figure précisément, le marché pétrolier prend objectivement toutes les allures d'un marché acheteur avec, comme corolaire, une déprime des cours de brut.

Le progrès technologique et les conditions économiques favorables à la déconcentration géographique de l'offre et permettant, au-delà, d'avancer progressivement sur l'axe constituant le *continuum* entre les multiples variétés d'hydrocarbures fossiles, ont induit la pluralité des offreurs. En conséquence, la multiplicité des producteurs suscite une offre importante, met en concurrence les fournisseurs et les rend aisément substituables au grand profit des grands pays consommateurs. L'accélération des variations et l'accentuation de l'imprévisibilité des cours, qui en découlent, plaident à la faveur d'une atténuation du caractère hautement stratégique du pétrole. En effet, à compter de l'avènement de la révolution du schiste aux Etats-Unis, le fonctionnement du marché pétrolier ressemble, dans une large mesure, au fonctionnement de celui sur qui est négociée une quelconque autre commodité. Par analogie, la plupart des producteurs du pétrole adoptent des comportements proches de ceux des firmes en situation de collision. Dans une logique de concurrence, cela repose sur le substrat que les firmes, en tant que centres de décision posés en entités autonomes, sont mues rationnellement à opérer à moindres coûts et qui, en fonction du signal prix sur le marché, œuvrent à l'optimisation de leurs revenus par l'accroissement de leurs parts du marché à travers la construction et la consolidation d'un ou de plusieurs avantages concurrentiels. A ce titre, des pays producteurs se lancent dans des rivalités et, dans un pareil cas, des alliances ayant structuré jusque là le marché pétrolier sont ébranlées et, voire même, encourent le risque de se défaire.

L'une des alliances à en faire écho des effets de la révolution de schiste est celle liant l'Arabie Saoudite aux Etats-Unis. Cette alliance, qui a uni implicitement dès les années 1930 le premier consommateur au premier producteur, est formalisée à travers la signature en 1945 du « *Pacte de Quincy*¹ ». Il s'agit d'un accord par lequel les Etats-Unis endossent la responsabilité de garantir la stabilité de l'Arabie Saoudite contre toute menace extérieure, ou toute expression de violence interne, pouvant émaner de la minorité chiite autochtone, à vocation déstabilisante de l'ordre monarchique établi. L'Arabie Saoudite, tout en «...*optant pour une politique de prix modéré...*»², s'engage à garantir en retour l'approvisionnement pétrolier des Etats-Unis. Toutefois, des frictions apparaissaient déjà, à compter du 11 septembre 2001, au sein de ce pacte. Le Royaume Wahhabite s'est vu suspecté d'être derrière les attentats terroristes ayant pour cible le *World Trade Center*. Depuis, «...*même si elle est la colonne vertébrale irremplaçable du système pétrolier, l'évolution actuelle de l'alliance historique entre les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite est porteuse de tensions croissante et montre que le système semble avoir atteint ses limites...*»³. Ces dernières, sont davantage rendues saillantes par le non-conventionnel. Ainsi, aux tensions géopolitiques du début de ce XXI^{ème} siècle, viennent se greffer des tensions économiques liées à des offres concurrentielles sur le marché pétrolier. A l'heure de schiste, les huiles des Etats-Unis sont les rivales de celles de l'Arabie Saoudite au sein de l'ensemble des centres de consommation (Europe, Japon...).

Une seconde alliance qui n'est pas épargnée et qui se trouve menacée par l'excédent de l'offre sur le marché est l'Accord des producteurs du pétrole. Le pétrole du schiste américain accentue davantage toute la fragilité de la cohésion de l'OPEP. Une cohésion construite jusque là autour de la notion de revenu stable pour chacun de ses membres, qui cristallise le principe de la convergence des intérêts économiques au sein de ce groupe. Or, la répartition naturellement disparate des réserves pétrolières, parmi les membres de l'Organisation, crée la dichotomie qui fait la distinction entre les pays à

¹ Le « *Pacte de Quincy* » est signé entre le président américain Franklin D. Roosevelt et Ibn Séoud, roi d'Arabie Saoudite, à bord du croiseur éponyme. Ce pacte, prévu initialement pour une durée de 60 ans, est reconduit pour une durée équivalente par George W. Bush en 2005.

² Samuele Furfari, « *Politique et géopolitique de l'énergie, une analyse des tensions internationales au XXI^e siècle* » Op.cit, page 196.

³ Cédric de Lestrangé, Christophe-Alexandre Paillars, Pierre Zelenko, « *Géopolitique du pétrole : un nouveau marché, de nouveaux risques, des nouveaux mondes* », Op.cit. Page 95.

réerves longues et les pays à réserves courtes. En l'absence d'un transfert de pouvoir à une structure en son sein, à qui incomberait la souveraineté d'une gestion collective des réserves individuelles, la disparité de la longévité des réserves propres à chacun des membres de l'OPEP fait déjà de cette dernière un champ de répartition asymétrique du pouvoir et constitue une source de comportements idiosyncratiques. Lesquels comportements sont objectivés par la perception faite par chacun d'eux de la rente de Hotelling.

Par ailleurs, comme tout acteur, l'ensemble OPEP, en tant que coalition d'offreurs, est en interaction avec son milieu. Cependant, le signal prix sur le marché, qui se pose à la fois comme contrainte et objectif pour cette dernière, est différemment perçu par ses membres pris individuellement. Ainsi, la baisse prolongée des cours du pétrole, enclenchée depuis la mi-2014 par la révolution du brut de schiste américain, entame la cohésion de l'OPEP en tant qu'entité distincte de ses membres. Chacun de ces derniers étant mu rationnellement à faire valoir ses propres intérêts, des stratégies individuelles emboîtent le pas à la notion de l'intérêt collectif qui est censé fonder toute la philosophie d'une telle alliance. En effet, des stratégies parfois de sauvegarde (Arabie Saoudite), d'autres fois de reconquête de parts du marché (Iran) et des volontés stratégiques de soutien du prix (Algérie, Venezuela,...) se font concurrence au sein de la même OPEP.

Les rivalités sur des parts de marché font que les tensions *intramuros* à l'OPEP deviennent de plus en plus acerbes. Aujourd'hui, à l'ère du non-conventionnel, elles sont davantage externalisées que de par le passé. Les divergences sont très perceptibles, si bien qu'en sus du schisme opposant depuis toujours les sunnites aux chiïtes, incarné par la rivalité autour de la position de *leadership* religieux dans le monde musulman, entre l'Arabie Saoudite et l'Iran, le schiste attise les animosités politiques, auparavant atténuées par le pragmatisme économique d'une réalisation collective de revenus conséquents. Le schiste induit, à l'occasion, une autre forme de schisme au sein de l'OPEP. Un schisme découlant, cette fois-ci, de la rationalité économique. Cette dernière, repose fondamentalement sur le principe de l'optimisation de l'utilité et de l'accroissement de l'intérêt individuels par ses propres moyens. A noter, qu'à l'ombre des actuelles crises géopolitiques dans la région du Moyen Orient, les notions de l'intérêt individuel et de

l'utilité, au sens économique, sont chargées de rivalités et de visées politiques, surtout entre l'Arabie Saoudite et l'Iran.

3.1. L'Arabie Saoudite et l'Iran, la collision à la place et lieu d'une collusion

Les quotas de production spécifiques, applicables à chacun de ses membres, est le système mis au point collectivement par l'OPEP, à partir du mois de mars 1982, pour faire valoir les objectifs de revenus individuels à court terme et le mécanisme par lequel passe la volonté d'une allocation inter-temporelle optimale des réserves pétrolières à long terme. L'histoire récente nous renseigne qu'« ...entre avril 1982 et novembre 2007, la répartition de la production a été modifiée 47 fois...et que l'OPEP n'a pas modifié ses objectifs de production depuis 2008...»¹. Le 14 novembre 2011, «...l'OPEP a décidé à Vienne d'officialiser sa production réelle qui est d'environ 30 mbl/j, alors que tous les observateurs avaient prédit un maintien du plafond officiel de 24,84 mbl/j, décidé en décembre 2008 à Oran...»². Ce niveau de production est reconduit à l'occasion de l'ensemble des différentes réunions de la Conférence des Etats membres de l'OPEP, qui ont succédé à celle de novembre 2011. Ainsi, à l'instar de la décision prise en décembre 1985, quand l'OPEP a laissé à ses membres toute la liberté dans la fixation des prix et des volumes, à défaut de trouver un consensus lors de sa réunion semestrielle du 04 décembre 2015, «...l'OPEP a renoncé à fixer son plafond de production, au moins jusqu'en juin 2016...»³. Lors de sa réunion de 02 juin 2016, la Conférence a anticipé sur «...un processus de rééquilibrage du marché pétrolier entraînant un raffermissement des cours, qui doit intervenir au cours des trimestres à venir. Un tel processus est dû principalement au redressement probable de l'économie mondiale, qui devrait afficher une croissance de l'ordre de 3,1% sur le reste de l'année au lieu des 2,9% de l'année dernière, tirant la consommation à la hausse de 1,2 mbl/j. Cette dernière se produirait parallèlement à une contraction de l'offre non-OPEP de près de 0,74 mbl/j...»⁴. Sur ce, les membres de l'OPEP ne s'étaient pas fixés un plafond de production. Ceci, malgré la persistance de

¹ Samuele Furfari, « Politique et géopolitique de l'énergie, une analyse des tensions internationales au XXI^e siècle » Op.cit, page 189.

² Liès Sahar, « Conférence des Pays Exportateurs de Pétrole : L'OPEP officialise sa production », le quotidien national El Watan, du 15/11/2011.

³ Anne Feitz, « Le pétrole chute après la réunion de l'OPEP », LesEchos.fr, du 04/12/2015.

⁴ Rapport mensuel de l'OPEP, juin 2016.

l'excédent de l'offre sur le marché et le plaidoyer de ses pays membres mono-exportateurs du pétrole les plus impactés par cette conjoncture de déprime des cours, comme l'Algérie et le Venezuela. Un plaidoyer voulu être un contre-argumentaire à la position dominante de l'Arabie Saoudite, afin de tenter de réorienter les choix stratégiques de l'OPEP, pour que cette dernière réduise sa production en vue d'atténuer l'impact négatif des chocs exogènes de la tendance baissière des prix sur leurs économies respectives. Ainsi, si la révolution de schiste aux Etats-Unis est citée à profusion comme étant l'évidente origine de la genèse du sentier baissier des cours amorcée depuis la mi-2014, l'abondance de l'offre sur le marché s'exacerbe de fait d'un choix commun à l'Arabie Saoudite et de ses alliés au sein de l'OPEP, à l'instar du Koweït, du Qatar et des Emirats Arabes Unis.

Comparé aux autres épisodes de l'histoire pétrolière, un tel contexte, caractérisé par la déprime des prix de brut qui est due à l'expansion de l'offre, se dresse à l'opposé des effets engendrés habituellement à l'occasion des tensions géopolitiques dans la région du Levant sur les cours. D'une manière orthodoxe, les perturbations géopolitiques au Moyen Orient impactent les fondamentaux du marché et portent à la hausse les prix du brut. Dans une telle entorse à la règle, entre l'optimisation de l'utilité (notion économique) et la lutte autour du partage du pouvoir régional entre des Etats voisins (notion politique), le choix de l'Arabie Saoudite et de ses alliés de favoriser les parts du marché, au lieu de soutenir les prix, est empreint d'une ambiguïté. En revanche, un tel choix a l'avantage de mettre davantage en évidence l'imbrication des facteurs politiques et économiques dans l'évolution et la détermination de la trajectoire des sentiers des prix du pétrole. A cet effet, il est tout à fait vrai qu'entre une explication purement économique et une interprétation d'ordre politique de l'option de l'Arabie Saoudite et de ses alliés, de ne pas opérer des rétentions sur la production, le choix n'est pas concluant. Pour ainsi dire, deux hypothèses entrent en concurrence. Il consiste à faire énoncer, pour l'une, que l'Arabie Saoudite et ses alliées agissent de la sorte pour contrecarrer l'expansion sur le marché de schiste américain et, pour l'autre, que ces pays s'efforcent d'affaiblir l'Etat iranien, en entravant son retour sur la scène pétrolière après la levée de l'embargo sous lequel il était soumis. A ces deux hypothèses, l'on est tenté de répondre par l'affirmatif. Un choix de réponse motivé par le fait que, sur la scène politique internationale, les Etats sont animés par des rivalités d'affirmation hégémonique et, dans le cas particulièrement du pétrole, les Etats sont des

acteurs incontournables sur le marché. Ainsi, c'est dans le commerce mondial du pétrole que le champ économique peut se retrouver confondu avec celui de la politique. En effet, le pétrole peut faire l'objet de simples transactions sur le marché pour la satisfaction des besoins exprimés (acte économique), en sus de servir, si besoin y est, d'arme (arme pétrolière) pour l'exercice d'influence politique entre des Etats rivaux.

L'Iran ne pouvant faire valoir une posture passive, sa volonté de reconquête de parts de marché le conduira à entrer dans une véritable collision avec la volonté d'une préservation de ses parts de marché pour l'Arabie Saoudite. Des heurts qui ne manqueront pas de faire perdurer la déprime des cours au grand dam des autres pays à réserves courtes siégeant au sein de l'Organisation pétrolière.

3.1.1. L'Arabie Saoudite, une offre à cheval entre des choix à la fois politiques et économiques

Le schisme religieux faisant opposer sur de multiples fronts les chiites aux sunnites à travers le monde, s'exacerbe fortement à l'aune des tensions géopolitiques qui minent la région du Moyen Orient. Les situations politiques au Yémen, en Irak, en Syrie, etc., sont parmi les terrains sur lesquels les velléités hégémoniques de l'Arabie Saoudite et de l'Iran, sur tout le Levant, se matérialisent à travers des violences. Ces dernières, menées par communautés interposées, sont attisées par les volontés des uns et des autres, parmi elles, d'affirmer ses différences ethniques et confessionnelles qui émaillent l'ensemble de la région. Toutefois, c'est essentiellement à travers le désaccord sur l'issue de la guerre civile en Syrie, un pays qui, de par sa position géographique, présente un enjeu géostratégique à la fois régional et global, que culminent toutes les tensions entre ces deux pays. Dans ce conflit interne à la Syrie, Ryad souhaite la chute du régime de Damas, incarné en la personne de Bachar Al-Assad, d'essence confessionnelle alaouite, une des douze branches de l'idéologie chiite. Cela, au moment où Téhéran, réagissant sous l'effet d'une impulsion naturelle de solidarité intracommunautaire, le soutient et veut qu'il demeure à la tête de l'Etat syrien, menacé par une éminente dislocation sous la pression de *Daesh*. C'est ici, un tiraillement entre deux postures de politique étrangère qui se posent en opposition. Le conflit syrien, s'apparentant à une guerre par procuration que se livrent l'Iran et l'Arabie Saoudite, se répercute ostensiblement sur les données du marché pétrolier. En effet, le

désaccord politique entre les deux pays, prend l'expression d'une mésentente économique et fait irruption dans l'enceinte de la coalition des Producteurs du pétrole.

Usant de son statut de chef de file et de son influence prépondérante au sein de l'OPEP, l'Arabie Saoudite oriente les résolutions de la Conférence des Etats membres à privilégier les gains de part de marché au détriment de la politique de soutien au prix. Soutenu dans cette entreprise par ses alliés du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), créé en mai 1981 sous son instigation et dans lequel il exerce une position dominante, le Royaume Wahhabite parvient à imposer sa stratégie à visées individuelles aux dépens de celle devant servir un niveau conséquent de revenu aux membres de l'Organisation pétrolière.

L'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, le Koweït et le Qatar sont parties prenantes de l'OPAEP, considérée être le noyau de l'OPEP et le cœur de l'oligopole pétrolier mondial. Ces pays, partagent avec deux autres monarchies du Golfe, le Bahreïn et Oman, outre la caractéristique de disposer de réserves pétrolières importantes et des coûts d'extractions et de développement de nouvelles capacités éventuelles extrêmement faibles, la défense acharnée de l'Islam sunnite. Ces six monarchies du Golfe font toutes parties du CCG. La décision de ces dernières de ne pas réduire leur production pétrolière, nonobstant une offre grande en comparaison à la demande, a une visée qui va au-delà d'une réaction économique vis-à-vis de la concurrence induite par le schiste américain, les sables bitumineux du Canada, ou par le pétrole conventionnel des autres pays non-OPEP, en premier rang la Russie. A cet égard, pour d'aucuns, *«...le prix du baril de pétrole pourrait rester faible encore longtemps, car l'Arabie Saoudite ne cherche pas uniquement à éliminer ses concurrents, elle veut aussi affaiblir son ennemi politique juré, l'Iran. Et pour y arriver, son arme principale est le prix du pétrole...»*¹. Ainsi dit, la volonté de l'Arabie Saoudite de maintenir une offre expansive, dans un contexte d'une surabondance de disponibilités, est enchâssée entre des considérations politiques et d'autres économiques. Considérée à l'aune des engagements internes à l'OPEP, la tournure de l'offre de l'Arabie Saoudite prend, dans une large mesure, l'expression d'une préférence politique. Evaluée vis-à-vis de l'évolution de l'offre de schiste américaine, le choix des saoudiens trouverait

¹ François Normand, « Pétrole : l'Arabie Saoudite livre une guerre à l'Iran », www.lesaffaires.com, du 09/01/2016.

une justification économique. Toutefois, face au schiste américain, la stratégie de l'Arabie Saoudite et ses alliés du CCG est elle économiquement efficace ?

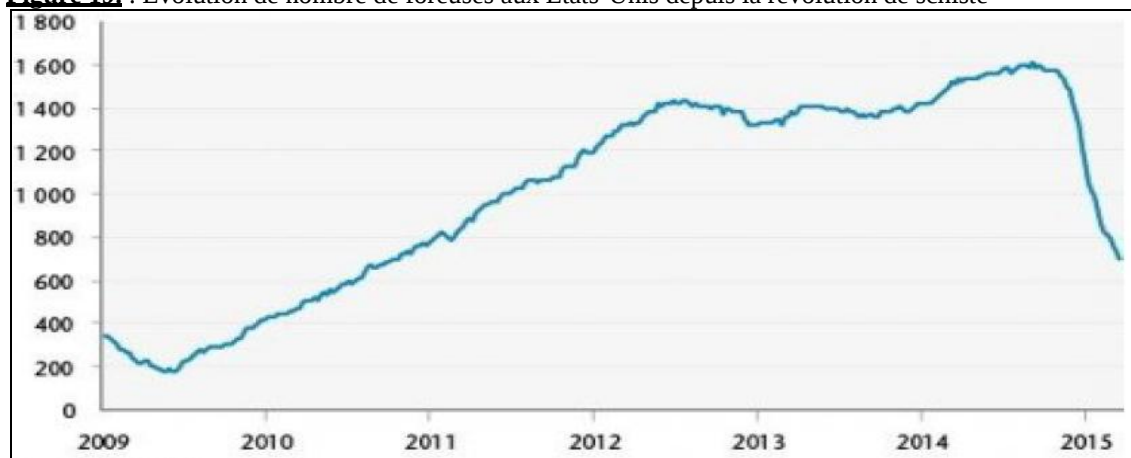
3.1.1.1. La stratégie de l'Arabie Saoudite face au pétrole de schiste

Selon l'AIE, par rapport à 2014, la production mondiale du pétrole en 2015 a augmenté de 0,2 mbl/j, tandis que la demande n'a été que de 0,7 mbl/j. Cette hausse de l'offre est principalement la conséquence d'une révolution énergétique, déclenchée par l'explosion de nouveaux approvisionnements pétroliers. Il s'agit, plus pertinemment de l'essor de la production non-conventionnelle américaine. A coté, la faiblesse de la demande, due au ralentissement de la croissance mondiale en particulier celle des pays émergents, a également joué un rôle important. D'après la même AIE, les prévisions de l'augmentation de la demande du pétrole pour 2016 sont inférieures à la moyenne de 0,5 mbl/j. Toutefois, ces grandeurs de l'offre et les prévisions de la progression de la demande ne sont pas suffisantes, à elles seules, pour expliquer l'ampleur de la baisse des prix du pétrole observée depuis le début du second semestre de l'année 2014. La volonté manifeste de l'OPEP, agissant sous le forcing de certains des membres de l'OPAEP, de renoncer à son rôle de fournisseur résiduel amplifie un tel mouvement baissier des cours. A travers le changement du comportement stratégique des pays de l'Organisation pétrolière, l'Arabie Saoudite semble chercher l'éviction du marché des producteurs du pétrole non-conventionnel. D'ailleurs, pour d'aucuns, le but mis au bout de la ligne de mire des saoudiens, il y a d'abord la réduction de la production américaine. La stratégie des pays du CCG consiste à entretenir une politique délibérée de défense de parts de marché et à faire dans la résistance à la baisse des cours.

Tout en mettant en difficulté la majeure partie des économies dépendantes de la rente pétrolière, une telle stratégie semble avoir de l'effet dans le rétrécissement de l'offre schisteuse des producteurs indépendants étasuniens. En effet, comme le laisse suggérer le graphique de la page 209 ci-après, « ...le nombre d'appareils de forage aux Etats-Unis est passé en près de 1600 en 2014 à près de 600 en septembre 2015... »¹.

¹ Rabah Reghis, « La question de rester ou de quitter l'OPEP ne se pose plus pour l'Algérie », www.lematindz.net, du 07/10/2015.

Figure 19. : Evolution de nombre de foreuses aux Etats-Unis depuis la révolution de schiste



Source : Gérard Vespierre, « Pourquoi les prix du pétrole devraient encore baisser », www.tsa-algerie.com, du 24/12/2015.

Malgré la cessation d'activité d'un nombre considérable de foreuses marginales américaines, qui produisent au niveau des puits périphériques gravitant autour de gisements principaux (les *Sweet spots* en anglais), la production de schiste reste fluctuante et suit très sensiblement la cadence et la trajectoire que prennent les variations des cours. En effet, à un mouvement de fluctuations des cours correspond parallèlement une évolution progressive ou régressive de l'offre de schiste. Ainsi, à l'occasion de la «... baisse d'une ampleur surprenante depuis les 110 USD/baril de mois de juillet 2014, à moins de 40 USD/baril en mois de décembre et un redressement à plus de 68 USD/baril en mai 2015...»¹, la production du pétrole américaine a fait le reflet du même mouvement saccadé. Cette dernière qui «...était de 9,1 mbl/j par jour en janvier 2015 est redescendue à moins que ce chiffre en septembre 2015 alors qu'elle a frôlé les 9,6 mbl/j par jour en juin 2015...»². Ces évolutions parallèles du prix et de la quantité produite sont est justifiées par le fait que l'expansion de la production de schiste américain est assurée majoritairement par un nombre très restreint de gisements *sweet spots* en activité. Ce sont plus particulièrement les bassins d'*Eagle Ford* (Texas), de *Bakken* (Dakota du Nord) et de *Permian*. Très développés, ces gisements présentent des coûts d'extraction relativement bas, grâce au recours fait à des technologies de plus en plus efficaces. En effet, le seuil de rentabilité du pétrole de schiste est «...estimé en 2015 à 60-70 USD/baril...a reculé à 45 USD dans le Dakota du Nord...et selon les estimations de Bloomberg, il serait

¹ Gérard Vespierre, « Pourquoi les prix du pétrole devraient encore baisser », www.tsa-algerie.com, du 24/12/2015.

² Rabah Reghis, « La question de rester ou de quitter l'OPEP ne se pose plus pour l'Algérie », Op.cit.

même tombé à moins de 25 USD dans certaines contées du Texas...»¹.

Suivant la logique de la dynamique accidentée inhérent au processus de régulation commune à tous les marchés, les producteurs marginaux sont très sensibles au signal prix. A cet effet, les quantités offertes suivront infailliblement les mouvements de variation des cours. A ce titre, les effets de la stratégie de l'Arabie Saoudite ne peuvent être qu'épisodiques, conjoncturels et en aucun cas structurels. En effet, à chaque seuil incitatif des prix, correspondra indubitablement une offre reflétant le niveau d'incitation relatif à un seuil de rentabilité. L'on assistera, dans cette perspective, à un mouvement itératif faisant alterner des phases de reprise et cessation d'une partie de la production schisteuse observable chez les producteurs étasuniens. Une itération qui imprimera aux cours du brut des fluctuations encore plus intenses et davantage imprévisibles. Cela se fera suivant la logique de déroulement du mécanisme d'ajustement prix-quantité sur le marché pétrolier qui voudrait qu'à un niveau de prix élevé corresponde nécessairement une offre conséquente et, inversement, à un prix en deçà des coûts techniques d'extraction, correspondrait une contraction de l'offre.

3.1.2. L'Iran, un potentiel et des sanctions

L'Iran, le centre de gravité du monde chiite, dispose d'une économie grandement dépendante des recettes des exportations pétrolières. D'après les estimations fournies en mois de juin 2015 par BP, avec près de 157,8 Gbl, représentant près de 9,3% du total prouvé mondial, l'Iran est la quatrième réserve mondiale du pétrole conventionnel. Toutefois, malgré un tel potentiel, le pétrole iranien est sous-exploité et ne bénéficie pas beaucoup à l'essor de son économie. Et pour cause : les sanctions et l'embargo économiques que la communauté internationale a décrété à son encontre en 2006. Ceci, s'est fait à travers l'adoption de la résolution 1736 par le Conseil de Sécurité de l'ONU, à laquelle sont venues s'adjoindre, en date du 1^{er} juillet 2012, celles de l'Europe et des Etats-Unis. Derrière l'échafaudage d'une telle politique de blocus économique, se dresse l'idée de peser économiquement sur le pouvoir iranien, sans avoir besoin de recourir à la moindre

¹ Anne Fietz, « Contre toute attente, la production du pétrole de schiste américain continue de résister », Lesechos.fr, du 09/02/2016.

action armée, comme c'était le cas pour l'Irak en 2003, afin de le faire soumettre aux injonctions de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). Des injonctions visant à contraindre l'Iran à mettre un terme à son programme nucléaire, conformément à l'application des termes du Traité de Non Prolifération (TNP), entré en vigueur en 1970. Pour rappel, l'AIEA a pour longtemps porté de pesants soupçons contre l'Iran, auquel elle reproche la dissimulation de preuves sur sa détention de la technologie nécessaire qui lui permet, outre d'utiliser le nucléaire dans un cadre proprement civil, d'aspirer à d'inavouables fins militaires. Dans l'ambiance géopolitique internationale d'alors, l'aboutissement de l'arme atomique iranienne est synonyme pour certains, tels que les Etats-Unis, de la remise en cause de l'ordre établi au Moyen Orient, une menace pour l'Arabie Saoudite et surtout une potentielle atteinte à l'intégrité de l'Etat d'Israël. Ces deux pays, que tout sépare, sont élevés par leurs alliés incondtionnels de l'occident au rang de puissances régionales incontestables et dont les velléités hégémoniques assurent un équilibre qui reste, néanmoins, factice sur l'intégralité de la région. Quoi qu'il en soit, agissant sur la base de vérités établies ou celle de supputations assidument bien entretenues, la communauté internationale est passée à l'acte afin de faire flancher les iraniens. A cette fin, l'un des piliers centraux sur lequel s'est appuyée l'action coercitive de la société internationale, à travers ses représentations institutionnelles multilatérales, dans sa démarche d'ôter à l'Iran sa volonté de se hisser au rang d'une puissance nucléaire, reste la traditionnelle, mais pas des moins efficace : l'arme pétrolière. En effet, *«...parmi les moyens d'actions internationaux, a toujours figuré en bonne place l'arme pétrolière qu'elle soit utilisée sous la forme d'un embargo (le refus de vente d'un pays producteur à un pays consommateur ou d'un pays producteur de technologies d'exploitation pétrolière à un pays uniquement producteur de matière première pétrolière) ou de sanction (le refus d'acheter ou de permettre de commercer du pétrole de pays tiers à l'égard d'un pays producteur de pétrole)...»*¹. Dès lors que le pétrole représente une source de recette importante pour l'Iran, les effets des restrictions sur son commerce du pétrole ont immédiatement pris forme. La détérioration de l'économie iranienne, subséquente aux rétrécissements de ses recettes pétrolières, est notablement illustrée à travers ces quelques

¹ Cédric de Lestrang, Christophe-Alexandre Paillars, Pierre Zelenko, « Géopolitique du pétrole : un nouveau marché, de nouveaux risques, des nouveaux mondes », Op.cit, page 195.

Chapitre III : L'Algérie : une économie rentière, dans une OPEP confrontée à une offre énergétique excédentaire

indicateurs macro-financiers et macro-sociaux : «...le taux de chômage en 2013-2014 officiellement est de 12,9%, mais estimé à 30% par le FMI, le taux d'inflation a atteint plus de 35%, certains mois des niveaux record jusqu'à 50%. La valeur de la devise nationale a perdu 80% de sa valeur et le taux de chômage réel a grimpé à 30% du fait de la croissance négative...»¹.

L'embargo imposé à l'Iran a entraîné des restrictions sur son commerce du pétrole : «...les exportations du brut iranien sont plafonnées à 01 mbl/j par jour selon les termes de l'accord intérimaire de Genève de novembre 2013, reconduit jusqu'au 30 juin 2015...»².

Tableau 18. : Productions et exportations comparées entre l'Arabie Saoudite et l'Iran (en milliers de barils/jour)

Pays	Désignation	Années								
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Iran	Production (1) *	4 260,24	4 302,69	4 396,04	4 248,54	4 351,94	4 373,50	3 742,42	3 525,00	3 614,27
	Exportation (2) **	2 561,00	2 466,83	2 431,40	2 231,98	2 247,72	2 537,25	2 102,00	1 215,41	1 109,18
	Stocks + Consommation interne [(1)-(2)]	1 699,24	1 835,86	1 964,64	2 016,56	2 104,22	1 836,25	1 640,42	2 309,59	2 505,09
	Exportation/Production [(1)/(2)%]	60%	57%	55%	53%	52%	58%	56%	34%	31%
Arabie Saoudite	Production (1) *	10 670,92	10 267,74	10 662,73	9 663,34	10 074,57	11 143,75	11 634,54	11 393,08	11 504,75
	Exportation (2) **	7 029,36	6 962,08	7 301,71	6 267,56	6 644,09	7 218,06	7 556,76	7 570,71	7 153,46
	Stocks + Consommation interne [(1)-(2)]	3 641,56	3 305,66	3 361,02	3 395,78	3 430,48	3 925,69	4 077,78	3 822,37	4 351,29
	Exportation/Production [(1)/(2)%]	66%	68%	68%	65%	66%	65%	65%	66%	62%

*Données de BP Statistical Review of World Energy – June 2015

**Données de l'OPEP (à partir de <http://www.opec.org>)

Source: Tableau construit par nous-mêmes sur la base des données sus citées.

Le tableau 18 ci-dessus, montre clairement qu'à compter du début des sanctions adoptées à l'encontre de l'Iran, ses exportations ont pris un sentier baissier allant de 60% du total extrait en 2006, pour s'établir à 31% en 2014. Les exportations de l'Arabie Saoudite, par rapport aux volumes produits, sont importantes et affichent une certaine stabilité en se situant à des niveaux qui vont au-delà des 60% pour frôler avec les presque 70%, comme c'est le cas pour les deux années consécutives 2007 et 2008 (68% chacune) qui ont coïncidé avec le troisième choc pétrolier.

¹ Abderrahmane Mebtoul, « Levée effective des sanctions contre l'Iran : impacts géostratégiques et énergétiques », contribution dans le quotidien national Liberté, du 11/04/2016.

² Ibid.

3.1.2.1. La levée des sanctions et la reconquête des parts de marché dans un contexte d'une surabondance de l'offre

L'élection du président Hassan Rohani, en juin 2013, semble avoir atténué un tant soit peu de la véhémence de la diplomatie de l'Iran, qui a prévalu courant le règne de son prédécesseur Mahmoud Ahmednihad, à l'égard des autres pays occidentaux. Affichant plus d'ouverture, les efforts en matière de politique étrangère du chef d'Etat Hassan Rohani ont payé. Les négociations avec les puissances mondiales ont abouti à la signature d'un accord préliminaire le 02 avril 2015. Cet accord, passé entre l'Iran et les P5+1 (les Etats-Unis, la Russie, la Chine, France, le Royaume Uni, qui sont les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies, auxquels est adjointe l'Allemagne), a défini les conditions qui ont servi de cadre à un accord définitif pour une levée effective des sanctions économiques à l'encontre de l'Iran. Cet accord est avalisé en date du 17 janvier 2016, après que l'AIEA ait établi un rapport favorable sur le programme nucléaire iranien et après que le gouvernement iranien se soit engagé à redéfinir les contours de son programme de recherche en la matière.

La fin du blocus économique imposé sur l'Iran intervient dans un contexte d'une surabondance de l'offre sur le marché, caractérisé par une chute drastique des cours. Sortir du marasme économique, dans lequel a sombré l'économie iranienne durant près de dix années d'embargo, se pose aussi bien comme un impératif que comme un défi pour le gouvernement iranien. Ainsi, dotée d'une économie grandement tributaire des recettes pétrolière, l'Iran se voit tenu de se repositionner sur la scène pétrolière et s'apprête à se lancer dans une stratégie offensive de reconquête de ses parts de marché. En effet, le refus de la République Islamique d'Iran à prendre part aux pourparlers, du 18 avril 2016 à Doha au Qatar, ayant réuni les pays de l'OPEP, ainsi que des représentants des non-OPEP, afin de donner corps à un accord initial conclu en mois de février 2016, passé entre l'Arabie Saoudite, le Qatar, le Venezuela et la Russie, portant sur un gel du niveau des productions nationales, est la preuve d'une volonté manifeste de l'Iran à favoriser une stratégie de parts de marché au détriment de celle de soutien des cours. Par un tel comportement égocentrique, «...l'Iran entend augmenter sa production pour compenser les pertes subies

*suite aux sanctions qui viennent d'être levées...»*¹. Ainsi, les discussions élargies entre les pays parties prenantes de l'OPEP et d'autres pays extérieurs à celle-ci, du 18 avril 2016, ont échoué et se sont achevées sans aboutir à un accord susceptible de redresser les cours. En faisant ce choix, l'Iran entre en concurrence avec l'Arabie Saoudite et n'épargnera pas la cohésion de l'OPEP. A ce titre, la levée des sanctions contre l'Iran dans un contexte d'un excédent de l'offre, en contraste avec les tensions géopolitiques dans le Moyen Orient, aura un impact sur le marché mondial du pétrole. Le retour de l'Iran dans le commerce libre du pétrole *«...doit permettre à Téhéran d'augmenter rapidement sa production, de 500 000 barils par jour, et doubler ses capacités à 02 mbl/j par jours en 2016...»*². Les iraniens, en renouant avec des exportations du pétrole sans restrictions, ne fera qu'exercer une pression vers le bas des cours, en accentuant le différentiel entre une offre déjà excédentaire et une demande atone.

Section 02. : L'Algérie entre son appartenance à l'OPEP et la concurrence sur le marché

Le secteur des hydrocarbures, dans lequel le pétrole occupe une place nodale, revêt un caractère capital au sein de la société algérienne dans toutes ses dimensions. Objet de litige avec la France, au temps de la guerre de libération, le pétrole devient ultérieurement un élément structurant l'entièreté des fondements sociaux, économiques et politiques de la nation. Aussi, la rentabilité de l'industrie pétrolière a de tout temps contraint aussi bien les options stratégiques de développement, que les orientations des programmes d'investissement arrêtés par chacun des gouvernements qui se sont alternés à la tête de l'Etat depuis le recouvrement de l'indépendance du pays, un certain 05 juillet 1962.

En pleine guerre de libération, le pétrole a été au cœur des enjeux historiques et stratégiques de l'Algérie : *«...avant l'indépendance, la guerre de libération nationale avait été prolongée du fait des positions de la France qui souhaitait séparer le Sahara de l'Algérie pour s'approprier les récentes découvertes pétrolières...»*³. En effet, très

¹ « Pétrole : pourquoi la réunion de Doha risque de décevoir », entretien avec Nicolas Sarkis, propos recueillis par Rafik Tadjer, www.tsa-algerie.com, du 17/04/2016.

² Blaise Gauquelin, « L'AIEA donne son accord à la levée progressive et conditionnelle des sanctions contre l'Iran », [le Monde.fr](http://lemonde.fr) du 16/01/2016.

³ Mustapha Mekideche, « Le secteur des hydrocarbures en Algérie : piège structurel ou opportunité encore ouverte pour une croissance durable », in la revue « Confluences Méditerranée », n°71, 2009/04, pages 153-166.

succinctement, au début des années 1950, les compagnies françaises ont lancé les premières études géologiques au Sahara. En 1952, le Bureau de Recherches Pétrolières (BRP), organisme public dépendant de l'Etat français, réalisait un premier forage d'exploration, sans résultat probant, à Ghardaïa. L'année 1953 a vu le gouvernement français décider d'attribuer les premiers permis de recherches au profit de la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation des Pétroles en Algérie (SN-REPAL), de la Compagnie Françaises des Pétroles Algérie (CFP-A) et de la Compagnie de Recherches et d'Exploitation Pétrolières au Sahara (CREPS). Le gisement gazier d'In Salah est découvert en 1954. Le mois du janvier 1956 a vu la découverte de l'important gisement du pétrole d'Edjeleh, non loin de la frontière libyenne. En juin 1956, SN-REPAL et CFP-A, en association, découvrent Hassi Messaoud, «...*l'un des plus importants gisements de pétrole au monde, un joyau dont on a alors estimé les réserves en place à un milliard de tonnes, 07 milliards de barils...*»¹. De telles découvertes, ont été vite perçues comme synonyme de l'indépendance énergétique de la France. L'institution de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) en 1957 et la promulgation du Code Pétrolier Saharien (CPS) en 1958, accordant un statut particulier au Sahara, visaient à détacher le Grand Sud de l'Algérie et faire de cette région une entité à part n'y figurant pas comme une partie intégrante du territoire algérien. Pour ainsi dire, le pétrole est resté le focus de la politique française d'alors et a constitué l'objet de convoitise qui a fait prolonger la guerre jusqu'à 1962. Au terme de ce conflit, les négociations d'Evian, qui ont réuni le gouvernement français et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA), ont abouti le 18 mars 1962 à la signature entre les deux parties prenantes des accords éponymes. Les accords d'Evian, entérinant entre autres le cessez le feu le 19 mars de la même année, ont consacré la souveraineté politique de l'Algérie qui, par conséquent, devient le propriétaire légitime de ses ressources pétrolières. Cependant, sur le point d'accéder à son indépendance, ne disposant ni de moyens financiers ni de capital humain pour la mise en valeur de son potentiel minier au Sahara, l'Algérie s'est vue contrainte de coopérer avec la France dans le domaine. Ainsi, à l'issue des négociations d'Evian, le principe de la co-souveraineté sur l'exploration et l'exploitation du sous sol algérien est concédé par le GPRA à la faveur du gouvernement français. Un an et demi après l'indépendance, le 31

¹ Hocine Malti, « *L'histoire secrète du pétrole algérien* », Paris, la Découverte, 2010, page 17.

décembre 1963, est créée la Société Nationale de Transport et de Commercialisation des Hydrocarbures, la *SONATRACH*. La naissance de cette société, appartenant intégralement à l'Etat algérien, dont les missions qui lui sont assignées sont si bien signifiées au travers de son acronyme, «...souligne bien la volonté politique du gouvernement de l'époque de refuser de se limiter au rôle de simple percepteur d'impôt dans lequel auraient voulu le maintenir les compagnies pétrolières... »¹. Cela marque le début d'un processus d'abolition du régime des concessions qui y était en vigueur. Un tel processus, ponctué par l'adhésion du pays à l'*OPEP* en 1969, a abouti à la nationalisation sans concessions de l'intégralité du secteur des hydrocarbures, un certain 24 février 1971. Depuis, le pétrole est devenu davantage le centre névralgique de l'économie algérienne et le noyau autour duquel gravitent de moult enjeux politiques. A cet effet, constituant le nœud liant les deux dimensions fondamentales de toute société humaine, à savoir la politique et l'économie, le pétrole a souvent servi d'un moyen d'apaisement des tensions et de maintien des équilibres sociaux par le biais des subventions accordées et autres transferts sociaux. D'ailleurs, de son incapacité à jouer ce rôle, suite au contre choc pétrolier de 1986, elle en est résultée une grave crise socio-économique, qui a culminé avec les événements du 05 octobre 1988. Laquelle crise a vite mué, pour prendre une tournure politique, avec l'avènement et la persistance du terrorisme islamiste, depuis les années 1990.

Hyper-dépendante aux hydrocarbures, le pétrole est devenu une ressource essentielle à l'articulation de l'ensemble de l'économie algérienne. Conditionnant son rythme d'activité, des épisodes d'expansion et d'autres de récession de l'économie nationale se succèdent au rythme des variations des cours. Générant de larges revenus, le secteur pétrolier est posé au centre de toutes les stratégies du développement mises en œuvre en Algérie depuis les années 1970. Il a successivement servi d'un instrument pour faire aboutir le processus de développement qui s'appuyait sur les stratégies d'industries industrialisantes durant les années 1970, d'un soutien aux tentatives de redressement de l'économie nationale durant la décennie 1980, d'un accompagnateur pour la consécration du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) des années 1990 et, enfin, d'un moteur pour la relance économique durant le début du troisième millénaire. Toutefois, le dynamisme du

¹ Hocine Malti, « *Le Maghreb face aux nouveaux enjeux de la mondialisation : la SONATRACH, un Etat dans l'Etat ?* », Paris, Centre Energie, Institut Français des Recherches Internationales (IFRI), Juillet 2013, page 10.

secteur pétrolier ne s'est jamais dupliqué sur l'ensemble de l'économie. En effet, de par l'importance des revenus qu'il engrange, le secteur pétrolier imprime le caractère rentier sur tous les autres secteurs d'activité et la rente pétrolière fragilise l'économie au lieu de la consolider. De par l'illusion d'un revenu pérenne qu'il nourrit, le surplus pétrolier accentue le phénomène de désindustrialisation et fait dépendre l'économie envers l'extérieur. Laquelle dépendance se matérialisant à le recours à des opérations d'importation massive.

Faiblement diversifiée, l'économie algérienne est structurellement fort dépendante de la rente pétrolière pour son financement. Dans de telles conditions, mono-exportatrice des hydrocarbures, l'Algérie affiche une grande vulnérabilité à l'égard des fluctuations des prix du pétrole. Aussi, le niveau de ses revenus exogènes est subordonné aux orientations stratégiques de soutien des prix ou celles inhérentes à la défense de parts de marché qu'affiche l'OPEP. Ainsi, dans un contexte de déprime des cours, induite par la révolution de schiste aux Etats-Unis, la croissance des capacités installées des énergies renouvelables et la dimension concurrentielle que prend la fonction de l'offre sur le marché, la question de rester ou de quitter l'OPEP se pose pour l'Algérie. C'est la question à laquelle nous tenterons de répondre à travers cette seconde section, après avoir mis en exergue la centralité du pétrole au sein de l'économie algérienne et avancé quelques une des caractéristiques de l'Algérie en sa qualité de fournisseur du brut.

1. L'économie algérienne : un régime d'accumulation rentier

En Algérie, le régime d'accumulation, par lequel est signifiée «...la façon dont est mobilisé le surplus en vue d'une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, celle-ci étant entendue comme le processus de renouvellement des bases matérielles du développement...»¹, est un régime rentier d'accumulation. Un tel type de régime d'accumulation du capital «...se caractérise par une économie sous développée, d'un côté, et, de l'autre, tirant son financement de la rente...»². Névralgique, la rente pétrolière, assimilée à un revenu extérieur dépendant de facteurs exogènes à la

¹ Samir Bellal, « *Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie : une approche en termes de régulation* », thèse, sous la direction du Professeur Gérard Klotz, en vue de l'obtention du titre de Docteur en Sciences Economiques, Université Lumière Lyon 2, 30 mars 2011, page 12.

² Adrien Faudot, « *Le régime rentier d'accumulation en Arabie saoudite et son mode de régulation* », *Revue de la régulation* [En ligne], 16/2e semestre / Automne 2014, mis en ligne le 18 décembre 2014, consulté le 18 juin 2016. URL: <http://regulation.revues.org/11033>

nation, est prépondérante dans la détermination de la trajectoire qu'emprunte la dynamique de l'économie algérienne. Son poids est, à tout égard, saisissant dans la quasi-intégralité des agrégats macroéconomiques à travers lesquels saurait être décrite l'économie algérienne. Par ailleurs, les choix dans l'allocation et les plans d'affectation des ressources au sein de l'économie qu'opère l'Etat, en sa qualité de propriétaire de la ressource et d'unique récipiendaire de l'intégralité de la rente pétrolière, s'apparente à une volonté manifeste, de sa part, de perpétuer le régime politique qu'il incarne en favorisant la longévité du régime d'accumulation rentier. Ce faisant, la dynamique d'ensemble qu'affiche le monde des affaires en Algérie est dominée par les comportements de prédation et de la concurrence autour du captage de la rente. A cet effet, c'est la consécration d'une économie productive diversifiée, libérée du secteur des hydrocarbures, qui en accuse le coup.

1.1. L'importance du pétrole dans le fonctionnement de l'économie algérienne

L'importance de la rente pétrolière dans le fonctionnement et la structuration de l'économie algérienne peut être appréciée à travers de la prépondérance des exportations des hydrocarbures dans le total des exportations algériennes, de la part de la fiscalité pétrolière dans les recettes de l'administration centrale et la contribution du secteur des hydrocarbures dans la formation du Produit Intérieur Brut (*PIB*).

1.1.1. La prégnance des exportations du pétrole dans le total des exportations algériennes

Des données statistiques, issues de la base des données de la *CNUCED*, représentant la structure des exportations algériennes sur le long terme, sont portées dans le tableau 19 de la page 219. Pour une lecture plus claire, ces données sont synthétisées au travers de la figure 20 à la page 220. Par ailleurs, le choix de la période, allant de 1995 à 2014, est motivé par le fait que la période :

- Est assez longue (elle s'étale sur une vingtaine d'années). A ce titre, elle permet d'appréhender et de déceler une quelconque modification dans la structure du commerce extérieur algérien ;

Chapitre III : L'Algérie : une économie rentière, dans une OPEP confrontée à une offre énergétique excédentaire

- Coïncide avec les années suivant le PAS, négocié durant la période 1994/1998 sous l'égide des institutions de *Breton Woods*. Ces négociations ont débouché, entre autres, sur le rééchelonnement de sa dette extérieure, de l'engagement de l'Algérie à opérer la transition de l'économie administrée vers l'économie de marché, par le biais de la mise en œuvre des politiques de diversification de son économie;
- Recouvre trois événements majeurs sur la scène pétrolière mondiale : le troisième choc pétrolier de 2008, le deuxième et le troisième contre chocs pétroliers, survenus respectivement en 1998 et 2009. Ces événements ont infailliblement concouru à la redéfinition des contours de l'offre sur le marché pétrolier, principalement à travers la mise en exploitation à grande échelle des bruts non-conventionnels et la révolution des schistes américains à compter de 2010.

Tableau 19.: Exportations algériennes en valeur et en pourcentage pour la période 1995-2014 (En millions USD)

Année	Combustibles (CTCI3)*		Hors-Combustibles		Total des exportations
	Montant	Part du Total (%)	Montant	Part du Total (%)	Montant
1995	8 909,01	95,22%	447,67	4,78%	9 356,68
1996	10 312,69	92,91%	786,53	7,09%	11 099,22
1997	13 504,07	97,20%	389,56	2,80%	13 893,63
1998	9 543,97	97,01%	294,45	2,99%	9 838,42
1999	12 167,20	97,14%	358,08	2,86%	12 525,28
2000	21 609,83	98,09%	421,45	1,91%	22 031,29
2001	18 692,30	97,62%	455,32	2,38%	19 147,62
2002	18 239,67	96,85%	592,74	3,15%	18 832,41
2003	24 170,90	98,04%	482,76	1,96%	24 653,66
2004	31 485,97	98,16%	590,82	1,84%	32 076,79
2005	45 264,25	98,40%	737,48	1,60%	46 001,73
2006	53 549,47	98,05%	1 063,20	1,95%	54 612,68
2007	59 187,58	98,38%	975,39	1,62%	60 162,96
2008	77 822,47	98,14%	1 475,12	1,86%	79 297,59
2009	44 443,03	98,34%	750,89	1,66%	45 193,92
2010	56 087,31	98,31%	963,66	1,69%	57 050,97
2011	72 212,36	98,33%	1 223,94	1,67%	73 436,31
2012	70 716,19	98,40%	1 149,56	1,60%	71 865,75
2013	64 902,42	98,34%	1 095,72	1,66%	65 998,14
2014	61 581,00	97,40%	1 646,78	2,60%	63 227,78
Moyenne arithmétique	38 720,09	97,52%	795,52	2,48%	39 515,14

*CTCI3, code tiré de la nomenclature des codes de la *CNUCED*. Il est structuré comme suit :

- **Hierarchie**

- : 3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes
- : 33 - Pétrole, produits dérivés du pétrole et produits connexes

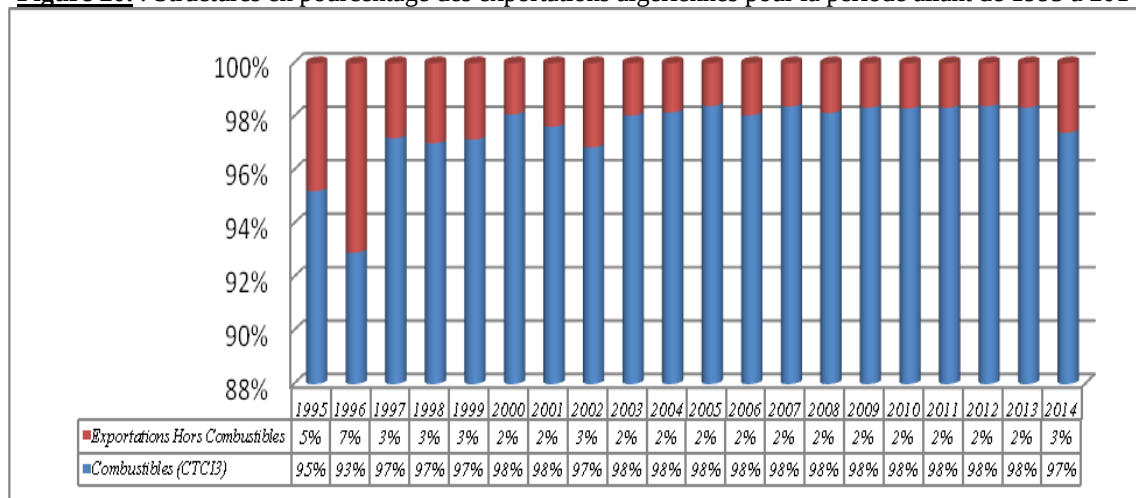
- **Ventilation**

- 333 - Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux
- 334 - Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base.
- 335 - Produits résiduels du pétrole et produits connexes

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes sur la base des données statistiques de la *CNUCED*.

Il en ressort du tableau 19 de la page précédente, qu'avec une moyenne pondérée de 97,52%, la part des combustibles, en pourcentage, domine les exportations de l'Algérie durant la période d'analyse. En termes de flux *output* de marchandises, il y apparaît clairement que l'Algérie ne s'insère dans le commerce mondial que, pratiquement, par le biais de l'industrie relevant du secteur des combustibles. Une conclusion peut, à cet effet, hâtivement s'imposer. Elle consiste à dire que nonobstant les variations de grandes ampleurs pouvant caractériser les cours du brut, la structure des exportations algériennes est dominée par le négoce du pétrole et ses produits connexes. Cette structure est restée invariable et, avec une moyenne pondérée de 2,48%, les exportations hors pétrole et produits pétroliers ne contribuent que marginalement dans le total des revenus extérieurs de l'Algérie. A l'occasion du second (1998), comme du troisième (2009) contre-chocs pétroliers et durant le troisième choc pétrolier de 2008, les recettes des exportations affichent des variations en valeurs réelles mais une stabilité en termes de valeurs relatives. En effet, avec respectivement 97,01%, 98,14% et 98,34% des parts des échanges, de l'Algérie avec le reste du monde, les montants des recettes pétrolières sont passés de 13,50 Mds-USD en 1997 à 9,54 en 1998 et du sommet des 77,82 Mds-USD en 2008, ils chutent à 44,44 Mds-USD en 2009. Malgré la baisse tendancielle longue des cours d'un baril du pétrole qui a coïncidé avec la révolution de schiste américain, la part des revenus algériens issus de la vente des combustibles sur le marché pour l'année 2014, quoique affichant une baisse en valeur par rapport à l'année 2013, est toujours portée à 97,40%.

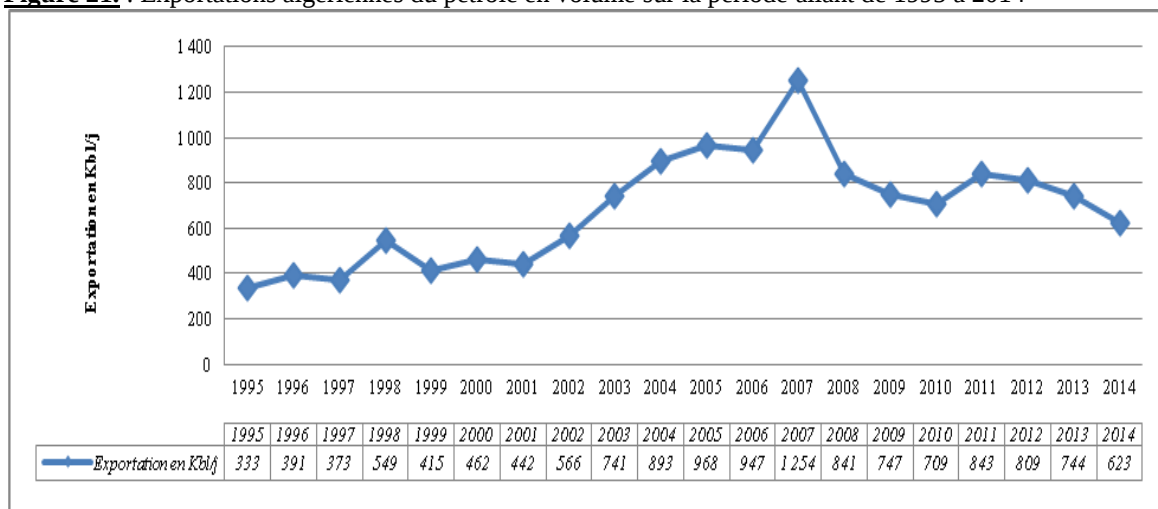
Figure 20. : Structures en pourcentage des exportations algériennes pour la période allant de 1995 à 2014



Source : élaborée par nous-mêmes sur la base des données du tableau n°19, de la page 219 ci-avant.

Quantitativement (voir la figure n°21 ci-dessous), les exportations du brut algériennes, destinées pour leur majeure partie vers l'Union Européenne, amorcent un mouvement ascensionnel à partir des 333 kbl/j, enregistrés en 1995, pour atteindre le pic des 1 254 kbl/j, en 2007. A partir de ce point, les ventes du pétrole à l'international du pays entament une baisse vers les 841 kbl/j en 2008 et s'établir au volume de 623 kbl/j en 2014.

Figure 21. : Exportations algériennes du pétrole en volume sur la période allant de 1995 à 2014



Source : Figure construite par nous-mêmes à partir des données de l'OPEP (<http://www.opec.org>)

Cependant, pour faire la jonction entre le quantitatif et le nominal, le manque à gagner, pouvant découler de la baisse des quantités du brut mises en vente et qui a comme corolaire le rétrécissement des parts du marché, est compensé par l'effet de la hausse des prix ayant caractérisé le marché mondial durant les années 2000, d'un côté. D'un autre côté, avec un degré *API* estimé à 45,50° et une teneur en soufre de l'ordre de 0,05%, le *Sahara Blend* est réputé de très bonne qualité et répond efficacement aux besoins des raffineurs. A ce titre, comme le laisse suggérer le tableau 20 de la page 222, le pétrole de référence algérien, dont la négociation est adossée à celle du *Brent*, *marker* du marché de la Mer du Nord, jouit d'une prime de qualité comparativement aux autres bruts.

Chapitre III : L'Algérie : une économie rentière, dans une OPEP confrontée à une offre énergétique excédentaire

Tableau 20. : Prime de qualité moyenne sur la période 2000-2014 bénéficiant à un baril du *Sahara Blend*, comparativement aux *markers*

Brut			Cotation Spot moyenne entre 2000 et 2014	Prime de qualité
Sahara Blend	Degré API	45,50°	67,53 USD/baril (1)	
	Teneur en soufre	0,05%		
Brent	Degré API	38°	67,07 USD/baril (2)	0,46 USD/baril (1)-(2)
	Teneur en soufre	0,30%		
Dubai Light	Degré API	31°	64,25 USD/baril (3)	3,28 USD/baril (1)-(3)
	Teneur en soufre	2%		
West Texas Intermediate	Degré API	39°	64,78 USD/baril (4)	2,75 USD/baril (1)-(4)
	Teneur en soufre	0,24%		

(1) La moyenne de la cotation pour le *Sahara Blend* est calculée sur la base des données du Ministère de L'Energie et des Mines algérien

(2), (3) et (4) sont des moyennes de cotation des trois bruts de référence, calculées sur la base des données de *BP Statistical Review of World Energy – June 2015*.

Source. : Tableau construit par nous-mêmes sur la base d'un croisement des données du Ministère de l'Energie et des Mines et celles de *BP Statistical Review of World Energy – June 2015*.

Du tableau n°20 précédent, l'on pourrait en déduire que le *Sahara Blend*, étant négocié pour une moyenne au comptant de 67,53 USD/baril entre 2000 et 2014, il bénéficie d'un différentiel positif estimé en moyenne à 0,46 USD/baril par rapport au *brent*, de 3,28 USD/baril comparé au *Dubai Light* et un écart moyen de 2,75 USD/baril comparé au *WTI*.

1.1.2. La part de la fiscalité pétrolière dans les recettes de l'administration centrale

L'Etat algérien est seul propriétaire de son sous sol. En tant que tel, il est le propriétaire de la ressource. En ricochet, les revenus exogènes issus des exportations pétrolières lui reviennent intégralement. Ces revenus constituent une part substantielle du total de ses recettes budgétaires. En outre, «...dans la théorie de l'Etat rentier, la rente est assimilée à un revenu extérieur...»¹. En ce sens, l'Etat algérien est, sans conteste, un Etat rentier. En conséquence de quoi, le captage de la rente par l'Etat, de par ses attributions régaliennes, se fait en son nom par le biais de la fiscalité pétrolière.

A l'instar de tout Etat souverain, les ressources financières de l'Etat algérien proviennent des recettes fiscales et autres recettes non fiscales (dons et legs, recettes des amendes...). Toutefois, autant que les exportations du pétrole dominent la structure du commerce extérieur algérien, autant la fiscalité pétrolière prend de l'importance, à tel point de faire passer au rang subsidiaire les autres formes des recettes de l'administration centrale. En effet, malgré les potentialités dont dispose l'économie algérienne pour muer,

¹ Fatiha Talahite, « La rente et l'Etat rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ? », *Revue Tiers Monde* 2012/2 (n°210), p. 143-160.

cette dernière reste peu diversifiée. Ainsi, comme le laissent suggérer le tableau de l'annexe n°07 (page 276) et la figure de l'annexe n°08 (page 277), les recettes de l'Etat proviennent essentiellement des hydrocarbures. A ce titre, la lecture conjointe des annexes n°07 et n°08, nous permet de constater que les revenus du secteur des hydrocarbures constituent l'essentiel de l'assiette fiscale de l'Etat. En conséquence de quoi, les recettes issues de la taxation de l'activité des hydrocarbures accaparent une part importante dans ses recettes budgétaires. Structurellement, en termes relatifs, elles se sont élevées à près de 69% en moyenne, durant la période située entre 1999 et 2014. A coté, pour la même période, les recettes hors-hydrocarbures étaient en moyenne de 31%. Cela, au moment où les dons sont quasi-nuls et n'ont que rarement dépassé les 1% (2001) du total.

Par ailleurs, à travers le même tableau de l'annexe n°07, un saillant aspect, celui relatif au traitement des recettes fiscales par l'Etat algérien, mérite d'être soulevé. Il s'agit du fait qu'à chaque occasion d'une tendance haussière des cours du brut, il y'a relâchement sur les recettes fiscales hors-combustibles. *A contrario*, à chaque baisse des cours du pétrole, un semblant de pression est exercé sur les recettes hors-hydrocarbures. A titre illustratif, entre 2000 et 2008, les recettes fiscales issues des hydrocarbures, proportionnellement au total, sont passées de près de 63% en 2002 à près de 79% en 2008. Inversement, durant cette même période, les recettes hors-hydrocarbures sont passées de 37% à 21%. A compter de 2009, année du troisième contre-choc pétrolier, les recettes fiscales des hydrocarbures ont amorcé un processus baissier et sont passées de 66% à 59% en 2014, année du début de la dégringolade des prix du pétrole. A l'inverse, sur la même période, les recettes fiscales ordinaires, celles des autres secteurs hors-hydrocarbures, entrent dans une logique ascensionnelle. Relativement au total des recettes budgétaires, elles sont passées de 34% en 2009 à 41% en 2014.

1.1.2.1. La fiscalité pétrolière pour gagner le pari raté de la diversification

L'économie algérienne est fortement centrée autour de l'action de l'Etat. Ce dernier, s'affirme comme le principal pourvoyeur de liquidités pour le financement de l'économie et l'agent économique dominant dans la formation du *PIB*. Il assure, par conséquent, un rôle clé dans la génération/redistribution de revenu national et celui du planificateur central chargé de l'allocation des ressources au sein de l'économie via la

promulgation annuelle des Lois de Finances (*LF*) et des Lois de Finances Complémentaires (*LFC*). Ces instruments législatifs servent de soubassement, à la fois juridique et comptable, pour la définition et la centralisation des ressources et les emplois financiers de l'Etat. Sur le plan technique, elles servent à la budgétisation annuelle de la dépense publique et les diverses formes des transferts sociaux. Les prévisions budgétaires, énoncées dans les *LF* et *LFC*, se font sur la base d'un prix de référence d'un baril de pétrole. Ce dernier est fixé une fois tous les dix ans, sur la base de la moyenne des prix enregistrés courant de la décade écoulée. Ainsi, fixé à 19 USD/baril entre 1998 et 2007 (exception faite en 2002 où la prévision était exceptionnellement portée à 22 USD/baril), cette référence est ramenée à 37 USD/baril à compter de 2008.

La hausse des cours du brut, courant les années 2000, jusqu'avant leur chute dans le sillage de la révolution des schistes étasuniens et les tensions concurrentielles sur le marché qui en ont découlé, a permis à l'Algérie d'enregistrer nombre d'excédents successifs dans sa balance commerciale et, comme résultat, un accroissement substantiel de ses réserves de changes. Ces dernières, selon les données de la Banque d'Algérie, qui ne s'élevaient qu'à 12 Mds-USD en 2000, sont passées à 78 Mds-USD en 2006, 110 Mds-USD en 2007, 143 Mds-USD en 2008, pour atteindre les 182 Mds-USD en 2011. Ces montants sont versés dans un *Fonds de Réserves* dont la gestion est déléguée à la Banque Centrale (*BC*), en sa qualité d'autorité monétaire du pays. La Banque Centrale, privilégiant une démarche prudente et préférant la sécurité au rendement, investit ses avoirs en devises dans des actifs financiers peu risqués, généralement des titres souverains américains (bons de trésor de la Réserve Fédérale Américaine (*FED*)). L'épaisseur des réserves de changes a permis, par ailleurs, à l'Etat de procéder au remboursement de la dette extérieures du pays. En effet, l'encours de ses redevances, vis-à-vis du reste du monde, passe de 21,41 Mds-USD, à la fin de 2004, à 5,61 Mds-USD au terme de 2006.

Afin d'endogénéiser les effets favorables inhérents à la conjoncture de la hausse des cours du brut courant les années 2000, répliquer les gains positifs du commerce extérieur du pétrole sur l'ensemble des secteurs d'activité domestiques, «...il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte d'affectation spécial n°302-103 intitulé *Fonds de Régulation des Recettes (FRR)*. Ce compte retrace, en recettes, les plus-values fiscales

*résultat d'un niveau des prix des hydrocarbures supérieur aux prévisions de la loi de finances...et en dépenses la régulation de la dépense et de l'équilibre budgétaires fixés par la loi de finances annuelle...»¹. Ainsi, en tant que compte d'affectation spéciale, ouvert au niveau du Trésor Public, récipiendaire du différentiel positif entre le cours du baril sur le marché et celui de référence utilisé pour l'élaboration des *LF*, le Fonds de Régulation des Recettes (*FRR*) constitue l'épargne nationale et fait office de l'un des instruments de la politique monétaire, permettant la maîtrise de la masse des liquidités en circulation au sein de l'économie et, par conséquent, de juguler le niveau de l'inflation.*

Les montants des annuités versées dans le *FRR* sont libellés en monnaie nationale. D'une nature variable, ces montants sont fonction des prix du *Sahara Blend*. A ce titre, selon la Direction Générale au Trésor (*DGT*), le *FRR* a reçu entre 2000 et 2014 un montant global de 19 297,20 Milliards de Dinars Algériens (Mds-DA), pour une moyenne annuelle de 1 286,48 Mds-DA. En 2000, l'épargne nationale est créditée d'un montant de 453,20 Mds-DA. Suite au repli des cours du brut, induit par les attentats du 11 septembre 2001, le *FRR* n'a été crédité que de la modique somme de 26,50 Mds-DA. A compter de 2003, suivant le rythme des fluctuations de la balance commerciale algérienne, la plus-value fiscale s'est élevée, à l'occasion du troisième choc pétrolier de 2008, au sommet des 2 288,20 Mds-DA. Impactée des suites du retournement du marché pétrolier, lors du troisième contre-choc pétrolier de 2009, la part de la fiscalité pétrolière versée dans le *FRR* recule pour s'établir à 400,70 Mds-DA. A partir de 2010, les versements faits dans le *FRR* renouent avec la hausse dans le sillage de celle des cours du brut. Toutefois, avec l'offre conséquente de non-conventionnels et la chute des cours à leur bas niveau à partir du mois de juin 2014, le différentiel positif de la fiscalité pétrolière, créditant le compte de l'épargne nationale, passe de 2 062,20 Mds-DA en 2013 à 1 810,60 Mds-DA en 2014.

Par ailleurs, l'usage fait des avoirs du *FRR* confirme, une fois de plus, la stratégie stato-centrée du développement menée par les pouvoirs publics algériens. L'importance de l'excédent de la fiscalité pétrolière a permis aux autorités d'exécuter une politique budgétaire expansionniste, en vue d'une relance de la croissance. A cet effet, l'Etat s'est

¹ Article 10 du Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°37/2000, du 28/06/2000, portant Loi de Finances Complémentaire pour l'année 2000.

engagé à financer trois programmes quinquennaux pour insuffler une nouvelle dynamique au sein de l'économie nationale. Ainsi, entre 2001 et 2004, quelques 07 milliards USD (Mds-USD) ont été destinés pour le Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE). Pour la période allant entre 2005 et 2009, ce sont quelques 150 Mds-USD qui ont été alloués pour le Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSCE). Enfin, 286 Mds-USD ont été réservés pour le Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) pour l'intervalle situé entre 2010 et 2014. L'investissement dans les infrastructures de base (routes, ports, aéroports...), posées comme préalable à la diversification de l'économie, et des commodités sociales (logements, hôpitaux, écoles...), pour élever du niveau du bien être de la collectivité nationale, est le commun à ces trois plans.

Outre de servir comme un fonds pour financer la croissance, l'utilisation des avoirs du FRR est élargi à «...la compensation des moins-values d'un niveau de recettes de fiscalité pétrolière inférieur aux prévisions de la loi de finance...»¹ et au «...financement du déficit du Trésor sans que le solde du fonds ne puisse être inférieur à 740 Mds-DA...»². A ce titre, les dépenses couvertes par le FRR le vident de sa substance d'épargne nationale. L'utilisation de ce fonds «...dans le cadre du budget général de l'Etat s'écarte de sa vocation d'amortisseur en cas de crise et de lissage des revenus dans le temps...ainsi...il ne semble pas permettre une politique macroéconomique budgétaire contra-cyclique efficace...les principes qui régissent son utilisation (compensation des moins-values fiscales, financement du déficit du Trésor, etc.) s'éloignent d'une démarche de gestion dans une perspective intergénérationnelle...»³.

1.1.3. La contribution du secteur des hydrocarbures dans la formation du PIB

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un agrégat économique et une grandeur macroéconomique, qui permet de quantifier financièrement la Valeur Ajoutée (VA), c'est-à-dire la valeur monétaire des biens et des services, œuvre de l'ensemble des entités

¹ Article 04 du Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°83/2003, du 29/12/2003, portant Loi de Finances pour l'année 2004.

² Article 25 du Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°47/2006, du 19/07/2006, portant Loi de Finances Complémentaire pour l'année 2006.

³ Amine Belaïcha et al, « Création d'un Fonds d'investissement d'État en Algérie : quels enjeux ? », in la revue « Mondes en développement », 2012/3 (n°159), p. 135-149.

productives et administratives, abstraction faite de leurs nationalités, qui agissent au sein d'un pays donné. Subdivisé en un ensemble de sous-comptes, ce compte totalisant de la comptabilité nationale permet d'apprécier l'apport contributif de chaque secteur d'activité dans la création de la richesse nationale. En Algérie (voir les annexes n°09 (page 278) et n°10 (page 279)), la contribution du secteur des hydrocarbures est prépondérante.

La nomenclature des comptes de l'ancien Système de la Comptabilité Nationale Algérien (SCNA), en vigueur entre 1963 et 1973, fait clairement la distinction entre le sous-compte *pétrole* et celui relatif à *énergie, autre que pétrole, mines et minéraux*, dans le calcul de la Valeur Ajoutée nationale. A cet égard, la contribution du pétrole dans la formation du *PIB* était valorisée à part. Ultérieurement, le système des Comptes Economiques Algériens (SCEA), mis en place dès 1974, englobe les deux sous-comptes dans un seul compte : *hydrocarbures*. Ce compte globalisant est posé par opposition à celui libellé *autres secteurs hors-hydrocarbures*. Ces derniers, se déclinent en un ensemble de sous-comptes: *Agriculture, Industrie hors hydrocarbures, Bâtiments, travaux publics et services pétroliers, Services hors administrations publiques* et, enfin, *Droits et taxes à l'importation*. Ainsi, par le biais du tableau de l'annexe n°09, synthétisé à travers la figure de l'annexe n°10, nous ne pouvons dissocier la part contributive du secteur du pétrole de celles des autres secteurs se rattachant au secteur des hydrocarbures (gaz naturel, les condensats, et le Gaz Propane Liquéfié (GPL), etc.).

Les annexes n°09 et n°10, sus citées, nous permettent de relever que la part des hydrocarbures dans la formation du *PIB* suit la même tendance, selon qu'elle soit haussière ou baissière, que celle suivie par les cours du brut. Elle est d'autant plus importante que les cours du pétrole sont élevés et, inversement, elle perd de l'amplitude sans perdre en prépondérance avec leur baisse. En effet, estimée à près de 30% en 1999 (second contre-choc pétrolier), la contribution des hydrocarbures dans la formation de la richesse nationale entame un sentier ascensionnel, parallèlement à la hausse des cours du brut entre 2000 et 2008. Elle a, à l'occasion du troisième choc pétrolier, frôlé le seuil des 48%. Avec le troisième contre-choc pétrolier de 2009, elle chute à 34%. A partir de cette même année, la part des hydrocarbures dans le *PIB* croît dans le sillage de la hausse des prix du pétrole.

Elle culmine au niveau des 48% en 2012, pour entamer une baisse à l'aune de la révolution de schiste américain. Elle se situe, ainsi, au bas niveau des 29% en 2014.

Entre 1999 et 2014, la part des hydrocarbures dans la formation du *PIB* s'élevait en moyenne à 39,47%. L'importance d'une telle grandeur est la preuve irréfutable que l'économie algérienne est atteinte du syndrome hollandais dont l'une de ses manifestations est le phénomène de désindustrialisation. En effet, en 2000, la contribution du secteur manufacturier hors-hydrocarbures était de 267,80 Mds-DA, soit une fraction de 6,96% du *PIB* total. En 2014, avec 837,00 Mds-DA, rapportés au *PIB* total, la contribution de l'industrie hors-combustibles dans la formation de la valeur ajoutée nationale n'a constitué qu'une part de 5,24%.

1.2. Le régime rentier au service de la survie du régime politique

La transition de l'économie administrée, en tant que choix souverainement entériné à travers la charte de Tripoli de 1963, validant un modèle économique de type socialiste, vers l'économie de marché, comme une nécessité imposée au début des années 1990 par les institutions de *Breton Woods*, tarde à s'estomper et à se concrétiser sur le tas.

Les multiples réformes initiées à maintes reprises, en vue d'une diversification des ressources de création de richesses, sombrent dans une logique d'un éternel recommencement et butent à chaque occasion sur la rigidité d'une économie algérienne, qui reste encore, structurellement tributaire de son seul secteur pétrolier. Ce dernier, censé avoir un effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activité et faire sortir le pays de la pesanteur de la mono-exportation des hydrocarbures, a de tout temps fait l'objet d'une instrumentalisation politique. En effet, le pétrole a, tantôt, servi d'un moyen d'ascension des uns au pouvoir et, tantôt, d'un subterfuge pour justifier l'acte d'y démettre d'autres. A ce titre, en Algérie, la rente tirée du pétrole a souvent accompagné les mutations et les permutations des décideurs aux postes de responsabilité au sommet de l'Etat, sans contribuer, pour autant, à muer ou à altérer la logique de la reproduction du régime de gouvernance en place. Un régime qui reste, à tout égard, substantiellement autoritaire.

En Algérie, les changements des responsables se font au sein d'un même cercle très hermétique qui concentre, sans les séparer, tous les pouvoirs exécutif, législatif et

judiciaire. Les changements se déroulent sur la base de la cooptation parmi les membres d'un même groupe restreint. A ce titre, l'alternance au pouvoir n'a jamais cristallisé l'expression de la volonté populaire ou constitué l'institutionnalisation d'un compromis issu d'un plus large débat social. A la place, la compromission y est érigée en la règle fondamentale de l'alternance des personnes aux centres de décision.

Les comportements des protagonistes au pouvoir se conforment et s'adaptent, dans leur apparente opposition, à la nécessité de sauvegarder la nature et l'identité du régime et, au delà, des intérêts personnels rattachés au partage, parfois conflictuel et d'autres fois consensuel, de la rente. Ainsi, au-delà de retarder l'avènement d'une véritable économie diversifiée, le pétrole empêche la maturation de tout processus démocratique naissant au sein de la société algérienne. En effet, cloîtré dans son autisme, le régime politique algérien s'oppose à la libéralisation du champ politique, gage pour l'édification d'institutions crédibles, gérées et paramétrées selon des principes de transparence, liés au mode de gouvernance de qualité. La confiance en les institutions et la transparence dans la gestion des affaires de la nation sont les conditions essentielles pour la promotion d'un système productif hors pétrole, libéré des carcans de la rente. Dans ce cas, le pétrole prend toute la signification de la malédiction des ressources naturelles.

Etant donné que «...le rôle du politique est décisif, ne serait ce que parce que c'est au niveau, du système politique que les règles formelles du jeu économique sont établies et leur application contrôlées...»¹, la nature rentière de l'économie s'accroît à la faveur des choix stratégiques du développement opérés par les pouvoirs publics. En effet, à travers sa politique budgétaire expansive, l'Etat a fait que l'économie algérienne soit dominée par les seuls comportements de prédation, orientés vers l'investissement dont la seule finalité est la recherche de la rente. Autrement dit, la dynamique d'ensemble dans le monde des affaires en Algérie est animée par l'unique logique du captage du surplus pétrolier. Cela justifie la prolifération des entreprises privées nationales et étrangères, de différentes dimensions, activant dans les secteurs des non-exportables (travaux routiers, bâtiment et autres travaux publics...). Le dynamisme que manifestent les entreprises dans ces secteurs

¹ Samir Bellal, « *Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie : une approche en termes de régulation* », Op.cit., page 130.

a pour ambition essentielle de servir de récipiendaires de la dépense publique faite à travers les généreux plans de relance économiques initiés par l'Etat. En outre, la concurrence effrénée autour du captage de la rente pétrolière a rapidement dégénéré pour prendre la forme de scandales financiers. En effet, depuis le début des années 2000, l'Algérie ne cesse d'enregistrer nombre de scandales liés à des affaires en rapport, entre autres, à de la corruption, du détournement, de la dilapidation de deniers publics et des passations de marchés publics selon des pratiques non conformes aux dispositions de la loi, etc.

Constituant une part substantielle dans les recettes budgétaires de l'Etat, la fiscalité pétrolière en assurant «...*l'autonomie fiscale de l'Etat vis-à-vis de ce qui pourrait faire sa principale source de financement (donc l'économie domestique), entraînerait inévitablement son autonomie politique vis-à-vis des citoyens...*»¹. De cette double autonomie, il en découle que l'Etat se retrouve retranché de la société devant le porter. Ainsi, souffrant d'un manque de légitimité populaire, le régime en place puise sa légitimité à travers la redistribution de la manne pétrolière. Ce faisant, l'Etat, en vue de s'assurer la continuité du régime qu'il incarne, s'efforce à étoffer ses réseaux clientélistes, par de la corruption plus ciblée et, via de la corruption plus généralisée sous la forme déguisée de transferts sociaux, à étouffer toute velléité contestataire au sein de la société.

Pour contenir la menace persistante de la propagation de l'onde de choc des « *printemps arabes* », le pouvoir en place ne lésine pas sur les dépenses sociales qu'il puise immodérément du compte *FRR*. Faites généralement dans la précipitation, en réaction aux mouvements de protestations sporadiques, ces dépenses se font souvent sans la recherche de la moindre efficacité économique ou de contre partie productive. La gestion réservée aux émeutes de janvier 2011, éclatées dans plusieurs villes du pays et qui ont mis en exergue toute la fragilité de la stabilité sociale déjà égrenée par la persistance du terrorisme islamiste depuis les années 1990, est très illustratif. En effet, «...*les années 2011, 2012 et 2013 ont vu les dépenses en traitements, salaires et allocations, par rapport à 1998 (base 100%), portées respectivement à des taux de 468,8%, 554,4% et 480,9% ... Les dépenses en fonds de soutien à l'emploi de jeune étaient de 715,1% en 2011, 1 343,4% en 2012 et*

¹ Sabrina CHIKH-AMNACHE, « *Le syndrome hollandais : aspects théoriques et vérification empirique, en référence à l'économie algérienne* », thèse, sous la direction du Pr. Brahim GUENDOUZI, en vue de l'obtention du titre de Docteur en Sciences Economiques, Université Mouloud MAMMERI de Tizi Ouzou, 07 juin 2015, page 235.

717,0% en 2013...»¹. Pour ainsi dire, le *FRR* est dévoyé de sa mission originelle pour laquelle il a été institué. En effet, prévu initialement à protéger l'économie des chocs économiques et financiers exogènes et en vue d'atténuer les effets néfastes de la rente sur le processus et sur les efforts liés à la diversification de l'économie en asséchant le surplus de liquidités sur le marché, l'épargne nationale a servi d'un coussin pour l'absorption des tensions sociales internes. Ainsi, à trop vouloir maintenir les équilibres sociaux, à travers une dépense publique expansive, le solde de Trésor selon les données de la *DGT*, après avoir été positif depuis l'année 2000, enregistre son premier déficit à partir de 2009 ((-570,30) Mds-DA), pour se creuser en décembre 2014 au niveau de (-1 261,20 Mds-DA).

Pour faire face à la persistance des déficits budgétaires, matérialisation de la détérioration des finances publiques, l'Etat algérien se voit contraint de faire appel aux épargnes privée et publique et lancer, en avril 2016, un *emprunt obligataire à des taux grandement rémunérateurs*². Cette opération financière, portant le nom d'Emprunt National pour la Croissance Economique (*ENCE*), est destinée dans un premier lieu à capter les liquidités en circulation dans l'économie informelle et au-delà à compenser le manque à gagner qu'enregistre le *FRR*. Concomitamment à cette opération, menée dans un contexte de baisse drastique des cours du brut, les autorités ont adopté une politique de rigueur qui s'est traduite par l'accroissement des prix des carburants, la limitation des importations et opéré des coupes budgétaires sur des projets jugés non prioritaires.

2. L'Algérie : quelques caractéristiques d'un offreur du pétrole

Faute d'être dotée d'un véritable appareil productif diversifié, le régime d'accumulation au sein de l'économie algérienne dépend encore et toujours de son seul secteur pétrolier. A l'heure des tensions géopolitiques qui ne cessent de mettre en péril l'intégrité de certains des pays arabes, le pétrole en Algérie est au centre d'un enjeu à multiple facettes. Ainsi, dans l'attente de la consécration d'une véritable transition économique, consacrant le passage d'une économie reposant sur la rente à une économie productive s'appuyant foncièrement sur les secteurs hors-hydrocarbures, les équilibres

¹ Idem, page 232.

² La valeur nominale de l'obligation est fixée à 50 000 DA et une rémunération annuelle de 5% pour les titres à maturité de 03 ans et de 5,75% pour ceux à maturité de 05 ans.

sociaux, économiques et politiques du pays dépendent de la viabilité de régime rentier d'accumulation qui y est en œuvre.

A la portée de l'onde de choc des violences induites par les mouvements dits du « *printemps arabe* », le maintien de la stabilité en Algérie dépend du degré de la résilience d'un tel régime d'une croissance, tirée en grande partie par les hydrocarbures, à faire face aux chocs exogènes de nature à attenter aux conditions de la consécration des équilibres multiforme, qui ont assuré jusque là la cohésion de la nation. Laquelle résilience est subordonnée à la capacité du secteur pétrolier à renouveler les capacités financières de l'Etat rentier, principal acteur créateur de richesses, pourvoyeur et distributeur de revenu au sein de l'économie.

Par ailleurs, la détention de réserves pétrolières importantes est une source d'un avantage d'affirmation sur le marché. A défaut d'une aptitude à renouveler les réserves en déplétion, retarder dans le temps le déclin des disponibles à travers l'atténuation du rythme de croissance de la consommation interne et l'aboutissement des programmes visant la promotion des énergies alternatives, sont les conditions essentielles pour compter encore l'Algérie parmi les pays producteurs du pétrole.

2.1. L'Algérie, un acteur offreur aux réserves courtes et au rôle marginal dans le processus de régulation du marché pétrolier

Selon les estimations avancées par *BP* dans son *Statistical Review of World Energy – June 2015*, les réserves prouvées du pétrole en Algérie sont passées de 10,00 Gbl en 1994, à 11,80 Gbl à la fin de 2004. Avec un écart de 1,80 Gbl, les disponibilités algériennes ont accru de 18,00% entre 1994 et 2004. En 2014, les réserves prouvées du pays sont pronostiquées être situées au niveau de 12,20 Gbl, soit une augmentation évaluée à 0,40 Gbl par rapport leur niveau de 2004. Proportionnellement, ce différentiel positif est une grandeur estimée à 3,39%. Entre 1994 et 2014, les réserves disponibles n'ont augmenté que de 2,20 Gbl, soit une croissance de 22,00%. A la cadence d'extraction actuelle, la longévité des 12,20 Gbl, représentant 0,72% du total des réserves mondiales du pétrole et 1% du total des réserves prouvées de l'*OPEP*, est de l'ordre de 21,90 années de production. Par contre, le potentiel gazier algérien est important et estimé, selon les mêmes

données de BP, à quelque 4 500 milliards de mètres volumétriques (Mds-M³). Avec ce volume, représentant une fraction de 2,40% du total des réserves mondiales du gaz naturel, l'Algérie occupe la 10^{ème} place dans le monde. Au rythme d'exploitation actuel de son potentiel gazier, l'Algérie affiche un R/P de 54,10 ans. Ainsi, à l'aune de l'importance de la dotation en réserves de gaz par rapport à celles du pétrole, l'Algérie se poserait beaucoup plus comme un pays gazier que pétrolier.

A la fin de 2014, en matière de classement (voir le tableau n°21, ci-dessous), au sein de l'OPEP, l'Algérie occupe la onzième place en termes de dotations. A la fin de la même année, le Venezuela est à la tête du groupe et le Gabon vient à la quatorzième position. En 1994, les réserves détenues par le premier de la liste sont passées, en vingt ans, de 64,90 Gbl à quelques 298,30 Gbl, soit un accroissement de 359,63%. Sur la même période, les réserves du Gabon ont enregistré une augmentation de 42,86% pour passer de 1,40 Gbl à 2,00 Gbl. Sur la base des données relatives aux accumulations pétrolières, la position qu'occupe l'Algérie au sein de l'OPEP la place parmi les pays à réserves courtes.

Tableau 21. : Classement des pays de l'OPEP en matière de dotations en réserves prouvées à la fin de 2014

Classement	Pays	Réserves prouvées en milliards de barils		Variation en % (1994-2014)	Part du total OPEP en % en 2014	Part du total mondial en % en 2014
		A la fin de 1994	A la fin de 2014			
01	Venezuela	64,90	298,30	359,63%	24,41%	17,55%
02	Arabie Saoudite	261,40	267,00	2,14%	21,85%	15,70%
03	Iran	94,30	157,80	67,34%	12,91%	9,28%
04	Irak	100,00	150,00	50,00%	12,27%	8,82%
05	Kuweit	96,50	101,50	5,18%	8,30%	5,97%
06	Emirats Arabes Unis	98,10	97,80	(-0,31%)	8,00%	5,75%
07	Libye	22,80	48,40	112,28%	3,96%	2,85%
08	Nigéria	21,00	37,10	76,67%	3,04%	2,18%
09	Qatar	3,50	25,70	634,29%	2,10%	1,51%
10	Angola	3,00	12,70	323,33%	1,04%	0,75%
11	Algérie	10,00	12,20	22,00%	1,00%	0,72%
12	Equateur	3,50	8,00	128,57%	0,65%	0,47%
13	Indonésie	5,00	3,70	(-26,00%)	0,30%	0,22%
14	Gabon	1,40	2,00	42,86%	0,16%	0,12%
Total OPEP		784,90	1 222,20	55,71%	100,00%	71,89%
Total Monde		1 118,00	1 700,10	52,07%	////////////////////	100,00%

Source : tableau construit par nous-mêmes, sur la base des données de BP Statistical Review of World Energy – June 2015

Le pouvoir au sein de l'OPEP et, par extension, sur le marché étant fonction des dotations en matière d'accumulation du pétrole, l'Algérie apparaît, dans ces conditions, comme l'un des acteurs les plus fragiles de ladite coalition et, au-delà, de l'ensemble de la scène pétrolière mondiale. Ainsi, avec des réserves étroites, l'Algérie fait valoir l'une des caractéristiques d'un quelconque autre producteur marginal, évoluant en dehors de l'OPEP. A ce titre, ses perspectives de gains, dans le jeu pétrolier mondial, sont soumises à la contrainte prix qui, lui, pourrait être posé comme un objectif par les autres offreurs dont le poids est plus pesant sur le levier offre.

Par ailleurs, de par la contrainte structurelle de la dépendance de son économie vis-à-vis des recettes des exportations pétrolières, l'Algérie produit et vend du brut malgré la chute drastique des cours depuis la mi-2014. Aussi, son rôle dans le processus de la régulation du marché pourrait s'apparenter à celui relevant de la résistance dans la baisse des cours et, dans un scénario extrême, à celui d'un offreur soldeur¹. En outre, en tant qu'acteur ne disposant pas d'un quelconque avantage concurrentiel, en rapport avec des réserves et/ou des capacités de production excédentaires conséquentes (voir le tableau n°14, chapitre II, page 136), les niveaux des revenus de l'Algérie sont subordonnés aux objectifs poursuivis par les autres membres de l'OPEP, qui peuvent mobiliser de tels atouts dans la construction de leurs stratégies.

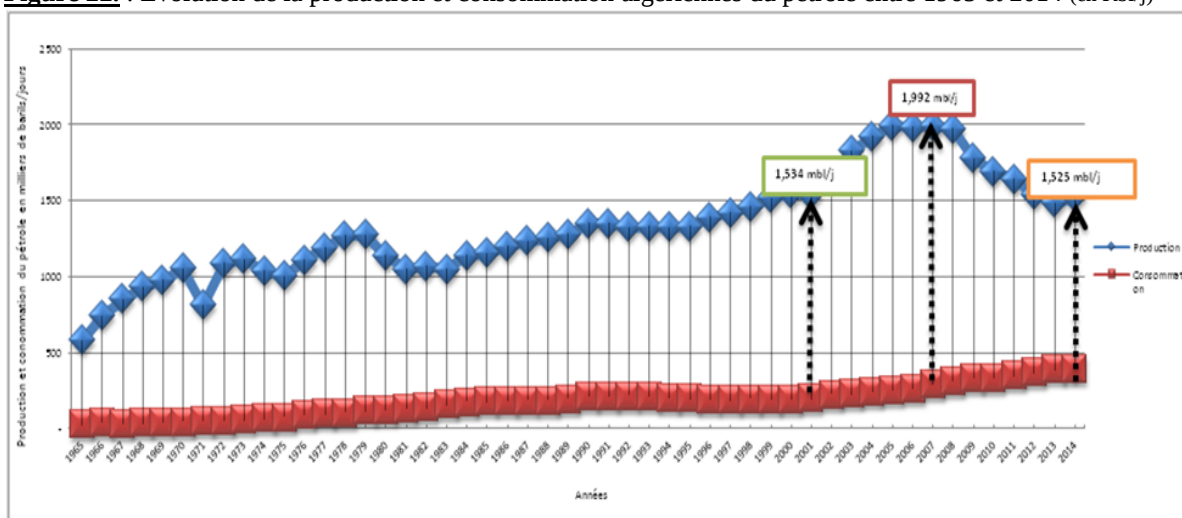
Généralement, au sein de l'OPEP, c'est les pays de l'OPAEP qui font valoir les particularités d'acteur dominant et manifestent, en conséquence, toutes les caractéristiques propres à un régulateur volontaire sur le marché. Ces derniers, disposant de capacités poumon, leurs comportements lors du processus de régulation du marché, détermine le niveau de rente susceptible d'être engrangée par l'Algérie. Pour ainsi dire, les intérêts pécuniaires de cette dernière, reposent sur la disposition de l'OPEP, plus particulièrement de l'OPAEP, à coordonner les actions individuelles de ses membres en vue de l'exercice collectif d'un pouvoir du marché favorisant les stratégies de soutien au prix, au lieu et place de viser des parts du marché, dans les conjonctures de déprime des cours.

¹ Par manque de données statistiques en rapport avec les coûts d'extraction du brut algérien, rapportés aux cours sur le marché, nous ne pouvons affirmer ou infirmer cette assertion. A cet effet, un tel propos reste du domaine hypothécaire.

2.1.1. Une production affichant le pic et une consommation interne en hausse ou les deux sources d'aggravation d'une position déjà fragile

L'analyse des données de BP donne un secteur pétrolier algérien des plus vulnérables. Une fragilité qui tient d'abord de l'étroitesse de ses réserves prouvées et qui va en s'aggravant si l'on considérait les allures que prennent les trends de production et de la consommation du pétrole en Algérie (voir la figure n°22, ci-après).

Figure 22. : Evolution de la production et consommation algériennes du pétrole entre 1965 et 2014 (en Kbl/j)



Source. : Construite par nous-mêmes sur la base des données de BP Statistical Review of World Energy – June 2015

De la figure n°22, ci-dessus, il en ressort que la production du pétrole en Algérie n'a cessé d'augmenter d'année en année dès 1958, date du début de la mise en exploitation de ses réserves du brut. En effet, en 1965, l'extraction s'est établie à 0,58 mbl/j pour atteindre, en 2014, quelques 1,53 mbl/j, soit un taux d'augmentation de 62,15%. En 1971, année de la nationalisation du secteur des hydrocarbures, la production nationale du pétrole était de 809 kbl/j. Une année après, en 1972, elle s'établit à 1 089 kbl/j. C'est l'amorce d'une augmentation sans discontinuer de l'extraction pétrolière en Algérie.

L'allure que prend le trend de la production, sur la même figure n°22, nous renseigne sur le caractère structurant et central du secteur pétrolier dans l'économie algérienne et donne, par ailleurs, le reflet de la volonté manifeste des pouvoirs publics de tirer profit d'une caractéristique structurelle au marché pétrolier, à savoir la rigidité de la demande par rapport au prix à court terme. Cela passe par une intensification de la valorisation des réserves à brève échéance, avant que les forces de rappel du marché ne

soient enclenchées. Un tel comportement est le propre des pays non-OPEP et ceux de l'OPEP disposant de réserves courtes. La stratégie de ces deux catégories de producteurs consiste à produire en pleine capacité et d'endosser aux pays à réserves longue la charge de soutenir les prix lors des conjonctures déprimées du marché. Toutefois, une telle stratégie d'exploitation intensive de ses réserves, menée par l'Algérie, semble se heurter à la contrainte physique des disponibilités prouvées limitées et confrontée à l'augmentation effrénée de la consommation interne du pétrole.

2.1.1.1. Une consommation interne du pétrole en constante progression

Une lecture rétrospectivement menée des données de BP, laisse indiquer une consommation interne du pétrole passée de 27 kbl/j en 1965 à 395 kbl/j en 2014. Cette multiplication par près de quinze de la consommation est due principalement à la politique de subvention aux prix des carburants adoptée par les pouvoirs publics dont l'effet se conjugue à l'accroissement de la population et les niveaux de performance économiques. Cette dernière reste en corrélation avec la consommation de l'énergie. Ainsi, prospectivement, avec «...une projection de croissance de la population de 1,25%/an pour la période 2007-2030 et un taux de croissance de PIB compris entre 2,86% et 4,3%/an pour la période de projection 2007-2030, la demande de pétrole croîtra de 3,68%/an, passant de 12 Mtep en 2007 à 20 Mtep en 2020 et à 27,60 Mtep en 2030...»¹. L'accroissement du rythme de la consommation interne du pétrole grèvera avec autant les capacités d'exportation de l'Algérie et constitue, par conséquent, une menace sur les niveaux de la rente pétrolière. A cet effet, de par sa vocation gazière et son considérable potentiel en énergies renouvelables (le photovoltaïque et le thermo-voltaïque, plus précisément), les autorités du pays doivent adopter des mesures à même de favoriser une réorientation du comportement de la consommation énergétique intérieure vers plus d'utilisation du gaz naturel et ses dérivés (à l'exemple du GPL dans le secteur des transports...) prenant le pas sur celle des produits pétroliers. Lesquelles mesures doivent être adoptées concomitamment avec une véritable politique volontariste visant, à la fois, une intégration de plus en plus accrue des autres sources d'énergies nouvelles dans le mix

¹ Souhila Cherfi, « L'avenir énergétique de l'Algérie : quelles perspectives de consommation, de production et d'exportation du pétrole et du gaz à l'horizon 2020-2030 », Les Cahiers du CREAD n°96/2011, pages 27-49.

énergétique national et la consécration de l'efficacité énergétique en donnant la primauté à la réduction de l'intensité pétrolière dans la formation du PIB. Cela se pose comme un viatique, pour de l'Algérie, afin de consolider sa position de producteur/exportateur du pétrole sur le marché et, au-delà, une condition de s'assurer une sécurité énergétique plus viable et, au-delà, de disposer des revenus nécessaires pour l'accompagnement et l'aboutissement du processus du passage impératif d'une économie de rente à une économie de production.

2.1.1.2. ...et une production pétrolière affichant le pic

En pleins bouleversements que connaît le marché mondial, l'extraction pétrolière en Algérie, avec une production avoisinant les 1,534 mbl/j en 2001, entre dans une phase de croissance pour culminer au niveau de 1,992 mbl/j en 2007 et entamer un déclin pour s'établir à 1,525 mbl/j (voir la figure 22 de la page 235). Vraisemblablement, en 2007, la production du brut en Algérie semble marquer son pic de Hubert. Ce pic, s'est produit simultanément avec les 1,254 mbl/j qui ont marqué le pic des exportations algériennes du brut (voir la figure 21 de la page 221). Une telle coïncidence, qui fait recouper les deux pics, suggère fort bien l'idée selon laquelle la moitié des réserves ultimes de l'Algérie sont déjà bel et bien extraites. Cependant, l'alarmante réalité que reflètent les données de BP, à propos de la fragilité du secteur pétrolier algérien, est susceptible d'être atténuée. En effet, avec une surface géographique dépassant les 2,3 millions de km², l'Algérie possède l'une des géologies les plus prometteuses en Afrique. Une fraction de 60% de cet immense territoire qu'elle recouvre constitue son domaine minier national. Ce dernier, dont la superficie est approximativement estimée à 1,5 millions de km², reste largement sous exploré. Effectivement, le taux d'exploration de l'amont pétrolier algérien «...avoisine les 13 forages pour 10 000 km² contre une moyenne mondiale de 105 forages pour la même superficie...»¹. C'est à la SONATRACH, en tant qu'«...outil d'intervention de l'Etat pour mener sa politique pétrolière...»², que reviennent la mission et la tâche de mettre en valeur le potentiel de l'amont pétrolier est gazier algérien.

¹ Propos tenus par Khelil Ouahmed, membre du Comité de Direction d'Alnaft, rapportés par Said Smati, « *Le domaine minier est largement sous-exploré* », dans le quotidien national Liberté, du 07/11/2012.

² Mustapha Mekideche, « *L'Algérie entre économie de rente et économie émergente* », Alger, Editions Dahlab, 2000, page 81.

3. La SONATRACH, ou l'instrument de la contribution de l'Algérie dans les stratégies d'ensemble de l'OPEP

La SONATRACH, pour Société Nationale de Transport et de Commercialisation des Hydrocarbures, est créée par décret n°63-491 du 31 décembre 1963. A capital social intégralement détenu par l'Etat, la SONATRACH est l'instrument de l'exercice effectif de la souveraineté du pays sur ses réserves d'hydrocarbures, un moyen conférant à l'Algérie la qualité d'offreur du pétrole sur le marché mondial et le biais par lequel passe la contribution de l'Algérie dans le processus de régulation du marché par l'offre par l'OPEP, dès son adhésion au groupe en 1969.

Confrontée aux multiples changements survenus sur le marché pétrolier, la SONATRACH a acquis, au fur des années, de l'expérience et gagne en envergure. En effet, en société intégrée, elle est présente et opère à tous les échelons de la chaîne de valeur de l'industrie des hydrocarbures. A ce titre, exerçant ses activités dans les quatre principaux domaines, à savoir l'amont, le transport par canalisation et la commercialisation des combustibles liquides et gazeux, la SONATRACH se donne pour mission la valorisation de façon optimale des ressources nationales d'hydrocarbures, en vue du captage de l'ensemble des revenus se rattachant à la chaîne de valeur pétrolière, qu'elle met au service de développements économique et social du pays. Afin d'accroître ses performances financières, la compagnie pétrolière nationale adopte une stratégie de diversification et pour se donner une envergure mondiale, la SONATRACH mène une stratégie d'internationalisation. A cet effet, elle dispose d'un portefeuille d'activités assez diversifié et s'étend sur des domaines aussi variés: le transport aérien, la génération de l'électricité, les énergies nouvelles, etc. A l'international, la première société algérienne est présente dans plusieurs régions du monde : Afrique (Mali, Niger, Lybie, Egypte), Europe (Espagne, Italie, Portugal, Grande Bretagne), Amérique Latine (Pérou) et aux Etats Unis. A ce titre, de par sa dimension, «...le groupe pétrolier et gazier est classé 1^{ère} en Afrique et 12^{ème} dans le monde...»¹. Toutefois, la taille se posant comme un avantage concurrentielle dans l'industrie pétrolière, essentiellement capitaliste et très sensible aux économies

¹ <http://www.sonatrach.com/sonatrach-en-bref.html>.

d'échelle, vue l'immensité du potentiel minier algérien, à défaut d'une libéralisation de l'amont pétrolier, le partenariat se pose comme une nécessité pour la *SONATRACH*.

Les hydrocarbures étant pratiquement le seul secteur algérien des échangeables exposé à la concurrence internationale, la *SONATRACH* est la principale interface de l'Algérie avec le reste du monde et elle est, par conséquent, le vecteur de transmission des chocs exogènes, qu'ils soient positifs ou négatifs, pour l'économie nationale. A ce titre, la capacité de l'Etat à rendre attrayant, pour les investisseurs étrangers, l'exploration et l'exploitation du potentiel minier algérien, à coté de l'aptitude de la *SONATRACH* à s'adapter au déterminisme des perpétuelles mutations énergétiques mondiales se posent comme une véritable problématique pour la viabilité du régime d'accumulation rentier, dans l'attente de la consécration d'une véritable économie productive.

Par ailleurs, dans l'actuel contexte caractérisé par une surabondance de l'offre sur le marché occasionnée par la révolution de schiste aux Etats-Unis et accentuée par les rivalités autour des parts du marché qui animent les membres de l'*OPEP*, dont la plus exacerbée est celle opposant ses deux membres les plus influents, à savoir l'Iran et l'Arabie Saoudite, la question pour l'Algérie de soumettre sa compagnie pétrolière à la contrainte des quotas qu'impose l'Accord des Producteurs du pétrole à ses membres, se pose légitimement.

3.1. Modification de l'environnement national pour mieux s'adapter aux mutations internationales

Comme toute entreprise, la *SONATRACH* est confrontée aux mutations de son environnement et est sujette à la nécessité de s'y adapter. Une adaptation qui passe par un amendement du cadre légal et réglementaire définissant ses prérogatives au niveau local et conjecturant son action au niveau plus global. Ainsi, en sa qualité de propriétaire de la ressource, soucieux de l'exigence de maximiser ses profits, l'Etat légifère sans cesse sur les conditions d'exploration et d'exploitation de son domaine pétrolier. Les changements opérés sur le cadre réglementaire régissant la valorisation du potentiel des hydrocarbures algérien, se font au gré des perpétuelles mutations qu'observe la structure concurrentielle du marché, qui émerge de la modification incessante des rapports de force entre ses

acteurs. Aussi, l'institution du monopole de l'Etat sur son pétrole s'est faite dans un contexte où l'OPEP a pu asseoir sa légitimité et son pouvoir sur le marché, courant les années 1970. Avec le premier contre choc pétrolier de 1986, qui a vu l'affirmation des marchés *spot* et la remise en cause du système du prix OPEP, la nécessité d'ouvrir l'amont pétrolier à des partenaires étrangers s'est imposée comme une solution à la crise qui en a découlé. Durant les années 2000, à l'aune des prémisses de l'éclatement de la géographie des centres d'approvisionnement en pétrole, qui ont conduit à l'abondance de l'offre dans le sillage de la révolution de schiste aux Etats-Unis, une tentative de libéralisation de l'amont pétrolier est opérée avec, à la clé, l'atténuation du pouvoir délégué par l'Etat à la SONATRACH.

3.1.1. L'amont pétrolier : un monopole national ouvert au partenariat étranger

Depuis sa création, la SONATRACH a, au-delà de servir de vecteur par lequel passe le développement de l'économie, «...souvent eu à traiter des affaires extrêmement sensibles qui sont généralement du ressort de l'État...»¹. Ainsi, de par l'étendue de ses prérogatives et de son pouvoir d'influence, elle est souvent assimilée à un Etat dans l'Etat.

Jouissant d'un statut lui accordant des prérogatives politiques et soumise aux exigences de la performance financières, auxquelles est sujet un quelconque autre opérateur économique, la SONATRACH se retrouve au centre de conflits d'intérêt permanents. En effet, en bénéficiant, au titre du décret n°71-66 du 24 février 1971, du transfert de l'ensemble des actifs des autres firmes étrangères, autrefois opérant en Algérie, nationalisés par l'ordonnance n°71-11, de la même date, la SONATRACH est devenu la dépositaire d'une partie de la souveraineté nationale, censée être entièrement le propre de l'Etat, d'exercer ses prérogatives sur ses ressources d'hydrocarbures.

La confusion entre le caractère de société commerciale et les attributions régaliennes dont jouit la compagnie s'est renforcée au travers de la loi n°86-14 du 19 août 1986, relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures. Ladite loi, promulguée à l'occasion du premier contre choc pétrolier et en

¹ Hocine Malti, « Le Maghreb face aux nouveaux enjeux de la mondialisation : la SONATRACH, un Etat dans l'Etat ? », Op.cit, page 03.

pleine crise des prix du brut, tout en ouvrant l'amont pétrolier national à des opérateurs étrangers dans le cadre des partenariats, a réaffirmé le caractère de propriétaire exclusif de l'Etat de ses ressources d'hydrocarbures et réitéré le principe du «...*monopole des activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures appartient à l'Etat qui peu en confier l'exercice aux entreprises nationales...*»¹. Au sens de cette même loi, «...*on entend par entreprise nationale : l'entreprise publique nationale exclusivement contrôlée par l'Etat...*»². A coté, les prescriptions de la loi n°86-14 sont intransigeantes quant à la valorisation des hydrocarbures qui ne peut se faire qu'en vertu d'un titre minier. Ce dernier, procurant à son titulaire un certain nombre de droits, allant de l'autorisation de prospection jusqu'au permis d'exploitation de gisements commercialement exploitables à l'intérieur d'un périmètre donnée, «...*est délivré par voie réglementaire, exclusivement à une entreprise nationale...*»³. Ainsi, en pratique, c'est à la SONATRACH que revient le droit exclusif de valorisation des ressources d'hydrocarbures nationales. Pour cet effet, la loi donne à la compagnie pétrolière nationale toute la latitude d'opérer seule ou d'opter pour un ou plusieurs associés étrangers, dans le cadre de partenariats, selon la formule de gré à gré dans le cadre de la passation des marchés publics.

La possibilité de s'associer à la SONATRACH, pour une mise en valeur conjointe du potentiel minier algérien, peut prendre la forme «...*d'une association dite de « contrat de partage de production » ou « production sharing contract » (PSC) ; d'une association dite « contrat de service » ; d'une association de participation sans personnalité juridique dans laquelle l'associé étranger constitue une société commerciale de droit algérien, ayant son siège en Algérie ; d'une société par actions de droit algérien ayant son siège social en Algérie...*»⁴. Quelle que soit la forme retenue, le pourcentage d'intéressement de l'entreprise nationale doit être de 51% au minimum.

¹ Article 03 de la loi n°86-14 du 19 août 1986, relative aux activités de prospection, de recherche et d'exploitation et transport des hydrocarbures, parue dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°35, du 27/08/1986.

² Article 08, alinéa 01, de la loi n°86-14 du 19 août 1986, relative aux activités de prospection, de recherche et d'exploitation et transport des hydrocarbures.

³ Idem, article 09.

⁴ Mustapha Mekideche, « Le secteur des hydrocarbures en Algérie (1958-2008) : problématiques, enjeux et stratégies », in « L'Algérie de demain : relever les défis pour gagner l'avenir », Fondation Friedrich Ebert, Bureau d'Algérie, septembre 2008, page 11.

Afin de consolider les revenus externes de l'Algérie, impactés par la longévité des cours modérés suite au lendemain du premier contre-choc pétrolier, la loi n°86-14 est modifiée et complétée par la n°91-21 du 04 décembre 1991. Cette dernière, en élargissant l'ouverture de l'amont pétrolier aux partenariats pour la découverte et l'exploitation du gaz naturel a donné des résultats très satisfaisant. En Effet, «...l'Algérie devient en 1998 le premier découvreur mondial d'hydrocarbures...»¹. Rattrapée par le second contre choc pétrolier, l'Algérie a opté pour une ouverture plus caractérisée de son amont pétrolier au capital étranger, dans le sillage de raffermissement des cours durant la période 2000-2008, avant d'atténuer de la teneur libérale de ses textes législatifs quelque temps après.

3.1.2. Une tentative de libéralisation sans succès

La loi 86-14 se révélant peu incitative pour une exploitation optimale de l'important potentiel minier algérien et afin de mettre fin au conflit d'intérêts permanents qui subsiste pour la *SONATRACH*, du fait des interférences entre ses missions de société à vocation économique et à son statut particulier, qui fait d'elle l'une des nombrables ramifications de l'Etat, elle a été promulguée, le 28 avril 2005, une nouvelle loi n°05-07, relative aux hydrocarbures. Cette dernière, d'inspiration très libérale, vise à attirer les *IDE* en instituant la possibilité au partenaire étranger de disposer d'une participation majoritaire dans l'exploitation de la ressource. En effet, tout en définissant, dans son article 1^{er}, «...le régime juridique des activités de recherche, d'exploitation, de transport par canalisation de raffinage, de transformation des hydrocarbures, de commercialisation, de stockage de distribution des produits pétroliers ainsi que des ouvrages et installations permettant leur exercice...», la nouvelle loi sur les hydrocarbures considère, dans son 6^{em} article, «...l'exercice de ces activités comme étant un acte de commerce....et...toute personne établie en Algérie ou disposant d'une succursale ou organisée sous toute autre forme lui permettant d'être sujet fiscal peut exercer une ou plusieurs desdites activités...».

Décriée et après avoir suscité de vives controverses dans les milieux politiques algériens, la loi 05-07 est gelée, avant d'être amendée. C'est à travers l'ordonnance n°06-10 du 29 juillet 2006 qu'a été modifiée et complétée la loi n°05-07. Laquelle ordonnance,

¹ Mustapha Mekideche, « Le secteur des hydrocarbures en Algérie : piège structurel ou opportunité encore ouverte pour une croissance durable », Op.cit, pages 153-166.

tout en redonnant à la SONATRACH l'obligation et le droit de disposer de la majorité absolue (51% et plus) des parts dans tous les contrats d'association, maintient le principe que «...le contrat de recherche et d'exploitation et le contrat d'exploitation sont conclus suite à un appel à la concurrence conformément aux procédures établies par voie réglementaire...»¹, introduit par la loi n°05-07. A ce titre, l'abrogation de la règle de gré à gré et la généralisation de celle de l'appel à la concurrence dans la passation des marchés publics à l'amont pétrolier, vise le renforcement des missions économiques de la SONATRACH, à travers un recentrage de ses efforts sur son cœur de métier, en la déchargeant de ses missions régaliennes et la libérant des règles bureaucratiques dans le choix de ses partenaires. Le recentrage des activités de la SONATRACH sur la sphère purement économique est appelé à offrir à cette dernière plus de flexibilité, pour une prompt réactivité aux imprévisibles mutations de la scène énergétique mondiale.

Voulue comme un moyen incitatif pour attirer les IDE dans le secteur, l'ouverture du domaine minier national à la concurrence des sociétés pétrolières, déchoit la SONATRACH des privilèges d'incarner le monopole national sur les hydrocarbures et de disposer de l'exclusivité des titres miniers au profit de deux nouvelles institutions de régulation du secteur des hydrocarbures. Ces dernières, dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, elles sont dénommées, pour la première, l'Agence Nationale de Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (ALNAFT) et, pour la seconde, l'Autorité de Régulation des Hydrocarbures (ARH). Désormais, avec la nouvelle loi, «...les activités de recherche et/ou d'exploitation sont réalisés sur le fondement d'un titre minier délivré exclusivement à l'Agence Nationale de Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (ALNAFT)...»².

Venues conforter l'architecture du secteur des hydrocarbures algériens, les deux agences ont des missions distinctes mais complémentaires. En effet, intervenant à l'aval de la filière, l'ARH est instruite de la mission de veiller, entre autres, à la conformité des cahiers de charges de la construction des infrastructures de transport par canalisation et celle dédiées pour le stockage des hydrocarbures, ainsi qu'à l'application des tarifs et du

¹ Article 32 de la loi n° 05-07, du 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures, parue dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°50/2005, du 19/07/2005.

² Idem, article 23.

libre accès des tiers aux dits ouvrages. *ALNAFT*, quant à elle, reprend à son compte les missions régaliennes autrefois dévolues à la *SONATRACH*. En effet, chargée de veiller à l'application de la réglementation au niveau de l'amont de la filière des hydrocarbures, *ALNAFT* a, entre autres attributions, la promotion de l'investissement dans la recherche et l'exploitation des hydrocarbures à travers la gestion et la mise à jour des banques de données concernant la recherche et l'exploitation, de délivrer les autorisations de prospection, de procéder à des appels à la concurrence, d'évaluer les offres concernant les activités de recherche et/ou d'exploitation, l'attribution des périmètres de recherche et/ou d'exploitation et la conclusion des contrats afférents à ces activités.

Toutefois, l'introduction de la concurrence dans les domaines de l'exploration et/ou de la production au niveau de l'amont pétrolier algérien et l'allégement des règles bureaucratiques quant à l'attribution des marchés, n'ont pas été d'un grand intérêt pour les partenaires étrangers. En effet, l'attractivité censée être exercée par le nouveau cadre réglementaire sur les *IDE*, est vite contrebalancée par la menace sécuritaire dans le Grand Sud, ainsi que des affaires de corruption, au centre desquelles figurent, indistinctement, de hauts responsables de l'Etat et des dirigeants de la *SONATRACH*.

3.1.2.1. Résultats mitigés d'une réglementation plus libérale

Voulue être synergétique avec l'effet incitatif de la hausse des cours du brut observée entre 2000 et 2008, la modernisation du cadre institutionnel et l'introduction des règles concurrentielles dans la législation, relatives aux activités pétrolières, n'ont pas abouti à la consolidation du rôle de l'Algérie en tant qu'offreur du brut sur le marché mondial. L'exploration du potentiel minier de l'Algérie, en vue d'un renouvellement de ses réserves prouvées, reste en deçà des espérances exprimées au travers les réformes entreprises. Aussi, le manque d'attractivité du pays s'est encore accentuée lors de la mise en place, dès le 01 août 2006, d'une taxe sur les superprofits réalisés par les associés étrangers, dans le cadre des partenariats conclus avec la *SONATRACH*. En effet, «...une taxe, non déductible, sur les profits exceptionnels réalisés par ces associés étrangers, est applicable à la part de la production leur revenant lorsque la moyenne arithmétique mensuelle du prix du pétrole Brent est supérieur à 30 USD/baril...le taux de cette taxe applicable à la production revenant aux associés étrangers, est de 5% au minimum et de

50% au maximum...»¹. L'impact d'une telle disposition légale ne s'est pas fait trop attendre : «...alors que l'appel d'offres de 2005 avait été un succès, se traduisant par l'attribution de neuf des dix permis proposés, les suivants vont tous se solder par des échecs : en 2008, quatre permis sur seize sont attribués ; en 2009, trois sur dix et en 2011, deux sur dix... »². De là, comme il a été précédemment énoncé, les réserves du brut prouvées de l'Algérie n'ont augmenté que de 3,39%, en passant de 11,80 Gbl en 2004 à 12,20 Gbl en 2014.

Par ailleurs, quoique leur façon d'être soit conjecturée par les multiples forces déterministes de l'environnement d'ensemble, les conditions réglementaires d'une nation restent une construction souverainement légiférée par son Etat. A l'inverse, les conditions sécuritaires relèvent, quant à elles, parfaitement du domaine de l'imprévisible. A ce titre, les tentatives de l'amélioration du climat des affaires en Algérie à travers une législation plus attractive, est annihilée par des nouveaux enjeux sécuritaires régionaux. En effet, partageant de longues frontières avec des foyers de grandes tensions (Libye, Mali, Niger...), l'Algérie est confrontée à de véritables menaces terroristes externes, pouvant prendre le relais au terrorisme interne. La prise d'otages sanglante de 16 janvier 2013, qui a fait plus d'une soixantaine de morts, orchestrée par les éléments d'*Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI)* sur le site gazier d'In Amenas, exploité conjointement par la *SOANTRACH* et les firmes britannique *BP* et norvégienne *Statoil*, a un effet de dissuasion pour les actuels et les potentiels investisseurs étrangers intéressés par la valorisation de l'amont pétrolier du pays. Par conséquence, la sécurisation du vaste domaine minier algérien, obérera les dépenses de l'Etat et engendrera une augmentation inéluctable des coûts de la prospection et de la production du pétrole. Pour imager, la prime de qualité perçue sur la vente d'un baril du *Sahara Blend* sera annulée par l'octroi d'une prime de sécurité aux capitaux étrangers intéressés par l'amont de la filière pétrolière algérienne.

¹ Article 03 de l'ordonnance n° 06-10, du 29 juillet 2006, modifiant et complétant la loi n°05-07 relative aux hydrocarbures, parue dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°48/2005, du 30/07/2006.

² Benjamin Augé, « *L'avenir incertain des hydrocarbures en Algérie* », Paris, Centre Energie, Institut Français des Recherches Internationales (IFRI), janvier 2014.

En outre, la généralisation des comportements de prédation, de la concurrence autour du captage de la rente et les stratégies d'enrichissement tout azimut (légal ou illégal), qui caractérisent le monde des affaires en Algérie, ont eu une teneur concentrée au niveau de leur source de diffusion dans la société: la *SONATRACH*. En effet, il a été révélé à l'opinion publique que de hauts décideurs de l'Etat, en premier lieu le dénommé Chakib Khellil, en sa qualité de l'ex ministre de l'énergie (1999-2010), et de hauts cadres dirigeants de la compagnie pétrolière nationale sont liés à des affaires de corruption dans l'octroi de marchés entre *SONATRACH* et ses partenaires. A titre illustratif, il a été mis «...au profit de Saipem, filiale d'Eni, entre 2007 et 2009, de huit marchés avec *SONATRACH* d'un montant total de 10,58 milliards d'Euros. Saipem aurait bénéficié de ces marchés contre 197,90 millions d'Euros de commissions et de rétro-commissions...»¹, versées à des personnalités nationales. La corruption au sein de la *SONATRACH* a débouché sur trois affaires judiciaires: *SONATRACH* I, *SONATRACH* II et *SONATRACH* III. La justice finissant par prouver l'implication de Mohammed Meziane, l'ancien Président Directeur Général (PDG) de la *SONATRACH*, est incarcéré. De ce fait, c'est la stabilité organique de la *SONATRACH* qui est encore une fois entamée. En effet, en tant que compagnie pétrolière publique, le conseil d'administration de la *SONATRACH* est nommé par les pouvoirs publics en place et change d'un gouvernement à l'autre. A ce titre, subissant les aléas et les enjeux politiques au sommet de l'Etat, l'environnement interne de la *SONATRACH* est estampillé du sceau de l'instabilité. En effet, la première société algérienne a vu passer 10 PDG de 1999 à 2014, dont 04 entre 2010 et 2014.

Les conditions sécuritaires délétères qui pèsent sur le Grand Sud, les phénomènes de corruption et l'instabilité dans les hautes sphères dirigeantes de la *SONATRACH* sont des données qui entachent la réputation du partenaire national et engendrent un effet répulsif, contraire à l'attractivité qu'exercerait le potentiel pétrolier algérien sur ses partenaires étrangers. A cet effet, faute d'association, la *SONATRACH* est contrainte de fournir l'effort de valorisation de l'amont pétrolier par le déploiement de ses propres moyens. Pour exemple, pour l'année 2013, la majeure partie des forages est effectuée par la seule *SONATRACH*. En effet, pour ce qui est des forages d'exploration, «...le nombre

¹ Cherif Ouazani et Farid Alilat, « Algérie : corruption à SONATRACH, le système Chakib Khellil », *JeuneAfrique.com*, du 05/03/2013.

total de puits forés est de 146 dont 138 par SONATRACH en effort propre...»¹. Quant au forage de développement, «...le nombre de puits terminés est de 98 dont 62 par SONATRACH en effort propre...»².

3.2. L'OPEP comme alternative pour trouver des partenaires

Dans l'industrie pétrolière, essentiellement capitalistique et très sensible aux économies d'échelle, la taille se pose comme un avantage concurrentiel et un gage d'efficacité. Ainsi, à défaut des opérations de fusion-acquisition, le partenariat se pose comme une alternative pour l'accroissement de l'envergure de la compagnie pétrolière nationale et un gage pour une exploitation optimale du potentiel minier algérien.

Comme la SONATRACH ne possède pas l'ensemble du matériel et des compétences nécessaires et que, dans le même temps, elle n'arrive pas à attirer et susciter l'engouement des *Majors* ou autres sociétés indépendantes étrangères, à travers la modernisation de son arsenal législatif et les caractéristiques naturellement avantageuses du domaine minier national, la SONATRACH peut nouer des associations au sein de l'OPEP. Ainsi, au-delà de servir d'un cadre de défense des intérêts pécuniaires de ses membres, les compagnies pétrolières des pays de l'OPEP peuvent constituer des partenaires de qualité pour la SONATRACH, dans le souci de renouvellement des réserves pétrolières du pays. En effet, la coopération au sein de l'Accords des producteurs du brut peut dépasser l'objectif de réalisation des revenus conséquents pour ses membres. D'ailleurs, au-delà de servir d'un cadre dans lequel pourrait s'opérer la réduction des probables coûts de transaction inhérents à la recherche de partenaires sur le marché, l'OPEP, en sus d'être une coalition censée être une stabilisation des relations conflictuelles caractérisant le marché, est un champ d'interaction entre éléments constituant le groupe, un espace d'apprentissage, d'échange d'expérience et de partage de l'information. A ce titre, les appels à la concurrence émanant de l'agence nationale *Al NAFT*, pour l'attribution des marchés relatifs aux activités de recherche et/ou de production pétrolière, peuvent immédiatement intéresser les compagnies pétrolières nationales des pays siégeant au sein de l'Accords des pays producteurs du brut. Par ailleurs, les Etats membres de l'OPEP

¹ Rapport annuel de la SONATRACH, 2013, page 13.

² Idem.

peuvent servir de pays d'accueil des capitaux algériens dans le cadre des stratégies d'internationalisation des activités de la *SONATRACH*. Cela permettra l'élargissement de la base des réserves nationales disponibles à travers les parts revenant à la compagnie pétrolière algérienne, selon les formules de partage de la production en vigueur dans ces pays.

En outre, dans un scénario extrême, le non renouvellement des réserves prouvées sera synonyme, pour l'Algérie, d'un basculement du statut d'exportateur à celui d'importateur net du brut. Sa présence au sein de l'*OPEP* lui donnera infailliblement l'opportunité d'avoir accès directement à des centres d'approvisionnement pétrolier.

Conclusion du chapitre troisième

L'économie mondiale reste encore structurellement dépendante de la consommation des énergies fossiles. Dans le mix énergétique mondial, le pétrole est proportionnellement prépondérant dans la formation du *PIB* global. Du fait de sa centralité dans le fonctionnement des économies, le prix du pétrole est directeur sur les prix des autres formes d'énergie. Ainsi, à l'occasion d'une hausse durable dans le temps des prix, concomitante à une pénurie de l'offre de brut, les forces de rappels du marché font réagir aussi bien l'offre que la demande sur les autres sources d'énergie. En effet, du côté de la demande, un prix du pétrole, longtemps élevé, est un catalyseur pour des comportements d'économie d'énergie et de la mise au point d'autres formes énergétiques pouvant se substituer au pétrole. Du côté de l'offre, un prix durablement haussier est un incitant pour la mise en valeur des gisements pétroliers qui, jusque là, ne fournissent pas une rentabilité économique. D'ailleurs, les anticipations faites au lendemain des deux premiers chocs pétroliers quant à une croissance inéluctablement durable des cours, ont incité les grands pays consommateurs à consentir d'importants efforts en matière de recherche et développement, pour rompre le lien de dépendance qui les lie aux grands pays producteurs du pétrole. Dès lors, le progrès technique a permis le renforcement des programmes nucléaires et la mise en exploitation de gisements situés dans des zones géographiques faisant valoir une topographie des plus ardues.

La hausse ininterrompue des cours courant la première décennie de ce XXI^{ème} siècle, sanctionnée par le troisième choc pétrolier de 2008, a constitué une condition économique favorable à la mise en exploitation de réserves pétrolières plus coûteuses et a posé avec acuité la question d'une reconsidération des mix énergétiques nationaux. En effet, dans un tel contexte, les autres énergies nouvelles se sont posées comme une alternative pour la consécration des indépendances énergétiques avec, en sus, des avantages permettant d'inscrire la croissance économique dans le cadre du nouveau défi mondial, celui relatif au développement durable. Toutefois, malgré la mobilisation de la communauté internationale et les politiques volontaristes de soutien en leur faveur, et face à la rigidité du système énergétique mondial, la progression de l'intégration des énergies renouvelables dans les bouquets énergétiques nationaux reste marginale. En effet, les gains de productivité permis

par la conjugaison des effets du progrès technique et ceux de l'augmentation des cours, dans un contexte géopolitique mondial très tendu, ont permis de repousser les limites qui, autrefois, assuraient la dichotomie entre les pétroles conventionnels de ceux non-conventionnels. Ainsi, au-delà d'une déconcentration et de l'éclatement de la géographie des centres de production du brut, il en a résulté une diversification de la nature même des ressources pétrolières exploitées. Ainsi dit, en ce début du troisième millénaire, le renforcement des programmes du développement des énergies renouvelables et la relance de l'exploitation à grande échelle des hydrocarbures dans certains des pays non-OPEP, font présager une véritable révolution sur le marché des énergies au niveau de la planète. En conséquence, le marché mondial de l'énergie, dans son ensemble, est entré dans une phase d'excédent de l'offre.

Le différentiel entre les fondamentaux physiques du marché énergétique mondial s'est particulièrement traduit par un excès de l'offre pétrolière. Cet excès de l'offre est en grande partie l'émanation des Etats-Unis. Ces derniers, après avoir connu un essor dans leur industrie d'extraction du gaz naturel, ont vu leur marché pétrolier indigène connaître des mutations fulgurantes. En effet, à compter de 2010, grâce à des caractéristiques endogènes spécifiques à la société américaine, l'industrie pétrolière des Etats-Unis est entrée dans une véritable révolution, celle des huiles de schiste. Au cours de cette révolution de schiste, le chamboulement de la donne pétrolière américaine a débordé sur le marché mondial dans son ensemble, préfigurant des mutations dans sa structure concurrentielle.

L'arrivée d'une offre incessamment conséquente de pétrole de schiste américain n'a cessé d'ancrer durablement le marché dans une situation d'excédent de disponibilités, corollairement à une déprime prolongée des cours. Dans cette phase d'une offre prenant l'ascendant sur la demande, le processus de remise en cause de la structure oligopolistique de l'amont de l'industrie pétrolière est enclenché. Effectivement, les comportements des producteurs américains, s'inscrivant dans la logique du paradigme concurrentiel, s'impriment et se généralisent sur le côté offre. Dans ce cas, la concurrence s'installe sur le marché et est érigée en norme dans la construction des stratégies des autres offreurs.

A ce titre, l'extraction et la mise en valeur à outrance des non-conventionnels redéfinissent les rôles dans le processus de régulation du marché mondial du pétrole. Ainsi, les producteurs américains et, plus généralement, les autres producteurs marginaux non-OPEP font dans la résistance à la baisse des cours et s'arrogent le statut de « régulateurs volontaires » dans la détermination des prix d'équilibre sur le marché. En outre, l'OPEP est en phase de renoncer à son rôle de fournisseur résiduel. En effet, dans un contexte de déprime des cours, la concurrence fait irruption au sein de l'OPEP. De même, le schiste a introduit, à l'occasion, une autre forme du « schisme » découlant cette fois-ci de la rationalité économique. En effet, en plus du schisme religieux opposant les chiites au sunnites au sein de l'Accord des pays producteurs du pétrole, des stratégies de reconquête, menées par l'Iran, et des stratégies de préservation de parts du marché, menées par l'Arabie Saoudite et ses alliés de l'OPAEP, se font concurrence. Dans le sillage de la collision entre ces deux pays, ce sont les autres membres de l'Organisation pétrolière, dont l'Algérie, qui subissent les conséquences fâcheuses d'une surabondance de l'offre jumelée à une déprime prolongée des cours.

L'Algérie, membre de l'OPEP depuis 1969, et dont l'économie est structurellement dépendante de son seul secteur pétrolier, peine à s'affirmer au sein de l'OPEP et, par extension, sur l'ensemble de l'échiquier pétrolier mondial. En effet, le pouvoir sur le marché étant fonction des dotations en matière d'accumulation du pétrole, l'Algérie y apparaît comme l'un des acteurs offreurs les plus fragiles. Une vulnérabilité aggravée par le rythme de croissance de sa consommation intérieure du brut, en déphasage avec le rythme de renouvellement des réserves. Compter encore l'Algérie parmi les pays producteurs du pétrole relève de l'aptitude de la SONATRACH à renouveler les réserves nationales en déplétion du brut et à la capacité des pouvoirs publics à réorienter la consommation intérieure de l'énergie vers le gaz, dont le pays recèle des réserves considérables, ainsi que vers les autres formes d'énergies nouvelles.

Comme la compagnie pétrolière nationale, instrument de l'exercice effectif de la souveraineté nationale sur les hydrocarbures, ne possède pas la compétence nécessaire ni l'envergure adéquate pour la mise en valeur du potentiel minier national en effort propre, le partenariat s'impose, pour elle, comme une nécessité incontournable. Toutefois, malgré

l'attractivité du domaine minier algérien, la mise en conformité de la législation afférente à son exploitation avec les règles de la concurrence sur le marché et la qualité supérieure du *Sahara Blend*, brut de référence algérien, les ressources pétrolières de l'Algérie restent très peu explorées et les appels à la concurrence internationale, sont rarement fructueux. En cause, les conditions sécuritaires prévalant dans le Grand Sud algérien, les phénomènes de corruption et l'instabilité émaillant les structures dirigeantes de la *SONATRACH* sont autant d'éléments qui entachent grandement la réputation du partenaire national et exercent un effet inhibiteur sur les potentiels associés étrangers.

Conclusion Générale

Conclusion générale

Tout au long de notre travail, nous nous sommes attelés à mettre en exergue la capacité de l'OPEP, en tant qu'acteur régulateur par l'offre, à stabiliser les cours du brut à des niveaux permettant à ses membres de jouir de revenus conséquents. Grandement dépendants des recettes liées à l'exportation de pétrole, en l'absence d'un accord sur le pétrole dans un cadre multilatéral, les pays de l'OPEP se sont vus contraints de se liguer, dès 1960, pour constituer l'Accord des Producteurs du pétrole.

L'arrivée de l'OPEP sur le marché pétrolier est l'un des événements historiques majeurs dans le long processus d'évolution de la structure concurrentielle du marché pétrolier. En effet, tout au long de son histoire, impulsé par la volonté des acteurs de s'approprier la plus grande part des multiples rentes générées tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière, le marché pétrolier n'a cessé d'évoluer en gagnant en complexité. D'un système de prix affichés ou de prix postés (*posted price* en anglais), qui a caractérisé la période s'étendant de la concentration de l'industrie pétrolière autour de la *Standard Oil*, au système des quotas gérés par un cartel verticalement intégré des *Sept Sœurs*, se substitue le système de prix officiel de l'OPEP.

L'OPEP a vu son pouvoir du marché croître à l'occasion du premier choc-pétrolier de 1973 et réaffirmé durant le second choc-pétrolier de 1979. Les années 1980, ont vu la consécration des marchés *spot*, imbriqués de plus en plus aux marchés à terme. C'est dans ce contexte de plus en plus instable, qui voit les cours du brut de plus en plus fluctuants, que se situent les tentatives de l'Organisation pétrolière à contenir les différentiels entre l'offre et la demande mondiales du pétrole à des niveaux favorables à l'ensemble de ses membres.

Pour faire valoir les objectifs immédiats de revenus, il a été fait usage pour la première fois, en mars 1982, d'un système de contrôle des cours qui met en jeu un mécanisme agissant sur le niveau de son offre. Il s'agit d'un système de fixation d'un plafond de production global impliquant des quotas spécifiques applicables à chacun des membres de l'Organisation. Cet instrument, à travers lequel est entretenue une raréfaction des disponibilités sur le marché, sert aussi à servir des intérêts de long terme. En effet, différer dans le temps l'extraction et la mise en vente de pétrole est compatible avec une allocation inter-temporelle optimale des réserves présentes. Articuler l'offre agrégée de ses membres à celle des autres producteurs non-OPEP,

Conclusion générale

en vue du bouclage de la demande mondiale du pétrole, en entretenant une raréfaction de disponibilités sur le marché, fait de l'*OPEP* un fournisseur résiduel de pétrole.

De par son rôle de fournisseur résiduel de pétrole, l'*OPEP* est grandement assimilable à un cartel de producteurs. Toutefois, tout en disposant d'un ensemble d'atouts lui permettant de maîtriser le marché, l'Organisation pétrolière est loin de faire valoir toute la cohésion propre à un cartel. Toutes les études menées jusque là montrent que la plus grande partie des réserves de pétrole conventionnel prouvées, est située au sein des territoires mis sous la souveraineté des pays de l'*OPEP*. L'abondance des réserves, conjuguée à la possibilité de modifier assez rapidement la production permise par la caractéristique naturelle liquide du pétrole, donne à l'*OPEP* la capacité de jouer le rôle d'un « régulateur volontaire » sur le marché. Toutefois, l'asymétrie en matière de dotation en réserves et les disparités en termes de capacités de production au sein même de l'*OPEP*, font que l'exploitation des réserves de chacun de ses membres suit sa propre courbe de Hubert. Dans pareil cas, la longévité des réserves est un élément objectivant la perception individuelle de la notion de la rente de rareté, laquelle joue un rôle performatif dans la détermination de son action et induit des comportements idiosyncratiques. A cet effet, des stratégies de part de marché font concurrence aux stratégies de soutien au cours au sein de l'*OPEP*.

Les membres issus de la région du Moyen Orient, membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), forment le noyau dur de l'oligopole pétrolier mondial, sont des pays disposant de réserves longues. Les autres pays de l'Organisation Pétrolière font valoir des réserves courtes. Cela fait de l'*OPEP* un champ de répartition inégalitaire du pouvoir. Ainsi, concilier les intérêts à la fois individuels et collectifs, rôle pour lequel l'Accord des Producteurs de pétrole a été institué, se trouve compromis.

Du fait que l'*OPEP* soit une organisation de coopération et non une organisation d'intégration, les stratégies individuelles prennent le pas sur les stratégies d'ensemble. Cela nous permet d'infirmer notre première hypothèse de travail, celle stipulant que « *L'OPEP en tant qu'entité disposant de réserves importantes de pétrole conventionnel peut encore jouer le rôle de « cartel » sur le marché pétrolier* ». En effet, face à l'expansion de la production des pétroles non-conventionnels, ayant induit la chute vertigineuse des cours du brut depuis la mi-2014, la stratégie de l'Arabie Saoudite favorise les parts de marché, au lieu de soutenir les

Conclusion générale

cours. Cette stratégie est cependant chargée d'un objectif économique, celui de faire éjecter du marché le schiste américain, ainsi que d'un objectif politique, celui de faire plier l'Iran chiite. Ce dernier, de son côté, se livre également à une stratégie de reconquête de parts de marché qu'il estime lui revenir de droit, avec la levée du blocus économique à son encontre. Ainsi l'*OPEP*, ne pourrait jouer le rôle de régulateur que si elle opère sa mue d'une organisation de coopération et passant à une organisation d'intégration, tout en cessant de faire du pétrole une arme politique...

Dans le sillage de la collision des stratégies de préservation de part de marché menées par l'Arabie Saoudite et les stratégies de reconquête de part de marché déployées par l'Iran, ce sont les autres membres de l'Organisation pétrolière, dont l'Algérie, qui subissent les conséquences d'une surabondance de l'offre jumelée d'une déprime des cours.

Le domaine minier de l'Algérie, quoique sous-exploré, est des plus prometteurs. Toutefois, nombre d'études montrent que l'Algérie est un pays davantage gazier que pétrolier. En effet, les réserves pétrolières dont dispose l'Algérie sont très réduites comparativement aux autres pays de l'*OPEP*. A ce titre, l'Algérie est l'un des maillons faibles de la toute puissante Organisation pétrolière. L'étroitesse de ses réserves pétrolière fait valoir à l'Algérie les caractéristiques d'un quelconque autre producteur marginal évoluant en dehors de la coalition *OPEP*. Ses perspectives de gains, pour ainsi dire, dans le jeu pétrolier mondial sont soumises à la disposition de l'*OPEP*, plus particulièrement de l'*OPAEP*, à mener des stratégies de soutien au prix au lieu de viser des parts de marché.

Par ailleurs, l'*OPEP*, est un Accord du Producteur de pétrole. A l'aune de la révolution de schiste et des crises géopolitiques dans la région du Moyen orient, les perpétuelles tensions politiques, qui opposent la République Islamique d'Iran et le Royaume Wahhabite, s'impriment sur la politique de l'entité *OPEP*. Le schisme religieux opposant les sunnites aux chiites se traduit par une augmentation de l'offre sur le marché et déprime davantage le niveau des cours. A cet égard, l'Organisation pétrolière ne sert pas grandement les intérêts pécuniaires d'une l'Algérie dont l'économie peine encore à se diversifier.

En effet, l'économie algérienne reste peu diversifiée, essentiellement rentière et dépendante de son seul secteur des hydrocarbures. Ce secteur stratégique est érigé en un

Conclusion générale

monopole de l'Etat dont la valorisation et la mise en exploitation sont du ressort de la compagnie pétrolière publique : la *SONATRACH*. Cette dernière, vue comme l'instrument de l'exploitation effective de l'Etat des ressources nationales d'hydrocarbures, est l'entité économique fondamentale génératrice des liquidités pour le financement de l'économie nationale. Faisant articuler autour d'elle l'ensemble de l'économie, c'est les performances financières de la *SONATRACH* qui assurent le maintien des équilibres macro-sociaux et macroéconomique de toute l'Algérie.

A la portée de l'onde de choc des violences induites par les mouvements dits du « *printemps arabe* » dont la menace pèse lourdement sur l'intégrité de l'Algérie, la stabilité du pays dépend de la capacité de la *SONATRACH* à renouveler les capacités financières de l'Etat à travers son aptitude à renouveler les réserves pétrolières en déplétion du pays. Toutefois, dans un contexte d'une production pétrolière affichant le pic et une consommation intérieure de produits dérivés expansive, la compagnie pétrolière nationale ne possède pas les moyens adéquats pour la mise en valeur du potentiel minier national en effort propre. A cet égard, le partenariat s'impose pour elle comme une nécessité incontournable.

L'attractivité du domaine minier national et l'introduction de la concurrence dans la législation relative à sa mise en exploitation n'ont pas eu l'effet escompté pour la valorisation des ressources pétrolières dans le Grand Sud algérien. Les appels à la concurrence internationale sont rarement fructueux. Les conditions sécuritaire au Sahara, les affaires de corruption entachent la crédibilité du partenaire nationale et exercent un effet répulsif sur les potentiels partenaires étrangers. Cela nous amène, encore une fois, à infirmer la seconde hypothèse de notre travail celle « *Le potentiel investissement dans le domaine de la prospection et la mise en exploitation de gisements sur de vastes zones dans le Sahara, dont dispose l'Algérie, est un atout pour une affirmation au sein de l'OPEP et par ricochet sur le marché mondial du pétrole* ».

Bibliographie

a) Ouvrages

- A. Lapointe et H.Tagvaï, « *L'industrie des hydrocarbures, défis et opportunités* », Paris, Technip, 1995.
- André Dumas, « *L'économie Mondiale : Commerce, monnaie, finance* », De Boeck, Bruxelles, 2^{ème} Ed, 2006.
- André Giraud, Xavier Boy la Tour, « *Géopolitique du pétrole et du gaz* », Paris, Technip, 1987.
- Bernard Bourgeois, Dominique Firrou, Jean-marie Martinier, « *Energie et changement technologique, une approche évolutionniste* », Paris : Economica, 2000.
- Cécile Kerebel, Florence Debrouwer, Vincent Laborderie, Thys Van De Graaf, « *La gouvernance de l'énergie en Europe et dans le monde* », France, Presses Universitaires de Louvain, 2008.
- Cédric de Lestrang, Christophe-Alexandre Paillars, Pierre Zelenko, « *Géopolitique du pétrole : un nouveau marché, de nouveaux risques, des nouveaux mondes* », Edition Technip, Paris, 2005.
- Claude Getaz, « *Le développement du capitalisme à travers l'histoire* » (Tome 03), Createspace, Paris, 2013.
- Claude Serfati, « *L'économie internationale hétérodoxe : état des lieux et propositions*, in *La question politique en économie internationale* », sous la direction de Pierre Berthaud et Gérard Kébabdjian, Paris, La découverte, 2006.
- David Ricardo (1817), « *Les principes de l'économie politique et de l'impôt* », collection : Les classiques des sciences sociales, site web : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html.
- Denis Babusiaux et al, « *Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts, contrats* », Paris, Technip, 2002.
- Emmanuel Nyahoho, « *Finances internationales : théorie, politique et pratique* », Québec, Presse de l'Université de Québec, 2^{ème} Ed, 2002.
- Etienne Amic, Gilles Darmois, Jean-Pierre Favennec, « *L'énergie à quel prix? Les marchés de l'énergie* », Technip, Paris, 2006.
- François Kaladjian, Sylvie Cornot-Gandolphe, « *La nouvelle donne du charbon* », Paris, Technip, 2008.
- Gilles Rotillon, « *Economie des ressources naturelles* », Paris, La Découverte, 2005.
- Hadj Saadi, « *L'économie des matières premières* », Paris, l'Harmattan, 2005.
- Hocine Malti, « *L'histoire secrète du pétrole algérien* », Paris, la Découverte, 2010.

Bibliographie

- Jean Jacques Ikama, « *Comment partager une rente pétrolière ? Les enseignements d'une expérience africaine* », Technip, Paris, 2013.
- Jean Marie-Chevalier, « *Les grandes batailles de l'énergie* », Paris, Gallimard, 2^oéd, 2012.
- Jean-Baptiste Say (1803), « *Traité d'Economie Politique, Livre I : De la production des richesses* », collection : Les classiques des sciences sociales, site web : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html.
- Jean-Christophe Graz, « *Aux sources de l'OMC : la Charte de la Havane 1941-1950* », Droz, Genève, Suisse, 1999.
- Jean-Jacques Nowak, « *Syndrome néerlandais et théorie du commerce international* », Paris, Economica, 1998.
- Jean-Paul Nguyen, « *Techniques d'exploitation pétrolière : le forage* », Paris, Technip, 1993.
- Jean-Pierre Angelier, « *Le pétrole* », France, Economica, 1990.
- Jean-Pierre Favennec (dir), « *Géopolitique de l'énergie : besoins, ressources, échanges mondiaux* », Paris, Technip, 2009.
- J-P. Favennec, « *Le raffinage du pétrole : Exploitation et gestion de la raffinerie* », Technip, Paris, 1998.
- Lioubomir Mihailovitch et Jean-Jacques Pluchart, « *L'OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole* », 2^e Ed, Paris, PUF, 1985.
- Maurice Catin, « *effets externes, marché et systèmes de décisions collectives* », Paris, Cujas, 1985.
- Michaël Bret, « *Energie : la nouvelle donne américaine* », in « *L'économie mondiale 2014* », La Découverte, Collections Repères, Paris, 2013.
- Michel Grozier, Erhard Fiedberg, « *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective* », Paris, Edition le Seuil, 1977.
- Mohamed Lotfi M'Rini, « *De la Havane à Doha : Bilan juridique et commercial de l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral* », Les Presses de l'Université Laval, Canada, 2005.
- Mustapha Mekideche, « *L'Algérie entre économie de rente et économie émergente* », Alger, Editions Dahlab, 2000.
- Mwayila Tshiyemebe, « *Organisations internationales, théorie générale et études de cas* », Paris, l'Harmattan, 2012.
- Nadine Bret-Rouzaut, Jean-Pierre Favennec, « *Recherche et production du pétrole et du gaz : réserves, coûts et contrats* », Technip, Paris, 2^{eme} Ed, 2011.

Bibliographie

- Paul Mentré (Directeur), « *Le nouveau marché pétrolier : d'où vient-on ? Où va-t-on ?* », Paris, Rive Droite, 1994.
- Philippe Charlez, Pascal Baylocq, « *Gaz et pétrole de schiste...en questions* », Paris, Technip, 2014.
- Philippe Copinschi, « *Le pétrole, quel avenir ?* », Paris, De Boeck Supérieur, 2010.
- Philippe d'Arvisenet, Jean-Pierre Petit, « *Echanges et finance internationale: les acteurs, la coopération internationale, l'Europe, l'euro...* », La Revue Banque Editeur, 2005.
- Philippe Vincent, « *Institutions Economiques Internationales* », De Boeck, Bruxelles, 2009.
- Phillipe Chamlin, « *Le poivre et l'or noir* », Paris, Bourin Editeur, 2007.
- Phillipe Copinschi, « *Le pétrole, une ressource stratégique* », Paris, La Documentation française, 2012.
- Pierre Jacquet, Françoise Nicolas, « *Pétrole : Crises, marchés, politiques* », Paris, Dunod, 1991.
- Pierre-Noël Giraud, « *L'économie mondiale des matières premières* », Paris, La Découverte, 1989.
- Robert Boyer, *Théorie de la régulation*, 1. Les fondamentaux, Paris, La Découverte, 2004.
- Sadek Boussena, Jean-Pierre Pauwels, Catherine Locatelli, Carine Swartenbroekx, « *Le défi pétrolier : questions actuelles du pétrole et du gaz* », Paris, Vuibert, 2006.
- Samuele Furfari, « *Politique et géopolitique de l'énergie, une analyse des tensions internationales au XXIe siècle* » Edition Technip, Paris, 2012.
- Samuele Furfari, « *101 questions sur l'énergie* », Paris, Technip, 2009, page 96
- Serge Calabre, « *Matières premières : marchés mondiaux, déséquilibres, organisation* », Economica, Paris, 1995.
- Séverine Le Loarne (dir), Sylvie Blanco, « *Management de l'innovation* », 2^{eme} Ed, Pearson, France, 2012.
- Thomas Porcher, « *Le mirage du gaz de schiste* », Paris, Max Milo Editions, Collections Essais-Documents, 2013.
- Vincent Baudard, Gérard Marie Henry, « *Comprendre la mondialisation* », France, Studyrama, 2006.

b) Thèses et mémoires

- Djamila Belkasmi, ép. Belkacem, « Diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne », Thèse de doctorat en sciences économiques sous la direction de Gérard KLOTZ, université Lumière Lyon 02, 2008.
- Marie-Claire Aoun, « *La rente pétrolière et le développement économique des pays exportateurs* », thèse, sous la direction du Professeur Jean Marie Chevalier, en vue de l'obtention du titre de Docteur en Sciences Economiques, Université Paris Dauphine, 20 mars 2008.
- Sabrina CHIKH-AMNACHE, « *Le syndrome hollandais : aspects théoriques et vérification empirique, en référence à l'économie algérienne* », thèse, sous la direction du Pr. Brahim GUENDOUZI, en vue de l'obtention du titre de Docteur en Sciences Economiques, Université Mouloud MAMMERI de Tizi Ouzou, 07 juin 2015.
- Samir Bellal, « *Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie : une approche en termes de régulation* », thèse, sous la direction du Professeur Gérard Klotz, en vue de l'obtention du titre de Docteur en Sciences Economiques, Université Lumière Lyon 2, 30 mars 2011.
- Vincent Simon, « *Analyse et modélisation des prix des produits pétroliers combustibles en Europe* », thèse, sous la direction du Professeur J. Perreur, en vue de l'obtention du titre de Docteur en Sciences Economiques, Université de Bourgogne, 28 avril 1999.

c) Articles de revues et autres articles

- Adrien Faudot, « *Le régime rentier d'accumulation en Arabie saoudite et son mode de régulation* », *Revue de la régulation* [En ligne], 16/2e semestre / Automne 2014.
- Amine Belaïcha et al., « *Création d'un Fonds d'investissement d'État en Algérie : quels enjeux ?* », in la revue « *Mondes en développement* », 2012/3 (n°159), p. 135-149.
- Artus Patrick, Kaabi Moncef, « *Marché au comptant et marché à terme du pétrole brut et des produits raffinés : analyse économique et efficacité des marchés à terme* », In: *Économie & prévision*, Numéro 99, 1991-3. pp. 81-94.
- Babusieux Denis, Pierre Axel, « *Les évolutions du prix de pétrole* », *Annales des mines – Responsabilité et environnement*, 2010/2 N°58, pp.19-26.
- Benjamin Augé, « *L'avenir incertain des hydrocarbures en Algérie* », Paris, Centre Energie, Institut Français des Recherches Internationales (IFRI), janvier 2014.
- Bruno Weymuller, « *Les perspectives de l'offre mondiale de pétrole* », *Annales des Mines- Responsabilité et Environnement*, 2010/02, n°58, pages 13-18
- Cécile Kérébel, « *Qu'est-ce que la gouvernance globale de l'énergie? Les termes du débat* », in « *La gouvernance mondiale de l'énergie* », sous la direction de Cécile

Bibliographie

- Kérébel et Jan Horst Keppler, Paris, les Etudes, Institut Français des Recherches Internationales (IFRI), 2009, chap. 02, pp 39-120.
- Chatelus Michel, Fuglestad-Aumeunier Viviane, « *Les conséquences économiques de la Guerre du Golfe* », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°62, 1991, « *Crise du Golfe, la logique des chercheurs* », page 148-153
 - Clerc Denis, « *L'échec de la stabilisation des cours* », *Alternatives Economiques* (revue), n°236, mai 2005, pp58-60.
 - David Bolduc, sous la direction de Antoine Ayoub, « *Privatisation, libéralisation et réglementation : bouleversements et enjeux dans le secteur mondial de l'énergie* », GREEN - Université Laval, Québec, Canada, Mai 2001, page 12, lien web : <http://www.creden.univ-montp1.fr/Reseau/publis/Eneres.pdf>
 - Denis Baubisau, Pierre René Bauquis, « *Que penser de la raréfaction des ressources pétrolières et de l'évolution du prix du brut* », Académie des technologies, Commission énergie et changement climatique, Rapport du Groupe de travail Pétrole, Les cahiers de l'économie, Serie Analyses et synthèses, septembre 2007.
 - Didier Houssin, « *Les mécanismes de formation des prix du pétrole* », France, Annales des mines et réalités industrielles, février 2002, pages 18-22.
 - Fabienne Collard, « *Les énergies renouvelables* », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2015/7 (n°2252/2253), pages 5-72.
 - Fatiha Talahite, « *La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ?* », *Revue Tiers Monde* 2012/2 (n°210), p. 143-160.
 - Franck Marco, « *Hydrocarbures non-conventionnels : le cas des Etats-Unis* », site web : https://www2.ac-lyon.fr/enseigne/histoire/IMG/pdf/HYDROCARBURES_NON_CONVENTIONNEL_Sarticle.pdf, janvier 2013.
 - Gabriel Ardant, Jean Largentaye, « *Réforme des échanges internationaux par la création d'un fonds de stabilisation des matières premières* », *Revue Tiers Monde*, volume 03, numéro 09, 1962, pages 115-141.
 - Gérard Kébabdjian, « *La théorie de la régulation face à la problématique des régimes internationaux* », site web : <http://www.redcelsofurtado.edu.mx/archivosPDF/kabad1.pdf>
 - Gérard Vindt, « *1924, la création de la Compagnie Française des Pétroles* », revue *Alternatives Economiques Poches* n°069, Paris, septembre 2014
 - Hocine Malti, « *Le Maghreb face aux nouveaux enjeux de la mondialisation : la SONATRACH, un Etat dans l'Etat ?* », Paris, Centre Energie, Institut Français des Recherches Internationales (IFRI), Juillet 2013.
 - Jacques Percebois, « *Prix internationaux du pétrole, du gaz naturel, de l'uranium et du charbon : la théorie économique nous aide-t-elle à comprendre les évolutions ?* »

Bibliographie

Centre de Recherche en Economie et Droit de l'Energie (CREDEN), Université Montpellier I, Cahier n°09.02.81 du 17/02/2009.

- Jacques Percebois, « *Prix internationaux du pétrole, du gaz naturel, de l'uranium et du charbon : la théorie économique nous aide-t-elle à comprendre les évolutions ?* » Centre de Recherche en Economie et Droit de l'Energie (CREDEN), Université Montpellier I, Cahier n°09.02.81 du 17/02/2009, page 01.
- Jean Philippe Koutassila, « *Le syndrome Hollandais: Théorie et vérification empirique au Congo et au Cameroun* », Centre d'économie du développement, Université Montesquieu, Bordeaux IV, France, site web: <http://core.ac.uk/download/pdf/7359033.pdf>
- Jeffrey Ball, « *Energie : nouvelle donne* », in la revue trimestrielle de FMI « *Finances et développement* », septembre 2014, p-p 32-34.
- John Baffes, M.Ayhan Kose, Franziska Ohnsorge et Mark Stocker, « *Chute libre* », in la revue « *Finances et Développement* », Département des Etudes du FMI, décembre 2015, pages 20-23
- Marc Troivallets, Renato Di Ruzza, « *Canguilhem et les économistes : aux sources des visions régulationnistes* », lien web : http://sites.univ-provence.fr/ergolog/Bibliotheque/Ergologia/Numero_0/Ergologia_0_MarcTroisvallets.pdf.
- Marie-Claire Aoun, « *Marché pétrolier : stratégie de l'OPEP face au changement de structure du marché* », www.ifpenergiesnouvelles.fr, fil d'actu du 18/03/2015.
- Marie-Claire Aoun, « *Une ère nouvelle d'abondance pétrolière?* » in Politique étrangère n°2015/04, pages 65-76.
- Mustapha Mekideche, « *Le secteur des hydrocarbures en Algérie (1958-2008) : problématiques, enjeux et stratégies* », in « *L'Algérie de demain : relever les défis pour gagner l'avenir* », Fondation Friedrich Ebert, Bureau d'Algérie, septembre 2008.
- Mustapha Mekideche, « *Le secteur des hydrocarbures en Algérie : piège structurel ou opportunité encore ouverte pour une croissance durable* », in la revue « *Confluences Méditerranée* », n°71, 2009/04, pages 153-166.
- Paul Cashin, Hong Liang et C.John Mc Dermott « *Chocs sur les prix de produits de bases : les mécanismes de stabilisation sont-ils efficaces ?* », in la revue trimestrielle de FMI « *Finances et développement* », Septembre 1999, volume 36, n°03, Pages 40-43.
- Ph. Crabbé, « *L'exploration des ressources extractives non renouvelables : Théorie économique, processus stochastique et vérification* », in la revue « *L'actualité économique* », vol.53. n°04, 1977, pages 559 à 586.
- Rad-Serecht Farhad, « *Stratégie des acteurs et déstabilisation de l'oligopole pétrolier* ». In: Revue d'économie industrielle. Vol. 25. 3^{em} trimestre 1983. pp. 38-49.

Bibliographie

- Serge Calabre, « *La dynamique des prix et des marchés des matières premières : analyses uni-variées versus faits stylisés analytiques.* », in « *Mondes en développement* », 2/2003, n°122, pages 21-35.
- Souhila Cherfi, « *L'avenir énergétique de l'Algérie : quelles perspectives de consommation, de production et d'exportation du pétrole et du gaz à l'horizon 2020-2030* », Les Cahiers du CREAD n°96/2011, pages 27-49.
- Sylvie Cornot-Gandolphe, « *La révolution des pétroles de schiste aux Etats-Unis : le test du business model est en cours* », Paris, Centre Energie, Institut Français des Recherches Internationales (IFRI), Janvier 2015
- Sylvie Ollitrault, « *Les ONG et l'alerte écologique* », in *La Vie des idées*, 8 décembre 2009, Lien web : <http://www.laviedesidees.fr/Les-ONG-et-l-alerte-ecologique.html>
- Thomas Helbling, « *Le plein d'énergie* », in la revue « *Finances et Développement* », Département des Etudes du FMI, mars 2013
- Thomas Matthieu, « *L'impact des phénomènes spéculatifs sur la formation des prix du pétrole* », *Géoéconomie* 4/2009 (n° 51), p. 91-101.

d) Rapports, rapports de travail et revues statistiques

- « *Traités multilatéraux: pour une participation universelle. Thème 2002: le développement durable* », Nations Unies, 26 août – 04 septembre 2002
- « *2006, Annuaire des statistiques de l'énergie des Nations Unies* », Etats-Unis d'Amérique, 2008.
- AIE, « *World Energy Outlook 2013* ».
- BP Statistical Review of World Energy – June 2014
- BP Statistical Review of World Energy – June 2015
- Fond Monétaire International, « *Perspectives de l'économie mondiale : les économies en transition* », *World Economic Outlook*, octobre 2000, page 86.
- Jean-Marie Chevalier, « *Rapport du groupe de travail sur la volatilité des prix du pétrole* », Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, France, février 2010
- Joël Maurice, « *Prix de pétrole* » (rapport), La Documentation française, Paris, 2001.
- OCDE (2014), « *Intensité et mix énergétiques* », In « *Panorama de l'environnement 2013, les indicateurs de l'OCDE* », Editions OCDE.
- OCDE, « *Caractéristiques spécifiques des ressources naturelles* », in « *Ressources naturelles et croissance pro-pauvres – Enjeux économiques et politiques-* », Ed. OCDE, 2009.
- Rapport annuel de la SONATRACH, 2013.

- Renewable Energy Policy Network for the 21st Century, « *Rapport sur le statut mondial des énergies renouvelables 2015*.

e) Textes juridiques

- Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°35, du 27/08/1986 contenant la loi n°86-14 du 19 août 1986, relative aux activités de prospection, de recherche et d'exploitation et transport des hydrocarbures.
- Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°50, du 07/12/1991, contenant la loi n° 91-21, du 04 décembre 1991, modifiant et complétant la loi n°86-14 du 19 août 1986, relative aux activités de prospection, de recherche et d'exploitation et transport des hydrocarbures.
- Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°37/2000, du 28/06/2000, portant Loi de Finances Complémentaire pour l'année 2000.
- Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°83/2003, du 29/12/2003, portant Loi de Finances pour l'année 2004.
- Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°50, du 19/07/2005, contenant la loi n° 05-07, du 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures.
- Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°47/2006, du 19/07/2006, portant Loi de Finances Complémentaire pour l'année 2006.
- Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire (JORADP) n°48/2005, du 30/07/2006, contenant l'ordonnance n° 06-10, du 29 juillet 2006, modifiant et complétant la loi n°05-07 relative aux hydrocarbures.

f) Articles de la presse nationale et étrangère

- « COP21 : un accord historique pour sauver la planète », www.lexpress.fr, du 12/12/2015
- « Le monde aura besoin de l'OPEP pendant au moins quarante ans », entretien avec Sadek Boussena, propos recueillis par Renaud Czarnes et Richard Hiault, Les Echos.fr, 07/10/2003.
- Abderrahmane Mebtoul, « Levée effective des sanctions contre l'Iran : impacts géostratégiques et énergétiques », contribution dans le quotidien national Liberté, du 11/04/2016
- Anne Feitz, « Le pétrole chute après la réunion de l'OPEP », LesEchos.fr, du 04/12/2015
- Anne Feitz, « Le pétrole : les compagnies dopent le rendement des gisements », LesEchos.fr, du 10/03/2014.

Bibliographie

- Blaise Gauquelin, « *L'AIEA donne son accord à la levée progressive et conditionnelle des sanctions contre l'Iran* », le Monde.fr du 16/01/2016
- Cherif Ouazani et Farid Alilat, « *Algérie : corruption à SONATRACH, le système Chakib Khellil* », JeuneAfrique.com, du 05/03/2013.
- François Normand, « *Pétrole : l'Arabie Saoudite livre une guerre à l'Iran* », www.lesaffaires.com, du 09/01/2016.
- Jean-Michel Bezat, « *Pourquoi les prix du pétrole sont bas* », le Monde du 07/12/2015.
- Liès Sahar, « *Conférence des Pays Exportateurs de Pétrole : L'OPEP officialise sa production* », le quotidien national El Watan, du 15/11/2011.
- Mohamed Said Beghoul, « *Le pétrole non-conventionnel effraye les rentiers* », in le Soir d'Algérie du 28/12/2014
- Pascal Ordonneau, « *Marché Spot* », LesEchos.fr du 13/05/2011
- Pascal Riche, « *Réunion secrète pour requinquer le pétrole. Arabie Saoudite, Venezuela et Mexique s'accordent pour réduire la production* », le journal Libération, 23 mars 1998.
- Paul Krugman, prix Nobel d'économie : « *The oil nonbubble* », 2008, lien web : <http://www.nytimes.com/2008/05/12/opinion/12krugman.html>
- Said Smati, « *Le domaine minier est largement sous-exploré* », dans le quotidien national Liberté, du 07/11/2012

g) Emissions de télévision

- « *Portrait énergétique de l'UE* », Emission diffusée la première fois en novembre 2011 par ARTE, la chaîne de télévision thématique franco-allemande.

h) Sites web

- <http://www.banquedalgerie.dz>
- <http://www.boursorama.com/>
- <http://www.cours-de-droit.net/>
- <http://www.cpdp.org>
- <http://www.donnees.banquemondiale.org/>.
- <http://www.economie.gouv.fr>
- <http://www.fr.wikipedia.org>

Bibliographie

- <http://www.http://ico.org>
- <http://www.joradp.dz>
- <http://www.lematindz.net>
- <http://www.oecd.org>
- <http://www.oleocene.org/node/5>
- <http://www.ons.dz>
- <http://www.opec.org>
- <http://www.rfi.fr>
- <http://www.senat.fr/rap/r09-108/r09-1081.html>
- <http://www.sonatrach.com/sonatrach-en-bref.html>
- <http://www.tsa-algerie.com>
- <http://www.universalis.fr/encyclopédie/bien/economique>
- <http://www.JeuneAfrique.com>

Annexes

Annexes

Annexe 01. : Mouvements d'élargissement de l'Union Européenne

Indice	Elargissement	Année	Pays	Observation
01		1951	République Fédérale d'Allemagne (RFA)	Membres instigateurs de l'Union Européenne. Ils se sont constitués au départ en Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). En 1957, ils fondent la Communauté Economique Européenne (CEE) et la Communauté Economique Européenne de l'Energie Atomique (CEEa)
02			France	
03			Belgique	
04			Italie	
05			Luxembourg	
06			Pays Bas	
07	1 ^{er} élargissement	1973	Royaume-Uni	
08			Irlande	
09			Danemark	
10	2 ^{em} élargissement	1981	Grèce	
11	3 ^{em} élargissement	1986	Espagne	
12			Portugal	
13	4 ^{em} élargissement	1995	Autriche	
14			Suède	
15			Finlande	
16	5 ^{em} élargissement	2004	Chypre	
17			République Tchèque	
18			Estonie	
19			Hongrie	
20			Lettonie	
21			Lituanie	
22			Malte	
23			Pologne	
24			Slovaque	
25			Slovénie	
26	6 ^{em} élargissement	2007	Bulgarie	
27			Roumanie	
28	7 ^{em} élargissement	2013	Croatie	

Source. : Site web : <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/elargissement/synthese/de-6-a-28-histoire-des-elargissements/print.html>, consulté le 08/10/2013.

Annexes

Annexe 02. : Liste des membres de l'OCDE et ceux de l'AIE

Région	Pays	Année d'adhésion à l'OCDE	Année d'adhésion à l'AIE
Amérique	Canada	1961	1974
	Etats-Unis		
	Mexique	1994	
	Chili	2010	
Europe	Autriche	1961	1974
	Belgique		
	Danemark		
	Espagne		
	Irlande		
	Luxembourg		
	Norvège		
	Pays Bas		
	Royaume-Uni		
	Suède		
	Suisse		
	Allemagne		1977
	Grèce		
	Portugal		1981
	Finlande		1992
	France		
	Islande		
	Italie	1962	1978
	République Tchèque	1995	2001
	Hongrie	1996	1997
	Pologne		
	République Slovaque	2000	
	Slovénie	2010	
	Estonie		
	Lettonie	2016	
Asie/Pacifique	Turquie	1961	1981
	Japon	1964	1974
	Australie	1971	1979
	Nouvelle Zélande	1973	1977
	Corée	1996	2001
	Israël	2010	
Nombre des membres		35	26

Source. : Données de l'OCDE et de l'AIE

Annexes

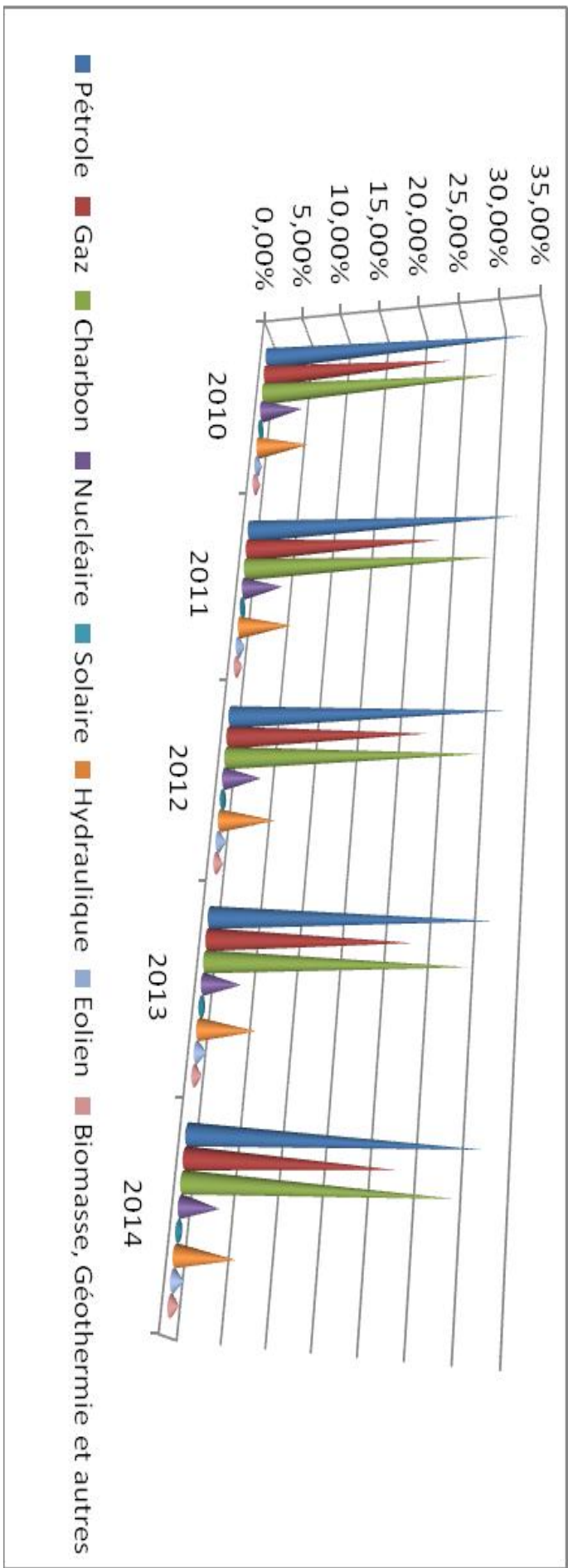
Annexe 03 : Composition du mix énergétique mondial pour la période 2010-2014 (en millions *tep*)

Année		Types d'énergies primaires																				
		Total des consommations énergétiques						Energies Fossiles						Energies Renouvelables								
								Total consommation énergies fossiles (1) + (2) + (3)														
								Energies Fossiles			Energies Fissiles											
		Pétrole (1)		Gaz (2)		Charbon (3)				Nucléaire		Solaire (4)		Hydraulique (5)		Eolien (6)		Biomasse, Géothermie et autres (7)		Total consommation énergies renouvelables (4) + (5) + (6) + (7)		
Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	
2010	12 110,77	100%	4 041,82	33,37%	2 879,74	23,78%	3 611,18	29,82%	10 532,74	86,97%	626,17	5,17%	7,11	0,06%	783,87	6,47%	77,69	0,64%	83,18	0,69%	7,86%	951,86
2011	12 408,31	100%	4 085,38	32,92%	2 943,81	23,72%	3 777,35	30,44%	10 806,54	87,09%	600,70	4,84%	13,72	0,11%	795,48	6,41%	98,76	0,80%	93,10	0,75%	8,07%	1 001,06
2012	12 586,10	100%	4 133,22	32,84%	3 017,79	23,98%	3 796,80	30,18%	10 949,81	87,00%	559,61	4,45%	21,89	0,17%	833,82	6,62%	118,83	0,94%	102,14	0,81%	8,55%	1 076,68
2013	12 807,15	100%	4 179,15	32,63%	3 052,76	23,84%	3 866,98	30,19%	11 098,89	86,66%	563,67	4,40%	30,43	0,24%	861,61	6,73%	144,98	1,13%	107,58	0,84%	8,94%	1 144,60
2014	12 928,40	100%	4 211,12	32,57%	3 065,53	23,71%	3 881,82	30,03%	11 158,47	86,31%	574,02	4,44%	42,06	0,33%	878,99	6,80%	159,79	1,24%	115,07	0,89%	9,25%	1 195,90

Source : tableau construit par nous-mêmes, sur la base des données de BP Statistical Review of World Energy – June 2015

Annexes

Annexe 04 : Représentation graphique du mix énergétique mondial pour la période 2010-2014



Source : Figure construite par nous-mêmes, à partir des données du tableau de l'annexe n°03, ci-dessus.

Annexes

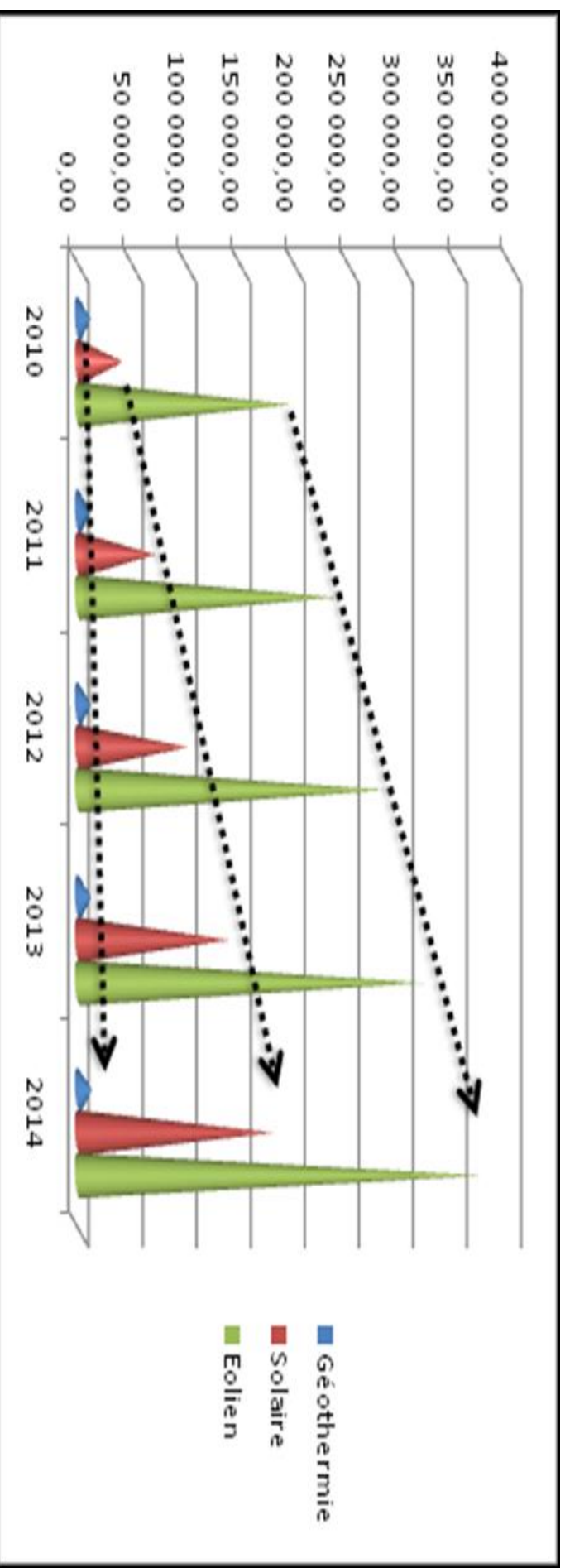
Annexe 05 : Energies renouvelables : cumul des capacités installées pour la période 2010-2014 (en Mégawatts)

Année (n)	Type de l'énergie renouvelable											Total	(n+1)-(n)	[(n+1)-(n)]%	
	Géothermie			Solaire			Eolien								
	Total	(n+1)-(n)	[(n+1)-(n)]%	Total	(n+1)-(n)	[(n+1)-(n)]%	Total	(n+1)-(n)	[(n+1)-(n)]%	Total	(n+1)-(n)				[(n+1)-(n)]%
2010	11 151,63	-	-	41 345,18	-	-	197 736,36	-	-	250 233,16	-	-	-		
2011	11 071,23	-80,40	(-0,73%)	71 304,43	29 959,25	42,02%	238 996,66	41 260,31	17,26%	351 251,59	101 018,43	28,76%			
2012	11 396,93	325,70	2,86%	101 559,58	30 255,15	29,79%	284 646,07	45 649,41	16,04%	428 183,75	76 932,16	17,97%			
2013	11 917,03	520,10	4,36%	140 149,63	38 590,04	27,53%	320 944,26	36 298,18	11,31%	512 121,37	83 937,62	16,39%			
2014	12 594,33	677,30	5,38%	180 395,73	40 246,10	22,31%	372 961,00	52 016,74	13,95%	606 874,73	94 753,35	15,61%			

Source : tableau construit par nous-mêmes, sur la base des données de BP Statistical Review of World Energy – June 2015

Annexes

Annexe 06. : Représentation graphique de l'évolution des capacités installées des énergies renouvelables pour la période 2010-2014



Source : figure construite par nous-mêmes, à partir des données du tableau de l'annexe n°05, ci-dessus

Annexes

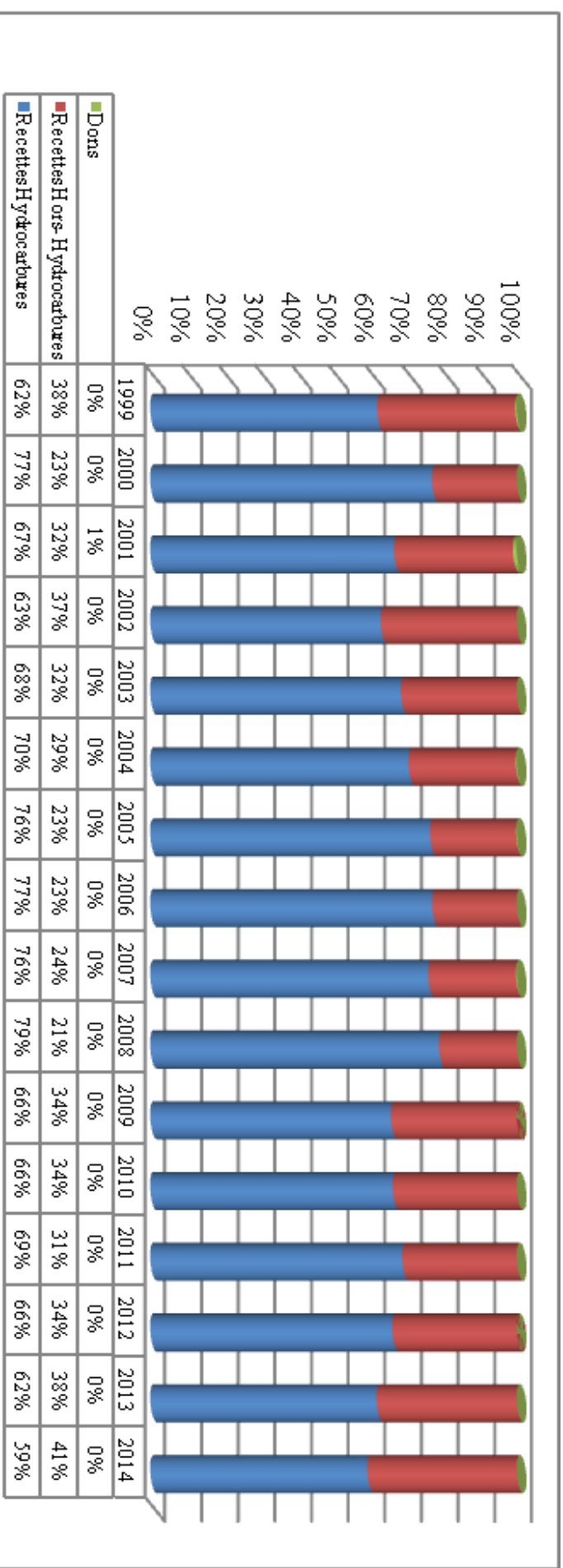
Annexe 07 : Part de la fiscalité pétrolière dans le total des recettes de l'administration centrale durant la période 1999-2014 (en Mds-DA)

Année																	
		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes budgétaires et dons	Total	950,66	1 578,10	1 505,50	1 603,30	1 974,40	2 229,70	3 082,50	3 639,80	3 687,80	5 190,50	3 675,10	4 392,90	5 790,10	6 339,30	5 957,50	5 719,00
	Part du Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Recettes Hydrocarbures	Total	588,36	1 213,20	1 001,40	1 007,90	1 350,00	1 570,70	2 352,70	2 799,00	2 796,80	4 088,60	2 412,70	2 905,00	3 979,70	4 184,30	3 678,10	3 388,30
	Part du Total	61,89%	76,88%	66,52%	62,86%	68,38%	70,44%	76,32%	76,90%	75,84%	78,77%	65,65%	66,13%	68,73%	66,01%	61,74%	59,25%
Recettes Hors-Hydrocarbures	Total	358,40	364,90	488,50	595,20	624,30	652,50	724,10	840,50	883,10	1 101,60	1 262,40	1 487,80	1 810,40	2 155,00	2 279,40	2 330,60
	Part du Total	37,70%	23,12%	32,45%	37,12%	31,62%	29,26%	23,49%	23,09%	23,95%	21,22%	34,35%	33,87%	31,27%	33,99%	38,26%	40,75%
Dons	Total	3,90	0,00	15,60	0,20	0,10	6,50	5,70	0,30	7,90	0,30	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,10
	Part du Total	0,41%	0,00%	1,04%	0,01%	0,01%	0,29%	0,18%	0,01%	0,21%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Source : Direction Générale au Trésor (DGT)

Annexes

Annexe 08. : Structure des recettes de l'administration centrale, en pourcentage, durant la période 1999-2014



Source : figure construite par nous-mêmes, à partir des données du tableau de l'annexe n°07, ci-dessus

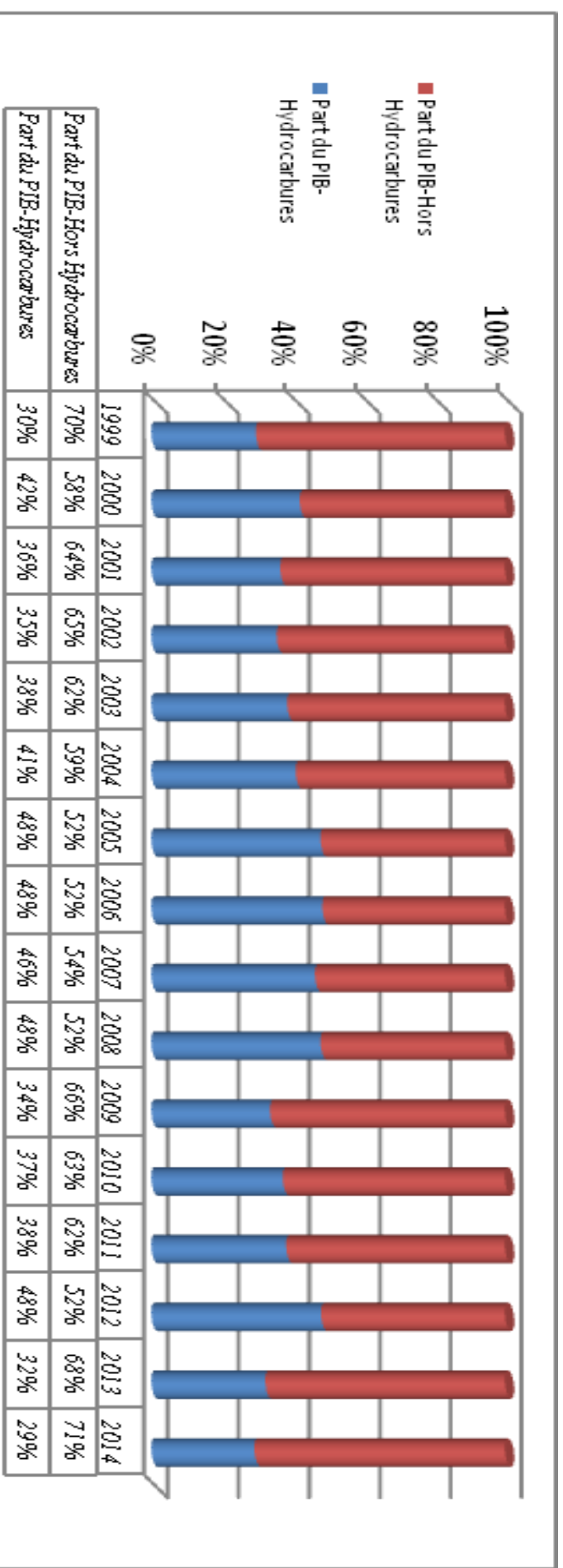
Annexes

Annexe 09. : Contribution de chacun des secteurs des hydrocarbures et hors-hydrocarbures dans la formation du *PIB* algérien entre 1999 et 2014 (en Mds-DA)

Année																	
		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB Total	Montant PIB	3 011,90	3 848,40	3 957,30	4 164,40	4 863,70	5 682,10	7 005,70	8 023,30	8 834,20	10 436,10	9 252,20	11 243,90	13 734,00	11 531,10	15 401,70	15 966,70
	Part du PIB Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
PIB Hydrocarbures (PIB-HC)	Montant PIB-HC	890,90	1 616,00	1 443,90	1 477,00	1 868,90	2 319,80	3 352,90	3 882,20	4 089,30	4 997,60	3 109,10	4 180,40	5 242,50	5 536,40	4 968,00	4 657,80
	Part du PIB Total	29,58%	41,99%	36,49%	35,47%	38,43%	40,83%	47,86%	48,39%	46,29%	47,89%	33,60%	37,18%	38,17%	48,01%	32,26%	29,17%
PIB Hors-Hydrocarbures (PIB-H/HC)	Montant PIB-H/HC	2 121,00	2 232,40	2 513,40	2 687,40	2 994,80	3 362,30	3 652,80	4 141,10	4 744,90	5 438,50	6 143,10	7 063,50	8 491,50	5 994,70	10 433,70	11 308,90
	Part du PIB Total	70,42%	58,01%	63,51%	64,53%	61,57%	59,17%	52,14%	51,61%	53,71%	52,11%	66,40%	62,82%	61,83%	51,99%	67,74%	70,83%

Source. : Différents rapport de l'Office National des Statistiques (ONS).

Annexe 10. : Structure du *PIB* algérien entre 1999 et 2014



Source : Figure construite par nous-mêmes, à partir des données du tableau de l'annexe n°09, ci-dessus

Tableaux et figures

Tableaux et figures

A) Liste des tableaux

N°	Intitulé	Page
01	Grille de classification des pétroles	20
02	Structure typique de produits obtenus à partir d'un baril de pétrole brut	21
03	Surévaluation des réserves en millions de barils dans certains pays de l'OPEP du Moyen Orient entre 1986 et 1989	31
04	Quelques dates prévisionnelles du pic pétrolier	32
05	Exportation de combustibles par les économies de l'OPEP	36
06	Importation de produits alimentaires par les économies de l'OPEP	37
07	Mouvements d'adhésion/désadhésion au sein de l'OPEP	46
08	Production d'hydrocarbures liquides des pays hors OPEP (2013)	49
09	Quelques unes de firmes multinationales pétrolières et quelques opérations de fusion acquisition	55
10	Liste des Compagnies Pétrolières Nationales des Pays de l'OPEP	58
11	Quelques acquisitions en aval par quelques principaux pays exportateurs	59
12	Rente de qualité et décote entre le <i>Brent</i> et le <i>Dubai Light</i>	65
13	Quelques uns des accords sur les produits de base	100
14	Réserves prouvées et ratio <i>R/P</i> au sein de l'OPEP	136
15	Production, capacités disponible et marge d'augmentation au sein de l'OPEP, en millions de barils/jour (situation d'octobre 2000)	139
16	Productions comparées des pays OPEP et non-OPEP (1965-2014) (Milliers de barils/jour)	146
17	Production mondiale de biocarburants pour la période 2010-2014 (en millions de tep)	174
18	Production et exportation comparées entre l'Arabie Saoudite et l'Iran (en milliers de barils/jour)	212
19	Exportations algériennes en valeur et en pourcentage pour la période 1995-201 (En millions USD)	219
20	Prime de qualité moyenne sur la période 2000-2014 bénéficiant à un baril du <i>Sahara Blend</i> , comparativement aux <i>markers</i>	222
21	Classement des pays de l'OPEP en matière de dotations en réserves prouvées à la fin de 2014	233

Tableaux et figures

B) Liste des figures

N°	Intitulé	Page
01	Les zones géographiques par brut de référence	23
02	Définition des différents types de réserves & ressources. Definitions: Society of Petroleum Engineers (SPE), World Petroleum Council (WPC), American Association of Petroleum Geologists (AAPG).	26
03	Réserves mondiales du pétrole au 1er Janvier 2014	28
04	La courbe de Hubert	29
05	Un scénario hypothécaire, imaginé par nous même	33
06	Bouquet énergétique de l'Union Européenne des 27 en 2007.	40
07	Parts des intensités énergétiques par type d'énergie dans la formation de 1000\$ de PIB dans les pays de l'OCDE en 2011	41
08	Qui a pris quoi d'un litre de pétrole en 2013 ?	68
09	Comparaison des prix officiel de l'OPEP, des prix spot et des valeurs de <i>netback</i>	75
10	Représentation synthétique de l'évolution du marché mondial de pétrole	82
11	Evolution des cours du brent sur la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015	121
12	Evolution des prix de pétrole de 1972 à 2008	123
13	Organigramme de l'OPEP	133
14	Représentation schématique de l'offre mondiale de pétrole	145
15	Diagramme représentant les productions comparées des pays OPEP et non-OPEP (1965-2013)	146
16	Représentation de la structure oligopolistique de l'offre mondiale de pétrole	156
17	Evolution des parts des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial entre 2010-2014	173
18	Le passage du non-conventionnel au conventionnel selon la géologie et l'économie	183
19	Evolution de nombre de foreuses aux Etats-Unis depuis la révolution de schiste	209
20	Structures en pourcentage des exportations algériennes pour la période allant de 1995 à 2014	220
21	Exportations algériennes du pétrole en volume sur la période allant de 1995 à 2014	221
22	Evolution de la production et consommation algériennes du pétrole entre 1965 et 2014 (en Kbl/j)	235

Table des matières

Table des matières

Introduction Générale.....	02
 Chapitre I : Le marché pétrolier est au centre de l'économie mondiale.....	11
Introduction du chapitre premier.....	11
Section 01. Le pétrole une matière pas ordinaire.....	13
1. Des généralités pour spécifier le pétrole.....	15
1.1. De l'état originel des biens et des servies.....	15
1.1.1. Des ressources aux matières premières.....	17
1.1.2. Les commodités.....	18
1.1.3. Le pétrole entre les notions de ressource stratégique et de simple commodité... ..	18
1.1.3.1. Des pétroles, pas un pétrole.....	19
1.1.3.2. Les bruts de référence.....	21
1.2. Le pétrole et l'incertitude géologique.....	23
1.2.1. L'exploration des ressources pétrolières.....	24
1.2.1.1. Classification des ressources et des réserves pétrolières	24
1.2.1.2. La situation géographique actuelle des réserves prouvées dans le monde.....	27
1.2.2. Le spectre de l'épuisement des ressources pétrolières est bien réel.....	28
1.2.2.1. Le pic pétrolier	29
1.2.2.2. C'est pour quand le pic pétrolier ?.....	30
1.2.2.3. La date du pic pétrolier inévitable, mais susceptible d'être différée dans le temps.....	32
2. Dépendances des pays producteurs au pétrole.....	33
2.1. La notion du « <i>Dutch disease</i> ».....	34
2.2. Le poids des combustibles dans les exportations des pays de l'OPEP.....	36
2.3. Une dépendance accrue envers l'extérieur en termes d'alimentation.....	36
3. Dépendance des pays consommateurs au pétrole.....	38
3.1. Prééminence dans les bouquets énergétiques	38
3.2. Intensité énergétique.....	40
3.3. La dépendance énergétique.....	41
Section 02. La structure du marché pétrolier : acteurs, enjeux et architecture....	42
1. Les acteurs et les mutations structurelles du marché pétrolier	44
1.1. Les pays producteurs.....	44
1.1.1. Les pays de l'OPEP.....	45

Table des matières

1.1.2. Les pays non- <i>OPEP</i>	47
1.1.2.1. Quelques chiffres pour illustration.....	48
1.2. Les pays consommateurs	49
1.2.1. Le survol d'une géographie reconfigurée	50
1.3. L'Agence Internationale de l'Energie (<i>AIE</i>).....	51
1.3.1. Le monopsonne <i>AIE</i> face à l'oligopole <i>OPEP</i>	53
1.4. Les firmes multinationales.....	54
1.4.1. Une brève rétrospective historique.....	55
1.4.2. Les indépendants brisent le front uni des <i>Majors</i>	56
1.5. Les sociétés pétrolières nationales des pays de l' <i>OPEP</i>	57
1.5.1. De l'amont à l'aval : les tentatives d'intégration verticale et d'internationalisation.....	59
2. Les rentes pétrolières ou l'enjeu de l'exercice d'un pouvoir de marché.....	59
2.1. A l'origine de la formalisation de la notion de la rente.....	60
2.2. Les rentes associées aux producteurs de pétrole.....	62
2.2.1. Les rentes différentielles des producteurs.....	62
2.2.1.1. La rente minière.....	63
2.2.1.2. Les autres rentes différentielles pétrolières.....	64
2.2.2. Les rentes de monopole liées à la politique des producteurs.....	66
2.3. Le surplus des consommateurs.....	67
2.3.1. Les pays consommateurs s'accaparent la grande part.....	67
3. A propos de l'évolution de la morphologie de marché de pétrole.....	68
3.1. D'un marché physique à une dématérialisation de pétrole.....	69
3.1.1. Le marché physique de pétrole.....	70
3.1.1.1. Le marché physique de livraison immédiate : <i>spot</i>	70
3.1.1.2. Le marché physique à terme.....	71
3.1.1.3. Le marché <i>spot</i> d'une exception à une prééminence.....	72
3.1.1.4. Les marchés <i>spot</i> des <i>markers</i> au centre du mécanisme de la formation des prix.....	76
3.1.2. Les marchés à terme financiers de pétrole : les <i>futures</i>	77
3.1.2.1. Le marché des <i>futures</i> : rôle et importance.....	78
3.1.2.2. Les opérations sur le marché des <i>futures</i>	79

Table des matières

3.2. Le marché pétrolier est un marché à multiples équilibres en lien avec le cours	
<i>Spot</i>	81
Conclusion du chapitre premier	84
 Chapitre II : L'OPEP : une structure de régulation d'un marché atypique	88
Introduction du chapitre second	88
Section 01. : Régulation et stabilisation des cours des matières premières à l'international	91
1. Un commerce inéquitable à l'origine des tentatives d'une régulation des cours	92
1.1. Le mal hollandais et le négoce international comme jeu à somme nulle.....	94
1.2. Stratégies de diversification quasi-impossibles face à des économies des pays consommateurs en mutation.....	95
1.3. Les pays producteurs et les pays consommateurs confrontés à la même nécessité de stabilité des cours.....	96
1.3.1. Synopsis des mécanismes de régulation des cours à travers les organisations multilatérales.....	97
1.3.1.1. Les programmes intégrés de la <i>CNUCED</i>	98
1.3.1.2. Le Fonds Commun pour les produits de base.....	100
1.3.1.3. Les mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation.....	101
2. Echecs des tentatives de régulation des marchés des produits de base: le structurel face au conjoncturel	104
2.1. La régulation des cours, une dynamique accidentée structurellement rattachée à la dynamique concurrentielle du marché.....	105
2.1.1. La logique circulaire du déroulement du mécanisme d'ajustement prix-quantité.....	106
2.1.2. Le rythme de l'alternance des phases d'équilibre, de pénurie ou d'excédent	107
2.2. Le déroulement du mécanisme d'ajustement prix-quantité est déterminé par les comportements et les stratégies des acteurs.....	107
3. Les Accords de producteurs comme alternative à l'échec des Accords sur les produits	109

Table des matières

3.1. Des stratégies d'ensemble qui redéfinissent des contours structurels du marché.....	110
3.2. Le comportement des offreurs dans la régulation du marché.....	110
3.2.1. Les régulateurs volontaires.....	112
3.2.2. Les régulateurs forcés.....	113
3.2.3. Comportements de résistance dans la baisse.....	114
3.2.4. Le comportement des pays non coopératifs.....	114
3.2.5. Les pays soldeurs.....	115
Section 02. : L'OPEP dans la régulation du marché mondial.....	116
1. Des fluctuations à deux dimensions et un Accord de producteur.....	118
1.1. Les fluctuations des cours sous une dimension de court terme et une autre de long terme.....	119
1.1.1. Les fluctuations des cours à court terme.....	120
1.1.2. Les fluctuations des cours à long terme.....	122
1.1.2.1. Un bref aperçu rétrospectif des chocs et contre-chocs pétroliers.....	123
1.2. L'OPEP : l'exemple type d'Accords de producteurs.....	129
1.2.1. Organes de décision et mode de prise de décisions au sein de l'OPEP.....	130
1.2.2. De la nature d'une telle coalition d'Etats offreurs de pétrole.....	134
1.2.3. Une coopération autour de réserves fortes.....	135
1.2.4. ...et des capacités de production inexploitées.....	137
1.2.5. Une coopération en redéfinition de la structure concurrentielle du marché.....	139
1.2.5.1. Un marché reconfiguré fonctionnant à l'inverse de la logique ricardienne....	141
2. L'OPEP en tant qu'entité dans l'offre mondiale du pétrole.....	142
2.1. L'offre de l'OPEP versus l'offre non-OPEP.....	143
2.1.1. Illustration empirique des offres OPEP et non-OPEP.....	145
2.2. La justification de rôle de fournisseur résiduel de l'OPEP à travers la notion de la rareté et les visées de long terme.....	148
2.3. L'opérationnalisation de la rareté de l'offre en vue d'une régulation de marché pour servir les objectifs de court terme.....	151
3. Une régulation sous la contrainte d'une conciliation entre l'individuel et le collectif.....	154
3.1. La contrainte de la longévité des réserves à l'origine des potentielles dissensions au sein de l'OPEP.....	154

Table des matières

3.1.1. Des pays à faibles ou courtes réserves.....	156
3.1.2. Des pays à fortes ou longues réserves.....	157
Conclusion du chapitre second.....	159
Chapitre III : L'Algérie : une économie rentière, dans une OPEP confrontée à une offre énergétique excédentaire.....	164
Introduction du chapitre troisième.....	164
Section 01. : Energies renouvelables balbutiantes et l'expansion d'un pétrole non-conventionnel menaçant l'intégrité de l'OPEP.....	167
1. L'expansion de l'offre énergétique présage d'une révolution en marche.....	169
1.1. Les énergies renouvelables, une transition lente mais ferme.....	170
1.1.1. Les énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial.....	172
1.1.2. De l'action confrontée à la rigidité du système énergétique mondial.....	174
1.1.2.1. Les énergies renouvelables : analyse de la croissance des capacités installées dans un contexte d'une abondance de l'offre pétrolière.....	177
1.2. Le conventionnel et le non-conventionnel ou les deux limites d'un <i>continuum</i> du aux chocs pétroliers.....	178
1.2.1. Le pétrole non-conventionnel, c'est quoi ?.....	180
1.2.1.1. L' <i>offshore</i> profond et ultra-profond.....	183
1.2.1.2. Les pétroles de la roche réservoir ou les pétroles lourds et extra-lourds.....	184
1.2.1.3. Les pétroles de la roche mère.....	185
2. Les non-conventionnels redéfinissent les contours de l'offre dans le monde...	186
2.1. Les raisons du succès de l'exploitation des schistes aux Etats-Unis.....	187
2.1.1. Une connaissance quasi-parfaite du sous-sol.....	188
2.1.2. Une culture pétrolière nourrie par l'histoire.....	189
2.1.3. Un presque monopole des moyens d'exploration et d'exploitation.....	191
2.1.4. Un droit minier des plus libéraux dans le monde.....	192
2.2. Le non-conventionnel redéfinit les rôles des offreurs dans le commerce du pétrole et les comportements conventionnels dans la régulation du marché.....	194
2.2.1. Quid des rôles des offreurs dans le processus de régulation du marché pétrolier?.....	196
2.2.1.1. Vers le renoncement au rôle du producteur d'appoint dans le processus de régulation du marché au profit de la concurrence.....	197

Table des matières

2.2.1.2. La rationalité économique prime, la coopération intra-groupe est reléguée...	199
3. Le schiste créé un second schisme au sein de l'OPEP.....	201
3.1. L'Arabie Saoudite et l'Iran, la collision à la place et lieu d'une collusion.....	204
3.1.1. L'Arabie Saoudite, une offre à cheval entre des choix à la fois politiques et économiques.....	206
3.1.1.1. La stratégie de l'Arabie Saoudite face au pétrole de schiste.....	208
3.1.2. L'Iran, un potentiel et des sanctions.....	210
3.1.2.1. La levée des sanctions et la reconquête des parts de marché dans un contexte d'une surabondance de l'offre.....	213
Section 02. L'Algérie entre son appartenance à l'OPEP et la concurrence sur le marché.....	214
1. L'économie algérienne : un régime d'accumulation rentier.....	217
1.1. L'importance du pétrole dans le fonctionnement de l'économie algérienne.....	218
1.1.1. La prégnance des exportations du pétrole dans le total des exportations algériennes.....	218
1.1.2. La part de la fiscalité pétrolière dans les recettes de l'administration centrale	222
1.1.2.1. La fiscalité pétrolière pour gagner le pari raté de la diversification.....	223
1.1.3. La contribution du secteur des hydrocarbures dans la formation du PIB.....	226
1.2. Le régime rentier au service de la survie du régime politique.....	228
2. L'Algérie : quelques caractéristiques d'un offreur du pétrole.....	231
2.1. L'Algérie, un acteur offreur aux réserves courtes et au rôle marginal dans le processus de régulation du marché pétrolier.....	232
2.1.1. Une production affichant le pic et une consommation interne en hausse ou les deux sources d'aggravation d'une position déjà fragile.....	235
2.1.1.1. Une consommation interne du pétrole en constante progression.....	236
2.1.1.2. ...et une production pétrolière affichant le pic.....	237
3. La SONATRACH, ou l'instrument de la contribution de l'Algérie dans les stratégies d'ensemble de l'OPEP.....	238
3.1. Modification de l'environnement national pour mieux s'adapter aux mutations internationales.....	239
3.1.1. L'amont pétrolier : un monopole national ouvert au partenariat étranger.....	240
3.1.2. Une tentative de libéralisation sans succès.....	242

Table des matières

3.1.2.1. Résultats mitigé d'une réglementation plus libérale.....	244
3.2. L'OPEP comme alternative pour trouver des partenaires	247
Conclusion du chapitre troisième.....	249
Conclusion générale.....	254
Bibliographie.....	259
Annexes	270
Tableaux et figures.....	281
Table des matières.....	284

Résumé :

La morphologie concurrentielle du marché mondial pétrolier, de tout temps qualifiée d'inefficace, a évolué au gré des changements des rapports de force parmi ses protagonistes, en concurrence autour des surplus pétroliers. Cette évolution a abouti à la maturation et à la prégnance des marchés *spot* et à terme financiers : c'est l'amorce d'une nouvelle ère jalonnée par une volatilité sans précédent des cours et ponctuée d'une panoplie de *chocs* et de *contre-chocs* pétroliers. En vue d'atténuer les effets néfastes sur les revenus individuels de ses membres, l'*OPEP* tente de peser sur le levier offre du mécanisme d'ajustement prix-quantité inhérent au processus de la régulation du marché pétrolier. Cependant, l'asymétrie en matière de dotation de réserves parmi les pays de l'*OPEP*, crée une dualité entre des stratégies de long terme pour des parts de marché et des stratégies de court terme de soutien au prix. C'est à l'heure de la révolution de schiste aux Etats-Unis et l'irruption de plus en plus considérable d'autres formes d'énergie sur le marché, que toute la fragilité de l'*OPEP* est mise au grand jour. La collision d'intérêt entre l'Arabie Saoudite et l'Iran, déprime les cours et met en difficulté des économies dont celle de l'Algérie.

Mots clés :

Pétrole, marché pétrolier, *OPEP*, mécanisme d'ajustement prix-quantité, régulation.

Abstract:

The competitive morphology of the world oil market, at all times characterized as inefficient, has evolved with the changes in the balance of power among its protagonists, competing around oil surpluses. This development has resulted in the maturation and preservation of the financial spot and futures markets: this is the beginning of a new era punctuated by unprecedented price volatility and punctuated by a panoply of shocks and counter- Oil shocks. In order to mitigate adverse effects on the individual incomes of its members, *OPEC* is trying to weigh on the supply arm of the price-quantity adjustment mechanism inherent in the process of regulating the oil market. However, the asymmetry in reserve endowment among *OPEC* countries creates a duality between long-term strategies for market shares and short-term price support strategies. It is at the time of the shale revolution in the United States and the increasing irruption of other forms of energy on the market that all the fragility of *OPEC* is brought to light. The collision of interest between Saudi Arabia and Iran depresses prices and puts in difficulty economies including that of Algeria.

Key words:

Oil, oil market, *OPEC*, price-quantity adjustment mechanism, regulation.